VITAM
IMPENDERE
VERO.

N° 168/7

Henry Standish Esqr

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/oeuvresdemrousse07rous

ŒUVRES
DIVERSES
DE
J. J. ROUSSEAU,
CITOYEN DE GENEVE.

TOME SEPTIÈME.

A NEUF-CHASTEL,

M. DCC. LXVIII.

AVIS

Sur cette Édition.

LA plus grande partie de ce Volume a déjà été imprimée à Londres, ſous les yeux, pour ainſi dire, de M. Rouſſeau, pendant le ſéjour qu'il a fait en Angleterre. Le Lecteur s'appercevra aiſément de la quantité des Pièces dont cette nouvelle édition a été enrichie, & qui ſont toutes auſſi curieuſes qu'intéreſſantes. On auroit ſouhaité pouvoir rapporter ici tous les détails des tracaſſeries que cet illuſtre Philoſophe a eſſuyées dans un pays où il avoit cru trouver cette liberté qu'il eſt naturel de deſirer & qu'il cherche depuis long-tems *; mais ſa mo-

* Quelques jours aprés qu'il fut arrivé en France, il écrivit en ces termes à un de ſes

deſſie ne lui permettant point de révéler des choſes qui pourroient le juſtifier aux yeux des perſonnes à qui il reſteroit des doutes ſur cette affaire, & qui couvriroient de honte ſes ennemis, l'on a paſſé ſous ſilence des faits qui inſtruiroient trop bien le Lecteur, & ne manqueroient pas de l'indiſpoſer contre des gens remplis d'ailleurs de talens & de mérite, mais qui ſont des hommes.

---

amis qui l'avoit félicité ſur ſon retour : *Vous me félicitez d'avoir repaſſé la mer ; je vous en remercie, & je ne me repens aſſurément pas d'être revenu dans des lieux que j'aimerai toujours ; ma deſtinée eſt telle que, où que je puiſſe être, ce ne ſera que quand j'approcherai de ma dernière heure qu'il faudra vraiment me féliciter.*

ŒUVRES DIVERSES DE J. J. ROUSSEAU.

LETTRE DE J. J. ROUSSEAU, A SON LIBRAIRE DE PARIS.

JE vous envoie, Monsieur, une Pièce imprimée & publiée à Genève, & que je vous prie d'imprimer & publier à Paris, pour mettre le Public en état d'entendre les deux Parties, en attendant les autres réponses plus foudroyantes qu'on prépare à Genève contre moi.

Celle-ci eſt de M. de V.... ſi toutefois je ne me trompe ; il ne faut qu'attendre pour s'en éclaircir : car s'il en eſt l'Auteur, il ne manquera pas de la reconnoître hautement, ſelon le devoir d'un homme d'honneur & d'un bon Chrétien ; s'il ne l'eſt pas, il la déſavouera de même, & le Public ſaura bien-tôt à quoi s'en tenir.

Je vous connois trop, Monſieur, pour croire que vous vouluſſiez imprimer une Pièce pareille, ſi elle vous venoit d'une autre main ; mais puiſque c'eſt moi qui vous en prie, vous ne devez vous en faire aucun ſcrupule. Je vous ſalue, &c.

ROUSSEAU.

SENTIMENT DES CITOYENS.

APrès les Lettres de la Campagne, ſont venues celles de la Montagne. Voici les ſentimens de la Ville.

On a pitié d'un fou ; mais quand la démence devient fureur, on le lie. La tolérance, qui eſt une vertu, ſeroit alors un vice.

Nous avons plaint Jean-Jacques Rouſſeau, ci-devant Citoyen de notre Ville, tant qu'il s'eſt borné, dans Paris, au malheureux métier d'un Bouffon qui reçevoit des nazardes à l'Opéra, & qu'on proſtituoit marchant à quatre pattes ſur le Théâtre de la Comédie. A la vérité, ces opprobres retom-

* L'Auteur de cette Pièce avoit ſi bien imité le ſtile de M. de Vernes, que M. Rouſſeau parut croire qu'elle pouvoit être de lui. Ce ne fut qu'au bout de quelque tems qu'il apprit que ſon véritable Auteur étoit M. de V....

boient, en quelque façon, ſur nous : il étoit triſte, pour un Genevois arrivant à Paris, de ſe voir humilié par la honte d'un Compatriote. Quelques-uns de nous l'avertirent, & ne le corrigerent pas. Nous avons pardonné à ſes Romans, dans leſquels la décence & la pudeur ſont auſſi peu ménagées, que le bon-ſens. Notre Ville n'étoit connue auparavant que par des mœurs pures, & par des Ouvrages ſolides qui attiroient les Etrangers à notre Académie : c'eſt pour la premiere fois qu'un de nos Citoyens l'a fait connoître par des Livres qui allarment les mœurs, que les honnêtes gens mépriſent & que la piété condamne.

Lorſqu'il mêla l'irreligion à ſes Romans, nos Magiſtrats furent indiſpenſablement obligés d'imiter ceux de Paris & de Berne (*a*), dont les uns le décréterent, & les autres le chaſſerent. Mais le Conſeil de Genève, écoutant encore ſa compaſſion dans ſa juſtice, laiſſoit une porte ouverte au repentir

(*a*) Je ne fus chaſſé du Canton de Berne qu'un mois après le Decret de Genève.

d'un coupable égaré qui pouvoit revenir dans sa Patrie & y mériter sa grace.

Aujourd'hui la patience n'est-elle pas lassée, quand il ose publier un nouveau Libelle, dans lequel il outrage, avec fureur, la Religion Chrétienne, la Réformation qu'il professe, tous les Ministres du saint Evangile, & tous les Corps de l'Etat ? La démence ne peut plus servir d'excuse, quand elle fait commettre des crimes.

Il auroit beau dire à présent : reconnoissez ma maladie du cerveau à mes inconséquences & à mes contradictions; il n'en demeurera pas moins vrai que cette folie l'a poussé jusqu'à insulter à Jésus-Christ, jusqu'à imprimer que *l'Evangile est un Livre scandaleux*, (Pag. 40. de la petite Edition.) *téméraire, impie, dont la morale est d'apprendre aux enfans à renier leurs mères & leurs frères, &c.* Je ne répéterai pas les autres paroles : elles font frémir. Il croit en déguiser l'horreur en les mettant dans la bouche d'un Contradicteur; mais il ne répond point à ce Contradicteur imaginaire. Il n'y en a jamais eu d'assez abandonné pour

faire ces infâmes objections, & pour tordre ſi méchamment le ſens naturel & divin des Paraboles de notre Sauveur. *Figurons-nous*, ajoûte-t-il, *une ame infernale analyſant ainſi l'Evangile.* Eh ! qui l'a jamais ainſi analyſée ? Où eſt cette ame infernale (*b*)? La Métrie, dans ſon Homme machine, dit qu'il a connu un dangereux Athée, dont il rapporte les raiſonnemens ſans les réfuter : on voit aſſez qui étoit cet Athée ; il n'eſt pas permis aſſurément d'étaler de tels poiſons ſans préſenter l'antidote.

Il eſt vrai que Rouſſeau, dans cet endroit même, ſe compare à Jéſus-Chriſt avec la même humilité qu'il a dit que nous lui devions dreſſer une ſtatue. On ſait que cette comparaiſon eſt un des accès de ſa folie. Mais une folie qui blaſphême à ce point, peut-elle avoir d'autre Médecin que la même

(*b*) Il paroît que l'Auteur de cette Pièce pourroit mieux répondre que perſonne à ſa queſtion. Je prie le Lecteur de ne pas manquer de conſulter, dans l'endroit qu'il cite, ce qui précède & ce qui ſuit.

main qui a fait juſtice de ſes autres ſcandales ?

S'il a cru préparer, dans ſon ſtyle obſcur, une excuſe à ſes blaſphêmes, en les attribuant à un Délateur imaginaire, il n'en peut avoir aucune pour la manière dont il parle des Miracles de notre Sauveur. Il dit nettement, ſous ſon propre nom : (Pag. 98.) *Il y a des Miracles, dans l'Evangile, qu'il n'eſt pas poſſible de prendre au pied de la lettre ſans renoncer au bon-ſens ;* il tourne en ridicule tous les prodiges que Jéſus daigna opérer pour établir la Religion.

Nous avouons encore ici la démence qu'il a de ſe dire Chrétien, quand il ſappe le premier fondement du Chriſtianiſme ; mais cette folie ne le rend que plus criminel. Etre Chrétien, & vouloir détruire le Chriſtianiſme, n'eſt pas ſeulement d'un Blaſphémateur, mais d'un Traître.

Après avoir inſulté Jéſus-Chriſt, il n'eſt pas ſurprenant qu'il outrage les Miniſtres de ſon ſaint Evangile.

Il traite une de leurs profeſſions de foi, d'*amphigouri.* (Pag. 53.) Ter-

me bas & de jargon, qui ſignifie déraiſon. Il compare leur déclaration aux Plaidoyers de Rabelais ; ils ne ſavent, dit-il, ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils diſent.

On ne ſait, dit-il ailleurs, (Pag. 54.) *ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas, ni ce qu'ils font ſemblant de croire.*

Le voilà donc qui les accuſe de la plus noire hypocriſie, ſans la moindre preuve, ſans le moindre prétexte. C'eſt ainſi qu'il traite ceux qui lui ont pardonné ſa premiere Apoſtaſie, & qui n'ont pas eu la moindre part à la punition de la ſeconde, quand ſes blaſphêmes répandus dans un mauvais Roman, ont été livrés au Bourreau. Y a-t-il un ſeul Citoyen parmi nous qui, en peſant de ſang-froid cette conduite, ne ſoit indigné contre le Calomniateur ?

Eſt-il permis à un homme né dans notre Ville d'offenſer à ce point nos Paſteurs, dont la plûpart ſont nos parens & nos amis, & qui ſont quelquefois nos conſolateurs ? Conſidérons qui les traite ainſi ; eſt-ce un Savant qui diſpute contre des Savans ? Non ;

c'eſt l'Auteur d'un Opéra, & de deux Comédies ſifflées. Eſt-ce un homme de bien qui, trompé par un faux zèle, fait des reproches indiſcrets à des hommes vertueux ? Nous avouons avec douleur, & en rougiſſant, que c'eſt un homme qui porte encore les marques funeſtes de ſes débauches, & qui, déguiſé en ſaltimbanque, traîne avec lui de Village en Village, & de Montagne en Montagne, la malheureuſe dont il fit mourir la mère, & dont il a expoſé les enfans à la porte d'un hôpital, en rejettant les ſoins qu'une perſonne charitable vouloit avoir d'eux, & en abjurant tous les ſentimens de la Nature, comme il dépouille ceux de l'honneur & de la Religion (*c*).

(*c*) Je veux faire, avec ſimplicité, la déclaration que ſemble exiger de moi cet article. Jamais aucune maladie de celles dont parle ici l'Auteur, ni petite, ni grande, n'a ſouillé mon corps. Celle dont je ſuis affligé, n'y a pas le moindre rapport : elle eſt née avec moi, comme le ſavent les perſonnes encore vivantes qui ont pris ſoin de mon enfance. Cette maladie eſt connue de Meſſieurs Malouin, Morand,

C'eſt donc là celui qui oſe donner des conſeils à nos Concitoyens ! [Nous verrons bientôt quels conſeils.] C'eſt donc là celui qui parle des devoirs de la ſociété !

Certes il ne remplit pas ces devoirs quand, dans le même Libelle, trahiſſant la confiance d'un ami (*d*), il fait

---

Thierry, Daran, & du Frere Côme. S'il s'y trouve la moindre marque de débauche, je les prie de me confondre, & de me faire honte de ma deviſe. La perſonne ſage & généralement eſtimée, qui me ſoigne dans mes maux & me conſole dans mes afflictions, n'eſt malheureuſe, que parce qu'elle partage le ſort d'un homme fort malheureux ; ſa mère eſt actuellement pleine de vie & en bonne ſanté malgré ſa vieilleſſe. Je n'ai jamais expoſé, ni fait expoſer aucun enfant à la porte d'aucun hôpital, ni ailleurs. Une perſonne qui auroit eu la charité dont on parle, auroit eu celle d'en garder le ſecret ; & chacun ſent que ce n'eſt pas de Genève, où je n'ai point vécu, & d'où tant d'animoſité ſe répand contre moi, qu'on doit attendre des informations fidelles ſur ma conduite. Je n'ajoûterai rien ſur ce paſſage, ſinon qu'au meurtre près, j'aimerois mieux avoir fait ce dont ſon Auteur m'accuſe, que d'en avoir écrit un pareil

(*d*) Je crois devoir avertir le Public que

imprimer une de ſes Lettres pour brouiller enſemble trois Paſteurs. C'eſt ici qu'on peut dire, avec un des premiers hommes de l'Europe, de ce même Ecrivain, Auteur d'un Roman d'Education, que, pour élever un jeune homme, il faut commencer par avoir été bien élevé (e).

Venons à ce qui nous regarde particulièrement, à notre Ville qu'il voudroit bouleverſer, parce qu'il y a été repris de Juſtice. Dans quel eſprit rappelle-t-il nos troubles aſſoupis? Pourquoi réveille t-il nos anciennes querelles, & nous parle-t-il de nos malheurs? Veut-il que nous nous égor-

---

le Théologien qui a écrit la Lettre dont j'ai donné un extrait, n'eſt, ni ne fut jamais mon ami; que je ne l'ai vû qu'une fois en ma vie, & qu'il n'a pas la moindre choſe à démêler, ni en bien, ni en mal avec les Miniſtres de Genève. Cet avertiſſement m'a paru néceſſaire pour prévenir les téméraires applications.

(e) Tout le monde accordera, je penſe, à l'Auteur de cette Pièce, que lui & moi n'avons pas plus eu la même éducation, que nous n'avons la même Religion.

gions (*f*), parce qu'on a brûlé un mauvais Livre à Paris & à Genève ? Quand notre liberté & nos droits seront en danger, nous les défendrons bien sans lui. Il est ridicule qu'un homme de sa sorte, qui n'est plus notre Concitoyen, nous dise :

Vous n'êtes, ni des Spartiates, (Pag. 340.) *ni des Athéniens ; vous êtes des Marchands, des Artisans, des Bourgeois occupés de vos intérêts privés & de votre gain.* Nous n'étions pas autre chose, quand nous résistâmes à Philippe II. & au Duc de Savoye ; nous avons acquis notre liberté par notre courage & au prix de notre sang, & nous la maintiendrons de même.

Qu'il cesse de nous appeller *Esclaves,* (Pag. 260.) nous ne le serons jamais. Il traite de Tyrans les Magistrats

(*f*) On peut voir, dans ma conduite, les douloureux sacrifices que j'ai faits pour ne pas troubler la paix de ma Patrie ; & dans mon ouvrage, avec quelle force j'exhorte les Citoyens à ne la troubler jamais, à quelque extrémité qu'on les réduise.

de

de notre République, dont les premiers sont élus par nous-mêmes. *On a toujours vû*, dit-il, (Pag. 259.) *dans le Conseil des Deux-Cents, peu de lumières & encore moins de courage.* Il cherche, par des mensonges accumulés, à exciter les Deux-Cents contre le Petit Conseil; les Pasteurs contre ces deux Corps; & enfin, tous contre tous, pour nous exposer au mépris & à la risée de nos voisins. Veut-il nous animer en nous outrageant? Veut-il renverser notre Constitution en la défigurant, comme il veut renverser le Christianisme, dont il ose faire profession? Il suffit d'avertir que la Ville qu'il veut troubler, le désavoue avec horreur. S'il a cru que nous tirerions l'épée pour le Roman d'Emile, il peut mettre cette idée dans le nombre de ses ridicules & de ses folies. Mais il faut lui apprendre que, si on châtie légèrement un Romancier impie, on punit capitalement un vil séditieux.

Post-scriptum d'un Ouvrage des Citoyens de Genève, intitulé: *Reponse aux Lettres écrites de la campagne.*

Il a paru, depuis quelques jours,

une Brochure de huit pages *in*-80. ſous le titre de *Sentiment des Citoyens ;* perſonne ne s'y eſt trompé. Il ſeroit au-deſſous des Citoyens de ſe juſtifier d'une pareille production. Conformément à l'Article 3. du titre XI. de l'Edit, ils l'ont jettée au feu, comme un infâme Libelle.

LETTRE

DE

J. J. ROUSSEAU,

A Monſieur le Profeſſeur de MONTMOLLIN, *Paſteur de Motiers.*

MONSIEUR,

LE reſpect que je vous porte, & mon devoir, comme Paroiſſien, m'obligent, avant que d'approcher de la Sainte-Table, de vous faire, de mes ſentimens en matière de foi, une déclaration devenue néceſſaire par l'étrange préjugé pris contre un de mes écrits, ſur un réquiſitoire calomnieux dont on n'apperçoit pas les principes déteſtables.

Il eſt fâcheux que les Miniſtres de l'Evangile ſe faſſent, en cette occaſion, les vengeurs de l'Egliſe Romaine, dont les dogmes intolérans & ſanguinaires

ſont ſeuls attaqués & détruits dans mon livre, ſuivant ainſi, ſans examen, une autorité ſuſpecte, faute d'avoir voulu m'entendre, ou faute de l'avoir lu. Comme vous n'êtes pas, Monſieur, dans ce cas-là, j'attends de vous un jugement plus équitable : quoi qu'il en ſoit, l'ouvrage porte en ſoi tous les éclairciſſemens, & comme je ne pourrois l'expliquer que par lui-même, je l'abandonne, tel qu'il eſt, au blâme ou à l'approbation des ſages, ſans vouloir le défendre ni le déſavouer.

Me bornant donc à ce qui regarde ma perſonne, je vous déclare, Monſieur, avec reſpect, que, depuis ma réunion à l'Egliſe dans laquelle je ſuis né, j'ai toujours fait de la Religion Chrétienne réformée une profeſſion d'autant moins ſuſpecte, qu'on n'exigeoit de moi, dans le pays où j'ai vécu, que de garder le ſilence, & laiſſer quelques doutes à cet égard, pour jouir des avantages civils dont j'étois exclus par ma Religion.

Je ſuis attaché de bonne-foi à cette Religion véritable & ſainte, & je le ſerai juſqu'à mon dernier ſoupir. Je deſire être toujours uni extérieurement

à l'Egliſe, comme je le ſuis au fond de mon cœur ; &, quelque conſolant qu'il ſoit pour moi de participer à la Communion des fidèles, je le deſire, je vous proteſte, autant pour leur édification & pour l'honneur du culte, que pour mon propre avantage : car il n'eſt pas bon qu'on penſe qu'un homme de bonne-foi, qui raiſonne, ne peut être membre de Jéſus-Chriſt.

J'irai, Monſieur, recevoir de vous une réponſe verbale, & vous conſulter ſur la maniere dont je dois me conduire en cette occaſion, pour ne donner ni ſurpriſe au Paſteur que j'honore, ni ſcandale au troupeau que je voudrois édifier. Je ſuis, &c.

A Motiers-Travers, le 12 Mai 1763.

LETTRE

DE

J. J. ROUSSEAU,

A M. le Premier Syndic de Genève.

MONSIEUR,

REVENU du long étonnement où m'a jeté, de la part du MAGNIFIQUE CONSEIL, le procédé que j'en devois le moins attendre, je prends enfin le parti que l'honneur & la raison me prescrivent, quelque cher qu'il en coûte à mon cœur. Je vous déclare donc, Monsieur, & je vous prie de déclarer au MAGNIFIQUE CONSEIL que j'abdique à perpétuité mon droit de bourgeoisie, & de cité de la ville & République de Genève. Ayant rempli de mon mieux les devoirs attachés à ce titre, sans jouir d'aucun de ses avantages, je ne crois point être en reste avec l'Etat en le quittant. J'ai tâché d'honorer le nom de Génevois;

j'ai tendrement aimé mes compatriotes ; je n'ai rien oublié pour me faire aimer d'eux : on ne ſauroit plus mal réuſſir. Je veux leur complaire juſques dans leur haine. Le dernier ſacrifice qui me reſte à faire eſt celui d'un nom qui me fut cher. Mais, Monſieur, ma patrie, en me devenant étrangère, ne peut me devenir indifférente ; je lui reſte attaché par un tendre ſouvenir, & je n'oublie d'elle que ſes outrages. Puiſſe-t-elle proſpérer toujours & voir augmenter ſa gloire ! Puiſſe-t-elle abonder en Citoyens meilleurs & ſur-tout plus heureux que moi ! Recevez, Monſieur, je vous ſupplie, les aſſurances de mon profond reſpect.

LETTRE

DE

J. J. ROUSSEAU,

A M. MARC CHAPUIS,

Citoyen de Genève.

JE vois, Monſieur, par la lettre dont vous m'avez honoré le 18 de ce mois, que vous me jugez bien légérement dans mes diſgraces ; il en coûte ſi peu d'accabler les malheureux, qu'on eſt preſque toujours diſpoſé à leur faire un crime de leur malheur.

Vous dites que vous ne comprenez rien à ma démarche ; elle eſt pourtant auſſi claire que la néceſſité qui m'y a réduit. Flétri publiquement dans ma patrie ſans que perſonne ait réclamé contre cette flétriſſure, après dix mois d'attente, j'ai dû prendre le ſeul parti propre à conſerver mon honneur ſi cruellement offenſé. C'eſt avec la plus vive douleur que je m'y ſuis détermi-

né : mais que pouvois-je faire ? Demeurer volontairement membre après ce qui s'étoit paſſé, n'étoit-ce pas conſentir à mon déshonneur ?

Je ne comprends point comment vous m'oſez demander ce que m'a fait la patrie. Un homme auſſi éclairé que vous ignore-t-il que toute démarche publique faite par le Magiſtrat eſt cenſée faite par tout l'Etat, lorſqu'aucun de ceux qui ont droit de la déſavouer ne la déſavoue ?

Je ne dois pas ſeulement compte de moi aux Gènevois, je le dois encore à moi-même, au public dont j'ai le malheur d'être connu, à la poſtérité de qui je le ſerai peut-être. Si j'étois aſſez ſot que de vouloir perſuader le reſte de l'Europe que les Genèvois ont déſapprouvé la procédure de leur Magiſtrat, ne ſe moqueroit-on pas de moi ?

Ne ſavons-nous pas, me diroit-on, que la bourgeoiſie a droit de faire des repréſentations dans toutes les occaſions où elle croit les loix léſées & où elle improuve la conduite des Magiſtrats ? Qu'a-t-elle fait dans celle-ci depuis près d'un an que vous avez

attendu ? Si cinq ou ſix bourgeois ſeulement euſſent proteſté, on pourroit vous croire ſur les ſentimens que vous leur prêtez. Cette démarche étoit facile & légitime ; elle ne troubloit point l'ordre public ; pourquoi donc ne l'a-t-on pas faite ? Le ſilence de tous ne dément-il pas vos aſſertions ? Montrez-nous les ſignes du déſaveu que vous leur prêtez. Voilà, Monſieur, ce qu'on me diroit & qu'on auroit raiſon de me dire. On ne juge pas des hommes ſur leurs penſées ; on les juge ſur leurs actions.

Il y avoit peut-être divers moyens pour me venger de l'outrage, mais il n'y en avoit qu'un pour le repouſſer ſans vengeance, & c'eſt celui que j'ai pris. Ce moyen qui ne fait du mal qu'à moi, doit-il m'attirer des reproches, au lieu des conſolations que je devois eſpèrer ?

Vous me dites que je n'avois pas droit de demander l'abdication de ma bourgeoiſie : mais le dire n'eſt pas le prouver. Nous ſommes bien loin de compte, car je n'ai point prétendu demander cette abdication, mais la donner. J'ai aſſez étudié mes droits pour

les connoître, quoique je ne les aie exercés qu'une fois seulement. Ayant pour moi l'usage de tous les peuples, l'autorité de la raison, le droit naturel de Grotius, de tous les jurisconsultes, & même l'aveu du Conseil, je ne suis pas obligé de me régler sur votre erreur. Chacun sait que tout pacte dont une des parties enfreint les conditions, devient nul pour l'autre. Quand je devois tout à ma patrie, ne me devoit-elle donc rien? J'ai payé ma dette; a-t-elle payé la sienne? On n'a jamais droit de la déserter, je l'avoue; mais quand elle nous rejette, on a toujours droit de la quitter. On le peut dans les cas que j'ai spécifiés, & même on le doit dans le mien. Le serment que j'ai fait envers elle, elle l'a fait envers moi. En violant ses engagemens, elle m'affranchit des miens; & en me les rendant ignominieux, elle me fait un devoir d'y renoncer.

Vous dites que, si des Citoyens se présentoient au MAGNIFIQUE CONSEIL pour demander pareille chose, vous ne seriez pas surpris qu'on les incarcerât: ni moi non plus je n'en serois pas surpris, parce que rien d'injuste ne doit

ſurprendre de la part de quiconque a la force en main. Mais bien qu'une loi, qu'on n'obſervera jamais, défende au Citoyen, qui veut demeurer tel, de ſortir du territoire ſans congé, comme on n'a pas beſoin de demander l'uſage d'un droit qu'on a, quand un Gènevois veut quitter ſa patrie pour aller s'établir dans un pays étranger, perſonne ne ſonge à lui en faire un crime, & on ne l'incarcerera point pour cela. Il eſt vrai ordinairement que cette renonciation n'eſt pas ſolemnelle : mais c'eſt qu'ordinairement ceux qui la font, n'ayant pas reçu des affronts publics, n'ont pas beſoin de renoncer publiquement à la ſociété qui les leur a faits.

Monſieur, j'ai attendu, j'ai médité, j'ai cherché long-temps s'il y avoit quelque moyen d'éviter une démarche qui m'a déchiré. Je vous avois confié mon honneur, ô Gènevois ! & j'étois tranquille : mais vous avez ſi mal gardé ce dépôt que vous me forcez de vous l'ôter.

Mes bons Anciens compatriotes, que j'aimerai toujours malgré votre ingratitude, de grace ne me forcez pas par

vos propos durs & malhonnêtes de faire publiquement mon apologie ; épargnez-moi dans ma misère la douleur de me défendre à vos dépens.

Souvenez-vous, Monsieur, que c'est malgré moi que je suis réduit à vous répondre sur ce ton : la vérité dans cette occasion n'en a pas deux. Si vous m'attaquiez moins rudement, je ne chercherois qu'à verser mes peines dans votre sein. Votre amitié me sera toujours chère ; je me ferai toujours un devoir de la cultiver. Mais je vous conjure, en m'écrivant, de ne pas me la rendre si cruelle & de mieux consulter votre cœur : je vous embrasse de tout le mien.

Le 16 Mai 1763.

LETTRE

A M. ***

QUELQUES particuliers ayant proposé à M. ROUSSEAU de faire une édition générale de ſes Ouvrages (*a*) tant manuſcrits que déja publiés, en avoient, ſur leur premiere requête, obtenu la permiſſion du Gouvernement. Cette entrepriſe très-lucrative tenta la cupidité & fit des mécontens de ceux qui ne purent y avoir part. Elle étoit d'ailleurs avantageuſe à l'Auteur, à qui elle aſſuroit un état médiocre, mais ſuffiſant à ſes beſoins & conforme à ſes deſirs, & par-là, ſans doute, elle déplut à ſes ennemis. Ce fut dans ces circonſtances que parurent *les Lettres écrites de la Montagne*,

(*a*) Cette Lettre doit trouver place ici ; nous l'inſérons comme très-propre à donner l'intelligence de pluſieurs pièces de ce Recueil.

Ouvrage qui a ſervi de fondement ou de prétexte à la tracaſſerie dont je dois vous rendre compte. Vous ſavez, Monſieur, que ces Lettres reçues avec avidité, dévorées avec fureur, furent proſcrites ou brûlées dans quelques Etats. Pour nous, nous demeurâmes tranquilles ſpectateurs de ces feux de joie, juſques à la fin de Février, que le zèle de notre Clergé, ſi long-tems aſſoupi, eut reçu tous les alimens néceſſaires pour produire un embraſement. Alors la Vénérable Claſſe (c'eſt le corps des Paſteurs de ce pays) dénonça au Gouvernement & au Magiſtrat Municipal *les Lettres écrites de la Montagne*, comme un Ouvrage impie, abominable, &c. &c. & en ſollicita la proſcription, ainſi que la ſuppreſſion du conſentement accordé pour l'édition projettée.

Cette demarche de la Vénérable Claſſe contraſte ſi ſingulièrement avec le ſilence qu'elle a gardé ſur Emile (*b*)

(*b*) Et ſur la Lettre à l'Archevêque de Paris. Il eſt vrai que cette Lettre, non plus qu'Emile, n'attaquoit point le Clergé Proteſtant.

lorſque cet Ouvrage parut, & que ſon Auteur fut admis à la Communion, que l'on ſeroit tenté d'y ſoupçonner un intérêt perſonnel, ſi l'on ne ſavoit poſitivement que les Membres de ce Sacré Collége, les plus zèlés à pourſuivre la proſcription des *Lettres de la Montagne*, étoient ceux préciſément qui ne les avoient pas lues.

Le Conſeil d'Etat ne prit point feu ſur ces eſpèces de remontrances, mais le Magiſtrat Municipal proſcrivit l'Ouvrage en queſtion. Le Hérault chargé de cette fonction publique s'en acquitta au mieux, en annonçant ces Lettres prohibées comme attaquant tout ce qu'il y a de plus *répréhenſible* dans notre Sainte Religion.

Cependant la Vénérable Claſſe s'ajourna au 13 Mars pour juger l'Auteur, qui, bien informé de la fermentation que ce corps pouvoit occaſionner dans l'Etat, crut en bon Citoyen devoir conjurer l'orage, & remit à M. le Profeſſeur de Montmollin, ſon Paſteur, l'Ecrit ſuivant, pour être communiqué à la Vénérable Claſſe.

» Par déférence pour M. le Profeſ-
» ſeur de Montmollin, mon Paſteur,
&

» & par reſpect pour la Vénérable
» Claſſe, j'offre, ſi on l'agrée, de
» m'engager, par un Ecrit ſigné de
» ma main, à ne jamais publier aucun
» nouvel Ouvrage ſur aucune matière
» de Religion, méme de n'en jamais
» traiter incidemment dans aucun nou-
» vel Ouvrage que je pourrois pu-
» blier ſur tout autre ſujet; & de plus,
» je continuerai à témoigner par mes
» ſentimens & par ma conduite tout
» le prix que je mets au bonheur d'être
» uni à l'Egliſe.

» Je prie M. le Profeſſeur de com-
» muniquer cette déclaration à la Vé-
» nérable Claſſe. Fait à Motiers le 10
» Mars. 1765.

Signé, J. J. ROUSSEAU.

La Vénérable Claſſe, au lieu d'accepter cette offre & de la rendre publique, précipita d'un jour le jugement de cette affaire.

Quelles furent donc les raiſons du ſilence inviolable promis & juré par tous les Membres aſſiſtans, tant ſur les queſtions que l'on devoit adreſſer

à M. ROUSSEAU, que ſur tout ce qui s'étoit paſſé, ou ſe paſſeroit dans ce *Synode inquiſitorial ?* Ce ſilence étoit ſans doute bien important, puiſque les Membres du Clergé qui n'avoient pas aſſiſté aux délibérations, n'en purent pénétrer le ſecret. Mais ce ſecret impénétrable étoit connu longtems avant que la Claſſe en eût délibéré. Ceux qui ont la correſpondance de la Cour, avoient eu le tems d'en informer le Roi, & cela ſur des avis venus de Paris & de Genève.

» Le Roi trouve très-mauvais que » vos compatriotes s'acharnent ſur un » homme qu'il protége, & il a déclaré » qu'il ſe reſſentiroit vivement contre » ceux qui perſiſteroient à perſécuter » M. ROUSSEAU. Je le tiens de la bou- » che même du Roi. Vous pouvez le » dire à qui vous voudrez. »

C'eſt en ces termes que dans ſa lettre du 10 Mars, adreſſée à M. M** Conſeiller-d'Etat & Procureur-Général, s'exprimoit Milord Maréchal, cet illuſtre Breton, ſi bon juge du mérite, protecteur ſage du mérite opprimé, & digne, en un mot, de la

confiance & de l'amitié de celui des Rois qui ſe connoît le mieux en hommes. Que l'on confronte la date de cette lettre avec la diſtance des lieux, & on comprendra aiſément que la Cour étoit bien informée de ce qui devoit ſe paſſer dans l'aſſemblée de ce Clergé, fixée au 13 Mars.

Cependant il s'étoit répandu un bruit qui tous les jours recevoit de nouveaux accroiſſemens. Il exiſtoit, *diſoit-on*, un Ouvrage de M. ROUSSEAU, intitulé DES PRINCES. Perſonne ne l'avoit vû ; mais on aſſuroit pourtant que les Gouvernemens Ariſtocratiques, & en particulier celui de Berne, y étoient fort maltraités. On pouſſa les ſoins officieux juſqu'à écrire de Berne même à M. le Profeſſeur de F *** Directeur de l'Imprimerie à Yverdon, de demander ce livre à M. ROUSSEAU pour l'imprimer & le répandre, vû que ce ſeroit une *très-bonne affaire*. M. ROUSSEAU ſentit le but de ces ſoins officieux, & envoya à M. le Profeſſeur de F *** la lettre ſuivante, le priant de l'imprimer, & de la répandre.

» JE n'ai point fait, Monſieur, l'Ou-
» vrage intitulé, DES PRINCES; je ne
» l'ai point vû; je doute même qu'il
» exiſte. Je comprends aiſément de
» quelle fabrique vient cette inven-
» tion, comme beaucoup d'autres, &
» je trouve que mes ennemis ſe ren-
» dent bien juſtice, en m'attaquant
» avec des armes ſi dignes d'eux.
» Comme je n'ai jamais déſavoué au-
» cun Ouvrage qui fût de moi, j'ai
» le droit d'en être cru ſur ceux que
» je déclare n'en pas être. Je vous
» prie, Monſieur, de recevoir & de
» publier cette déclaration en faveur
» de la vérité, & d'un homme qui n'a
« qu'elle pour ſa défenſe. Recevez
» mes très-humbles ſalutations. »

Signé, J. J. ROUSSEAU.

A Motiers, le 14 Mars 1765.

Dans l'aſſemblée du 12 Mars, la Vénérable Claſſe fulmina contre M. ROUSSEAU, & lança une ſentence d'excommunication. Mais elle eut la ſageſſe de ſupprimer cette ſentence irrégulière, ſur la Lettre anonyme qui

lui fut adreſſée, vraiſemblablement par un de ſes Membres. La voici.

» VOUS êtes ajournés ſolemnelle-
» ment pour juger de J. J. ROUSSEAU
» ou de ſes Lettres de la Montagne.
» Je n'ai pas entrée au Sanctuaire ;
» toutefois ſouffrez d'ouïr le ſuffrage
» d'un de ſes meilleurs amis, je veux
» dire du Sanctuaire. Cet avis ſeroit,
» que l'Ecrivain dont il eſt queſtion,
» en qualité de Chrétien qu'il ſe pro-
» duit dans le premier Volume, n'a
» guère beſoin que d'être timpaniſé,
» au lieu d'être *perſécuté* chez des
» Egliſes Proteſtantes ; & que, comme
» Citoyen dans le ſecond Volume, il
» mériteroit preſque d'être canoniſé
» par des Etats républicains, bien loin
» d'en être décrété. La raiſon en eſt,
» que la tyrannie & le deſpotiſme ſont
» plus à ſa portée que l'Evangile &
» la Réformation. Il pourſuit l'eſprit
» tyrannique, la manie deſpotique dans
» leurs derniers retranchemens, & dé-
» méle leurs artifices les plus retors,
» ſans que la beauté enchantereſſe de
» ſon langage nuiſe, tant s'en faut,
» à la vigueur mâle de ſon raiſon-

» nement. Mais pour l'Evangile & la
» Réformation il ſemble outre-paſſer
» certaines choſes eſſentielles qu'il de-
» voit avoir apperçues dans l'un, &
» ignorer bien des choſes utiles qu'il
» pouvoit avoir appriſes dans l'autre.
» D'ailleurs, c'eſt un malheur ou un
» bonheur pour lui, que plus ſon ſtile
» eſt attrayant, moins il eſt ſéduiſant
» pour l'endoctrinement de ſes diffi-
» cultés & de ſes doutes, parce que
» plus il ſe fait lire de fois, plus on
» ſent que c'eſt une kyrielle de traits
» évaporés d'une plume fantaſtique,
» qui ne touchent que l'imagination,
» encore faut-il qu'elle ſoit déja bleſ-
» ſée (*c*).

« Quant à ce qui regarde la
» Communion, ou l'alternative de la
» permiſſion ou de la défenſe de s'ap-
» procher de la Table Sacrée ; tant
» qu'il plaira au Souverain de le pro-
» téger, ce ſeroit s'embarquer en l'air

(c) Ce jugement, & tout ce qui le précède, décèle l'état de l'anonyme, & prouve, quoi qu'il en diſe, *qu'il a*, de droit & de fait, *entrée au Sanctuaire.*

» pour donner du nez à terre, & ha-
» zarder des conflicts périlleux, que
» de vouloir en ſouſtraire le jugement
» aux conſiſtoires. Leur indépendance
» à été trop ſouvent, tantôt preten-
» due, tantôt reconnue par la Véné-
» rable Claſſe elle-même : il ne faut
» pas ſe contredire : le cas ſera peut-
» être intrigué : il importe également
» à la Religion & à l'Etat qu'elle ne
» ſe compromette pas. Ce qui ſeul eſt
» de ſa compétence, c'eſt l'examen
» des ouvrages de l'Ecrivain, à la
» propagation deſquels il eſt de ſon
» devoir de s'oppoſer, & par de ſages
» admonitions à lui adreſſer en per-
» ſonne par le miniſtère de ſon Paſ-
» teur, pour qu'il ne donne plus rien
» au public ; & par de fortes remon-
» trances au Gouvernement, pour que
» l'octroi de l'Imprimerie (*d*) projettée,
» à deſſein de les répandre, ou même de
» les accroître, ſoit retiré. C'eſt à quoi
» il eſt de ſa prudence de ſe rabattre,
» & ce ſera beaucoup faire que de

(*d*) On devroit lire : *L'impreſſion.*

» l'obtenir (*e*). Il eſt vrai qu'il eſt » d'une dangéreuſe conſéquence d'é-

---

(*e*) Rien au contraire de ſi aiſé. Quant au premier chef, il n'y avoit qu'à accepter l'offre ci-deſſus. Et quant au ſecond, un ſeul mot, à M. *Rouſſeau*, eût encore ſuffi. En voici la preuve.

» Je vous avoue que je ne vois qu'avec ef- » froi l'engagement que je vais prendre avec » la Compagnie en queſtion, ſi l'affaire ſe con- » ſomme; ainſi, quand elle manqueroit, je ſe- » rois très-peu puni, &c «. *Extrait d'une Lettre de M. Rouſſeau à M***.* » Vous ne de- » vez point, s'il vous plaît, paſſer outre, que » les aſſociés n'aient le conſentement formel » du Conſeil d'Etat, que je doute fort qu'ils » obtiennent. Quant à la permiſſion qu'ils ont » demandée à la Cour, je doute encore plus » qu'elle leur ſoit accordée. Milord Maréchal » connoît là-deſſus mes intentions; il ſait que » non-ſeulement je ne demande rien, mais que » je ſuis très-déterminé à ne jamais me préva- » loir de ſon crédit à la Cour, pour y obtenir » quoi que ce puiſſe être, relativement au pays » où je vis, qui n'ait pas l'agrément du Gou- » vernement particulier du pays même. Je n'en- » tends me mêler en aucune façon de ces cho- » ſes-là, ni traiter qu'elles ne ſoient décidées «. *Extrait d'une autre Lettre au même.*

Cette façon d'enviſager l'entrepriſe projettée, les conditions que M. *Rouſſeau* mettoit à ſon

» tendre les droits de la tolérance à
» des étrangers ; ce ſeroit en quelque
» façon inviter tous les Auteurs ou
» Editeurs de mauvais livres à cher-
» cher leur aſyle dans ce pays, & riſ-
» quer d'en faire un cloaque de toutes
» ſortes de barbouilleurs de ces der-
» niers tems, dont la démangeaiſon
» porte principalement contre l'Evan-
» gile ou contre les mœurs. Mais ils
» ne ſont pas tous ſi propres à cap-
» tiver nos têtes francillones, & nos
» freluquets de financiers, ou de mi-
» liciens : & à nouveaux faits, nou-
» veaux plaids. Le renouvellement de
» l'abus remédieroit ſans doute à l'ex-
» cès du déſordre. Au ſurplus il y a
» grand ſujet d'être ſur ſes gardes dans
» l'aſſemblée convoquée pour cette af-
» faire, dont on dit que le ſecret
» *mobile* réſide dans une Capitale voi-
» ſine en la perſonne d'un *quidam* (*f*)

---

exécution, tout étoit connu des ſix aſſociés entrepreneurs, & ne pouvoit guère être un ſecret pour notre public, encore moins pour quelques-uns des membres de la Vénérable Claſſe.

(*f*) M. E. B. P. à B.

» de la gent refugiée à robe noire ;
» qui voudroit faire montre de ſon
» crédit aux D * * *, aux de V * * *,
» émules, ou ennemis de notre fameux
» ROUSSEAU. Ne ſeroit-il pas hon-
» teux à une Compagnie de Miniſ-
» tres & de Paſteurs auſſi diſtinguée
» dans l'Europe réformée, de ſe laiſ-
» ſer mener dans une matière reli-
» gieuſe & importante par l'intrigue
» d'un Eccléſiaſtique livré à la grandeur
» mondaine, & guidé par des vues
» perſonnelles ? Comment l'écouter
» quand il s'agit de voies à réprimer,
» ou de ramener un pauvre mécréant,
» honnête-homme, & de bonne-foi,
» lui qui eſt en relation étroite avec
» des gens connus pour forgeurs de
» contes gras, d'hiſtoriettes diffama-
» toires, ou même pour rénovateurs
» de ſyſtêmes d'impiété, ou de ma-
» térialiſme, & qui, pour ſurcroît de
» mérite, ſe trouve créature favorite
» des Ambaſſadeurs en Suiſſe d'une
» Couronne qui, tous les jours, fait
» empriſonner, pendre ſes confrères
» & compatriotes Prédicants du pur
» Evangile, & ſe rend par cela même
» complice des cruautés antichrétiennes

» du papiſme ? Quel contraſte ! De » quel poids pourront être les ſuggeſ- » tions de ſa *cabale* ? &c. &c. »

Cette Lettre occaſionna le 13. Mars une nouvelle délibération, & ſur la réquiſition de M. de Montmollin Paſteur à Motiers, il lui fut donné, par écrit, une direction pour faire comparoître en Conſiſtoire J. J. ROUSSEAU, & lui adreſſer les queſtions ſuivantes, arrivées peut-être par le même courrier qui en portoit la copie à quelques particuliers d'ici : ſavoir.

1°. Si lui JEAN-JACQUES ne croyoit pas en Jéſus-Chriſt mort pour nos offenſes, & reſſuſcité pour notre juſtification?

2°. S'il ne croyoit pas à la révelation, & ne regardoit pas la Sainte Ecriture comme divine?

Qu'au défaut de réponſes ſatisfaiſanſes ſur ces queſtions, lui, ſon Paſteur, devoit le faire excommunier, ſans doute, *à quelque prix que ce fût.* On eſt du moins en droit de le juger ainſi par les menées qui furent employées dans l'Egliſe de Motiers, pour parvenir à cette concluſion, le tout pour la plus grande gloire de Dieu. On intimida

la conſcience des Anciens de cette Egliſe, membres du Conſiſtoire admonitif; on leur répéta que J. J. ROUSSEAU étoit l'Antechriſt; que le ſalut de la patrie dépendoit de ſon excommunication; que les différens corps de l'Etat s'y intéreſſoient vivement; que les Cantons Alliés, en particulier celui de Berne, vouloient renoncer à leur ancienne alliance avec ce pays, ſi J. J. ROUSSEAU n'étoit pas excommunié. On fit même ſemer parmi les femmes du village & des environs, que ce JEAN JACQUES avoit dit dans ſon dernier Ouvrage que les femmes n'avoient point d'ame, & n'étoient au plus que des brutes, & mille autres propos dans ce genre, tous propres à renouveller parmi nous le ſpectacle du ſort de *Servet*, ou de celui *d'Orphée* (*g*).

C'eſt alors que le prétendu Antechriſt adreſſa la lettre ſuivante à M. le Procureur-Général.

(*g*) Les femmes avoient préparé des fourches pour recevoir M Rouſſeau. La rigueur de la ſaiſon, qui le retint chez lui, le déroba à leur fureur.

» JE ne ſais, Monſieur, ſi je ne dois
» pas bénir mes misères, tant elles ſont
» accompagnées de conſolations. Votre
» lettre m'en a donné de bien douces,
» & j'en ai trouvé de plus douces en-
» core dans le paquet qu'elle contenoit.
» J'avois expoſé à Milord Maréchal
» les raiſons qui me faiſoient deſirer
» de quitter ce pays pour chercher la
» tranquillité & pour l'y laiſſer. Il ap-
» prouve ces raiſons, & il eſt comme
» moi d'avis que j'en ſorte: ainſi, Mon-
» ſieur, c'eſt un parti pris, avec regret,
» je vous le jure, mais irrévocablement.
» Aſſurément tous ceux qui ont des
» bontés pour moi ne peuvent déſap-
» prouver que, dans le triſte état où
» je ſuis, j'aille chercher une terre de
» paix pour y dépoſer mes os. Avec
» plus de vigueur & de ſanté je con-
» ſentirois à faire face à mes perſécu-
» teurs pour le bien public: mais ac-
» cablé d'infirmités, & de malheurs
» ſans exemple, je ſuis peu propre à
» jouer un rolle, & il y auroit de la
» cruauté à me l'impoſer. Las de com-
» bats & de querelles, je n'en peux
» plus ſupporter. Qu'on me laiſſe aller

» mourir en paix ailleurs, car ici cela » n'eſt pas poſſible, moins par la mau- » vaiſe humeur des habitans, que par » le trop grand voiſinage de Genève, » inconvénient qu'avec la meilleure » volonté du monde, il ne dépend pas » d'eux de lever.

» Ce parti, Monſieur, étant celui » auquel on vouloit me réduire, doit » naturellement faire tomber toute dé- » marche ultérieure pour m'y forcer. » Je ne ſuis point encore en état de » me tranſporter, & il me faut quel- » que tems pour mettre ordre à mes » affaires, durant lequel je puis raiſon- » nablement eſpèrer qu'on ne me trai- » tera pas plus mal qu'un Turc, un » Juif, un Payen, un Athée, & qu'on » voudra bien me laiſſer jouir pour » quelques ſemaines de l'hoſpitalité » qu'on ne refuſe à aucun étranger. » Ce n'eſt pas, Monſieur, que je veuille » déſormais me regarder comme tel; au » contraire l'honneur d'être inſcrit » parmi les Citoyens du pays, me ſe- » ra toujours précieux par lui-même, » encore plus par la main dont il me » vient, & je mettrai toujours au rang » de mes premiers devoirs le zèle &

» la fidélité que je dois au Roi, comme
» notre Prince & comme mon Protec-
» teur. J'ajoûte que j'y laiſſe un bien
» très-regrettable, mais dont je n'en-
» tends point du tout me déſaiſir : ce
» ſont les amis que j'y ai trouvés dans
» mes diſgraces, & que j'eſpère y con-
» ſerver malgré mon éloignement.

» Quant à Meſſieurs les Miniſtres,
» s'ils trouvent à propos d'aller tou-
» jours en avant avec leur Conſiſtoire,
» je me traînerai de mon mieux pour
» y comparoître, en quelqu'état que
» je ſois, puiſqu'ils le veulent ainſi ;
» & je crois qu'ils trouveront, pour
» ce que j'ai à leur dire, qu'ils au-
» roient pu ſe paſſer de tant d'appareil.
» Du reſte, ils ſont fort les maîtres de
» m'excommunier, ſi cela les amuſe ;
» être excommunié de la façon de
» M. de Voltaire, m'amuſera fort
» auſſi (*h*).

» Permettez, Monſieur, que cette

(*h*) On a prétendu que M de Voltaire avoit écrit que l'on pourroit chaſſer M. Rouſſeau de ſa nouvelle patrie malgré la protection du Souverain.

» lettre ſoit commune aux deux Meſ-
» ſieurs qui ont eu la bonté de m'é-
» crire avec un intérêt ſi généreux.
» Vous ſentez que, dans les embarras
» où je me trouve, je n'ai pas plus
» le tems que les termes pour exprimer
» combien je ſuis touché de vos ſoins
» & des leurs. Mille ſalutations & reſ-
» pects. »

Signé J. J. ROUSSEAU.

A Motiers, le 23 Mars 1765.

Douze jours s'étoient écoulés depuis la délibération de la Vénérable Claſſe, lorſqu'enfin le Dimanche 23 Mars, le Paſteur de Motiers, après avoir, par l'élection de deux Anciens, completté le nombre requis, & par-là étayé ſon plan de deux ſuffrages qu'il pouvoit croire à ſa diſpoſition, aſſembla le Conſiſtoire admonitif, & là, après un long préambule, il montra ſes ordres qu'il accompagna de très-amples réflexions, & conclut enfin comme on devoit s'y attendre. Cet intervalle de douze jours avoit été rigoureuſement employé, & ſi bien mis à profit, que M. de Montmollin écrivant à Genève, avoit

avoit, dit-on, assuré très-positivement que l'excommunication seroit prononcée contre M. ROUSSEAU. Aussi, l'Officier du Prince qui assiste dans les assemblées du Consistoire, eut beau réclamer les constitutions de l'Etat, élever sa voix contre l'espèce d'Inquisition que la Classe vouloit introduire au mépris de ces mêmes constitutions, & en foulant aux pieds les droits & les libertés des Citoyens, cette voix ne fut pas entendue, & la pluralité décida que M. ROUSSEAU seroit cité le 28 à comparoître en Consistoire le 29. Ce qui fut signifié & accepté fort poliment de part & d'autre. Mais au lieu de s'y porter en personne, M. ROUSSEAU, suivant l'avis de ses amis, & par de très-bonnes raisons, prit le sage parti de constater par écrit ce qu'il avoit à dire, en adressant au Consistoire la lettre suivante, accompagnée de sa déclaration à M. de Montmollin, lorsqu'en 1762, celui-ci l'avoit admis à la sainte Cène.

MESSIEURS,

» Sur votre citation, j'avois hier » résolu, malgré mon état, de compa-

» roître aujourd'hui par-devant vous ;
» mais ſentant qu'il me ſeroit impoſ-
» ſible, malgré toute ma bonne vo-
» lonté, de ſoutenir une longue ſé-
» ance ; &, ſur la matière de foi qui
» fait l'unique objet de la citation,
» réfléchiſſant que je pouvois égale-
» ment m'expliquer par écrit, je n'ai
» point douté, Meſſieurs, que la dou-
» ceur de la charité ne s'alliât en vous
» au zèle de la foi, & que vous n'a-
» gréaſſiez dans cette lettre la même
» réponſe que j'aurois pu faire de bou-
» che aux queſtions de M. de Mont-
» mollin, quelles qu'elles ſoient.

» Il me paroît donc qu'à moins que
» la rigueur dont la Vénérable Claſſe
» juge à propos d'uſer contre moi, ne
» ſoit fondée ſur une loi poſitive,
» qu'on m'aſſure ne pas exiſter dans
» cet Etat, rien n'eſt plus nouveau,
» plus irrégulier, plus attentatoire à la
» liberté civile, & ſur-tout plus con-
» traire à l'eſprit de la Religion qu'une
» pareille procédure en pure matière
» de foi.

» Car, Meſſieurs, je vous ſupplie de
» conſidérer que, vivant depuis long-
» tems dans le ſein de l'Egliſe, & n'é-

» tant ni Pasteur, ni Professeur, ni
» chargé d'aucune partie de l'instruc-
» tion publique, je ne dois être sou-
» mis, moi particulier, moi simple
» fidèle, à aucune interrogation, ni
» inquisition sur la foi; de telles inqui-
» sitions, inouïes dans ce pays, sappant
» tous les fondemens de la Réfor-
» mation, & blessant à la fois la liberté
» évangélique, la charité Chrétienne,
» l'autorité du Prince & les droits des
» sujets, soit comme membres de l'E-
» glise, soit comme citoyens de l'E-
» tat. Je dois toujours compte de mes
» actions & de ma conduite aux loix
» & aux hommes; mais puisqu'on n'ad-
» met point parmi nous d'Eglise in-
» faillible qui ait droit de prescrire
» à ses membres ce qu'ils doivent
» croire: donc, une fois reçu dans
» l'Eglise, je ne dois plus qu'à Dieu
» seul compte de ma foi.

» J'ajoûte à cela que lorsqu'après la
» publication de l'Emile, je fus admis
» à la Communion dans cette paroisse,
» il y a près de trois ans, par M. de
» Montmollin, je lui fis par écrit une
» déclaration dont il fut si pleinement
» satisfait, que non-seulement il n'exi-

» gea nulle autre explication ſur le
» dogme, mais qu'il me promit même
» de n'en point exiger. Je m'en tiens
» exactement à ſa promeſſe, & ſur-tout
» à ma déclaration : & quelle inconſé-
» quence, quelle abſurdité, quel ſcan-
» dale ne ſeroit-ce point de s'en être
» contenté, après la publication d'un
» livre où le Chriſtianiſme ſembloit ſi
» violemment attaqué, & de ne s'en
» pas contenter maintenant, après la
» publication d'un autre livre, où l'Au-
» teur peut errer, ſans doute, puiſqu'il
» eſt homme, mais ou du moins il erre
» en Chrétien (*i*), puiſqu'il ne ceſſe de
» s'appuyer pas-à-pas ſur l'autorité de
» l'Evangile ? C'étoit alors qu'on pou-
» voit m'ôter la Communion, mais
» c'eſt à préſent qu'on devroit me la

(*i*) Ajoûtez, & avec un des arc-boutants de la Réformation, le célébre *Théodore de Beze* que l'on ne fit pourtant pas marcher en Conſiſtoire pour avoir dit dans une note ſur les verſets 23. & 24 du chap. 2. de l'Evangile ſelon Saint-Jean, *non ſatis tuta fides eorum qui miraculis nituntur.* Il eſt vrai que de ſon tems le mot *réformation* n'étoit pas un mot vuide de ſens.

» rendre. Si vous faites le contraire, » Meſſieurs, penſez à vos conſciences ; » pour moi, quoi qu'il arrive, la mienne » eſt en paix.

» Je vous dois, Meſſieurs, & je veux » vous rendre toutes ſortes de défe- » rences, & je ſouhaite de tout mon » cœur qu'on n'oublie pas aſſez la pro- » tection dont le Roi m'honore, pour » me forcer d'implorer celle du Gou- » vernement.

» Recevez, Meſſieurs, je vous ſup- » plie, les aſſurances de tout mon reſ- » pect.

» Je joins ici la copie de la décla- » ration ſur laquelle je fus admis à la » Communion en 1762, & que je » confirme aujourd'hui. »

Signé J. J. ROUSSEAU.

Quoique la déclaration dont il eſt fait mention ſoit imprimée ci-devant, on a cru devoir la répéter ici, pour ne pas interrompre le fil de l'hiſtoire.

» MONSIEUR,

» Le reſpect que je vous porte, & » mon devoir comme votre paroiſſien,

» m'obligent, avant que d'approcher
» de la ſainte Table, de vous faire, de
» mes ſentimens en matière de foi,
» une déclaration devenue néceſſaire
» par l'étrange préjugé pris contre un
» de mes écrits.

» Il eſt fâcheux que les Miniſtres
» de l'Evangile ſe faſſent en cette oc-
» caſion les vengeurs de l'Egliſe Ro-
» maine, faute d'avoir voulu m'enten-
» dre, ou faute même de m'avoir lû.

» Comme vous n'êtes pas, Mon-
» ſieur, dans ce cas-là, j'attends de
» vous un jugement plus équitable:
» quoi qu'il en ſoit, l'ouvrage porte
» en ſoi tous ſes éclairciſſemens, &
» comme je ne pourrois l'expliquer
» que par lui-même, je l'abandonne
» tel qu'il eſt au blâme ou à l'appro-
» bation des ſages, ſans vouloir ni le
» défendre, ni le déſavouer.

» Me bornant donc à ce qui regarde
» ma perſonne, je vous déclare, Mon-
» ſieur, avec reſpect, que, depuis ma
» réunion à l'Egliſe dans laquelle je
» ſuis né, j'ai toujours fait de la Re-
» ligion Chrétienne Réformée une
» profeſſion d'autant moins ſuſpecte,
» que l'on n'exigeoit de moi, dans le

» pays où j'ai vécu, que de garder le
» ſilence, & laiſſer quelque doute à
» cet égard, pour jouir des avantages
» civils dont j'étois exclus par ma Re-
» ligion ; je ſuis attaché de bonne-foi
» à cette Religion véritable & ſainte,
» & je le ſerai juſqu'à mon dernier
» ſoupir ; je deſire d'être toujours uni
» extérieurement à l'Egliſe, comme je
» le ſuis dans le fond de mon cœur ;
» & quelque conſolant qu'il ſoit pour
» moi de participer à la Communion
» des fidèles, je le deſire, je vous pro-
» teſte, autant pour leur édification
» que pour mon propre avantage ; car
» il n'eſt pas bon que l'on penſe qu'un
» homme de bonne-foi, qui raiſonne,
» ne peut être un membre de Jéſus-
» Chriſt.

» J'irai, Monſieur, recevoir de vous
» une réponſe verbale, & vous con-
» ſulter ſur la manière dont je dois me
» conduire en cette occaſion, pour ne
» donner ni ſurpriſe au Paſteur que
» j'honore, ni ſcandale au troupeau
» que je voudrois édifier. «

Après bien des difficultés de la part du Paſteur pour la réception de ces deux écrits, l'Officier du Prince l'em-

porta, & obtint que la lecture en fût faite. M. de Montmollin, contre l'ordre naturel des choſes, débuta par la déclaration, dont il accompagna la lecture de fréquens mouvemens d'épaule, ou il la coupa par différens commentaires, tous fort expreſſifs, fort édifians, mais très-ſinguliers dans un Paſteur qui depuis deux ans & demi, trouvoit cette même déclaration ſuffiſante pour en admettre l'Auteur à ſa Communion.

Ce n'eſt pas-là la ſeule indécence dont l'aſſemblée fut témoin : l'homme de Dieu tenta d'interrompre l'homme du Prince, pendant que celui-ci opinoit ; & voyant la tournure que prenoit la délibération, il oſa propoſer de la renvoyer à un autre jour, ſous le prétexte frivole & inouï de l'abſence d'un des Anciens, ſur le ſuffrage duquel il croyoit ſans doute pouvoir compter. Ses efforts étant inutiles de ce côté, il les tourna d'un autre, & oſa prétendre avoir deux voix en Chapître, lui qui par délicateſſe auroit dû, dans ce cas particulier, s'abſtenir de voter, par cela même qu'il étoit cenſé partie dans cette affaire, comme repréſentant de la Vénérable Claſſe, en vertu de la direction

qu'il en avoit exhibée, & à laquelle il demandoit que l'on ſe conformât dans la délibération ; mais il vouloit l'emporter *per fas & nefas*.

A l'iſſue du Conſiſtoire, ſon mécontentement éclata contre ceux des Anciens qui n'avoient pas opiné du bonnet avec lui. Il leur reprocha avec aigreur de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur ſpirituel ; on lui répondit : *il eſt plus ſûr pour nous d'écouter celle de la conſcience.*

En effet, ils avoient eu le tems de faire leurs réflexions, & de comprendre, par la conduite même de ce guide ſpirituel, combien on les avoit abuſés, à quelles fauſſes démarches on vouloit les entraîner ; &, craignant les ſuites qu'elles pouvoient avoir ; quatre d'entr'eux adreſſerent au Conſeil d'Etat, Juge d'ordre, la requête ſuivante (*k*).

(*k*) M. ROUSSEAU avoit parlé de ce Paſteur avec beaucoup d'éloge dans ſa lettre à M. l'Archevêque de Paris, *pag.* 58. & dans le premier Volume des lettres écrites de la Montagne, *pag.* 78. Un jour il dit dans l'amertume de ſon cœur : *je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun homme d'Egliſe de ſon vivant.*

A Monſieur le Préſident & à Meſſieurs du Conſeil d'Etat.

MESSIEURS,

» Les Anciens ſouſſignés, membres
» du Conſiſtoire admonitif de Motiers
» & Bovereſſe, prennent la liberté
» d'expoſer à Vos Seigneuries, diſant
» qu'infiniment allarmés d'être requis
» à delibérer ſur un cas qui ſurpaſſe
» nos foibles connoiſſances, nous ve-
» nons ſupplier Vos Seigneuries de
» vouloir nous donner une direction
» pour notre conduite ſur les trois
» chefs ſuivans.

» 1°. Si nous ſommes obligés de
» *ſévir* & *ſcruter* ſur les croyances &
» ſur la foi ?

» A ce premier article, nous avouons
» ingénuement notre peu de ſuffiſance
» pour la Théologie, eſtimant que
» l'on ne peut raiſonnablement en
» exiger de nous, ayant toujours cru
» que le devoir de notre charge étoit
» borné à ſimplement délater & ré-
» primer les déréglemens ſcandaleux,
» & l'irrégularité des mœurs, ſans vou-

» loir empiéter ſur *l'Autorité Souve-*
» *raine* de qui nous dépendons (*l*).

» 2°. Si un Paſteur peut & doit
» avoir *deux* voix délibératives dans
» ſon Conſiſtoire ?

» Sur ce ſecond chef, le Conſiſtoire
» de Motiers & Boveresſe eſt compoſé
» de ſix Anciens, ayant M. ſon Paſteur
» pour Préſident ; &, cette maxime une
» fois introduite, les Anciens ne ſer-
» viroient dans les délibérations que
» d'*Ombres* (*m*), à moins de l'unani-
» mité entr'eux.

» 3°. Enfin, ſi M. le Diacre du Val
» de Travers a droit de ſéance & de
» voix délibérative dans le Conſiſtoire
» de Motiers & Boveresſe ?

» A ce dernier article, il nous pa-
» roit que, ſi Monſieur le Diacre veut
» ſe prêter à la *correction*, il doit auſſi

(*l*) O Helvétiens, vous n'avez donc pas encore appris à faire céder vos devoirs de ſujets à un peu de complaiſance pour vos Conducteurs ſpirituels !

(*m*) Et c'eſt préciſément ce que l'on veut que vous ſoyez, au lieu de vous mêler d'avoir un ſentiment à vous.

» s'employer à l'*inſtruction*, & à l'*édifi-*
» *cation*, & que Meſſieurs les Paſteurs
» ne doivent point l'empêcher de
» faire les Catéchiſmes qu'il doit *lé-*
» *gitimement* à la Chapelle de Bove-
» reſſe (*n*).

» Oui, Meſſieurs, le premier ar-
» ticle de nos très-humbles repréſen-
» tations nous allarme, puiſqu'il ſur-
» paſſe & notre pouvoir & nos foibles
» connoiſſances, & les deux *ſeconds* nous
» intéreſſent d'autant plus qu'attachés
» à notre devoir, & jaloux de le rem-
» plir, nous pourrions être repris,

(*n*) Pour entendre ceci, il faut ſavoir que, ſur la demande des Paſteurs, les Communautés du Val de Travers, qui avoient une fondation pour établir un Régent, conſentirent à ſupprimer cette place, & à en tranſmettre la penſion à celle d'un Diacre chargé de ſoulager le Clergé dans ſes fonctions. Ceux de Bovereſſe réſerverent que le Diacre viendroit tous les quinze jours faire un Catéchiſme dans leur Chapelle, afin que leurs enfans ne reſtaſſent point privés de toute inſtruction : ce qui fut convenu & accordé. Depuis dix ans, ils plaident pour leur Catéchiſme & pour leur Chapelle délaiſſée, & on n'écoute ni leurs plaintes ni leurs cris.

» pendant que nous ſerions parfaite-
» ment innocens. Nous nous flattons
» donc dès-là, que Vos Seigneuries
» voudront bien nous diriger par leur
» arrêt, & ce nous ſera un nouveau
» motif d'adreſſer à Dieu les vœux les
» plus ſincères pour la conſervation de
» Meſſieurs du Conſeil d'Etat (o).

Sur cette requête le Gouvernement fit expédier ſur le champ ces ordres préliminaires.

Du premier Avril.

» VU en Conſeil les relations de
» M. Martinet, Conſeiller d'E-
» tat, Capitaine & Châtelain du Val
» de Travers, en date des 25 & 30
» Mars dernier, au ſujet de ce qui s'eſt
» paſſé en Conſiſtoire admonitif Di-
» manche 24 & Vendredi 29. dudit
» mois, par rapport au Sieur ROUS-
» SEAU; enſemble les repréſentations

(o) Les quatre Anciens qui ont compoſé & ſigné cette requête méritent d'être connus : voici leurs noms, *A. H. Bezencenet*, *A. Favre*, *L. Barrelet*, *A. Jeanrenaud.*

» des quatre Anciens d'Eglise, Favre,
» Bezencenet, Barrelet & Jeanrenaud;
» & délibéré, il a été dit qu'on ap-
» prouve en entier la conduite de mon-
» dit Sieur le Châtelain, & qu'en atten-
» dant que les ordres sur le fond de
» cette affaire lui parviennent, il doit
» apprendre au Sieur ROUSSEAU que le
» Conseil le fera jouir de toute la pro-
» tection que le Roi lui accorde, de la
» bienveillance dont Milord Maréchal
» l'honore, & de celle qui lui est due,
» comme sujet de cet État; & qu'en
» conséquence on le dispense de com-
» paroître sur toutes & telles citations
» qui pourroient lui être adressées de la
» part dudit Consistoire, toutes ses
» opérations étant surseises à son égard,
» en attendant qu'il soit donné dans peu
» un ordre définitif qui mette cette af-
» faire en régle.

Le lendemain intervint l'arrêt suivant.

Du 2 Avril.

» SUR la requête des quatre An-
» ciens du Consistoire de Motiers &
» Boveresse, &c. il a été dit, qu'on
» loue & approuve la délicatesse, &

» les ſages intentions des quatre An-
» ciens qui ont préſenté la préſente re-
» quête ; & pour répondre aux trois
» articles qu'elle renferme, le Conſeil
» prononce ſur le premier :

» Que comme le Conſiſtoire ad-
» monitif n'a pour objet que les déſu-
» nions, & les mauvaiſes mœurs, &
» les ſcandales, il n'eſt point de ſa
» compétence de s'ingérer dans d'au-
» tres affaires ; & qu'il n'a ſur-tout
» aucune autorité pour ſe faire rendre
» compte de la croyance & de la foi
» d'une perſonne ; qu'il en a bien
» moins encore pour ſévir en pareille
» cauſe, puiſqu'il dépend d'un ſupé-
» rieur à qui il doit rapporter ce qu'il
» découvre important en ce genre, &
» à qui ſeul il appartient d'en faire la
» recherche, ſuivant ſa prudence, &
» la punition, ſi le cas l'exige, ſuivant
» la forme judiciaire, & la loi ; conſé-
» quemment que leſdits quatre Anciens
» ſeront fondés à refuſer d'en con-
» noître & juger, même en étant re-
» quis par le Paſteur ; ne devant ſe
» prêter en aucune manière *aux entre-*
» *priſes contraires aux conſtitutions de*

» *l'Etat*, dans lesquelles *on pourroit*
» *chercher à les faire entrer.*

Quant au second article:

» Qu'il n'a jamais été d'usage que le
» Pasteur président au Consistoire ad-
» monitif ait plus d'une simple voix,
» & *que tel qui en prétendroit une double*
» seroit reprimé comme il convien-
» droit, & contenu en ses vraies fonc-
» tions; qu'il ne lui est même pas per-
» mis *de porter en Consistoire le résultat,*
» *soit les conclusions de la compagnie des*
» *Pasteurs*, dont le Consistoire ne peut,
» & ne doit être affecté; cette com-
» pagnie n'ayant aucune autorité sur
» lui; qu'un Pasteur peut bien à la vé-
» rité la consulter pour sa direction
» particulière, & même suivre cette
» direction, si cela lui convient; mais
» qu'elle ne doit gêner en rien l'en-
» tière liberté des suffrages des autres
» membres dudit Consistoire, quels
» qu'ils soient; ce que tout Officier
» qui y assiste, doit faire exactement ob-
» server.

» Et quant au troisiéme article de la
» requête ci-dessus;

» Il est ordonné à M. Martinet Con-
» seiller

» ſeiller d'Etat, Capitaine & Châtelain » du Val de Travers, de rechercher, » non ſeulement ce qui s'eſt pratiqué » depuis un tems, mais, de plus, ce » qui peut avoir été ſtatué de fonda- » tion ou dans la ſuite, touchant le » prétendu droit de ſéance du Diacre » du Val de Travers dans le Conſiſtoire » admonitif de Moriers & Bovereſſe; » & ſur ſon rapport, il en ſera ordon- » né comme il conviendra (*p*).

La Vénérable Claſſe eût du s'appliquer cette maxime, *Noli movere Camarinam*, & avoir aſſez de Patriotiſme pour reſter tranquille (*q*), ſur-tout après que M ROUSSEAU eut écrit à M. le Procureur-Général en ces termes :

(*p*) Cet Arrêt, émané du Juge d'ordre, ſert de pièce juſtificative aux faits allégués ci-deſſus, & devient, pour tout bon Citoyen de cet Etat, un titre auſſi précieux, que la *grande Charte* peut l'etre aux Anglois.

(*q*) On aſſura que M. de Montmollin ſe tranquilliſa dans le doux eſpoir que *ſous un autre régne, les choſes iront mieux pour lui, & pour la Vénérable Claſſe* Ce trait manquoit encore à l'éloge du Souverain, ſous le régne duquel nous avons le bonheur de vivre.

» PERMETTEZ, Monſieur, qu'avant » votre départ, je vous ſupplie de » joindre à tant de ſoins obligeans » pour moi, celui de faire agréer à » Meſſieurs du Conſeil d'Etat mon pro- » fond reſpect, & ma vive reconnoiſ- » ſance. Il m'eſt extrêmement conſo- » lant de jouir, ſous l'agrément du » Gouvernement de cet Etat, de la » protection dont le Roi m'honore & » des bontés de Milord Maréchal; de » ſi précieux actes de bienveillance » m'impoſent de nouveaux devoirs que « mon cœur remplira toujours avec » zèle, non ſeulement en fidèle ſujet » de l'Etat, mais en homme particu- » lièrement obligé à l'illuſtre corps qui » le gouverne. Je me flatte qu'on a vu » juſqu'ici dans ma conduite une ſim- » plicité ſincère, & autant d'averſion » pour la diſpute que d'amour pour la » paix. J'oſe dire que jamais homme » ne chercha moins à répandre ſes opi- » nions, & ne fut moins auteur dans » la vie privée & ſociale. Si dans la » chaîne de mes diſgraces, les ſollici- » tations (r), le devoir, l'honneur

(r) Sollicitations venues de Genève même, multipliées, & réitérées pendant pluſieurs mois,

» même m'ont forcé de prendre la
» plume pour ma défenſe, & pour celle
» d'autrui, je n'ai rempli qu'à regret
» un devoir ſi triſte, & j'ai regardé
» cette cruelle néceſſité, comme un
» nouveau malheur pour moi. Mainte-
» nant, Monſieur, que, graces au Ciel,
» j'en ſuis quitte, je m'impoſe la loi
» de me taire, & pour mon repos &
» pour celui de l'Etat où j'ai le bon-
» heur de vivre. Je m'engage libre-
» ment, tant que j'aurai le même avan-
» tage, à ne plus traiter aucune matière
» qui puiſſe y déplaire, ni dans aucun
» des Etats voiſins. Je ferai plus, je
» rentre avec plaiſir dans l'obſcurité,
» où j'aurois dû toujours vivre, & j'eſ-
» père ſur aucun ſujet ne plus occuper
» le public de moi. Je voudrois de tout
» mon cœur offrir à ma nouvelle pa-
» trie un tribut plus digne d'elle; je
» lui ſacrifie un bien très-peu regret-

& auxquelles il n'eſt pas étonnant que l'*amitié*, *le devoir* & *l'honneur* aient fait céder M. ROUSSEAU. Ce qui eſt étonnant, c'eſt qu'on ait voulu voir dans ces *Lettres écrites de la Montagne* ce qui ne s'y trouve pas.

» table, & je préfère infiniment au » vain bruit du monde l'amitié de ſes » membres, & la faveur de ſes Chefs.

» Recevez, Monſieur, je vous ſup- » plie, mes très-humbles ſalutations.

Signé J. J. ROUSSEAU.

» J'ai l'honneur, &c.

Neuf-châtel, 14 *Avril* 1765.

» P. S. En renvoyant ma lettre, je » m'apperçois, Monſieur, que j'ai mal » tenu mes engagemens, & que j'ai » perdu de vue le projet de ne point » m'appeſantir ſur les détails. Que vou- » lez-vous? C'eſt la marche du cœur. » Inſenſiblement il s'échauffe, ſur-tout » *en ſi beau ſujet de parler.* Je ne me » flatte pourtant pas de vous avoir tout » dit, & c'eſt préciſément ce qui me » tranquilliſe.

RÉFUTATION
DU
LIBELLE PRÉCÉDENT,

Par M. le Profeſſeur de MONT-MOLLIN, *Paſteur des Egliſes de Motier-Travers & de Boverefſe.*

PREMIERE LETTRE.

JE ſuis pénétré, Monſieur, de la plus vive reconnoiſſance, de l'intérêt que vous prenez à ce qui regarde notre compagnie des Paſteurs, & à ce qui me concerne perſonnellement ; vos lumières, votre piété, votre zèle, & votre attachement pour la Religion me ſont de ſûrs garans de l'accueil favorable que le public fera à la petite brochure que je mets au jour à vos preſſantes réquiſitions.

Si je n'avois conſulté que mon repos

& ma tranquillité, j'aurois gardé le silence sur le libelle que l'Anonyme vient de publier, comme digne de tout mon mépris, & de celui de tous les honnêtes-gens, parce que ce n'est qu'un tissu de faits déguisés, tronqués, & controuvés; un tissu d'injures & de calomnies, qui portent avec elles le caractère de la réprobation.

Tout Auteur, qui n'ose pas se nommer, quand il est question de faits & de personnalités, a été de tout tems envisagé avec opprobre; autrement dans quels désordres affreux la Société ne seroit-elle pas plongée? Il n'y a personne qui ne fût exposé aux traits les plus envénimés des calomniateurs; autant vaudroit-il aller égorger un homme dans son lit.

Un Sage a dit, avec bien de la raison, que tout homme, qui, en pareille occasion, se tient derrière le rideau & garde l'anonyme, ne doit point être cru. J'ai ouï répéter cela, après ce sage, plus d'une fois à M. Rousseau, à qui du reste je n'impute rien, quant à ce libelle; ce seroit lui faire outrage, & je suis persuadé, si j'ai bien cru connoître M. Rousseau en ceci, pendant

que je l'ai fréquenté, qu'il ne ſait pas gré à l'Anonyme de la façon peu ménagée dont il a plaidé ſa cauſe.

Je ne dois pas me mettre beaucoup en peine de connoitre l'Auteur de ce libelle ; je ne le deſire pas même & je ne dirai point avec un célèbre Auteur moderne : *c'eſt un tel, je l'ai reconnu d'abord à ſon ſtyle Paſtoral.* J'abandonne au public le ſoin de porter ſon jugement.

Vous me demandez des éclairciſſemens. Vous eſtimez, avec raiſon, que l'honneur de la Religion, celui de notre compagnie, & le mien propre l'exigent abſolument. Je mettrai donc la main à la plume.

Je ne crains point de me nommer, ni de nommer les perſonnes qui peuvent être intéreſſées dans cette affaire, parce que je n'expoſerai rien qui ne ſoit exactement vrai, & que d'ailleurs je me ferai une régle d'écrire avec la plus grande modération, ſi conforme au glorieux caractère que je porte, & à mon caractère perſonnel ; & quoique l'Anonyme cherche à me noircir, à me répréſenter comme un intolérant, un

perſécuteur, & à faire de moi le portrait le plus odieux, j'imiterai le divin maître que je ſers, *qui ne rendoit point outrage pour outrage, qui n'uſoit point de menace, mais ſe remettoit à celui qui juge juſtement* (*f*).

Cette premiere lettre ſera comme un préliminaire de mes ſubſéquentes. Vous recevrez au plutôt une ſeconde épître; mes occupations ſont ſi grandes, que je ne puis écrire qu'à différentes repriſes. Agréez les aſſurances du tendre attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

A Motier-Travers, ce 10 Juin 1765.

(*f*) I. Ep. de Saint-Pierre, II. 23.

LETTRE II.

JE vous remercie, Monſieur, de ce que vous me dites d'obligeant, & de la peine que vous reſſentez de la témérité avec laquelle l'écrivain Anonyme s'eſt acharné à vouloir me flétrir dans l'eſprit du public. Je vous proteſte que j'en ſuis plus chagrin, pour la vérité & pour mes amis, que pour moi-même; car celui qui agit en bonne conſcience, & qui a fait ſon devoir, ne doit rien craindre.

Je vais entrer en matière. Ce ſera une hiſtoire détaillée & circonſtanciée, mais vraie. Si l'on n'y trouve pas le brillant du ſtyle, l'on y trouvera la ſimplicité & la candeur. Je l'accompagnerai de courtes réflexions & de notes, pour mettre le lecteur en état d'aſſeoir ſon jugement, & quoique dans cet Ouvrage je ne duſſe parler que de moi, je ſerai cependant obligé de faire de tems en tems mention de la conduite de la Compagnie des Paſteurs, par la connexion qu'elle a avec la mienne.

Rien ne pourra mieux vous mettre au fait de celle que j'ai tenue à l'égard de M. ROUSSEAU, qu'une lettre qu'il m'écrivit en 1762. lorſqu'il fut queſtion de ſon admiſſion à la Communion, & une que j'écrivis moi-même à Genève & dans d'autres lieux proteſtans, à des perſonnes reſpectables par leurs rangs, & leurs emplois dans le civil, & dans l'Egliſe. Je les tranſcrirai ici fidèlement l'une & l'autre *.

---

* La Lettre de M. Rouſſeau eſt celle du 2 Mai; elle commence par ces mots: *Le reſpect que je vous porte & mon devoir comme Paroiſſien*, &c. On peut la voir, page 53: il eſt inutile de la tranſcrire ici de nouveau.

LETTRE
DU PROFESSEUR
DE MONT-MOLLIN
A M. N. N. A GENEVE.

MONSIEUR ET TRES-HONORÉ FRERE,

JE ne ſuis pas à ignorer les ſentimens d'amitié & de bienveillance que vous avez pour moi (*t*) ; elles me perſuadent

(*t*) Je fus obligé, dans ce tems-là, d'envoyer la copie de la même Lettre en divers lieux pour ma juſtification, parce que bien des gens, tant Politiques qu'Eccléſiaſtiques, trouvoient que j'avois trop étendu ma tolérance. Avant d'envoyer cette Lettre, j'eus la précaution de la communiquer à M. *Rousseau*, afin qu'elle fût l'interprète fidelle de ſes ſentimens. Par un coup de la Providence, j'ai conſervé l'original, avec les changemens, corrections, retranchemens & additions qu'y fit M. *Rousseau* de ſa propre main ; ce qui

plus que jamais du vif & tendre intérêt que vous prenez à ce qui me regarde, par l'avis que vous me donnez de ce qui ſe débite dans votre Ville, au ſujet de la conduite que je dois avoir tenue à l'égard de M. ROUSSEAU, & des éclairciſſemens que vous me demandez là-deſſus. Bien loin de me faire de la peine de vous les donner, je m'y crois

---

vaut ſa ſignature. J'offre de communiquer l'original à quiconque ſera curieux de le voir. Je dois ajoûter que, quelque tems après, des amis de M. *ROUSSEAU* m'en demanderent de Genève des copies. Je m'en fis d'abord quelque peine, dans la crainte que cela ne pût occaſionner quelques tracaſſeries dans la Ville. Enfin je me déterminai à les leur envoyer, particuliérement ſur un billet de M. *ROUSSEAU* conçu en ces termes :

ROUSSEAU *aſſure Monſieur le Profeſſeur de ſon reſpect & lui communique une Lettre qu'il vient de recevoir de Genève. Il n'exige rien de ſa bonté & de ſa complaiſance pour lui, quoiqu'il ſente combien la circonſtance préſente eſt critique. Il le prie ſeulement de lui faire dire, s'il enverra ou non la copie qu'on lui demande, afin que de ſon côté il ſe conduiſe en conſéquence du parti que prendra Monſieur le Profeſſeur.*

Ce Lundi matin.

obligé après ce que vous m'avez fait l'honneur de me marquer.

J'eſtime, Monſieur & très-honoré Frère, qu'il convient que je prenne les choſes depuis leur origine.

Il y a environ trois mois que M. ROUSSEAU ſe rendit à Motiers, dans une maiſon où il loge actuellement, où il fait ſon ménage, & qui lui avoit été offerte par le propriétaire. Des amis & des parens me le recommandèrent comme une perſonne de mérite & de mœurs, qui cherchoit une retraite pour y finir tranquillement ſes jours, *ſans vouloir écrire d'avantage (u)* : c'eſt ce qui me fut confirmé de bouche par M. ROUSSEAU, dont la ſanté eſt foible & chancelante, & qui dépérit journellement. Il écrivit d'ici à Milord, notre Gouverneur, pour lui demander la permiſſion d'habiter dans ce pays ; ce que Milord lui accorda. Il en informa le

---

(*u*) Les additions & changemens faits par M. *ROUSSEAU*, & écrits de ſa propre main, ſeront en caractère italique dans le corps de cette Lettre. La mienne portoit, *& pour ne plus s'embarraſſer d'écrire.*

Roi, qui appointa la demande de M. ROUSSEAU, (*x*) *ſuppoſant* qu'il ſe comporteroit d'une manière convenable. Depuis lors juſqu'à ce jour, M. ROUSSEAU, que j'ai eu occaſion de voir ſouvent, s'eſt montré ſur un pied qui lui a été favorable, avec prudence, & avec diſcrétion; ſe refuſant avec politeſſe à ſatisfaire des curieux importuns, qui venoient pour lui faire des queſtions imprudentes & déplacées.

M. ROUSSEAU a fréquenté très-aſſiduement nos ſaintes aſſemblées avec reſpect, & avec une dévotion extérieure, qui a fait que le peuple en a jugé favorablement. J'ai eu pluſieurs converſations avec lui, & je lui ai fait pluſieurs objections ſur nombre de propoſitions contenues dans ſes Ouvrages; mais il m'a toujours répondu avec modération, ſe plaignant amèrement de ce qu'il étoit enviſagé, non-ſeulement comme un incrédule & un ennemi de la Religion, mais comme un Athée; me proteſtant qu'il étoit ſincérement Chré-

(*x*) J'avois mis : *dans l'attente.*

tien, & Chrétien Réformé. Le 24 Août dernier, il m'écrivit la Lettre dont vous me faites mention, & le lendemain il ſe rendit auprès de moi pour le même ſujet. J'eus occaſion alors d'être en converſation avec lui, & de lui parler plus particulièrement de ſes Ouvrages, & ſur-tout de ſon EMILE, en lui faiſant obſerver, qu'il me paroiſſoit qu'il y avoit de la contradiction dans les principes qu'il a poſés dans ſon Livre, avec le deſir ardent qu'il me témoignoit de pouvoir participer à la Sainte-Table avec les Fidèles; ſur quoi il me pria de l'entendre.

Il me proteſta de nouveau, qu'il étoit dans le fond de ſon ame Chrétien Réformé; qu'il ſouhaitoit d'en faire tous les actes; qu'il regardoit comme tout ce qui pourroit lui arriver de plus conſolant, de participer à la Sainte-Table, & qu'il attendoit de ma charité Paſtorale, que je ne lui refuſerois pas cette douce conſolation. A quoi il ajoûta cette raiſon, pour prouver la ſincérité de ſon deſir & de ſa demande; c'eſt que c'étoit évidemment le motif de ſa conſcience, qui l'engageoit à me faire cette réquiſition, puiſqu'étant ſous

la protection du Roi, il pourroit vivre dans ce pays ſans qu'il fût aſtreint à faire des actes extérieurs de la Religion; qu'il deſiroit de tout ſon cœur de trouver Jéſus pour ſon Sauveur, lorſqu'il ſeroit appellé à paroître devant le Souverain Juge. Et quant à ſon EMILE, il me proteſta encore, qu'il n'avoit point eu en vue la Religion Chrétienne Réformée, mais qu'il a eu uniquement dans ſon plan ces trois objets principaux.

Premièrement de combattre l'Egliſe Romaine, & ſur-tout ce principe qu'elle admet, qu'on ne peut être ſauvé hors de l'Egliſe; puiſqu'un Payen, homme de bien, comme un SOCRATE, qui, n'ayant jamais ouï parler de Jéſus-Chriſt ni de l'Evangile, pourroit être ſauvé, quoique hors de l'Egliſe: & qu'à cette occaſion il a exalté la Religion naturelle, comme étant le fondement de la révélée, & qu'il a pû dire des choſes que l'on a appliquées à la Religion Chrétienne Réformée, mais que ce n'a jamais été ſon intention.

Secondement de s'élever, non pas préciſément directement, mais pourtant

tant assez clairement, contre l'Ouvrage infernal DE L'ESPRIT, qui, suivant le principe détestable de son Auteur, prétend, que sentir & juger sont une seule & même chose; *ce qui est évidemment établir le Matérialisme* (*y*).

Troisiémement de foudroyer plusieurs de nos nouveaux Philosophes, qui vains & présomptueux sapent par les fondemens, & la Religion naturelle, & la Religion révélée.

Vous comprenez, Monsieur & très-honoré Frère, qu'il y avoit matière à répondre amplement à M. ROUSSEAU; ce que je fis aussi en lui disant franchement, que ses Lecteurs n'avoient point compris son but; qu'il paroissoit même visiblement, qu'il rendoit tout douteux, & qu'il jettoit du ridicule sur la Religion, tant par la manière de s'énoncer, que par la méthode qu'il avoit employée. A quoi il répondit, qu'il admettoit, & croyoit tout ce qu'il y a d'essentiel dans la Religion, & que tout Ministre doit regarder comme essen-

(*y*) Addition faite, & écrite par M. *ROUSSEAU.*

tiel ; (z) *Que loin de jetter du ridicule sur la Religion, il n'en avoit parlé qu'avec le plus profond respect, quoiqu'il eût mis aux prises deux adversaires, dont, en imitant leur ton qu'il blâme, il en faisoit parler un avec moins de respect :* qu'il m'avouoit ingénuement qu'il avoit certains doutes, qui étoient plus forts que lui, & dont il n'étoit pas le maître ; que cependant il penchoit toujours du côté le plus sûr, & reconnu comme le plus sûr ; qu'il ne demanderoit pas mieux que d'être éclairci sur ses doutes. Il me déclara encore, que si l'on croyoit qu'il étoit pour l'indifférence des Religions, c'étoit une imputation (*a*) *fausse*, regardant la Religion Chrétienne comme véritable & sainte, & celle qui peut conduire au salut. Je lui répondis, que je ferois part & de sa lettre & de son entretien au Consistoire, & que je lui rendrois une réponse. Le Consistoire statua unanime-

(z) Addition faite, & écrite par M. *Rousseau*

(*a*) Expression ajoûtée par M. *Rousseau*.

ment, que M. ROUSSEAU pouvoit communier, dans la ſuppoſition qu'il parloit ſincèrement, & que je le ſonderois encore là-deſſus. Je fis part à M. ROUSSEAU de la délibération du Conſiſtoire; cependant après avoir pris des précautions pour ſavoir ce que dans notre Egliſe l'on penſeroit de M. ROUSSEAU, & ſi ſon admiſſion à la Communion ne cauſeroit aucun ſcandale, je m'en informai de mon côté; je n'appris rien qu'à ſon avantage, & les Anciens me firent un pareil rapport, de ſorte qu'après toutes ces précautions je parlai à M. ROUSSEAU, & lui dis, de la part du Conſiſtoire, que j'avois été chargé de lui repréſenter que tout homme qui venoit à la Communion faiſoit une profeſſion publique de croire en Jéſus-Chriſt, & que conſéquemment les membres de l'Egliſe le regardoient comme membre de Chriſt; que s'il ne faiſoit cet acte qu'extérieurement, je me croyois obligé de lui dire, qu'il ſeroit le plus inſigne & le plus perfide de tous les hypocrites; que lui ſeul en rendroit compte à Dieu; mais que s'il agiſſoit ſincèrement, comme la cha-

rité & le Chriſtianiſme m'ordonnoient de le croire, ſur-tout connoiſſant ſes lumières & ſes mœurs, je béniſſois Dieu de cette heureuſe circonſtance, & que je l'en félicitois de tout mon cœur; que j'admirois là l'effet de la grace, & que s'il vouloit la ſeconder de ſon côté, il éprouveroit, par une douce expérience, que certains doutes qu'il avoit, ſe diſſiperoient inſenſiblement; qu'ayant l'eſprit éclairé, & le cœur bon, l'Ouvrage ſeroit bientôt couronné. Je lui parlai encore de ſon EMILE, & de la profeſſion publique qu'il alloit faire du Chriſtianiſme. Il me répondit, qu'avec le tems on reviendroit des préjugés que l'on avoit pris contre lui. M. ROUSSEAU communia le Dimanche ſuivant, avec une humilité & une dévotion qui édifia toute l'Egliſe, humilité profonde qui portoit avec elle le caractère de ſincérité. Quoique l'incrédulité & la corruption ſoient preſque parvenues à leur comble dans ce ſiécle, il y a cependant dans mon Egliſe des perſonnes éclairées & pieuſes, qui ſe réjouirent & qui bénirent Dieu de cet acte réligieux de M. ROUSSEAU, qui s'eſt fait aimer, &

eſtimer dans ces cantons par ſa douceur, ſon affabilité, ſa modération, ſon ſilence, & ſes aumônes, qu'il fait ſans oſtentation ; car quoiqu'il ne ſoit pas riche, ni près de-là, à ce que je crois, il ſe rend recommandable par ce dernier endroit ; il fit beaucoup de largeſſes ſans éclat, le jour qu'il communia.

Qu'auriez-vous fait, Monſieur & très-honoré Frère, à ma place ? Pour moi, je vous proteſte en bonne conſcience, que j'aurois cru manquer à l'humanité, à la charité, au Chriſtianiſme, & à mon devoir paſtoral, ſi je me fuſſe refuſé à l'inſtante demande de M. ROUSSEAU. J'ai agi de bonne-foi, parce que je crois que M. ROUSSEAU a agi de bonne-foi, & que, comme la perſuaſion va par degrés, elle pourra atteindre à ſa perfection. Il n'y a du reſte que le ſcrutateur des cœurs & des reins, qui puiſſe ſavoir ſi M. ROUSSEAU eſt ſincère. Je dois le penſer par tous les ſignes extérieurs qu'il m'en a donnés, & je me regarderois comme téméraire & même injuſte, ſi je penſois autrement.

Cela n'empêche pas, Monſieur & très-honoré Frère, que je ne gémiſſe

avec vous dans le fond de mon ame des progrès que fait l'incrédulité, du mépris que l'on fait ouvertement de la Religion, du culte & des Miniſtres. Chacun aujourd'hui veut faire l'eſprit-fort, & avoir des doutes; il n'y a pas juſques aux femmes, qui ne s'en mêlent : depuis que la nouvelle fauſſe philoſophie eſt devenue à la mode, chacun veut dire ſa raiſon, & déraiſonne.

J'ai eu occaſion de dire bien des choſes là-deſſus à mon troupeau le jour du jeûne, ayant pris pour texte le ver. 15. du Chap. VII. du livre des Actes. Quoique je ne ſois pas aſſez préſomptueux que de priſer mes Ouvrages, cependant ſi vous êtes curieux de lire ce Sermon, qui m'a paru avoir été goûté, je vous en enverrai une copie, en le ſoumettant d'avance à votre cenſure, & en vous priant de me faire part de vos remarques, dont je ferai mon profit.

J'avois oublié de vous dire que, ſur la rélation que j'ai faite à notre Compagnie de ma conduite avec M. Rousseau, elle n'a pas été déſapprouvée : cela n'a pas empêché qu'elle n'ait fait

des démarches auprès du Gouvernement, pour que ſon EMILE ne ſe répandît pas dans ce pays.

Je ne ſais comment la lettre que m'a écrit M. ROUSSEAU eſt tombée à Genève, ignorant du reſte ſi elle eſt fidelle, car je n'en ai laiſſé prendre aucune copie, & M. ROUSSEAU m'a aſſuré qu'il n'en avoit point envoyé dans votre Ville, & ne l'avoit communiquée à qui que ce ſoit.

Je conſens très agréablement que vous faſſiez voir ma lettre, & même j'oſe vous en prier, ſi vous jugez que cela ſoit convenable à l'édification. Je ſuis Miniſtre de l'Evangile, je le prêche, & je ne me propoſerai jamais autre choſe que Jéſus-Chriſt crucifié. Je ſuis zélé pour la ſainte doctrine, qui eſt uniquement celle de l'Evangile, & pour la doctrine reçue. La Compagnie des Paſteurs, dont j'ai l'honneur d'être membre, & tous les habitans de ce pays me ſont témoins, combien je me ſuis montré zélé, ferme, en même tems modéré, à l'occaſion de nos troubles fâcheux de la Chaux-de-fonds, qui, comme vous le ſavez, ſont heureuſement finis.

Continuez à m'aimer, & à m'accorder votre précieuſe bienveillance; j'oſe dire mériter ces ſentimens de votre part, par ceux de la conſidération reſpectueuſe avec leſquels j'ai l'honneur d'être,

Monſieur, & très-honoré Frère,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Le Profeſſeur de MONT-MOLLIN.

A Motiers-Travers, le 25 Septembre 1762.

Eh bien! Monſieur, ſuis-je un intolérant & un perſécuteur? *La charité eſt patiente, elle eſt pleine de bonté, la charité n'eſt point envieuſe, la charité n'eſt point inſolente, elle ne s'enfle point d'orgueil, elle n'eſt point malhonnête, elle ne cherche point ſon intérêt: elle ne s'aigrit point, elle ne ſoupçonne point le mal, elle ne ſe réjouit point de l'injuſtice, mais elle ſe réjouit de la vérité. Elle excuſe tout, elle croit tout, elle eſpère tout,*

elle ſupporte tout. I. Cor. XIII. 4—7. Cependant je fus dans la néceſſité de me juſtifier, & dans le public, & auprès de l'étranger, ſingulièrement auprès de notre Compagnie, dont quelques membres trouvoient que je m'étois un peu précipité.

Il ſeroit à ſouhaiter, pour ma tranquillité, que ma tolérance, fondée ſur l'humanité & ſur la charité, eût été alors un peu plus reſſerrée; je ne me verrois pas aujourd'hui traduit ſi indignement dans le public, & je ne ſerois pas la dupe de mon bon cœur (*b*).

Quel eſt le Paſteur qui ne ſe fût réjouï de voir M. ROUSSEAU, dont la célébrité faiſoit tant de bruit, ſe préſenter ſous une face auſſi deſirable pour la vérité & pour la Religion? Je vous avoue, Monſieur, qu'indépendamment du plaiſir que j'en reſſentois pour le ſalut de M. ROUSSEAU, & pour l'édification de

(*b*) Mais, me dira l'Anonyme, pourquoi avez vous donc changé de conduite dans la ſuite? Je le renvoie, pour le préſent, à mes remarques ſubſéquentes.

la Chrétienté, mon amour-propre étoit flatté de cet événement, que je regardois comme un des plus glorieux de ma vie. La ſuite m'a fait comprendre que je dois ici rappeller la note de ce que l'Anonyme fait dire à une Dame à mon ſujet, *page* 30. *A propos de ces éloges, une Dame d'ici, qui connoît bien ſon monde, dit fort plaiſamment, qu'elle avoit été, comme bien d'autres, ſcandaliſée des Ouvrages de M.* ROUSSEAU; *de ſes aſſertions, il eſt vrai, plus que de ſes doutes, alléguant en preuve les deux citations ci-deſſus. Chacun fut de ſon ſentiment, & lorſque cette plaiſanterie parvint à M.* ROUSSEAU, *il répondit, dans l'amertume de ſon cœur: oui, je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun homme d'Egliſe de ſon vivant.* Oui, mon ami, je me ſuis dit auſſi à moi-même, c'eſt dans l'amertume de mon cœur que je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun Auteur de ſon vivant, ſurtout quand il ſe repoſe trop ſur la célébrité.

Promettre de ne plus écrire, & écrire toujours & plus que jamais ſur la Religion, ſont des inconſéquences, ſont

des problêmes, dont j'avoue ingénuement ne pouvoir trouver la ſolution. L'Anonyme, plus ingénieux, plus habile, & plus heureux que moi, pourra peut-être un jour nous la donner.

J'ai l'honneur d'être plus que perſonne, &c.

A Motiers-Travers, ce 13 Juin 1765.

LETTRE III.

JE continue ma narration, Monſieur, car ce détail ne doit être qu'hiſtorique, & ce ſeroit abuſer de votre patience, & de celle du public, ſi je voulois trop faire le raiſonneur; ce ſont des faits, & des faits qui parlent d'eux-mêmes.

Vous vous rappellerez, Monſieur, que dans ma derniere j'ai laiſſé M. ROUSSEAU bien tranquille, parce que lui-même ſe procuroit cette tranquillité. Dans le tems que je m'endormois dans cette douce penſée, que j'étois perſuadé que M. ROUSSEAU ne ſongeoit

qu'à vivre en repos, & à ne plus écrire sur la Religion ; jugez quelle fut ma surprise, à la lecture que je fis des *Lettres de la Montagne*, qui parurent sur la fin de l'année. Il m'en envoya un exemplaire avec une lettre, que j'insère ici (*c*). Je vis par ces écrits qu'il se dévoiloit, & que ce n'étoit plus le Curé Savoyard qui parloit, mais M. ROUSSEAU lui-même.

(*c*) Que le Lecteur se mette en ma place, & qu'il juge ce que je devois penser, moi qui suis Pasteur, lorsque je vis jusqu'à quel point *M. Rousseau* outrageoit un Clergé si distingué & si respectable. J'avoue que je fus peu reconnoissant de l'exception que *M. Rousseau* a bien voulu faire de moi dans la note des Lettres de la Montagne, édition d'Amsterdam, *page* 78, puisqu'il me sembloit que ce blâme odieux, qu'il a affecté de jetter sur le Clergé de Genève, rejailliſſoit en quelque façon sur moi, & généralement sur tous les Ministres de la Religion. Celui qui ose manquer indécemment à un Magistrat respectable, peut bien oser injurier des Ministres de la Religion, qui n'ont pour toutes armes que la charité & la patience.

LETTRE
DE
J. J. ROUSSEAU
AU PROFESSEUR DE MONT-MOLLIN.

A Motiers, le 24 Août 1762.

» PLAIGNEZ-MOI, Monſieur, d'aimer tant la paix, & d'avoir toûjours
» la guerre. Je n'ai pû refuſer à mes
» anciens Compatriotes de prendre
» leur défenſe, comme ils avoient pris
» la mienne. C'eſt ce que je ne pouvois
» faire ſans repouſſer les outrages
» dont, par la plus noire ingratitude,
» les Miniſtres de Genève ont eu la
» baſſeſſe de m'accabler dans mes mal-
» heurs, & qu'ils ont oſé porter juſques
» dans la Chaire ſacrée, où ils ſont in-
» dignes de monter. Puiſqu'ils aiment
» ſi fort la guerre, ils l'auront, & après
» mille aggreſſions de leur part, voici
» mon premier acte d'hoſtilité, dans
» lequel toutefois je défends une de leurs

» plus grandes prérogatives, qu'ils ſe » laiſſent lâchement enlever : car pour » inſulter à leur aiſe au malheureux, » ils rempent volontiers ſous la tyran- » nie. La querelle au reſte eſt tout-à- » fait perſonnelle entre eux & moi, ou, » ſi j'y fais entrer la Religion Proteſ- » tante pour quelque choſe, c'eſt com- » me ſon défenſeur contre ceux qui » veulent la renverſer. Voyez mes rai- » ſons, Monſieur, & ſoyez perſuadé » que plus on me mettra dans la né- » ceſſité d'expliquer mes ſentimens, » plus il en réſultera d'honneur pour » votre conduite envers moi, & pour » la juſtice que vous m'avez rendue.

» Recevez, Monſieur, ie vous prie » mes ſalutations, & mon reſpect (*d*).

J. J. ROUSSEAU. »

(*d*) A propos de cette Lettre, & de l'envoi de ce Livre, une Dame très-ſenſée me dit un jour fort naturellement : En vérité, Monſieur, de deux choſes l'une, ou il faut que M. ROUSSEAU ait perdu la tête, ou qu'il croye que vous l'avez perdue.

Je tombai malade quelque tems après, &

La Compagnie des Paſteurs, informée de la maniere dont on avoit enviſagé les Lettres de la Montagne dans toute la Chrétienté, notamment dans les Egliſes de ce pays, crut ne pouvoir ſe diſpenſer de prendre en objet ce Livre-là; de même que la réimpreſſion des Ouvrages de M. ROUSSEAU, tant manuſcrits que déja publiés.

Que cherche l'Anonyme pour ce crime qu'il fait à la Vénérable Claſſe d'avoir gardé le ſilence une couple de mois ? Falloit-il moins de tems à un Corps diſperſé dans tout le pays, pour examiner le Livre en queſtion, pour en juger avec connoiſſance, & pour être aſſuré des effets qu'il produiroit ? Ce

---

j'eus alors occaſion de voir chez moi des notables de ma Paroiſſe, qui me parlerent avec affliction & avec amertume de ces Lettres de la Montagne & des ſuites fâcheuſes qu'elles entraîneroient après elles; diſant, que l'on s'appercevoit déjà que les méchans & les incrédules s'enhardiſſoient : les gens de bien en étoient navrés & troublés. Ils ajoûtèrent même ingénuement, que la Paroiſſe étoit attentive à la conduite que je tiendrois à l'occaſion de cet ouvrage & de ſon Auteur. A quoi je répondis brièvement, que je ſavois mon devoir.

ſont-là les ſeuls alimens qui ont donné de l'activité à ſon zèle (*e*).

Dira-t-on que le Clergé n'avoit pas qualité pour prendre ces deux objets en conſidération? Son état ne l'y appelle-t-il pas néceſſairement? Ou il faut ceſſer d'être Miniſtre de l'Evangile, ou, ſi on l'eſt de bonne-foi, il faut ſoutenir les intérêts de ſon divin Maître. Tous les Clergés, de quelque Communion qu'ils fuſſent, en auroient fait autant. Je ne crains point d'avancer, que nos Egliſes voiſines, même d'une différente Communion, ont été édifiées de cette conduite & de cette réſolution, qui

(*e*) Je n'étois point dans cette aſſemblée, continuant à être malade, ſans aucune connoiſſance, ni directe ni indirecte, de ce qui y étoit traité, ſachant moins encore que les Livres de M. Rousseau ſeroient l'objet d'une délibération, que j'ai trouvée au reſte digne du zèle du Clergé. Ce ne fut qu'au retour du Paſteur de mon voiſinage que j'appris que notre Compagnie avoit fait des remontrances là-deſſus au Gouvernement, & au Magiſtrat municipal, & qu'elle étoit convoquée pour les 12 & 13 Mars 1765, afin d'aviſer au parti que l'on devroit prendre par rapport à M. Rousseau.

quadre

quadre ſi bien à une Compagnie de défenſeurs de la vérité, qui doivent ſe montrer pour la cauſe du Seigneur Jéſus.

L'Anonyme n'eſt pas bien inſtruit; car la Vénérable Claſſe fit en 1762. au ſujet d'EMILE, des remontrances au Gouvernement pour qu'il empêchât que ce Livre ne ſe répandît dans le pays, ſans cependant faire mention de ſon Auteur. Sans doute que l'Anonyme a eu des raiſons de ſupprimer cette anecdote, qui fait honneur à la modération de la Vénérable Claſſe, par laquelle elle s'eſt diſtinguée en tout tems, quoi qu'en puiſſe dire l'Auteur du Libelle.

Je pourrois mettre par forme de note ce que j'ai à ajoûter; mais j'aime mieux l'inſérer dans le corps de ma lettre. C'eſt de prier l'Anonyme de recourir aux Regiſtres du Conſeil-d'Etat, où il trouvera la vérité du fait que j'avance.

Tandis que M. ROUSSEAU n'a point troublé l'Egliſe, la Compagnie s'eſt tue. Je n'ai rien dit auſſi de mon côté. Il y a plus, c'eſt que je voyois avec

un vrai plaisir M. ROUSSEAU, par l'attrait de sa conversation.

Au reste l'Anonyme s'oublie étrangement, en cherchant à jetter du ridicule & sur la conduite de son Magistrat, & sur la mépriſe du Hérault (*f*), qui annonçoit la proscription des *Lettres de la Montagne*. Convenez, Monsieur, qu'il y a de l'imprudence dans cette réflexion; je parle pour l'honneur de son Magistrat, & du mien. Convenez que cette pensée, dont il s'applaudit, est encore plus heureusement bête, que la mépriſe de l'Huissier.

L'Anonyme s'oublie encore étrangement, en maltraitant une Compagnie respectable de Pasteurs. Je ne parle pas des injures, dont il est fort prodigue à mon égard; je lui pardonne sincèrement.

Je finis ici, & je passerai dans ma suivante aux faits les plus intéressans, dans le récit desquels l'Anonyme manifeste une mauvaise foi & une infidélité des plus marquées.

(*f*) Page 7. du Libelle.

Pour vous, Monſieur, vous êtes vrai, vous aimez auſſi la vérité : je vous la rapporterai dans toute ſon exactitude. Croyez-moi véritablement pour la vie, &c.

A Motiers-Travers, le 15 Juin 1765.

LETTRE IV.

ME voici, Monſieur, arrivé à l'époque où l'Anonyme continue à s'évaporer, & à s'oublier contre le Clergé, & contre moi.

Prenant le ton important, il s'imagine qu'il en impoſera à des gens raiſonnables, & qui ſavent peſer les choſes dans une juſte balance.

Pénétrons les prétendus myſtères de cet Auteur, qui croit y être initié, quoiqu'il n'en connoiſſe pas même la marche. L'on diroit à l'entendre, qu'il a été dans les ſecrets du Sanctuaire. Il n'y a point de ſecret dans le Sanctuaire, que ceux auxquels le ſerment oblige. Quand il eſt queſtion de l'Evangile, & de l'édification de l'Egliſe, ce Sanctuaire

manifeſte publiquement ſes réſolutions, comme il l'a fait dans l'occaſion de M. ROUSSEAU, & comme il le fera toujours en tems convenable. *Le régne de Jéſus-hriſt n'eſt point un régne caché.* Mais il y a des circonſtances où la prudence veut que l'on garde le ſilence pour un tems.

La Vénérable Claſſe ſéjourna les 12 & 13 Mars, pour aviſer aux moyens d'obvier aux ſcandales que le dernier Ouvrage de M. ROUSSEAU occaſionnoit.

N'en déplaiſe à l'Auteur, le Clergé, ſelon les Conſtitutions Eccléſiaſtiques de ce pays, a inſpection ſur la foi comme ſur les mœurs quand il en réſulte du ſcandale : c'eſt le texte, c'eſt l'eſprit de notre diſcipline, & on pourroit en citer des exemples. Inquiſition, dit l'Auteur. Fades plaiſanteries, & abſurdités, puiſqu'il s'agiſſoit d'un fait public, & que l'Inquiſition, ſelon la ſignification même du mot, n'a pour objet que des faits cachés.

Avant l'époque de l'aſſemblée du Clergé des 12 & 13 Mars, je crus, quoiqu'à peine convaleſcent, & mal-

gré le tems rigoureux, que ma ſollicitude paſtorale m'appelloit à voir M. ROUSSEAU, que je n'avois point vû pendant ma maladie. Je me tranſportai donc chez lui le Vendredi 8 Mars après midi, pour l'engager à prendre un parti qui pût s'accorder avec mes ſentimens pour lui, & avec mon devoir. J'expoſai à M. ROUSSEAU les allarmes où j'étois ſur ſon compte, les ſuites que je prévoyois du réſultat de la Vénérable Claſſe. Je lui ouvris mon cœur, je lui parlai en Citoyen, en Chrétien, en Paſteur, & en ami. C'étoit peut-être un *trop-fait* de ma part, mais mon cœur me dictoit cette démarche (g).

Je vous le confeſſe, Monſieur, j'avois envie d'éviter du chagrin à M. ROUSSEAU, parce que je croyois alors en bonne conſcience qu'il erroit de bonne-foi.

Je lui propoſai divers expédiens, entr'autres qu'il voulût bien me pro-

---

(g) Un *trop-fait*, parce que le Corps dont je ſuis membre m'avoit inſinué en quelques occaſions, que j'étendois bien loin ma tolérance pour M. *Rouſſeau*.

mettre qu'il ne communieroit pas aux fêtes de Pâques, tant pour ſon bien, que pour l'édification; & que, dans cet intervalle, la grande fermentation qui agitoit les eſprits ſe calmeroit peut-être. Etoit-ce là la conduite d'un perſécuteur?

M. ROUSSEAU héſita quelques momens ſur ſa réponſe. Enfin, il me dit, que ſi je le garantiſſois pour les fêtes ſuivantes, il pourroit bien ſe rendre à mes raiſons. Je lui repréſentai que cela ne dépendoit pas de moi; que j'étois membre d'un Corps, & que je n'avois que mon ſuffrage. Il s'obſtina à me dire que ſon ſort étoit entre mes mains, & qu'il vouloit tout ou rien. Je ne laiſſai pas de l'aſſurer, que je lui ferois tout le bien poſſible, autant que cela pourroit s'accorder avec mon devoir. M. ROUSSEAU me répartit, qu'il prenoit engagement avec moi de ne plus écrire ſur aucune matière de Religion, & qu'ainſi il eſpéroit qu'on le laiſſeroit tranquille; & tout de ſuite il ajoûta: *eh! bien, Monſieur, mon ſort dépend de vous; ſi vous revenez avec de bonnes nouvelles, à quelque heure que ce ſoit, je vous embraſſerai de tout mon cœur; ſinon, nous nous tournerons le dos.* Affligé

de ſa prévention, je lui répondis : *tout ce qu'il vous plaira*, & je revins chez moi le cœur pénétré & ulcéré. Quoi ! me dis-je à moi-même, tu cherches à faire tout pour le bien, & l'on ne veut pas en faire uſage (*h*) !

Comme je ne devois partir que le Lundi, je crus que M. ROUSSEAU auroit quelque réavis, & me donneroit de ſes nouvelles : mais je n'en reçus aucune, d'où je conclus qu'il perſiſtoit dans ſa façon de penſer ; lorſque le Dimanche, ſur le ſoir, M. GUYENET, Lieutenant du Val-de-Travers, qui eſt dans les bonnes graces de M. ROUSSEAU, ſe rendit chez moi, pour me dire que M. ROUSSEAU l'avoit fait chercher, & qu'il s'étoit plaint à lui que la déclaration qu'il m'avoit faite de bouche avoit été écoutée de ma part aſſez froidement, & que, ſi je la lui avois demandée par écrit, il me l'auroit

(*h*) J'en appelle au témoignage de M. *Rouſſeau* ſur la vérité de ces faits, & je prends le Public pour juge, ſi l'on peut me taxer, avec juſtice, d'avoir tourné bruſquement le dos à M. *Rouſſeau*.

ſûrement donnée. Il n'avoit qu'à me la remettre, répondis-je, ſi c'étoit réellement ſon intention ; je ſuis prêt à la recevoir, & à la produire à la Vénérable Claſſe ; mais, ajoutai-je, je vous conjure par l'intérêt que vous prenez à M. ROUSSEAU, & par celui que vous ſavez que j'y prends auſſi, que ſon écrit ſoit clair, & poſitif. M. GUYENET me répliqua que je ferois mieux que lui, ſi je voulois me tranſporter chez M. ROUSSEAU. Je ne puis pas, lui dis-je ; ma ſanté ne me permet pas de m'expoſer par le grand froid, outre que je n'ai rien de nouveau à lui dire. M. le Lieutenant m'apporta un écrit de M. ROUSSEAU, que je lui témoignai n'être pas ſuffiſant. Sur cela il me demanda, quelles ſeroient donc mes idées ? Je les lui expoſai de bouche : il me dit qu'il m'apporteroit une réponſe ; ce qu'il fit le Lundi matin. La voici :

» Par déférence pour M. de Mont-
» mollin, mon Paſteur, & par reſpect
» pour la Vénérable Claſſe, j'offre, ſi
» on l'agrée, de m'engager par un écrit
» ſigné de ma main, à ne publier de
» ma vie aucun nouvel Ouvrage ſur
» aucune matière de Religion, même

» de n'en traiter incidemment dans au-
» cun nouvel Ouvrage que je pourrois
» publier ſur tout autre ſujet ; & au ſur-
» plus, *je continuerai* de montrer par
» mes ſentimens, & par ma conduite,
» tout le prix que je mets au bonheur
» d'être uni à l'Egliſe. Je ſupplie Mon-
» ſieur le Profeſſeur de vouloir bien
» communiquer cette déclaration à la
» Vénérable Claſſe (*i*).

J. J. ROUSSEAU ».

Fait à Motiers, le 10 *Mars* 1765.

Je repréſentai à l'Agent de M. ROUSSEAU, que cette derniere déclaration, bien loin de tranquilliſer notre Clergé, ne feroit que l'indiſpoſer d'avantage,

---

(*i*) L'Anonyme veut bien errer dans ſa note, lorſqu'il dit, que cette déclaration n'a été connue que depuis quinze jours ; elle fut répandue même dès le commencement de cette affaire, & dans ce pays, & à Genève, M. le Lieutenant du Val-de-Travers m'ayant dit qu'il avoit ordre de la rendre publique, comme je l'ai fait moi-même, à qui a voulu la voir.

& qu'au lieu du mot, *je continuerai*; il falloit ſubſtituer celui-ci, *je tâcherai*, parce que je comprenois que cette premiere expreſſion, *je continuerai*, révolteroit tous les eſprits (*k*). M. le Lieutenant me dit qu'il ne pouvoit pas ſe réſoudre à retourner chez M. ROUSSEAU, &.m'allégua, pour s'en diſpenſer, diverſes raiſons que je ne toucherai point ici.

Je ne vous demande rien, Monſieur, lui dis-je, faites ce que vous voudrez; quant à moi, il faut que je parte pour Neufchâtel, afin de ne pas me mettre à la nuit. J'y retourne, me dit-il bruſquement, quoique je m'attende à n'être pas bien reçu. Je retarde mon voyage, Monſieur, répartis-je, cependant revenez au plutôt. M. le Lieutenant à ſon retour me dit, qu'il n'avoit pu perſuader M. ROUSSEAU, & que

(*k*) Eh! combien plus la premiere déclaration qui me fut remiſe, n'auroit-elle pas révolté! Il y avoit, entr'autres, ces expreſſions: *J'offre, ſi on veut me laiſſer en repos.* En vérité, dis-je à celui-ci, c'eſt ſe moquer, & on ne donne pas ainſi la loi à ſes ſupérieurs.

celui-ci avoit proteſté, qu'il ne changeroit pas un mot à ſa déclaration, & qu'il ne ſubſtitueroit point le mot de *tâcher* à celui de *continuer*. Tant pis, dis-je à M. le Lieutenant; cet entêtement m'afflige. Je pars; dites à M. ROUSSEAU qu'il eſt lui-même l'artiſan des chagrins qu'il s'attirera : mais ce ſont ſes affaires, puiſqu'il ne veut pas écouter les conſeils de ſes amis. Je partis pour me rendre où mon devoir m'appelloit.

Je vous quitte, Monſieur, pour un moment. Vous connoiſſez mes ſentimens. Agréez que je vous en renouvelle les aſſurances.

A Motiers-Travers, ce 17 Juin 1765.

LETTRE V.

J'ARRIVE à Neufchâtel, où je trouve une fermentation pareille à celle qui étoit dans ma paroiſſe & dans les voiſines. Les *Lettres de la Montagne*, la réimpreſſion des Ouvrages connus &

inconnus de M. ROUSSEAU, les remontrances de notre Compagnie, la proscription de ces Ouvrages par le Magistrat municipal, agitent tous les esprits. Vous le savez mieux que moi, Monsieur, vous qui n'avez jamais été accusé de fanatisme, mais qui aimez l'ordre & la Religion. Chacun a les yeux ouverts, me disiez-vous, sur la conduite que tiendra votre Compagnie dans cette circonstance. Que feront nos Ministres, disoit-on, non point à l'oreille, mais publiquement? Defendront-ils l'Evangile attaqué si ouvertement, ou le laisseront-ils déchirer par ses ennemis? Que ferez-vous vous-même, me disiez-vous, Monsieur? Ce dernier Ouvrage ne met-il pas obstacle à la continuation de votre tolérance? M. ROUSSEAU est votre Paroissien; ne ferez-vous rien, pour la Religion, pour l'édification, & pour vous-même? Si un Citoyen de ce pays, ajoûtiez vous, avoit osé dire, ou écrire quelque chose d'approchant à ce qu'avance M. ROUSSEAU, ne séviroit-on pas contre lui? M. ROUSSEAU, nouveau Citoyen, a-t-il donc plus de privilége que tous les Anciens

Citoyens ? N'eſt-il pas ſoumis comme Citoyen aux loix de l'Etat & aux uſages qui y ſont de tems immémorial ?

Je me rendis à notre aſſemblée où le Chriſtianiſme de M. ROUSSEAU fut examiné le 12 & le 13 Mars. Je produiſis la déclaration que M. le Lieutenant GUYENET m'avoit remiſe de ſa part le Dimanche précédent. On trouva qu'elle n'étoit point ſuffiſante pour réparer le mal que les *Lettres de la Montagne* avoient déja fait, & qu'il auroit fallu quelque choſe de plus de la part de M. ROUSSEAU pour l'honneur de la Religion; en ſorte que, bien loin que la Compagnie crût devoir *conſigner en Lettres d'or* (*l*) *dans ſes Regiſtres* cette déclaration de M. ROUSSEAU, elle eſtima que cet écrit portoit en lui-même ſa condamnation, & que, ſi ce Livre n'avoit rien qui bleſſât la Religion, M. ROUSSEAU n'étoit pas tenu de prendre des engagemens de ne plus écrire.

Suivant la pratique de notre Corps, je fus requis de donner mon information, qui fut énoncée dans cet eſprit

(*l*) Page 9.

de tolérance & de charité, dont j'ai toujours uſé à l'égard de M. ROUSSEAU. Enſuite je me retirai, ſuivant nos mêmes uſages.

La Compagnie me donna une direction pour ma conduite dans cette affaire, me déclarant que c'étoit pour me mettre à couvert de tout ce que l'on pourroit m'imputer malignement. Malgré ce que dit l'Anonyme, il n'y a point eu de *précipitation* (*m*) dans la délibération de la Compagnie. Il eſt bon que l'on ſçache que, quand elle eſt aſſemblée par le devoir, pour une matière ſur laquelle tous les membres ſont d'avis qu'ils y ſoient tous, ou qu'il en manque quelques-uns, l'on paſſe outre : autrement un Corps ne mettroit jamais fin à rien, ſur-tout quand il ne s'aſſemble pas ſouvent.

Je ne ſais où l'Auteur a puiſé ce qu'il oſe avancer, que la Vénérable Claſſe fulmina contre M. ROUSSEAU, en dépit des conſtitutions de ce pays, une ſentence d'excommunication. Elle connoit les bornes de ſa Juriſdiction ſpi-

---

[*m*] Page 9.

rituelle; mais elle ſait qu'elle peut donner des directions à ſes membres pour s'en ſervir auprès des Conſiſtoires, quand le cas y écheoit, ſans prétendre par-là gêner les ſuffrages (*n*).

Il eſt faux, & abſolument faux que la Vénérable Claſſe eût pour objet la lettre Anonyme que l'Auteur rapporte dans ſon libelle pag. 12 & ſuivantes, & qui fut adreſſée à quelques membres, deſquels j'étois. Quoi qu'à divers égards cette lettre faſſe honneur à ſon Auteur, qui vraiſemblablement craignoit, par l'attachement qu'il montre pour la Compagnie, que le public ne lui imputât de vouloir gêner le Conſiſtoire de Motiers, la Vénérable Claſſe, ſuivant la ſageſſe d'un Corps prudent & reſpectable, ne voulut faire aucune attention à cette lettre, parce qu'elle

(*n*) Combien de fois la Vénérable Claſſe n'a-t-elle pas été requiſe par les Conſiſtoires, & par la bouche de leurs Chefs, même par des requêtes, de leur donner des directions! Combien de fois n'a-t-elle pas envoyé des Députés aux Conſiſtoires pour les éclairer, & d'ordinaire avec des remercîmens de leur part!

étoit anonyme : elle n'y fut pas même lue ; quelques membres seulement, des mains desquels elle passoit dans d'autres, la lurent dans leur particulier.

Je joins ici, Monsieur, la copie de la direction qui me fut donnée par la Compagnie, à laquelle elle travailla pendant que je m'étois retiré, suivant nos usages (*o*).

» Monsieur le Doyen a exposé, que » la Compagnie étant aujourd'hui as- » semblée, pour délibérer sur la con- » duite qu'elle devroit tenir à l'égard » de M. ROUSSEAU, dont les sentimens » antichrétiens, manifestés dans ses » écrits, & notamment dans ses *Lettres* » *de la Montagne*, publiées depuis peu, » donnent le plus grand scandale à » toute l'Eglise Chrétienne, & parti-

(*o*) Pour comprendre quels sont ces usages, il est bon de savoir que, quand il s'agit d'une affaire qui intéresse un Pasteur, tant pour le temporel, que pour le spirituel, soit son Eglise en général, soit un ou plusieurs de ses Paroissiens, ce Pasteur est obligé de se retirer, & n'assiste point à la délibération. Conséquemment je sortis, s'agissant de M. *Rousseau*, mon Paroissien.

» culièrement

» culièrement à celles de notre pays, » il étoit à propos d'entendre auparavant M. de Montmollin, Paſteur de » Motiers, duquel M. ROUSSEAU eſt » actuellement Paroiſſien : ce qui ayant » été approuvé, M. le Paſteur de Motiers, après une longue information, » a déclaré à la Compagnie, que M. » ROUSSEAU, déja inſtruit de l'objet de » cette délibération, lui avoit remis, » pour édifier la Compagnie, un écrit » ſigné de ſa main, portant ce qui » ſuit *.

» La Compagnie, ayant entendu la » lecture de l'écrit ci-deſſus rapporté » mot à mot, a déclaré, après une mûre » délibération, qu'elle ne pouvoit point » ſe contenter d'une pareille déclaration, nullement ſuffiſante pour ſon » édification, non plus que pour la réparation du ſcandale général que M. » ROUSSEAU avoit donné à toute la » Chrétienté, par la publication de ſes » Ouvrages dangereux & impies.

» C'eſt pourquoi elle s'eſt cru in-

* Voyez cet écrit, pages 104 & 105.

» dispensablement obligée de déclarer à
» M. de Montmollin, qu'après la pu-
» blication des *Lettres de la Montagne*,
» elle ne pouvoit plus (malgré tout le
» zèle & toute la charité dont elle
» étoit animée envers M. ROUSSEAU),
» le regarder comme Chrétien & com-
» me Membre de notre Eglise. Après
» quoi, M. de Montmollin ayant de-
» mandé une direction, la Compagnie
» estime qu'il doit faire paroître en
» Consistoire M. ROUSSEAU, pour lui
» adresser les admonitions convena-
» bles, & lui faire entendre, qu'elle ne
» peut le reconnoître digne de la Com-
» munion des fidèles, tant qu'il ne
» manifestera pas à tous égards les
» sentimens d'un vrai Chrétien; en dé-
» clarant solemnellement en Consis-
» toire, qu'il croit en *Jésus-Christ, mort*
» *pour nos offenses, & ressuscité pour*
» *notre justification*; en témoignant de
» plus le regret qu'il a de tout ce qu'il
» peut avoir écrit contre une telle foi,
» & en général contre la Révélation;
» en consentant même que cette décla-
» ration soit rendue publique pour l'é-
» dification de l'Eglise, & pour la ré-

» paration du ſcandale qu'il lui a donné.
» A Neufchâtel ce 13 Mars 1765.

» A. de LUZE,

» *Paſteur à Cornaux, &*
» *Sécretaire de la Vénérable-Claſſe* ».

Je quittai Neufchâtel le 14 pour revenir chez moi, où je m'occupai de mes affaires. Comment donc le téméraire Auteur du Libelle oſe-t-il avancer, qu'il y a eu des menées employées dans l'Egliſe de Motiers ? (Pag. 17.) Qu'il apprenne à être vrai. Il n'y a point eu de menées, ni de ma part, ni de celle des amis de la Religion & de la paix. J'en appelle au témoignage de tous mes Paroiſſiens, & à celui des Anciens mêmes, qui n'ont pas voté comme moi dans l'affaire de M. ROUSSEAU. Quoique le public manifeſtât une curioſité impatiente de connoître la réſolution priſe par la Compagnie, on garda cependant le ſilence auquel le ſerment aſtreignoit dans tous les Corps, ſilence dans lequel l'Anonyme affecte

de chercher, l'on ne ſait pourquoi, tant de myſtères. Je ſuis encore à ignorer, ſi l'on a fait un ſecret aux Paſteurs abſens de la réſolution que les Paſteurs préſens en grand nombre ont priſe dans leur aſſemblée. Quant à moi, je ſais bien que je n'en ai point fait de myſtère à mes freres abſens, lorſque j'ai eu occaſion de les voir. Et pourquoi leur en faire un, puiſque tous les Paſteurs ont blâmé les *Lettres de la Montagne*, & en ont craint les ſuites pour leurs troupeaux.

Je vous offre mes reſpects, & j'ai l'honneur d'être parfaitement, &c.

A Motiers-Travers, 20 *Juin* 1763.

LETTRE VI.

JE reprends le fil de ma narration. Le Dimanche 24 Mars, qui précédoit les Fêtes, le Conſiſtoire, ſuivant la pratique de toutes les Egliſes de ce pays, s'aſſembla pour les accuſations (*p*).

Ce jour-là avoit été pris pour préſenter à l'Egliſe deux nouveaux Anciens qui avoient été choiſis & nommés, & qui auroient déja dû l'être depuis un tems, ſans diverſes circonſtances. Les Fêtes de Pâques approchant, les Anciens inſiſtérent ſur ce qu'on leur donnât des Collégues, parce qu'ils étoient en trop petit nombre pour ſoutenir le poids de l'Egliſe. Quelle

(*p*) Les accuſations conſiſtent dans les demandes que le Paſteur fait à chaque Ancien, ſi aucun ſcandale n'eſt parvenu à ſa connoiſſance, & ce qu'il y auroit de mieux à faire pour l'édification. Le Paſteur dit auſſi ce qu'il fait, & l'on prend les meſures que l'on croit être les plus efficaces.

malignité de la part de l'Anonyme, (pag. 21.) d'assurer *que je pris ce tems pour completter le Consistoire, afin d'avoir plus de membres à ma dévotion* ! L'Officier du Prince ne vota-t-il pas aussi pour cette élection ?

Le même Dimanche 24 Mars, jour de la présentation des nouveaux Anciens, le Consistoire se rendit chez moi, suivant la coûtume, avant le Sermon du matin, avec les deux nouveaux Elus, & c'est seulement alors que je les prévins de l'affaire de M. ROUSSEAU, qui devoit être proposée dans l'Assemblée du Consistoire après le Sermon. Dans cette Assemblée je leur représentai, que ce n'étoit qu'avec douleur que je leur proposois le cas de M. ROUSSEAU avec lequel ils savoient que j'avois des liaisons ; mais que l'honneur de la Religion, l'édification des Eglises en général, & de celle de Motiers en particulier, me faisoient passer sur cette considération, d'autant plus que tout le monde, depuis la publication des *Lettres de la Montagne*, étoit attentif à la conduite que nous tiendrions à l'égard de M. ROUSSEAU,

particulièrement la Vénérable Classe, ainsi que toutes les Eglises voisines de ce pays. J'estimai donc, qu'il seroit à propos, pour notre décharge, que l'on entendît M. ROUSSEAU en Consistoire, & que si le Consistoire le vouloit, je me bornerois à faire à M. ROUSSEAU ces deux seules questions générales : *s'il croyoit la Divinité de la Révélation ? Et s'il croyoit aussi que Jésus-Christ est mort pour nos offenses, & ressuscité pour notre justification ?* Deux questions bien simples, & dont la réponse affirmative fait la livrée du Chrétien (*q*).

Pour étayer mon opinion, je fis usage de la direction que la Vénérable Classe m'avoit donnée, & dont les Anciens me demandèrent la lecture. C'est ce que je fis, en leur déclarant bien expressément, que je ne prétendois

---

(*q*) *Sanctifiez le Seigneur Dieu dans vos cœurs, & soyez toujours prêts à répondre avec douceur à tous ceux qui vous demandent raison de l'espérance qui est en vous.* I. Pierre, III 15.

point par-là gêner leurs ſuffrages, leur demandant, ſous les yeux de l'Officier du Prince, ſi jamais je les avois gênés dans leurs opinions ? Tous répondirent unanimement que je les avois toûjours laiſſé libres, & qu'ils ſe félicitoient d'avoir un Paſteur qui en uſât ſi bien avec eux.

L'on vota, & la pluralité fut que M. ROUSSEAU ſeroit cité à comparoître en Conſiſtoire dans la maiſon du Curé pour le 29. à l'iſſue de la prédication, ſuivant l'uſage. L'on chargea M. le Diacre de Motiers, & le Doyen des Anciens de cette commiſſion, dont ils s'acquitterent convenablement. M. ROUSSEAU leur donna pour réponſe qu'il paroîtroit.

Puis-je paſſer ſous ſilence les diſcours que l'Anonyme me prête gratuitement & fauſſement, d'avoir dit en Conſiſtoire, que M. ROUSSEAU étoit *l'Ante-Chriſt* (r). Je n'ai jamais penſé, & bien moins dit, une pareille abſurdité. Je ne ſais ce que c'eſt qu'injurier, mais

(r), Page 17 du Libelle.

je ſais défendre la vérité avec fermeté, quand mon devoir m'y appelle.

Toutes ces expreſſions que renferme (*ſ*) le libelle, tous ces propos extravagans que l'Anonyme met dans ma bouche, ſont trop mépriſables, pour que je prenne la peine de les relever.

Quelle miſère que ce qu'ajoûte immédiatement après l'Anonyme! Cette phraſe de ſa note (page 18.), que je vais tranſcrire, quadre merveilleuſement avec celle de l'Ante-Chriſt. L'Auteur réuſſit très-bien à faire rire & à ſe déshonorer : *On fit même ſemer*, dit-il, *parmi les femmes du village & des environs, que ce Jean-Jacques avoit dit dans ſon dernier ouvrage, que les femmes n'avoient point d'ame, & n'étoient au plus que des brutes, & mille autres propos dans ce genre, tous propres à renouveller parmi nous le ſpectacle du ſort de Servet & de celui d'Orphée.* Je me hâte de finir & de vous proteſter bien ſincèrement que je vous ſuis tout acquis.

A Motiers-Travers, ce 22 Juin 1765.

(*ſ*) Page 17.

LETTRE VII.

JE continue, Monſieur, & je reprends la page 18 du libelle, où l'Anonyme s'exprime ainſi : *C'eſt alors que le prétendu Ante-Chriſt adreſſa la lettre ſuivante à M. le Procureur Général*, & dans le corps de laquelle M. ROUSSEAU s'exprime ainſi : *Etre excommunié à la façon de M. de Voltaire m'amuſera fort auſſi*. Ceci n'eſt pas moins aventuré que l'imputation d'un libelle odieux que l'on a attribué à M. le Paſteur de Vernes. Du reſte, je me tais ſur le contenu de la lettre, & me borne à une remarque ſur la note de l'Anonyme (*t*), (page 20.) avec cette addition, que M. ROUSSEAU eſt tellement habitué à dire qu'il veut quitter Motiers,

(*t*) J'oſe répondre que cette note de l'Anonyme eſt une énigme pour tous les membres de la Vénérable Claſſe. C'eſt à M de Voltaire à ſavoir ce qu'il a fait, & ce qu'il a écrit.

qu'il a formé & abandonné plus d'une fois cette réſolution, pour les mécontentemens les plus légers.

Quelle témérité de la part de l'Anonyme, d'oſer avancer, (page 21.) *que dans l'intervalle de douze jours j'avois ſi bien mis ce tems-là à profit, que j'écrivis à Genève, que je me portois garant que l'excommunication ſeroit prononcée contre M.* ROUSSEAU. Où ſont-elles ces lettres ? Je le ſomme de les produire, ou d'en donner ſeulement les indices. S'il ne le fait pas, quelle conſéquence en doit-on tirer ? C'eſt au Lecteur à prononcer.

Permettez, Monſieur, que je revienne encore à la tenue du Conſiſtoire du 24 Mars, pour vous mettre bien au fait de ce qui ſe paſſa à celui du 29 du même mois. L'Anonyme fait grand bruit des Conſtitutions de l'Etat, des droits & des libertés des Citoyens. Dieu me garde d'y porter jamais atteinte.....

L'Auteur affecte encore de faire grand bruit de la prétendue inquiſition du Clergé, & de celle qu'il inſinue que l'on vouloit introduire dans le Conſiſtoire de Motiers. Je n'ai pas be-

ſoin de citer les pages de ſon libelle, elles ſont farcies de telles inſinuations. Le ſeul mot d'Inquiſition me fait frémir : mais que l'Auteur ne s'y trompe pas, & qu'il ne confonde pas le faux zèle avec le vrai zèle, l'amour de l'ordre & de la vérité avec l'Inquiſition de Goa. Je connois la diſcipline de nos Egliſes, quelle eſt ſon étendue, & quelles ſont ſes bornes. Je ſais, malgré tout ce que l'on peut dire, qu'elle a pour objet, de tems immémorial, la foi & les mœurs : la foi, dans ce qui fait ſon eſſence, & dans ce qui eſt reconnu par l'Egliſe comme fondamental dans la Religion, & comme doctrine reçue. Trouver des contradictions dans une révélation ; jetter du ridicule ſur la perſonne de Jéſus-Chriſt, ſur ſes actions & ſur ſes miracles ; faire enviſager les œuvres de ce divin Sauveur comme des choſes naturelles ; le Clergé ſe taira ! Le Paſteur ne dira mot ! Le Conſiſtoire mollira ! Eh ! bon Dieu ! quelle Egliſe ! Il ne faut plus de Paſteurs, plus de Conſiſtoires, plus de culte.

Il n'eſt pourtant queſtion dans les Conſiſtoires, ni de feux, ni de buchers,

ni d'*Auto-da-fé*, mais de ramener les mécréans à une véritable foi, & les méchans à redreſſer leurs voies ; ce que ne voulant pas faire, on leur interdit l'accès à la communion, ſelon les ordres exprès de la parole de Dieu.

Je vous le demande, Monſieur, cette conduite eſt-elle celle du Saint-Office? Etoit-ce une inquiſition contre M. ROUSSEAU ? Lui qui a ſoutenu ſi vivement, dans ſes *Lettres écrites de la Montagne*, qu'on avoit improcédé à Genève, de ce qu'on ne l'avoit pas fait comparoître en Conſiſtoire, & de ce qu'on l'avoit jugé & condamné ſans l'avoir entendu, a-t-il donc raiſon de ſe plaindre de ce qu'on a voulu ſuivre, à ſon égard, la marche que lui-même trouvoit convenable dans un autre tems?

J'ai l'honneur d'être, avec le dévouement le plus entier, *&c.*

A Motiers-Travers, le 24 Juin 1765.

LETTRE VIII.

JE mets de côté, Monſieur, tout préambule pour venir d'abord au fait.

Le Conſiſtoire s'aſſembla le 29 Mars 1765, ſur la citation qui avoit été faite à M. ROUSSEAU, & lorſqu'on s'attendoit à le voir paroître, il fit parvenir au Conſiſtoire par M. le Lieutenant Guyenet une lettre qui fut remiſe à M. le Diacre, le Conſiſtoire ſiégeant. J'avoue que je me trouvai fort embarraſſé, parce qu'il n'eſt pas d'uſage, dans nos Conſiſtoires, de rien recevoir, ni par écrit, ni par Procureur, & qu'il ne s'y inſtruit aucune procédure. L'on ſeroit repris par le Gouvernement ſi l'on faiſoit autrement. Eh! pourquoi l'ignorant Anonyme s'aviſe-t-il de me faire un crime d'avoir fait obſerver que cela n'étoit point conforme à nos uſages? Je demandai au Conſiſtoire ſon avis; il fut arrêté qu'on ouvriroit la lettre, & qu'on la liroit; ce qu'on avoit ce-

pendant toujours refusé en d'autres occasions.

Alia tempora, alii mores.

Autres tems, autres mœurs.

Que de petitesses dans le détail minutieux que fait l'Anonyme sur mes mouvemens, gestes & propos! (page 28.) L'Anonyme y étoit-il ? Lui en a-t-on fait rapport ? Je ne puis me le persuader ; car il déguise absolument les faits. Je parlai, je raisonnai suivant l'importance du sujet.

Qui a dit à l'homme du siècle, que, si la déclaration de l'Auteur d'Emile en 1762, me parut suffisante pour l'admettre à la communion, je devois, quoi que fît M. ROUSSEAU, quoi qu'il écrivît, continuer à l'admettre, après la publication des *Lettres de la Montagne ?* Ces Lettres-là ne sont-elles pas de nouveaux faits, de nouveaux écrits ? Or, un écrit public, répandu dans tout l'Univers ; n'est-il pas une action ? Toute action répréhensible, sur-tout dans les matières les plus saintes & les plus graves de la Religion, n'est-elle

pas un objet d'inſtruction & de répréhenſion.

L'Anonyme oſe tout dire, & je reprends ſes propres expreſſions, (pag. 28 & 29.) *L'homme de Dieu*, dit-il, *oſe propoſer de renvoyer la délibération à un autre jour, ſous le prétexte frivole & inouï de l'abſence d'un des Anciens, ſur le ſuffrage duquel il croyoit ſans doute pouvoir compter. Ses efforts inutiles de ce côté-là, il les tourna d'un autre, & ſans pudeur, prétendit deux voix en Chapitre, lui qui par délicateſſe auroit, en ce cas particulier, dû s'abſtenir de voter, par cela même qu'il étoit cenſé être partie dans cette affaire, &c. &c.* Il faut, Monſieur, vous mettre au fait. Il y a vingt & quelques années que je ſuis Paſteur à Motiers. A l'entrée de mes fonctions, je demandai au Conſiſtoire quels étoient ſes uſages ? Il me fut répondu, que le Paſteur votoit le premier ſur les cas qui avoient été expoſés, & ſur ceux qu'il expoſoit lui-même, & que cela ſervoit à éclairer le Conſiſtoire. J'ai toujours agi de la ſorte.

Dans le Conſiſtoire du 29 Mars, il ne

ne fut rien ſtatué par rapport à M. ROUSSEAU, à cauſe du partage des ſuffrages. Là-deſſus je demandai, s'il ne convenoit pas de renvoyer à un autre jour la déciſion de cette affaire, juſques à ce que le Conſiſtoire fût revêtu, parce qu'un Ancien manquoit: ma réquiſition étoit fondée ſur ce qui s'étoit fait en pareille occaſion, dans d'autres tems.

L'on m'objecta, que l'aſſemblée avoit été convoquée *ad hoc*, & quelques Anciens dirent, qu'ils ne pourroient pas s'y rencontrer un autre jour. Je compris la défaite; je repris la parole & j'ajoûtai, que j'avois toujours ouï dire à divers Paſteurs, qu'en cas d'égalité de ſuffrages, & pour mettre fin à une affaire, la voix du Paſteur étoit prépondérante (*u*); ce qui eſt

(*u*) Ce qui fut confirmé par le plus vieux des Anciens, qui atteſta que cela avoit eu lieu plus d'une fois ſous mon prédéceſſeur. Lui ſeul pouvoit dire ce qui en étoit, puiſque tous les autres, excepté l'abſent, ont été faits ſucceſſivement Anciens, depuis que je ſuis Paſteur ici.

bien loin de signifier double voix, comme l'Anonyme le prétend malicieusement ; enfin, ce sont les usages des Consistoires de ce pays, & nous sommes dans un pays d'usages.

Le déclamateur Anonyme parle contre la vérité en avançant, (pag. 29) *que je reprochai avec aigreur aux Anciens qui n'avoient pas été de mon avis, de n'avoir pas écouté la voix de leur Conducteur spirituel.* Observez, Monsieur, que je les laissai tous opiner tranquillement, & sans les interrompre (*x*) : seulement, leur dis-je sans fiel, après la levée de l'assemblée, j'aurois cru que m'ayant témoigné jusques ici de la confiance, vous auriez écouté la voix de votre Conducteur spirituel ; à quoi il ne me fut pas répondu un seul mot.

Je reviens à la lettre * qu'écrivit

(*x*) Il est vrai que *l'homme de Dieu interrompit l'homme du Prince*, à l'occasion d'un propos que tenoit ce dernier, sur un ouï dire, propos qui blessoit l'honneur du premier.

* Voyez cette Lettre, page 49 & suiv.

M. ROUSSEAU au Conſiſtoire le 29 Mars 1765. Je pourrois la commenter; mais vous êtes pénétrant, vous comprendrez d'abord, qu'il faut la comparer avec celle que j'écrivis à Genève en 1762. Il vous ſera fort aiſé de juger.

Il y auroit bien des remarques à faire ſur cette lettre, mais je m'arrête ici, & me hâte de relever une odieuſe & noire imputation de l'Anonyme dont je rapporte les propres termes, (pag. 29, 30.) *Quelle eſt la raiſon ſuffiſante de cette furieuſe animoſité? Un Paſteur, dont M* ROUSSEAU *a parlé deux fois avec éloge, doit, ſans doute, avoir eu de grands motifs pour démentir lui-même ces éloges. Auſſi, Monſieur, ſe dit-on à l'oreille ce mot du guet ſacré*, auri ſacra fames : *voilà tout ce que je vous dirai, devinez le reſte.*

Quelle audace contre un Paſteur dont la réputation, à cet égard, a été juſques ici intacte! Que veut dire l'Anonyme, avec ſon *auri ſacra fames*? Qu'il lève le maſque. Je n'ai aucune relation, directe ou indirecte, avec

ceux que l'Anonyme appelle les ennemis de M. ROUSSEAU, & sur lesquels il imprime les plus sinistres soupçons.

Un Ange pourroit-il tenir contre de telles impostures ? Je sens que ma tête s'échauffe : aussi je vais quitter cet homme de ténèbres, pour me tourner du côté de l'homme de lumière, à qui je suis, & serai toute ma vie, avec l'attachement le plus sincère, &c.

A Motiers-Travers, ce 27 Juin 1765.

LETTRE IX.

VOus connoissez, Monsieur, la requête des Anciens (*y*), & l'Arrêt du Conseil-d'Etat.

Vous avez vu quelle a été ma conduite dans le Consistoire, & dès-là il vous est aisé de remarquer, si la direction que les quatre Anciens ont demandée étoit bien fondée ; si les articles

(*y*) On peut les voir, pages 58 & suiv.

que leur requête renferme ſont exactement conformes à la vérité, & ſi l'on doit blâmer des Anciens d'Egliſe, qui avouent ingénuement que des queſtions ſimples, que l'on fait à des Catéchumènes, ſurpaſſent leurs foibles connoiſſances.

O bonnes gens! (c'eſt aux quatre Anciens à qui je m'adreſſe :) travaillez à vous inſtruire pour n'être ni trop complaiſans envers votre Paſteur, ni trop obſtinés à vous rendre à ſes ſages & douces inſtructions. On n'exige, & jamais on n'exigera de vous, que de voter ſelon les lumières de votre conſcience.

Quand vous demanderez des directions, je vous prie d'expoſer les faits fidèlement, parce qu'une direction ne peut être donnée que ſur l'expoſition des faits. Je crois que vous ne trouverez pas mauvais que je vous donne ce petit avertiſſement, comme votre Paſteur & votre chef; auquel avertiſſement j'en joins un autre très-utile, qui conſiſte à ne pas vous enorgueillir des éloges pompeux que vous donne l'Anonyme dans ſon délire. Vous n'ignorez pas combien le Peuple en a ri, & en particulier vos compatriotes; mais il

vaut mieux tirer le rideau sur cette scène, qui assurément ne vous honore pas.

Je n'ai pu voir qu'avec une peine infinie, qu'il y ait eu de l'humeur contre M. Imer Diacre du Val-de-Travers, en sa qualité de Diacre, à qui je me fais gloire de rendre la justice, que c'est non seulement un honnête-homme, un homme de bien, mais de plus un digne & fidèle Ministre du Saint-Evangile; qui remplit avec assiduité, avec zèle, & avec exactitude toutes les fonctions auxquelles il est tenu.

Quoique l'Anonyme, qui n'est pas Ecclésiastique, je pense, ait voulu canoniser les quatre Anciens qui ont signé la requête, je serai plus modeste que lui, & me bornerai à dire, que, suivant ma conscience, & notre discipline, ceux des Anciens qui n'ont ni composé, ni signé la requête, & qui même n'en ont eu aucune connoissance, ont fait leur devoir.

J'ignorois absolument cette requête des quatre Anciens, qui décemment auroit dû m'être communiquée, ainsi qu'aux autres Anciens; mais l'on n'eut garde de le faire; il falloit le secret.

A propos du ſecret, que direz-vous, Monſieur, d'une choſe, à laquelle je ne puis penſer ſans m'affliger ? C'eſt qu'immédiatement à l'iſſue des deux Conſiſtoires, l'on ſut tout ce qui s'y étoit paſſé & non paſſé, & quelques mauvais eſprits y donnèrent une tournure maligne ; ſource dans laquelle l'Anonyme a ſans doute puiſé ſes obſervations.

Je n'ai rien à ajoûter à cela & je l'abandonne à vos réflexions, continuant à vous aſſurer de la conſidération très-diſtinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.

A Motiers-Travers, le 29 Juin 1765.

LETTRE X.

JE fus inſtruit, Monſieur, par un tiers, de la requête des quatre Anciens, & de l'Arrêt du Conſeil-d'Etat, qui fut rendu ſur cette requête. Figurez-vous ma ſurpriſe en apprenant une démarche auſſi irrégulière de la part des quatre Anciens. Je n'héſitai pas à ſup-

plier le Conſeil de me donner copie de la requête, & de l'Arrêt. Voici ma requête dans cet objet.

» Le ſouſſigné, Paſteur de l'Egliſe » de Motiers-Travers & Boveresſe, a » l'honneur d'expoſer à vos Seigneu- » ries, qu'ayant eu indirectement con- » noiſſance d'une requête préſentée au » Conſeil par les Sieurs A. Favre, A. » H. Bezencenet, L. Barrelet, & A. » Jeanrenaud, tous quatre Anciens d'E- » gliſe de Motiers & Boveresſe, & d'un » Arrêt émané de votre part ſur la dite » requête, (ſi tant eſt qu'elle ſoit telle,) » où il eſt fait mention, ſi ce n'eſt pas » directement, au moins indirectement, » de lui, & de M. le Diacre du Val- » de-Travers, d'une maniere qui ſem- » ble porter atteinte à leur honneur & » à leur probité: il ſupplie vos Sei- » gneuries de lui donner communica- » tion de ladite requête, & de l'Arrêt » rendu par le Conſeil à ce ſujet, afin » que le ſouſſigné, ſi le cas y écheoit, » aviſe aux moyens qu'il croira les plus » propres à pourvoir à ſa réputation, » juſques ici inaltérable, ſoit dans ce » pays, ſoit dans l'étranger, & ſans » aucun reproche dans l'exercice de ſon

» Miniſtère. De ſorte qu'il eſt pleine-
» ment perſuadé, que vos Seigneuries
» appointeront ſa demande, fondée ſur
» l'équité, & ſur la juſtice, ſur les
» conſtitutions, & ſur les loix de cet
» Etat.

» Dans cette flatteuſe attente, il ſe
» répand en vœux pour la proſpérité
» du Gouvernement ».

» FRÉDÉRIC-GUILLAUME
» DE MONTMOLLIN.

A Motiers-Travers, le 20 Avril 1765.

Arrêt du Conſeil d'Etat, ſur cette Requête.

Sur la requête ci-deſſus, après avoir délibéré, il a été dit: que les quatre Anciens du Conſiſtoire de Motiers n'ayant préſenté leur requête au Conſeil, que pour avoir une direction, on trouve que le ſuppliant n'a aucune qualité pour demander communication; en ſorte qu'elle ne peut lui être accordée, puiſqu'elle ne contient rien qui intéreſſe ſa perſonne. Donné en Conſeil tenu ſous notre Préſidence au Château de Neufchâtel le 29 Avril 1765.

Signé, SANDOZ de ROSIERES.

Je me tus par respect pour le Gouvernement, supposant que le Conseil avoit eu des raisons pour ne pas m'accorder ma demande ; sachant d'ailleurs, d'après Saint-Paul, *que toute personne doit être soumise aux Puissances supérieures*, (Rom. VIII. 1.) : non que j'estime que la voie de représentation puisse, dans un pays libre, être fermée à aucun Citoyen.

Permettez-moi, Monsieur, une apostrophe à l'Auteur Anonyme, *Noli movere Camarinam.* La Vénérable Classe sait se conduire, elle n'a nullement besoin de vos conseils pour sa tranquillité.

Que dites-vous, Monsieur, de la note de l'Auteur, (pag. 37) dans laquelle il couronne ses calomnies en développant toute la méchanceté de son ame ? *On assure*, dit l'Anonyme, *que M. de M. se tranquillise aussi, dans le doux espoir que, sous un autre Regne, les choses iront mieux pour lui & pour la Vénérable Classe. Ce trait*, continue l'Auteur, *manquoit encore à l'éloge du Souverain sous lequel nous avons le bonheur de vivre.* Ah ! Monsieur, m'écriai-je là-dessus, qui pourroit croire que

dans un ſiècle où les hommes ſe piquent d'être vrais, il s'en trouve un qui ait l'ame auſſi noire? Qu'il ſiéd bien à cette homme-là, de parler de violence & de perſécution, tandis qu'il outrage & perſécute injuſtement & calomnieuſement un homme de bien, attaché à Dieu, à la Religion, à ſa patrie & à ſon Prince! Suis-je capable de dégénérer de mes pères, qui travaillèrent avec tant de zèle & de ſuccès, à procurer à la maiſon de Brandebourg la juſte domination ſur cette Souveraineté? C'eſt un fait connu de tous les habitans de ce pays, connu même de la Cour, & qui paſſera juſqu'à la poſtérité. Le ſang qui coule dans mes veines eſt pur; il eſt au ſervice de mon Prince, comme l'a été celui de mes pères, & mes enfans ne dégénéreront pas. Que veut dire l'Anonyme par ſes malignes inſinuations, dignes du feu de Goa; pour ne rien dire de plus? Encore une fois, qu'il lève le maſque; qu'il ſe montre & qu'il ſe nomme. Mais il ſe tiendra derrière le rideau; les calomniateurs ſont lâches; celui qui eſt capable d'inventer une calomnie eſt capable de

faire ce qu'il prête gratuitement aux autres.

Je n'ai rien de perſonnel contre M. ROUSSEAU. Je le plains autant & plus encore dans ſes erreurs, que dans ſes infirmités. Si on lui a mis dans l'eſprit que je lui voulois du mal, l'on me fait bien tort : je n'en veux à perſonne, pas même à l'Anonyme, qui a cherché à me maltraiter & à me flétrir. Si j'ai tancé un peu vivement cet Anonyme, c'eſt une correction que j'ai cru lui être néceſſaire.

Quel malheur, Monſieur, que M. ROUSSEAU ſe ſoit obſtiné à écrire ſur des matières de Religion contre ſes promeſſes ! Si ce beau & rare génie avoit travaillé ſur d'autres ſujets, que de riches préſens n'auroit-il pas faits à la Société !

J'oſe le dire, Monſieur, M. ROUSSEAU n'a point eu d'ennemis dans toute cette affaire, que ceux qui ſe ſont déclarés ſes amis. S'il eût agi par lui-même, & non pas ſelon leurs conſeils, je ne doute pas qu'il n'eût paru en Conſiſtoire, & vraiſemblablement qu'il n'eût ſatisfait à ce qu'on requéroit de lui : ce qui auroit été pour moi le ſujet

d'une parfaite joie, & alors tout étoit fini ſans inquiétudes, ſans tracaſſeries & ſans *cette chaîne de diſgraces*, (page 38.) ſi M. ROUSSEAU peut appeller ainſi des maux qu'il ſe procure ſi volontairement, & qui malheureuſement donnent lieu à la calomnie, & rejailliſſent ſur des innocens.

Que M. ROUSSEAU ſe perſuade qu'en me conformant aux ordres de mes ſupérieurs, j'ai ſuivi en même tems les mouvemens de ma conſcience, mon devoir & l'état de ma vocation. Lui qui dit reſpecter ſi fort ſa conſcience, qu'il reſpecte auſſi la mienne, & qu'il n'attribue pas à paſſion ce que j'ai cru devoir faire pour ſuivre les mouvemens de cette même conſcience.

S'il le croit, j'en ſuis bien-aiſe; s'il ne veut pas y ajoûter foi, j'en ſuis fâché. Le grand Juge ſera intermédiaire un jour entre lui & moi.

Quoique toutes ces affaires m'aient cauſé bien des ſollicitudes & des chagrins, j'ai cependant la conſolation d'avoir été loué & approuvé dans ma conduite par mon troupeau, qui m'a toujours été attaché & qui me donne plus que jamais des témoignages de ſon affec-

tion, de ſa confiance & de ſon reſpect.

Je conclurai par cette réflexion ; c'eſt que l'Anonyme, en me mettant dans la néceſſité de rendre publique mon apologie, a contribué par-là à faire connoître à tout le monde la régularité de ma conduite tout à la fois charitable & vigilante.

Je ſuivrai, Monſieur, votre conſeil : je ferai imprimer mes Lettres, qui, ſuivant l'uſage des Miniſtres de ce pays, ont été lues dans une aſſemblée de la Vénérable Claſſe. J'ai votre ſuffrage ; ſuffrage d'un homme éclairé, d'un homme de bien ; j'aurai par conſéquent celui de tous les honnêtes-gens. Conſervez-moi votre précieuſe bienveillance, & croyez que je ſuis pour la vie & ſans réſerve,

MONSIEUR, *&c.*

A Motiers-Travers, le 1 Juillet 1765.

P. S. Je ſuis décidé à m'en tenir à cet écrit, eſtimant que mon apologie eſt ſuffiſamment établie.

LETTRE*

RELATIVE

A J. J. ROUSSEAU,

Adreſſée à Mylord Comte de WEMYSS, Baron d'Elcho, Pair d'Ecoſſe, &c.

Abîme tout plutôt ; c'eſt l'eſprit de l'Egliſe.
Lutrin, Chant I. v. 186.

VOUS le voulez, Mylord, & l'honneur l'exige ; il faut obéir. Il faut malgré moi reprendre la plume & vous achever la relation commencée dans ma lettre du 14 Avril. Entraîné par mon attachement pour notre commune patrie d'adoption, & ne craignant point

* C'eſt pour vous, Lecteur, que je prends la plume, & non pous mes compatriotes, qui tous connoiſſent M. le Paſteur de Motiers. Si ſon écrit n'eût point paſſé les limites de ce pays, je proteſte en homme d'honneur, que je ne me ſerois pas donné la peine d'y répondre.

d'être l'organe de la vérité, j'avois consenti sans peine à la publicité de cette lettre. Persuadé que la constitution de cet Etat, si heureuse pour les habitans, ne sauroit souffrir la moindre altération sans porter coup au bonheur des particuliers, & regardant l'Arrêt du Conseil comme un titre important à cette constitution & à tous les sujets de cet Etat, j'ai cru bien mériter de la Patrie, en le rendant public par la voie de l'impression,

A ce motif si fort sur mon cœur, s'en joignoit un autre qui ne l'étoit guere moins, l'honneur de défendre un ami, un homme de bien, presque devenu la victime de la trame la plus odieuse. Ajoûtez, Mylord, que, pour remplir ce double objet, j'avois obtenu tous les encouragemens imaginables, le suffrage des personnes en place, & sur-tout la communication des pièces dont j'avois besoin; en particulier, celle des relations que M. Martinet, Conseiller d'Etat & Châtelain du Val-de-Travers, avoit adressées au Gouvernement, & d'après lesquelles sont intervenus les Arrêts des 1 & 2 Avril.

Je

Je puis dire, en quelque façon, n'avoir eu que la peine de vous tranſcrire ces pièces, & ceci répond à la queſtion que vous m'avez faite, ſavoir comment j'étois parvenu à être ſi bien informé de tout ce qui s'étoit paſſé dans les aſſemblées du Conſiſtoire admonitif de Motiers & Boverefſe. Voilà, Mylord, les motifs qui m'avoient mis la plume à la main. Je croyois ma tâche remplie, & enviſageant la tracaſſerie ſuſcitée à M. ROUSSEAU comme une méchante affaire qu'il convenoit de laiſſer s'aſſoupir, ſoit eſprit de charité, ſoit pareſſe, j'avois réſolu de garder le ſilence ſur ſes ſuites depuis le mois d'Avril.

Forcé maintenant de reprendre la plume, je ſuivrai dans cette ſeconde lettre la même méthode que j'ai ſuivie dans la première, celle d'appuyer ma narration par des documens publics, & des pièces authentiques, de n'avancer que des faits avérés; & quant à ceux qui ne porteront que ſur des bruits publics, j'aurai ſoin, comme dans ma précédente lettre, de ne les citer qu'avec ce correctif, *on dit*, *on*

ſûre. Cette obſervation eſt de poids, & vous aurez, Mylord, la bonté d'y faire attention.

Je vous invite auſſi à recourir aux pièces juſtificatives que vous trouverez cottées & raſſemblées ci-après. Leur importance ne m'ayant permis ni de les ſupprimer, ni de les donner ſeulement par extrait; cette raiſon doit vous rendre indulgent ſur leur nombre & ſur leur étendue.

Pour ſuivre la liaiſon des faits, il faut, Mylord, vous rappeller ceux qui donnerent lieu aux deux Arrêts du Conſeil d'Etat du 1 & du 2 Avril, & recourir à ces deux morceaux. Vous y trouverez clairement énoncé le but de notre Gouvernement; dans le premier, celui de mettre M. ROUSSEAU à l'abri de toutes les nouvelles entrepriſes du Conſiſtoire de Motiers; & dans le ſecond, de réprimer les ſingulieres prétentions du Paſteur de ce lieu. Ceux qui reſpectent l'autorité Souveraine croyoient, avec moi, voir renaître la tranquillité, puiſqu'il ne paroît reſter à M. M*** que le parti de l'obéiſſance & du ſilence. Mais en jugeant M. le Paſteur de Motiers comme un

homme ordinaire, on le jugeoit mal. Il ſut faire valoir ſon miniſtere ; il mit à profit les tems conſacrés à la dévotion & à l'inſtruction de ſa Paroiſſe ; au grand ſcandale des ames véritablement pieuſes, il fit de la chaire de vérité entendre le langage de ſes paſſions, & tonnant contre les ſept péchés mortels, il eut ſoin d'en faire une application d'autant plus odieuſe que, ſi l'on pouvoit ſe méprendre à la choſe, on ne pouvoit ſe méprendre à l'intention. Auſſi parvint-il à exciter, parmi ſes Paroiſſiens, une fermentation dont M. ROUSSEAU reſſentit plus d'une fois les effets, ainſi que les quatre Anciens qui avoient oſé recourir au Conſeil d'Etat pour obtenir de leur Paſteur qu'il *ſe contînt dans ſes vraies fonctions.*

Les choſes furent pouſſées ſi loin que le Gouvernement jugea néceſſaire de pourvoir à ce déſordre en employant des moyens efficaces pour contenir enfin M. le Paſteur de Motiers. Mais des parens reſpectables étant intervenus en ſa faveur, & s'étant chargés de l'admoneſter, le Conſeil d'Etat voulut bien

acquieſcer aux deſirs d'une famille qui dans tous les tems s'eſt diſtinguée au ſervice du Souverain & de la Patrie, & dont tous les membres ſe ſont toujours montrés bons Sujets, bons Magiſtrats & bons Citoyens. M. de M*** fut donc admoneſté, & promit, ainſi que Meſſieurs ſes parens en firent rapport au Conſeil, *qu'il ſe contiendroit dans la ſuite, & que ni en public ni en particulier il ne diroit plus rien qui pût animer le Peuple.*

Cette promeſſe ne portant que ſur l'avenir, & ne remédiant point au déſordre actuel, le Gouvernement ordonna à M. le Châtelain du Val-de-Travers de faire connoître au Public, de la façon la plus ſolemnelle, les ordres qui lui étoient donnés de rechercher & punir tous ceux, de quelque état & condition qu'ils puſſent être, qui de fait ou de paroles attaqueroient M. ROUSSEAU, auquel le Roi avoit accordé ſa protection immédiate.

M. le Châtelain, appellé par ſa place à ſiéger aux Etats alors aſſemblés, jugea le mal aſſez preſſant pour remettre

ces mêmes ordres à M. Guyenet ſon Lieutenant qui ſe trouvoit auſſi en Ville pour affaires. Obligé de tout quitter, M. Guyenet ſe rendit à Motiers, & l'aſſemblée de la Juſtice ayant été convoquée en la perſonne de tous les Juſticiers, il leur adreſſa ce diſcours.

» Meſſieurs, les divers moyens in-
» décens qui ſont mis en uſage pour
» exciter les eſprits contre M. Rous-
» seau, & lui attirer des déſagrémens
» dans ſon ſéjour au Val-de-Travers,
» ont ſurpris & irrité le Gouvernement.
» En conſéquence j'ai reçu l'ordre ex-
» près de me tranſporter inceſſamment
» ici pour manifeſter, en l'abſence de
» M. le Châtelain, les intentions de
» la Seigneurie. Le Public apprendra
» par-là qu'un Citoyen tel que M.
» Rousseau, qui jouit avec éclat de
» la protection Royale de ſa Majeſté,
» de la bienveillance intime de My-
» lord notre Gouverneur, mérite de
» juſtes égards de la part de tous les
» habitans de ce pays, quels qu'ils
» ſoient. Cependant le Conſeil d'Etat
» eſt informé que certaines perſon-
» nes tiennent contre M. Rousseau

» des discours insultans & séditieux, » qui outragent à la fois & le Souverain qui protège, & le Citoyen » qui est protégé. C'est pour remédier efficacement à un pareil désordre que la Seigneurie juge à propos de donner les ordres qui vont » être lus, lesquels attireront un châtiment grave à quiconque osera y » contrevenir,

» Je viens d'apprendre que M. Rousseau n'est pas le seul ici qu'on attaque, & que Messieurs les Anciens, » Favre, Bezencenet, Barrelet & » Jeanrenaud l'aîné sont exposés à de » fréquens mauvais propos, à des menaces mêmes. On ne doit cependant pas ignorer que leur sage conduite leur a mérité l'approbation » distinguée du Gouvernement, & les » éloges de tous les honnêtes gens. On » ne fait pas attention, sans doute, » qu'en blâmant ce qu'ils ont fait, on » outrage le Gouvernement dont ils » sont approuvés. Cela m'engage à » rendre publique la commission particuliere qui m'a été donnée de leur » témoigner de nouveau la satisfaction

» du Conſeil d'Etat, & à déclarer que » ſi, au mépris de ce que je viens de » dire, on continue à s'oublier à leur » égard, il ſera pris des meſures qui » les mettront à couvert de toute in- » ſulte «.

Enſuite après avoir fait lire les ordres du Gouvernement, M. Guyenet ajoûta :

» Vous voyez, Meſſieurs, à quel » point la Seigneurie prend intérêt à » cette affaire, & je dois ajoûter que » Sa Majeſté, par un Reſcrit arrivé der- » nierement, ordonne au Conſeil d'É- » tat de pourvoir au repos & à la ſûreté » de M. ROUSSEAU. Je m'aſſure que » dans cette Juriſdiction on eſt trop zé- » lé ſujet de notre Auguſte Souverain » pour rien entreprendre qui puiſſe lui » déplaire, & que chacun ſe confor- » mera avec empreſſement aux ordres » du Gouvernement, vous enjoignant, » Meſſieurs de cette Juſtice, d'y veil- » ler ſoigneuſement ».

Deux heures après, les mêmes ordres furent lus dans l'Aſſemblée de la Communauté de Motiers, & ex-

pédiés aux Communautés du Val-de-Travers.

Vous avez vu ci-dessus, Mylord, que le Roi avoit accordé sa protection à M. ROUSSEAU. Il étoit en effet arrivé un Rescrit de la Cour par lequel, approuvant l'attention du Conseil d'État à prévenir tout désordre, & toute dissension dans ce pays, au sujet de la réimpression des *Lettres écrites de la Montagne*, le Roi défend de sévir contre cet Ouvrage, & sur-tout d'en inquiéter l'Auteur à ce sujet.

Ce Rescrit motivé sur les raisons les plus sages fut intimé à la Classe, & en conséquence, plusieurs Pasteurs, à leur assemblée Générale du mois de Mai, opinèrent à laisser tomber l'affaire de M. ROUSSEAU. Celui de Motiers, à ce qu'on assûre, conclut bien différemment, sans doute pour faire preuve de sa modération & de sa soumission, ou peut-être aussi dans l'espoir de recueillir le fruit de ses Sermons édifians. Mais sans adopter ses conclusions, la Classe remit l'affaire à sa prudence, sous la réserve expresse qu'elle ne seroit compromise en rien.

Nous verrons dans un moment, comment il engrena de nouveau l'affaire dans l'assemblée du Consistoire de Motiers du 19 Mai. Il faut auparavant vous rendre compte d'un Arrêt du Conseil d'Etat du 15. qui, prononçant sur le droit prétendu par le Diacre du Val-de-Travers d'assister au Consistoire admonitif, & d'y avoir voix délibérative, ordonne à l'Officier du lieu de s'opposer à cet abus.

Cet Arrêt fut, par l'ordre de M. le Châtelain, communiqué le 18 à M. le Pasteur & à M. le Diacre, par M. le Greffier du Val-de-Travers, *afin*, comme il le dit, *qu'ils en fussent rendus sachans, & qu'ils n'en prétendissent cause d'ignorance.*

Le lendemain 19. le Consistoire de Motiers s'étant assemblé, M. le Pasteur du lieu rendit compte de l'Arrêt du 15. ajoûtant que M. le Diacre, quoique dûment informé par M. le Châtelain, avoit été dans la résolution d'assister à cette assemblée, en attendant que la Vénérable Classe eût fait ses remontrances, mais qu'il avoit pourtant déféré aux représentations que lui

ſon Paſteur lui avoit faites. Juſtement bleſſé d'un pareil diſcours, M. le Châtelain répartit, *que le Diacre avoit très-prudemment fait d'obéir aux ordres du Gouvernement; que, s'il eût oſé ſe préſenter en Conſiſtoire, il lui auroit adreſſé d'abord des conſeils, enſuite des exhortations, enfin des ordres de ſortir, & trouvé le ſecret de ſe faire obéir.*

Après cette eſpèce de préambule, M. de Montmollin, ſuivant l'uſage, demanda s'il n'y avoit aucun ſcandale dans l'Egliſe. A cette demande, l'Ancien Clerc ſe leva comme un reſſort, & au mépris des Arrêts du Conſeil d'Etat, & malgré les Reſcrits du Roi, il remit ſur le tapis l'affaire de M. ROUSSEAU, le dénonçant au Conſiſtoire avec tant de zèle qu'il ne fut plus queſtion que d'aller aux voix. Vous jugez bien, Mylord, que parmi ſix Anciens d'Egliſe, c'étoit déja trop qu'un ſeul eût eu l'audace de contrevenir ſi formellement aux ordres poſitifs du Roi & du Gouvernement. Auſſi tous les autres rejetterent-ils avec indignation la propoſition de ſévir contre M. ROUSSEAU.

C'eſt apparemment à ce mauvais ſuc-

cès que faiſoit alluſion M. de Montmollin, lorſqu'à l'aſſemblée générale du mois de Juin, rendant compte à la Claſſe de ce qui s'étoit paſſé à Motiers, il ſe lamentoit de trouver toûjours en ſon chemin ce vigilant Châtelain, qui, rompant toutes ſes meſures, étoit pour lui une écharde pire que celle dont ſe plaignoit Saint Paul. A quoi il ajoûta qu'il ne falloit plus ſe flatter de rien obtenir à Motiers contre M. ROUSSEAU, mais que, puiſque celui-ci avoit deſſein de changer d'habitation, & que l'Arrêt du premier Avril ne lioit les mains à ſon égard qu'au ſeul Conſiſtoire de Motiers, on pouvoit prendre d'avance des meſures pour procéder contre lui, auſſi-tôt qu'il ſeroit dans une autre Paroiſſe. Cet avis, que dictoit ſans doute l'eſprit de *modération* & de *tolérance* qui caractériſe toute la conduite de ce Paſteur, ne fut cependant pas goûté. Malheureuſement pour l'orateur, il exiſtoit un nouveau Reſcrit très-énergique par lequel le Roi témoignoit ſon mécontentement de la conduite inconſidérée de ces eſprits remuants, qui, échauffés du zèle amer

d'une piété intolérante, & non contens des mesures prises pour empêcher la publication des Ouvrages qui les scandalisoient, vouloient encore sévir contre leur Auteur, & le menaçoient même des peines Ecclésiastiques ; Sa Majesté déclarant que sa volonté sérieuse étoit que le Conseil assûrât d'une maniere complette & bien décidée les effets de sa protection Royale accordée à M. ROUSSEAU.

Je pourrois terminer ici ma Lettre, mais dans ma précédente vous ayant rendu compte d'un écrit anonyme adressé à la Compagnie des Pasteurs au sujet de M. ROUSSEAU, je dois aussi vous dire que j'ai vû, depuis peu, plusieurs Lettres & sur-tout une déclaration de M. E. B. si violemment attaqué dans cet écrit, pièces par lesquelles il est évident que, loin d'avoir contribué, comme on l'accuse, aux démarches de notre Clergé dans l'affaire de M. ROUSSEAU, il les a trouvé pleines de contradictions ; M. B. désavouant au surplus avec force, & d'un ton qui paroît celui de la vérité, toutes les imputations de l'écrit anonyme

dont l'Auteur doit bien rougir, ſi un déſaveu ſi poſitif ne l'engage pas à ſe nommer.

A bon compte cet Arrêt qui donnoit gain de cauſe à la Communauté de Bovereſſe, devint un des Griefs ſur leſquels, dans les premiers jours du mois de Juillet, la Claſſe jugea à propos d'adreſſer au Conſeil d'Etat des remontrances qui rouloient ſur les trois Chefs ſuivants.

1°. Sur l'excluſion du Conſiſtoire Seigneurial prononcée contre le Diacre du Val-de-Travers, il y a bien des années, ſavoir par l'Arrêt du 18 Novembre 1758.

2°. Sur l'excluſion du Conſiſtoire admonitif de Motiers & Bovereſſe prononcée contre le même par l'Arrêt du 25 Mai paſſé.

Et 3°. Sur le contenu de l'Arrêt du 18 Juin précédent.

Sans m'arrêter à ces remontrances, il me ſuffira de vous dire qu'elles furent mal reçues, & unanimement rejettées.

Mais il eſt néceſſaire de vous apprendre, que dans la générale, où ces

remontrances avoient été arrêtées par la Compagnie des Paſteurs, un des membres de cette aſſemblée y avoit fait lecture d'une réponſe à ma précédente lettre, tournée en façon de réfutation.

La Vénérable Claſſe ne voulut avouer ni l'Ouvrage ni l'Auteur, le laiſſant d'ailleurs le maître, comme ſimple particulier, de plaider ſa propre cauſe. Il ne fut point découragé, & ſollicita auprès de notre Magiſtrat la permiſſion de le faire imprimer ici. Elle ne lui fut point accordée. Après ces deux refus, on crut que cet Auteur ne s'expoſeroit pas à un troiſième, & qu'il ſe rendroit aux bons avis de quelques uns de ſes parens ou collégues qui n'approuvoient point du tout cette production. On m'apprit pourtant dans le courant du mois de Juillet que cet Ouvrage, deux fois rejetté, s'imprimoit dans une Ville voiſine, aux frais des Editeurs du Journal Helvétique. Je compris dès lors ce qu'il en falloit penſer. Enſuite dans la Gazette de Berne du 31 Juillet parut cet avis.

» Il vient de paroître une réfutation

» *très-ſolide*, & des plus *curieuſes* de la » lettre de M *** relative à M. ROUSSEAU, datée de Goa, & conçue dans » des termes d'*indiſconvenance* tout-à-» fait déplacés à l'égard de la Vénérable Claſſe de Neufchâtel, ainſi que » par rapport à M. de Montmollin, » Paſteur à Motiers. Dans cette réfutation, dont on eſt *redevable* à la » plume de ce Paſteur, ſe manifeſte » par des faits détaillés tout ce que la » lettre contient de peu véridique. » Tant la réfutation, que la lettre » qui en eſt l'objet, ſe trouveront ſur » la fin de cette ſemaine chez les prin-» cipaux Libraires des Villes de la » Suiſſe ».

Cette modeſte & ſage annonce acheva de décider mon jugement, & je compris que la grande reſſource de l'Auteur étoit de prévenir le Public en faveur de ſon Ouvrage. Il a paru enfin cet Ouvrage *très-ſolide*; & j'ai vû que j'en avois bien jugé.

Ayez la bonté, Mylord, de voir par vous-même cette réfutation, trop longue pour vous la tranſcrire ici, & trop *curieuſe* pour en rien retrancher.

Vous trouverez ci-après quelques unes des remarques qui m'ont été fournies, & par lesquelles vous pourrez juger du caractère de l'Ouvrage, & de ce que l'on pense ici sur celui de l'Auteur.

Pour moi j'avois d'abord peine à me persuader que cet Auteur fût en effet M. le Professeur de Motiers, mais on me fit observer:

1°. Que malgré *sa modération*, & la *modestie de son caractère*, & tout en se prodiguant les louanges les plus douces, cet Auteur m'accable d'injures, me taxe d'ignorance, d'infidélité, de mauvaise foi, de calomnies, &c. &c:

2°. Qu'il a grand soin d'omettre dans ses recits des circonstances essentielles (z):

(z) Par exemple, dans la relation qu'il nous donne, (pages 128 & suiv.) l'Auteur a oublié une circonstance de poids; c'est que cette Assemblée, si grave par son objet, l'endoctrinement des Anciens, se tenoit autour d'une table

3°.

3°. Qu'il nie les faits les mieux constatés, & veut modestement que l'on en croye son seul témoignage dans sa propre cause, quoique ce témoignage soit en opposition avec une requête signée par quatre Anciens de son Eglise, avec les relations que M. Martinet, premier Officier du lieu, avoit d'office adressées au Gouvernement. Et enfin avec les Arrêts de ce même Gouvernement (*a*):

4°. Qu'il affecte de jetter des doutes sur les pièces que j'ai produites, & sur-tout qu'il a grand soin d'attribuer

---

& d'un buffet abondamment garnis; & cette circonstance jette un grand jour sur la nature du compliment fait par les Anciens, *qu'ils se félicitoient d'avoir un Pasteur qui en usât si bien avec eux.*

(*a*) Qui ne riroit, par exemple, de voir l'Auteur à la torture pour distinguer entre *voix prépondérante* & *double voix*, & vouloir donner le change au Public, en assûrant que c'est moi qui *prétends malicieusement que voix prépondérante signifie double voix*? Eh! faut-il donc toujours citer mon garant, cet Arrêt accablant du 2 Avril?

toujours à moi seul des choses que je n'avance pourtant que d'après ces mêmes pièces :

5°. Que, lorsqu'il cite quelques morceaux de l'Ouvrage qu'il réfute, il a grand soin de supprimer ou d'ajoûter quelques expressions, ou même de me prêter tout-à-fait les siennes, quoique, pour mieux en imposer aux lecteurs, les citations soient en lettres Italiques :

6°. Qu'au moyen de ce petit manége, si nécessaire quand on défend une mauvaise cause, il se fait des monstres pour les combattre & en triompher, ou, ce qui est bien pis, il me donne une façon de penser qui doit sans doute lui être plus naturelle qu'à moi.

L'on crut voir à ces traits que l'Ouvrage ne pouvoit être en effet que de M. le Professeur de Motiers.

Faisons lui donc, Mylord, comme Auteur d'une production si sublime, l'honneur de nous en occuper encore quelques instans.

J'observe d'abord que l'Auteur me fait un crime de ne m'être pas nommé. Mais n'est-il pas plaisant qu'en repro-

chant l'anonyme à un homme qui ne dit que des choſes avérées, ou publiques, il le garde ſur l'étrange correſpondant qu'il ſe donne, & qui plein de *lumières*, & de *piété*, s'affectionne pourtant ſi fort à M. de Montmollin & à ſa conduite (*b*) ? Un pareil *homme de lumières* valoit aſſurément la peine d'être connu. Après tout, mon nom ne faiſoit rien à la vérité des faits. En ne me nommant pas, je n'ai dit que des choſes notoires au Public, ou appuyées de documens inconteſtables, au lieu que M. le Profeſſeur en ſe nommant avance beaucoup de choſes qui ne ſont connues que de lui tout au plus.

Il a pourtant une fois raiſon. C'eſt à la page 97, quand il dit que la Vé-

(*b*) On peut rappeller ici le conte d'un Auteur célèbre, & qui les connoiſſoit bien. Il dit qu'un Juif, très-honnête-homme, fit un voyage à Rome, & ſe convertit au ſeul aſpect des débordemens du ſacré Collège, jugeant qu'il falloit bien que le Chriſtianiſme fût une Religion divine pour ſe maintenir ſur la terre malgré les vices de ceux qui le prêchoient.

nérable Classe fit en 1762 des remontrances au sujet d'Emile.

Il y en eut en effet, mais avec si peu d'appareil que le Public, tout occupé de l'admission de l'Auteur à la Communion, en fut à peine informé. Quoi qu'il en soit, j'étois mal instruit. Cet aveu de mon erreur me coûte si peu que, pour l'amour de M. le Professeur, je voudrois en avoir beaucoup de pareils à lui faire. Me voici donc mieux instruit, graces à l'avis qu'il me donne de recourir aux Registres du Conseil d'Etat. Il est vrai, que cet avis m'a valu des lumières que je n'avois pas. Je n'en ferai pourtant point usage ici, & je dois me flatter que M. le Professeur, vû la cause qu'il défend, sentira le prix de mon silence.

Pour vous, Monsieur, vous êtes vrai, vous aimez aussi la vérité. Je vous la rapporterai dans toute son exactitude. Croyez-moi véritablement pour la vie, &c. C'est toûjours au correspondant Anonyme que cela s'adresse, à la fin de la troisième Lettre, (pag. 98). Convenez que voilà un amateur de la vérité bien servi suivant son goût! Daignez revoir

là-dessus les précédentes notes, & lire les remarques ci-après.

Voulez-vous un exemple d'un raisonnement profond ? C'est le début de la page 115. *Je quittai Neufchâtel le 14 pour revenir chez moi, où je m'occupai de mes affaires. Comment donc le téméraire Auteur du libelle ose-t-il avancer qu'il y a eu des menées employées dans l'Eglise de Motiers ?*

Remarquez seulement que, lorsque M. le Professeur est à Motiers, il est chez lui ; & que, quand il travaille à l'excommunication de M. ROUSSEAU, il s'occupe de ses affaires.

Qu'il apprenne à être vrai, ajoûte-t-il immédiatement après.

Le précepte est bon, de quelque part qu'il vienne, même de M. le Professeur de Motiers.

Voulez-vous à présent un trait de prudence? Voyez sa note (pag. 103. édit. Holl.) où il nous apprend que c'est par prudence qu'il se tait sur les menées de Motiers & Boveresse ; pour cette fois nous l'en croirons sur sa parole.

Toutes ces expressions que renferme le Libelle, tous ces propos extravagans que

l'Anonyme met dans ma bouche, ſont trop mépriſables pour que je prenne la peine de les refuter.

Je conviens avec M. le Profeſſeur que ces propos ſont extravagans & mépriſables, & c'eſt préciſément pour cela que je les ai cités. C'étoit pourtant par de pareils motifs que la conſcience des Anciens avoit été ébranlée, comme eux-mêmes l'ont avoué. Que M. le Profeſſeur aſſûre aujourd'hui n'avoir jamais ni penſé, ni dit de pareilles abſurdités, cela n'eſt pas étonnant, & dès qu'il les nie, nous devons l'en croire comme ſur tout le reſte. Oſeroit-il en impoſer à ſon correſpondant Anonyme, ſi grand ami de la vérité?

Encore un mot, & j'ai fini. Au ton déciſif que prend M. le Profeſſeur dans ſa note (pag. 105.) ne ſeriez-vous pas tenté de croire que la déclaration de M. ROUSSEAU du 10 Mars devint publique auſſi-tôt qu'elle fut préſentée? Mais accordez cette aſſertion avec l'effet que produiſit la lecture de cette même déclaration faite le 30 Mars par M. le Chambrier Officier aux gardes, en préſence de pluſieurs membres d'une

ſociété très-nombreuſe & très-répandue, qui tous témoignèrent par leur empreſſement à l'entendre, & leur ſurpriſe après l'avoir entendue, combien cette déclaration étoit nouvelle pour eux. Je ne vois qu'un moyen de nous accorder M. le Profeſſeur & moi, c'eſt de ſuppoſer que nous ne connoiſſons pas le même Public.

Enfin l'Auteur en appelle au témoignage de M. ROUSSEAU ſur la vérité des faits qu'il avance. Il faut donc laiſſer parler M. ROUSSEAU lui-même; vous trouverez ſon *témoignage* dans une lettre qu'il m'a écrite en réponſe aux queſtions que je lui avois faites en lui envoyant l'ouvrage de M. le Profeſſeur. Si ce témoignage contredit celui qui le réclame, un des deux nous en impoſe; ce n'eſt point à moi, Mylord, de vous preſcrire auquel vous devez ajoûter foi; mais je dois vous avertir qu'il s'en faut beaucoup que la converſation de M. le Profeſſeur avec M. le Lieutenant Guyenet rapportée par ce premier, ſoit dans l'exacte vérité, ſi l'on en doit croire ce dernier.

Pardon, Mylord, de vous avoir ſi

long-tems arrêté sur cette *Réfutation* de mon *Libelle*. Je suis fâché pour M. le Professeur que la narration publique de ces faits publics soit un Libelle. C'est sa faute, & non pas la mienne. Le titre de Calomniateur est dur à digérer pour un Anonyme, aussi peu Anonyme que je l'étois. Sans cette qualification, je gardois le silence, ou tout au plus, pour vous donner une légère idée de la conduite modérée & tolérante de M. le Professeur de Motiers, je me serois borné à vous rappeller celle d'un Quaker de votre pays. Son cheval marcha sur un chien qui lui mordit la jambe & faillit à démonter le Quaker. Celui-ci lui dit froidement : *je ne porte point d'armes, je ne tue pas ; mais je te donnerai mauvaise renommée.* Là-dessus ayant apperçu des gens qui travailloient près delà dans les champs, il se mit à crier, *au chien enragé ! au chien enragé !* Dans l'instant le chien fut assommé.

Voilà, Mylord, à quoi cette affaire en est restée ; il est difficile de prévoir comment elle finira. Il ne s'agit plus de Classe, de Consistoire, ni

de voie légitime. Barré de toutes parts on s'eſt entièrement tourné du côté du Peuple, & c'eſt par lui ſeul qu'on veut maintenant forcer M. ROUSSEAU d'abandonner la Patrie. Aux fureurs du fanatiſme ſe joignent les plus ſtupides extravagances. Déja l'on voit des gens à qui Dieu parle, & qui ont eu des viſions. Qui croiroit que dans un ſiècle auſſi plein de lumieres & d'humanité l'on trouvât encore un Peuple aſſez imbécille pour ſe laiſſer mener par de pareils foux; & aſſez brutal pour outrager un homme doux & paiſible, uniquement pour complaire à un Prêtre furieux? Quel ſpectacle que de voir le plus ardent défenſeur du Peuple, inſulté par le Peuple; l'apologiſte des Proteſtans perſécuté chez les Proteſtans; l'ami de la tolérance réduit au triſte état de n'en trouver aucune, & le cenſeur des Grands de la terre, protégé par eux! La vie de cet homme infortuné fera monument dans l'hiſtoire philoſophique de ce ſiècle, ſi les relations que j'ai l'honneur de vous adreſſer n'en ſont pas les plus curieux mémoires, elles en ſeront du moins les plus ſûrs.

Recevez, Mylord, les assurances du tendre & sincere attachement avec lequel je serai, toute ma vie,

Votre très-humble & tout dévoué serviteur,

DU PEYROU.

A Neufchâtel, ce 31 Août 1765,

PIECES JUSTIFICATIVES, TRANSCRITES SUR LES ORIGINAUX.

N° I.

ARREST DU CONSEIL D'ÉTAT,

Du 1 Mai 1765.

SUR les informations données à la Seigneurie qu'il y avoit des gens assez mal avisés que d'insulter le Sieur Rousseau, Sujet de cet Etat, & à qui Sa Majesté a accordé sa protection immédiate, avec ordre au Conseil de l'y maintenir. Délibéré : Il a été dit que, tant pour prévenir ces insultes, que

les ſuites qu'elles pourroient avoir, il eſt ordonné à M. Martinet, Conſeiller d'Etat, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de faire connoître au Public la protection particuliere qu'il a été du bon plaiſir de Sa Majeſté d'accorder au Sieur Rouſſeau, & qu'il a ordre de rechercher & faire punir tous ceux de *quelqu'état & condition* qu'ils ſoient, qui *aggrédiront* de fait ou de paroles ledit Sieur Rouſſeau ; ce qu'il exécutera très-exactement contre les contrevenans au préſent qui devra être lû inceſſamment, tant en Juſtice qu'en Communauté, afin que perſonne n'en prétende cauſe d'ignorance. Donné en notre Conſeil, tenu ſous notre préſidence au Château de Neufchâtel, ce premier Mai 1765.

Signé, SANDOZ DE ROSIERES.

N° II.

RESCRIT DU ROI,

Du 30 Mars 1765.

FRÉDÉRIC, par la grace de Dieu, Roi de Pruſſe, &c. &c. &c. Amés & féaux, ſalut: Nous avons vû avec ſatisfaction par le très-humble rapport que vous nous avez adreſſé, en date du 4 de ce mois, au ſujet de l'Ouvrage du Sieur Rouſſeau, intitulé: *Lettres écrites de la Montagne*, l'attention que vous donnez aux objets que vous jugez intéreſſer le maintien de la Religion. Nous ne pouvons auſſi qu'approuver le zèle avec lequel la Compagnie des Paſteurs cherche à prévenir tout ce qui pourroit contribuer à répandre, dans vos contrées, des ſentimens contraires aux dogmes qui y ſont reçus. Diſpoſés comme nous le ſommes à la ſeconder dans ſes bonnes vues, & entrant dans les raiſons qui vous font deſirer qu'on y réponde par des meſures propres à les remplir, nous

voulons bien permettre de prendre, par rapport à l'impreſſion projettée des ſuſdites *Lettres écrites de la Montagne*, & à leur débit, les arrangemens que vous croirez devoir au bien public, après un examen réfléchi de ce que la prudence & une ſage attention à éloigner tout ce qui pourroit devenir une nouvelle ſource de déſordre, & de diviſions, doit vous faire obſerver dans cette affaire.

Notre intention n'eſt cependant pas qu'on ſéviſſe contre l'Ouvrage en queſtion par aucune de ces flétriſſures publiques, qui, indépendamment qu'elles ſont oppoſées à l'eſprit de modération qui doit toujours être celui des défenſeurs de la vérité, donnent d'ordinaire aux écrits qu'elles proſcrivent plus de publicité qu'ils n'en auroient eue ſans une condamnation ſi éclatante, & font ainſi manquer le but de leur ſuppreſſion. Nous ne doutons pas, au reſte, que, comme vous êtes les premiers à rendre juſtice à la conduite reglée & aux bonnes mœurs du Sieur Rouſſeau, vous ne ſoyez de vous-même portés à le laiſſer jouir paiſiblement de la protection des loix dans

l'asyle qu'il s'est choisi, & où notre volonté est qu'il ne soit en rien inquiété.

Sur ce, nous prions Dieu de vous avoir en sa sainte & digne garde.

Fait à Berlin le 30 Mars 1765.

Par ordre du Roi.

Signé, FINKENSTEIN, HERTZBERG.

N° III.

ARREST

DU CONSEIL D'ÉTAT.

Du 15 Mai 1756.

EN exécution des ordres donnés le second du mois d'Avril dernier à M. Martinet, Conseiller d'Etat, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers d'informer le Conseil sur quel fondement le Diacre dudit lieu assiste en Consistoire admonitif & y a voix délibérative ; après avoir vû les recherches

qu'il a faites dans cet objet ; ouï en outre son rapport, & délibéré : Il a été dit que, vu que l'établissement des Consistoires admonitifs d'un Etat porte qu'il ne doit y avoir qu'un certain nombre d'Anciens où le Pasteur du lieu préside, on trouve que le Diacre du Val-de-Travers ne doit pas assister au Consistoire admonitif de Motiers (c), & en conséquence, il est ordonné à M. Martinet, Conseiller d'Etat, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de tenir la main à l'exécution du présent. Donné en Conseil tenu sous notre Présidence au Château de Neufchâtel, ce 15 Mai 1765.

Signé, SANDOZ DE ROSIERES.

(c). Sans doute pour prévenir les abus réprimés par l'Arrêt du 18 Novembre 1758, ci-après, N° IV.

N°.

N° IV.

ARREST

Du 18 Novembre 1758.

EXTRAIT DU MANUEL

DU CONSEIL D'ETAT.

LE Conſeil d'Etat ayant été informé qu'il ſe ſeroit introduit divers abus dans le Conſiſtoire ſeigneurial de Motiers, tant par rapport à ſa conſtitution & aux membres dont il doit être compoſé, que relativement à l'autorité qu'il s'attribue, a voulu être exactement inſtruit de tout ce qui s'eſt paſſé dans ledit Conſiſtoire, afin d'en délibérer enſuite avec une pleine connoiſſance de cauſe; à cette fin, il a nommé Meſſieurs Oſtervald, ancien Maire de Valangin; Sandoz, ancien Procureur de Valangin; Huguenin, Chancelier; de Montmollin, Châtelain du Landeron; & de Montmollin, Maire de Valangin, tous cinq Conſeillers d'Etat.

pour faire l'examen des regiſtres dudit Conſiſtoire, & les dépouiller ; ce que leſdits Commiſſaires ont exécuté, après quoi ils ont fait leur rapport de ce qu'ils y ont trouvé de plus intéreſſant, en la maniere ſuivante :

Qu'ils ont remarqué que depuis un ſiècle, ou environ, il s'étoit introduit dans ledit Conſiſtoire diverſes nouveautés très-conſéquentes, & pour la plûpart très-répréhenſibles, tant à l'égard des membres qui doivent y ſiéger, que par rapport aux grands abus qu'il a fait de l'autorité qui lui avoit été confiée par les Souverains de cet Etat ; ce qui eſt arrivé en partie par la négligence, les fréquentes abſences, & la différence de Religion des Officiers qui ont préſidé & qui devoient préſider audit Conſiſtoire.

Meſſieurs les Commiſſaires ont d'abord vu avec une extrême ſurpriſe, que la conſtitution de ce Conſiſtoire étoit altérée & avoit dégénéré de ſon inſtitution originaire à un point qu'elle n'étoit plus reconnoiſſable, puiſqu'anciennement aucun autre Eccléſiaſtique n'y ſiégeoit que les trois Paſteurs de Motiers, de Saint Sulpice & des Ver-

rieres, leſquels ne s'y faiſoient point accompagner, comme cela ſe pratique à préſent, par des Aſſeſſeurs à la nomination de leurs Conſiſtoires admonitifs.

Tout eſt changé aujourd'hui, les quatre Paſteurs des Egliſes de nouvelle érection, ſçavoir, ceux de la Côte-aux-Fées, de Couvet, de Fleurier & des Bayards s'y ſont intrus de leur autorité privée, & par celle dudit Conſiſtoire, ſans en avoir obtenu la permiſſion ou l'agrément du Gouvernement. On excepte le défunt Sieur Wattel, Paſteur de Couvet, qui y fut reçu par l'ordre du Conſeil d'État.

Il réſulte de-là qu'il n'y avoit autrefois que trois Paſteurs qui ſiégeaſſent audit Conſiſtoire, & qu'il y en a actuellement ſept.

Ce n'eſt pas tout : chacun de ces Paſteurs ſe fait accompagner par un Aſſeſſeur que les Conſiſtoires admonitifs éliſent, ce qui eſt équipollent à quatorze Juges Eccléſiaſtiques ; d'où il arrive que l'Officier reſte aujourd'hui ſans aucun pouvoir de nommer des Aſſeſſeurs.

Il y a plus : pour fortifier d'autant

mieux le nombre des Eccléſiaſtiques, le Diacre de Motiers, & les Suffragans des Paſteurs de la Châtellenie du Val-de-Travers y ont été & y ſont encore actuellement reçus.

Il eſt arrivé de plus que, tandis que le nombre des gens d'Egliſe s'eſt ſi conſidérablement fortifié, celui des Juges laïques, qui lui étoit originairement très-ſupérieur, ſe trouve à-peu-près anéanti & réduit à rien.

Il paroît clairement, par ce qu'on vient d'expoſer, que la conſtitution du Conſiſtoire ſeigneurial de Motiers eſt entierement changée, & que ce n'eſt que très-improprement qu'on lui donne ce nom, & qu'il a ceſſé d'être un Conſiſtoire ſeigneurial, puiſque, contre la regle établie dans tous les Conſiſtoires & les corps mixtes de cet Etat où les laïques ſont conſtamment ſupérieurs en nombre, celui de Motiers n'eſt plus aujourd'hui qu'un Tribunal Eccléſiaſtique, où les Paſteurs & les Aſſeſſeurs ſont les maîtres & dominent ſans concurrence, & où ils exercent même une autorité à-peu-près deſpotique, ainſi que le tout ſera juſtifié par les obſervations qui vont ſuivre.

De ce renverſement d'ordre, il n'a pu du moins que s'enſuivre, comme il s'eſt réellement enſuivi, des uſurpations intolérables, des abus, des entrepriſes, des trop faits, comme ſont les ſuivans,

1°. Ledit Conſiſtoire a pouſſé les choſes au point qu'il a formé, le 15 Août 1675, une délibération qui eſt inſérée tout au long dans ſes regiſtres, portant : *Que dorénavant les Arrêts de ce Vénerable Corps ſubſiſteront à l'avenir, par leſquels on ne pourra allibérer ni exempter qui que ce ſoit de la priſon, & du tems qu'il y ſera condamné, ſi ce n'eſt par Meſſieurs du Vénérable Corps, par-devant leſquels il ſe préſentera pour en demander exemption.* Ce qui non-ſeulement donne une atteinte directe aux autorités ſouveraines de Sa Majeſté, & à celle de ceux qui la repréſentent, mais eſt encore une preuve bien marquée de la hardieſſe & du peu de lumieres de ce Conſiſtoire, qui ne pouvoit, ni ne devoit pas ignorer que dans cet Etat, un Tribunal qui condamne à des peines, n'a pas le droit d'en exempter. On lit à la même page

(pag. 327), du quatrième manuel, que le Conſiſtoire a exempté une femme qui avoit accouché d'un enfant illégitime, des peines portées dans les décrétales.

Il y a quelque choſe de plus fort encore que tout cela, qui caractériſe, d'une maniere bien marquée, l'indépendance dans laquelle ce Corps a voulu ſe mettre : c'eſt ce qu'on voit à la page 149 du troiſième manuel, où il eſt écrit, qu'un homme, après avoir produit audit Conſiſtoire un ordre ſigné du Seigneur Gouverneur, par lequel il l'éxemptoit de la priſon, à condition qu'il s'y préſenteroit pour y recevoir une cenſure, & demander pardon à genoux, fut, non-obſtant ledit ordre, condamné à deux jours de priſon.

2°. Tout fourmille d'exemples dans leſdits manuels, que ce Conſiſtoire, après avoir condamné à la priſon, a commué la peine de ladite priſon en des amendes pécuniaires, *applicables à ſon profit ;* on lit même qu'il a confiſqué, *toujours à ſon profit*, des arrhes nuptiales ; *l'argent étoit un objet eſſentiel*, & il falloit trouver de quoi *ſuppéditer aux fraix du jour*, comme il s'exprime

à la page 83 du manuel ſecond, où on lit qu'il condamna un homme à 25 liv. à cette fin.

3°. Il a fréquemment uſurpé l'autorité des Juſtices matrimoniales, des Juſtices civiles & criminelles, & de celles établies pour les cas de bâtardiſe, en s'arrogeant le droit de juger de ces cauſes, de même que de celles d'injures; à cette fin, il a entendu des témoins, prononcé ſur le fond des procès, reglé les dédommagemens des Parties, qu'il a ſouvent fixés à des ſommes aſſez fortes.

4°. Quoique le Receveur de Sa Majeſté paye audit Conſiſtoire ſoixante francs pour les quatre fois de l'année qu'il s'aſſemble, il n'a pas laiſſé d'impoſer une finance aux Parties qui paroiſſoient par-devant lui, pour la peine de les écouter, & pour ce qu'il appelle l'*attédiation* : on trouve des exemples de ces impoſitions, qui ſont allées juſqu'à 30, 42, 50 & 60 livres foibles. On lit même à la page 38 du manuel ſecond, que des gens qui avoient danſé, pour n'être comparus, avoient été condamnés à payer le

dîner (*d*), & en outre à 2 livres 6 ſols à chaque Aſſeſſeur, & ceux qui ne payoient pas étoient envoyés en priſon; (manuel cinq, page 269). On voit encore avec ſcandale dans le manuel, (N°. 3, page 78), qu'un homme qui avoit été déclaré innocent, ne laiſſa pas d'être condamné à 10 livres foibles pour l'attédiation, *tant il étoit eſſentiel de ſe procurer de quoi ſuppéditer aux fraix du jour.*

Il ne ſeroit pas poſſible de ſpécifier tous les abus qui ſe ſont introduits dans ce Corps, ni les uſurpations & entrepriſes qu'il a faites; elles ſont allées tous les jours en augmentant, & ſi on ne leur oppoſe un frein, elles iront toujours plus loin dans la ſuite des tems; Meſſieurs les Commiſſaires n'entrent pas dans un plus grand détail & s'en tiennent à ce qu'ils ont expoſé au Conſeil.

A tous leſquels abus étant néceſſaire de pourvoir, entendus plus au

(*d*) Le dîner de Meſſieurs *du Vénérable Corps* faiſoit une partie eſſentielle *des fraix du jour.*

long Meſſieurs les Commiſſaires examinateurs, & délibéré : Il a été dit, qu'il n'eſt que trop viſible, que la conſtitution originaire du Conſiſtoire ſeigneurial de Motiers a été entièrement changée & pervertie ; qu'elle eſt toute différente de ce qu'elle étoit dans ſon origine & dans ſon inſtitution, & qu'en attendant qu'on ait l'honneur d'en informer Sa Majeſté, & d'en recevoir des ordres, il eſt ordonné au Sieur Martinet, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de ne point permettre que le Diacre de Motiers prenne ſéance audit Conſiſtoire, non plus que les Suffragans, excepté le cas, par rapport à ces derniers, où une Cure étant deſſervie par un Suffragant, le Miniſtre en chef ne pourra pas s'y rencontrer ; car les deux ne pourront jamais y aſſiſter enſemble ; il lui eſt enjoint de plus, de ne pas ſouffrir qu'on délibere ſur aucune des matières qui pourroient y être propoſées, à moins qu'avant l'aſſemblée du Conſiſtoire, elles ne lui aient été communiquées, & que les Paſteurs ne lui aient certifié que les renvois en Conſiſtoire ſeigneurial ont

été faits par la délibération des Conſiſtoires admonitifs, le tout, afin que d'un côté, il ſoit mieux en état de juger ſi leſdites matières ſont du reſſort & de la compétence du Conſiſtoire ou de celle des Juſtices; & que, de l'autre, les renvois ſoient faits d'une maniere canonique & légale.

Et, pour ce qui regarde les trop faits, les entrepriſes & les uſurpations que ledit Conſiſtoire a faites, en s'arrogeant des droits & une autorité qui ne lui appartiennent pas, on ſtatue ce qui ſuit:

1°. La délibération dudit Conſiſtoire, du 15. Août 1695, ci-deſſus tranſcrite & portée dans le troiſième manuel, (pag. 185), eſt miſe au néant par le Conſeil, avec ordre qu'elle ſoit cancellée, biffée & rayée deſdits manuels, comme donnant une atteinte directe à l'autorité ſouveraine; ce qui ſera écrit en marge & exécuté par le Greffier du lieu, ſous les yeux dudit Sieur Capitaine & Châtelain.

2°. Il eſt très-expreſſément défendu audit Conſiſtoire de commuer la peine de la priſon, ou telle autre peine infligée, en des amendes pécuniaires,

ſoit qu'il les applique à ſon profit, ou non, les coupables devant ſubir leſdites peines, à moins que ceux qui ont l'honneur de repréſenter Sa Majeſté dans cet Etat, ne leur en faſſent grace; pour cet effet, ſi celui qui a été condamné lui demande un tems compétent, pour recourir à la clémence du Seigneur Gouverneur, ledit Sieur Capitaine & Châtelain lui fixera un terme, au bout duquel, s'il ne s'eſt pas pourvu, ou, s'il l'a fait inefficacement, le jugement ſera exécuté.

3°. On enjoint très-ſérieuſement audit Sieur Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de veiller, avec la plus ſcrupuleuſe attention, à ce que le Conſiſtoire ne prenne plus déſormais connoiſſance des cauſes qui ſont du reſſort de la Juſtice matrimoniale & des Juſtices civiles, criminelles, ou établies pour les cas de bâtardiſe; & ſi ledit Conſiſtoire vouloit continuer à s'émanciper de le faire, de lever & rompre promptement l'aſſemblée & d'en aviſer le Gouvernement, afin qu'il y pourvoye. Et ſpécialement pour les cauſes de mariage, il mettra en

exécution les Arrêts du Conſeil d'Etat des 20 Octobre 1635 ; 13 Avril 1646, &c. dont on lui envoie des copies.

4°. Il ne ſouffrira pas non plus que le Conſiſtoire ſeigneurial de Motiers exige dorénavant aucune finance des Parties qui paroiſſent par-devant lui, pour ce qu'il appelle l'*attédiation*, & il ne permettra point de délibération là-deſſus, *afin que les Sujets de Sa Majeſté ne ſoient plus foulés par des fraix qu'ils ne doivent pas*, vû, & d'autant que ledit Conſiſtoire eſt payé pour écouter les Parties, & qu'il eſt de ſon devoir de les entendre.

5°. Il tiendra auſſi la main à ce que les amendes auxquelles ledit Conſiſtoire pourra condamner les coupables n'aillent pas plus loin que de trois à dix livres foibles pour le plus, d'autant qu'aucune Juſtice ne peut impoſer des amendes plus fortes, & que les amendes arbitraires ſont inconnues dans cet Etat.

6°. Il avertira encore tous les Conſiſtoires admonitifs de ſa juriſdiction de ne renvoyer perſonne au Conſiſtoire ſeigneurial de Motiers, po-

des ſujets minimes & de petite importance, mais ſeulement, pour des cas graves, néceſſaires & qui en vaillent la peine, d'autant que de pareils renvois ne peuvent qu'être à charge au Peuple ; & que les renvois qui auront pour objet des cauſes de mariage ſe faſſent directement à la Juſtice matrimoniale de Neufchâtel, ſans les faire paſſer par le Conſiſtoire ſeigneurial de Motiers.

7°. Comme Meſſieurs les Commiſſaires ont obſervé, en liſant les manuels du Conſiſtoire, qu'il étoit arrivé quelquefois, que les Sieurs Paſteurs qui y prennent ſéance, s'étoient fait expédier par écrit les choſes qui s'y propoſoient, pour conſulter la Compagnie des Paſteurs, on défend très-expreſſément audit Sieur Capitaine & Châtelain de permettre de pareilles expéditions, & au Greffier de les faire, vû que le Conſiſtoire ſeigneurial de Motiers eſt un Corps établi par le Souverain, & conſéquemment dans une totale indépendance de cette Compagnie.

8°. Enfin, il tiendra la main à ce qu'à tous égards le Conſiſtoire ſeigneu-

rial de Motiers ſe contienne dans les bornes de ſa légitime autorité, & il aura ſoin, s'il s'en écarte, d'en informer le Gouvernement, & d'empêcher cependant que ledit Conſiſtoire ne forme aucune délibération. Leſquels articles ainſi réglés, ledit Sieur Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers fera lire en la premiere aſſemblée du Conſiſtoire, & enſuite enregiſtrer ſur ſes manuels & régiſtres pour ſervir de règle à l'avenir.

N°. V.

RESCRIT DU ROI,

Du 21 Mai 1765.

FRÉDÉRIC, par la grace de Dieu, Roi de Pruſſe, &c. &c. &c. Amés & Feaux, ſalut. Nous avons reçu votre rapport, en date du 22 Avril, par lequel vous nous rendez compte des arrangemens que vous avez pris en conſéquence du Reſcrit que nous vous avons adreſſé le 30 de Mars dernier, concernant le Sieur ROUSSEAU & ſes

Ouvrages. Vous ne ſauriez mieux remplir nos intentions qu'en continuant, comme vous avez fait, à notre ſatisfaction, de prévenir tout ce qui pourroit devenir, dans cette occaſion, une ſource de déſordre & de diſſenſion dans notre Principauté de Neufchâtel.

Nous venons d'apprendre, avec autant de ſurpriſe que de déplaiſir, qu'il s'y trouve des eſprits remuans & échauffés du zèle amer d'une piété intolérante, qui, non contens des meſures que l'on a priſes pour empêcher la publication des Ouvrages qui les ſcandaliſent, veulent de nouveau ſévir contre leur Auteur, en tenant, pour cet effet, des aſſemblées tumultueuſes, & le menacant même des peines Eccléſiaſtiques. Nous ne vous diſſimulerons point que nous ſommes très-mécontens d'une conduite ſi inconſidérée, & que notre volonté ſérieuſe eſt, qu'en arrêtant promptement les ſuites par l'autorité que nous vous avons confiée, vous empêchiez qu'on n'inquiette, en quoi que ce ſoit, le Sieur ROUSSEAU, & que vous lui aſſuriez, d'une maniere bien

complette & décidée, les effets de la protection que nous lui accordons.

Sur ce, nous prions Dieu de vous avoir en ſa ſainte garde.

Par ordre exprès du Roi.

Signé, FINKENSTEIN, HERTZBERG.

N°. VI.

REQUESTE

De la Communauté de Bovereſſe,

Du 28 Juin 1762.

A Monſieur le Préſident, & à Meſſieurs du Conſeil d'Etat.

MESSIEURS;

LA Communauté de Bovereſſe, en la perſonne de ſes députés, prend la reſpectueuſe liberté de vous expoſer, diſant :

Que ce n'eſt qu'avec la plus vive amertume qu'elle ſe voit dans l'obligation

gation de revenir de nouveau réclamer votre juſtice & votre protection comme Juges de haute Police, & repréſentans Sa Majeſté dans ce pays, & cela dans l'objet de mettre fin à une difficulté que cette Communauté a le malheur d'avoir avec Meſſieurs les Paſteurs de la Vénérable Claſſe. Voici le fait.

M. le Diacre du Val-de-Travers a été aſtreint & obligé, de tems immémorial, à faire, tous les Dimanches, de quinze en quinze jours, un catéchiſme dans la chapelle du village de Boveresſe, pour l'inſtruction de la Jeuneſſe; ce qu'il a fait juſques après un certain nombre d'années qu'il s'eſt relâché de cette aſtriction à tel point qu'à peine en faiſoit-il quatre dans une année.

Cet abandon de notre chapelle & de notre Jeuneſſe obligea la Communauté ſuppliante de ſe préſenter, il y a environ neuf ans, avec une requête, devant Meſſieurs de la Vénérable Claſſe, qui, témoignant alors leur grande ſurpriſe de cette négligence, déléguèrent Meſſieurs le Doyen de

Gelieu, & le Profeſſeur de Montmollin, pour conférer de cette affaire avec la Communauté, leſquels, après avoir entendu ſes raiſons concluantes, répondirent que ces catéchiſmes ſeroient faits plus régulièrement, ſans cependant vouloir donner leur réponſe *par écrit*.

Cette promeſſe verbale ayant été de nul effet, obligea cette Communauté à ſe préſenter par requête devant vos Seigneuries pour les ſupplier d'ordonner à Meſſieurs les Paſteurs qu'ils euſſent à ſe conformer à l'ancien uſage, & vos Seigneuries, par une ſuite de leur juſtice & de leur amour pour l'ordre, donnèrent la Commiſſion à M. Huguenin, Conſeiller-d'Etat & Chancelier de Sa Majeſté, de conférer de cette affaire avec M. le Doyen; ce qui produiſit un ſi bon effet que la Communauté ſuppliante crut, à la ſuite de cette conférence, qu'elle ſeroit maintenue dans ſes droits, par l'exactitude qu'on eut de catéchiſer tous les quinze jours dans ſa chapelle pendant un certain tems.

Mais, Meſſeigneurs, que cette fa-

tisfaction a été de courte durée, puiſqu'il s'eſt paſſé, dès-lors, des années entieres ſans qu'on ait fait plus de trois catéchiſmes dans ſa chapelle !

Quoique cette négligence & cet abandon donnât lieu à la Communauté ſuppliante de s'allarmer ſur un droit qui lui eſt cher & précieux, elle ne s'eſt point découragée, & elle s'eſt flattée que, par d'itératives remontrances pleines de ſoumiſſion & de reſpect, *elle rallumeroit enfin le zèle de ſes conducteurs ſpirituels*, & qu'elle les engageroit, par ſa perſéverance, à faire ſuccéder aux inquiétudes qui l'ont ſi long-tems agitée, le calme & la tranquillité.

C'eſt dans cet objet, & par un dernier effort, que cette Communauté prit la réſolution de mettre en œuvre, & d'épuiſer toutes les voies amiables, en envoyant, au mois de Mars dernier, un député avec une très-humble requête à Meſſieurs de la Vénérable Claſſe, pour les ſupplier enfin de terminer cette affaire & de donner leur réponſe *par écrit* ; & la dite requête ayant été préſentée, M. le Miniſtre Chaillet, Paſteur à Serrières, Sécre-

taire de la Compagnie, fit réponſe que Meſſieurs de la Vénérable Claſſe lui avoient donné ordre de faire dire à la Communauté ſuppliante, *que ſon droit étoit reconnu, qu'elle devoit être tranquille, & qu'on lui feroit tenir leur Arrêt à la générale de Mai ſuivant.*

Cette réponſe parut d'abord ſatisfaiſante puiſqu'un droit reconnu emporte néceſſairement l'obligation de s'acquitter des devoirs auxquels il engage.

Mais, quelle n'a pas été la grande ſurpriſe de la Communauté ſuppliante, lorſqu'elle a reçu par écrit la réponſe de Meſſieurs de la Vénérable Claſſe, par une lettre ci-cottée *A*! Cette réponſe ſe trouve diamétralement oppoſée à celle de Mars dernier, & ne laiſſe aucun doute à cette Communauté qui s'apperçoit bien qu'il n'y a plus qu'un reſte de bienſéance qui agiſſe; mais que, dans le fond, notre Egliſe ſera bientôt abandonnée, quoique l'on ſoit bien perſuadé *que la penſion de M. le Diacre qui concerne notre chapelle ne le ſera pas.*

Il y a plus, Meſſeigneurs, la Communauté ſuppliante a vainement ré-

clamé la requête qu'elle avoit préſentée à Meſſieurs de la Vénérable Claſſe ; ils ont refuſé de la rendre, & on auroit eu l'honneur de vous la préſenter ſi on avoit pu la retirer : *mais, Meſſieurs les Paſteurs ont des pratiques différentes des autres tribunaux & leurs vues ne ſont pas les mêmes.*

Voilà au vrai, Monſieur le Préſident & Meſſieurs, un narré fidèle & exact de tout ce qui s'eſt paſſé juſqu'ici, & il ne reſte plus de reſſource à la Communauté ſuppliante que celle de votre autorité & de votre juſtice pour nous maintenir dans un droit qui n'a pour but que *l'inſtruction, & l'édification.*

Quant au droit, il eſt ſi inconteſtable qu'il eſt totalement impoſſible à Meſſieurs les Paſteurs de s'y oppoſer, & voici ſur quel fondement.

Que déſigne une chapelle vieille & antique, & quel acte plus triomphant cette Communauté peut-elle avoir ? Ne prouve-t-elle pas, Meſſeigneurs, bien évidemment que quelqu'un doit être dans l'obligation de la deſſervir? Quoi de plus fort encore que les déclarations des Communautés de Cou-

vet & de Fleurier qui ſont unanimes à déclarer, qu'avant leur érection en paroiſſes, M. le Diacre faiſoit tous les Dimanches, de quinze en quinze jours, un catéchiſme chez eux, & qu'il en faiſoit de même un à Bovereſſe? Et feu M. l'Aſſeſſeur Favre, vieillard reſpectable par ſes mœurs, ſe ſouvenant de quatre-vingts ans, a déclaré la même choſe, en ajoûtant qu'il avoit accompagné très-ſouvent M. le Diacre lorſqu'il venoit faire leſdits catéchiſmes à Bovereſſe.

Nous avons eu l'honneur de préſenter à vos Seigneuries les originaux de ces déclarations, leſquels ſont reſtés à la Chancellerie, & nous ſupplions M. le Chancelier de vouloir s'en ſouvenir.

Mais, Meſſeigneurs, ce qui rend notre droit plus qu'inconteſtable, c'eſt que, ſi la Communauté ſuppliante avoit voulu acheter le droit qu'avoit la Communauté de Couvet d'avoir un catéchiſme tous les quinze jours, il nous étoit facile de le faire, & cela du conſentement de Meſſieurs de la Vénérable Claſſe, qui ont d'abord reconnu notre droit : cela eſt prouvé par le ſens d'un

de leurs Arrêts porté ſur le livre, *folio* 183, daté du 6 Octobre 1760. Ainſi cette Communauté en auroit un tous les Dimanches, ſans interruption; à quel effet nous produiſons, mot pour mot, la copie de la déclaration de la Communauté de Couvet, de même que dudit Arrêt, ſous la lettre *B*.

A ces raiſons concluantes, qu'il vous plaiſe, Meſſeigneurs, mettre en conſidération l'utilité & la néceſſité de ces exercices pieux, ſi propres à donner à notre Jeuneſſe une idée juſte des vérités de notre ſainte Religion & à en former de bons membres de la ſociété civile. Et d'ailleurs, qui eſt-ce qui doit le plus avoir à cœur l'avancement de la gloire de Dieu que Meſſieurs les Paſteurs, qui ſe diſent les envoyés du Seigneur pour édifier & pour planter? Cependant nous nous trouvons à-peu-près ſans Miniſtres pour nos catéchiſmes.

Quant à la néceſſité indiſpenſable où nous ſommes de réclamer nos juſtes droits, tranſportez-vous, Meſſeigneurs, nous vous en ſupplions, pour un moment à Bovereſſe, village qui, par ſa ſituation, empêche les vieillards, les

gens caduques & les enfans de ſe rendre à Motiers, à raiſon de la caducité des premiers & de la foibleſſe des autres, comme auſſi des inondations fréquentes qui ſurviennent entre les deux villages & en rendent la communication impraticable à pied à ces différentes perſonnes.

Cependant, Meſſeigneurs, nous entrons dans la néceſſité actuelle où Meſſieurs de la Vénérable Claſſe ſe trouvent d'avoir de nouveaux Paſteurs, & dès que les droits de la Communauté ſuppliante ſeront reconnus, & qu'elle y ſera maintenue, en attendant qu'il y ait de nouveaux Miniſtres reçus, elle ſe contentera des catéchiſmes que M. le Diacre ſera en poſſibilité de lui faire, ſous la réſerve que Meſſieurs les Paſteurs n'en pourront tirer aucune conſéquence pour la ſuite; mais, comme ils entendent que les nouvelles paroiſſes ſoient préférablement deſſervies, c'eſt à quoi cette Communauté s'oppoſe bien formellement, en poſant en fait que, dès le tems de la réformation, elle eſt en poſſeſſion d'un ſervice divin dans ſa chapelle, & qu'il eſt impoſſible que les nouvelles érections puiſſent énerver

ſes droits, puiſque, par l'inſtitution du Diacre qui n'avoit d'autre nom que celui de Diacre de Motiers, qui, avec Bovereſſe, ne font qu'une Communauté, il n'étoit tenu qu'à ſoulager Meſſieurs les Miniſtres de Motiers, de Butes & des Verrieres, & que s'il y a des actes ſubſéquens qui donnent des droits aux nouvelles paroiſſes, jamais la Communauté de Bovereſſe n'y a donné ſon conſentement au préjudice de ceux qui la concernent, ayant au contraire, & dès qu'on l'a négligée, déclaré publiquement aux réceptions de Meſſieurs les Diacres qu'elle ne les recevoit que ſous l'expreſſe conditon qu'ils catéchiſeroient tous les quinze jours à Bovereſſe, proteſtation & déclaration à laquelle Meſſieurs les Paſteurs ne ſe ſont jamais oppoſés, quoique préſens.

C'eſt, Meſſieurs, non-ſeulement l'unanimité en général de la Communauté ſuppliante, mais auſſi l'unanimité de toutes les familles, ſans diſtinction de ſexe, qui la compoſent; leſquelles viennent, en toute aſſurance, ſupplier M. le Préſident & vos Sei-

gneuries, d'ordonner à M. le Diacre de Motiers de ſe conformer déſormais à l'avenir à l'ancien uſage, en nous faiſant régulièrement un catéchiſme les Dimanches, de quinze en quinze jours. Nous nous flattons, en toute aſſurance, obtenir les fins de notre très-humble requête, & ce nous ſera un nouveau & puiſſant motif d'adreſſer à Dieu les vœux les plus ſincères pour la conſervation des jours précieux de Monſieur le Préſident & pour celle de vos Seigneuries.

Signé, A. H. BEZENCENET, Notaire; ISAAC BARRELET, Gouverneur.

N°. VII.

ARREST

DU CONSEIL D'ÉTAT.

Du 28 Juin 1762.

SUR la requête ci-dessus, après avoir délibéré, il a été dit que l'on renvoye les supplians à communiquer leur requête au Sieur Doyen & à la compagnie des Pasteurs de cet Etat, pour qu'ils mettent fin à cette difficulté, & qu'ils la terminent de façon qu'il n'y ait plus de plaintes à l'avenir de la part de la Communauté de Bovereſſe, ſinon que ladite compagnie des Paſteurs informe le Conſeil des raiſons ſur leſquelles elle fonde ſon refus; après quoi il ſera ordonné plus outre ce qu'il conviendra. Donné en Conſeil, tenu ſous notre Préſidence au Château de Neufchâtel, ce 28 Juin 1762.

Signé, LE CHAMBRIER DE TRAVENEL.

Nº. VIII.

REQUESTE

DE LA COMMUNAUTÉ DE BOVERESSE.

Du 18 Juin 1765.

A Monſieur le Préſident & à Meſſieurs du Conſeil d'Etat.

MESSIEURS,

EXPOSE bien humblement la Communauté de Bovereſſe à vos Seigneuries, qu'enſuite des requêtes & repréſentations qui vous ont été faites de ſa part pendant pluſieurs années & en différens tems, de même qu'à Meſſieurs les Paſteurs de la Vénérable Claſſe, dans l'objet d'engager & obliger M. le Diacre du Val-de-Travers à faire les Dimanches, de quinze en quinze jours, des catéchiſmes dans la chapelle dudit Bovereſſe; ſur leſquelles repréſentations il ſeroit intervenu un Arrêt

émané de vos Seigneuries à la date du 13 Juin 1763, que la Communauté ſuppliante annexe à ſa très-humble requête, & ſur lequel elle ſupplie vos Seigneuries de dire droit par éclairciſſement ſur les chefs ſuivans.

D'abord la Communauté de Boverefſe eut lieu de croire que l'engagement pris par Meſſieurs les Paſteurs de faire des catéchiſmes dans ſa chapelle comme du paſſé, les engageroit à être plus réguliers dans leurs fonctions, & qu'ils permettroient à M. le Diacre de catéchiſer plus ſouvent qu'il ne l'a fait juſqu'ici, puiſqu'autant vaudroit n'en point avoir que ceux que l'on a eus juſqu'à ce jour. Effectivement, Meſſeigneurs, quelle édification peuvent apporter, dans un troupeau, des catéchiſmes qui ne ſont point réglés, & où il y a des interruptions de trois mois & plus? Et que deviendra l'inſtruction de la Jeuneſſe, cette partie ſi précieuſe de tout Etat, & qui en fait la plus chere eſpérance?

A cet égard, la Communauté ſuppliante demande la faveur à vos ſeigneuries que, par éclairciſſement à votre Arrêt, vous en fixiez les tems

& le nombre, persuadée que vous la maintiendrez dans ses droits.

Il est vrai que, par l'engagement de Messieurs les Pasteurs, ils disent que ce sera aussi souvent qu'ils le pourront, & que le service des Eglises du Colloque du Val-de-Travers le permettra.

Mais, Messeigneurs, le zèle de nos conducteurs spirituels pour l'avancement de la gloire de Dieu ne doit-il pas être le même que celui de ceux des anciens tems? Cependant, en nous ôtant un droit inconteſtable, c'est lui donner une notable atteinte. Effectivement jamais, & plus particulièrement dans la suite, jamais le service des autres Eglises ne le permettra, ou bien peu, pour sauver les apparences de bienséance, puisque la Communauté suppliante ne se fait aucune peine en réclamant ses droits, de dire que Messieurs les Pasteurs d'à présent sont trop amis de la tranquillité & du repos.

Il est cependant, Messeigneurs, bien fâcheux à la Communauté de Boveresse qui avoit un droit que l'on ne lui a jamais conteſté avant les

nouvelles érections de paroiſſes qui ſe ſont faites au Val-de-Travers, de voir que ces mêmes érections auxquelles elle n'a jamais pris de part, lui enlèvent ce même droit; il paroît à la Communauté ſuppliante que rien ne ſeroit plus naturel ni plus conforme à l'équité & à la juſtice, que de faire faire dans ces nouvelles paroiſſes, & dans les autres, des prières par leurs Régens, lorſque Meſſieurs les paſteurs ne peuvent pas y ſatisfaire, d'autant plus qu'elles ont un ſervice régulier tous les Dimanches matin, & qu'on ne catéchiſe jamais qu'après midi à Bovereſſe. Car enfin cette Communauté eſt fondée, en ſervice, en chapelle & en preuves teſtimoniales, & il auroit été à ſouhaiter qu'elle eût eu communication du mémoire reſponſif de Meſſieurs les Paſteurs, qu'elle a conſtamment ignoré juſqu'ici, & ſur lequel il lui auroit été très-facile de répondre & d'en anéantir toute la ſubtilité.

Il y a plus, Meſſeigneurs, la Communauté ſuppliante ayant, en l'année 1763, annexé à ſa requête différens papiers qui conſtatoient ſes

droits, & particulièrement une déclaration de la Communauté de Couvet, de même qu'une autre déclaration faite par feu M. l'Aſſeſſeur Favre, vénérable vieillard de 80 ans, a voulu les retirer en chancellerie : mais Meſſieurs les Paſteurs à qui elle les a fait redemander ſans ſuccès, s'en étoient emparés, en diſant que ſûrement ces papiers s'étoient trouvés mêlés dans les leurs, quoiqu'il ſoit viſible qu'il y a eu plus *de deſſein que de haſard.*

Qu'il plaiſe donc à vos Seigneuries d'ordonner qu'ils ſoient rendus à cette Communauté, de même que de mettre en règle les catéchiſmes, pour que la génération qui ſuivra celle qui fait partie de ſes membres d'aujourd'hui, voye qu'ils n'ont rien négligé pour réclamer l'exécution d'un droit qui leur a toujours été cher & précieux. Dans l'attente d'un favorable appointement, la Communauté ſuppliante adreſſe à Dieu les vœux les plus ſincères pour la conſervation des jours de M. le Préſident, de même que pour celle de vos Seigneuries.

Signé, Elie FAVRE.

N°.

N°. IX.

ARREST

DU CONSEIL D'ETAT.

Du 18 Juin 1758.

SUR la requête de la Communauté de Bovereſſe, priant le Conſeil, en explication de l'Arrêt du 13 Juin 1763, de vouloir bien fixer le tems & le nombre des catéchiſmes que le Diacre du Val-de-Travers, ſera obligé de faire dans la ſuite, dans la chapelle dudit Bovereſſe & de la maintenir dans tous ſes droits à cet égard, & d'ordonner qu'une partie de leurs papiers que les ſieurs Paſteurs ont retirés avec les leurs à la Chancellerie, leur ſoient rendus, ſur quoi, après avoir délibéré, il a été dit, que l'on a vû avec ſurpriſe que le ſieur Diacre du Val-de Travers ne rempliſſoit pas l'eſprit ni les vues de l'Arrêt du Conſeil d'Etat, à la date du 13 Juin 1763, & en conſéquence le Conſeil s'attend

qu'à l'avenir le ſieur Diacre du Val-de-Travers fera les catéchiſmes de quinzaine en quinzaine dans la chapelle de Boverefſe, à moins qu'il n'en ſoit empêché pour cas de maladie, ou par l'éloignement d'une trop grande diſtance du lieu, qui l'empêche d'y aller faire ſes fonctions. Et quant au ſecond chef de plaintes de la Communauté ſuppliante, on exhorte le ſieur Doyen de la compagnie des Paſteurs, de faire rendre à la Communauté ſuppliante les papiers qui lui appartiennent, ſi tant eſt que la compagnie des Paſteurs en ait, qu'elle ait fait retirer par mégarde avec ceux qu'elle avoit produits au Gouvernement, lorſque cette difficulté y fut examinée. Donné en Conſeil, tenu ſous notre Préſidence au Château de Neufchâtel ce 18 Juin 1765.

Signé, OSTERVALD.

N°. X.

DÉCLARATION

Des Gouverneurs de la Communauté de Boveresse.

NOus soussignés Gouverneurs de l'honorable Communauté de Boveresse, ayant reçu ordre de ladite Communauté de nous transporter à Motiers auprès de M. Imer Diacre du Val-de-Travers dans l'objet de le requérir amiablement à donner effet, & se conformer à un Arrêt émané de Messieurs du Conseil d'Etat, daté du 18 Juin dernier, de l'année courante 1765, par lequel il lui étoit ordonné de catéchiser tous les Dimanches, de quinze en quinze jours, dans la chapelle de Boveresse; à laquelle commission nous aurions satisfait, en déclarant que nous nous sommes rendus à Motiers au mois de Juillet passé, auprès dudit M. Imer, auquel nous avons communiqué le dit Arrêt en original, & en a lui-même fait tout

au long la lecture, enſuite de laquelle il nous a donné pour réponſe, *qu'il reſpectoit infiniment les ordres du Conſeil d'Etat, mais qu'il* étoit obligé d'obéir *à Meſſieurs de la Vénérable Claſſe.*

Ce que nous atteſtons ; à Boveresſe le 24 Août 1765.

Signé, Eman. FAVRE, Juré;
Levy FAVRE, Gouverneur.

N°. XI.

ARREST

Concernant les Conſtitutions Eccléſiaſtiques.

Du 23 Juillet 1553.

NOUS, Jean Jacques de Bonſtetten, Ecuyer &c. Lieutenant & Gouverneur Général du Comté de Neufchâtel, du nom & de la part de nos Souverains très-redoutés Princes & Seigneurs, Meſſeigneurs les Comtes d'icelui, ſavoir faiſons à tous qu'il appartiendra, *que par meure délibération*

de nous & des gens du Conſeil à ce dit leur Comté de Neufchâtel, nous y avons fait, paſſé & dreſſé les Conſtitutions, & Ordonnances ès manières que s'enſuivent, pour le fait de l'ordre Evangélique, annullation, & correction des vices, le 25. jour du mois de Juillet, en l'an courant après la Nativité de notre bon Sauveur & Redempteur Jéſus-Chriſt 1553.

Après avoir ſpécifié les chefs des differentes Conſtitutions Eccléſiaſtiques, l'Arrêt conclud ainſi. Leſquelles Conſtitutions & Ordonnances, ainſi par nous ledit ſieur Lieutenant & Gouverneur général, & les Gens du Conſeil de meſdits Souverains, très-redoutés Princes & Seigneurs, paſſées, dreſſées en ce leur Comté de Neufchâtel, voulons & entendons etre entièrement & inviolablement gardées & obſervées en leur pleine vigueur, & efficace, de point à autre, par tous les manans, reſidans & habitans riere ce dit Comté, hommes & femmes, jeunes & vieux, de quelles dignités, états, vocations & conditions qu'ils ſoient ſans nul excepter; Mandons & commandons très-étroitement à tous Châtelains & Maires,

& à leurs Lieutenans des Châtellenies & Mairies en ce dit Comté, que vous les ayez entièrement à faire lire & publier en l'Egliſe d'une chacune Châtellenie & Mairie en pleine congrégation des fidèles & Paroiſſiens, ſans délai quelconque, afin qu'on ſe ſache conduire ſelon icelles, & n'en puiſſe prendre cauſe d'ignorance, *& nous en réſervant toutefois de les pouvoir augmenter ou diminuer, toute & quante fois que l'exigence des matières qui ſurviendront le requerra : car tel eſt notre bon plaiſir.* Témoin notre ſeing ci-deſſous mis. Au Château de Neufchâtel les an, mois & jour que deſſus.

N°. XII.

LETTRE

DE

M. ROUSSEAU.

NON, Monſieur, jamais, quoique l'on en diſe, je ne me repentirai d'avoir loué M. de Montmollin. J'ai loué de lui ce que j'en connoiſſois, ſa conduite vraiment paſtorale envers moi. Je n'ai point loué ſon caractère que je ne connoiſſois pas; je n'ai point loué ſa véracité, ſa ſobriété, ſa droiture. J'avouerai même que ſon extérieur, qui ne lui eſt pas favorable, ſon ton, ſon air, ſon regard ſiniſtre me repouſſoient malgré moi: j'étois étonné de voir tant de douceur, d'humanité, de vertu ſe cacher ſous une auſſi ſombre phyſionomie. Mais j'étouffois ce penchant injuſte; falloit-il juger d'un homme ſur des ſignes trompeurs que ſa conduite démentoit ſi bien? Fal-

loit-il épier malignement le principe ſecret d'une tolérance peu attendue ? Je hais cet art cruel d'empoiſonner les bonnes actions d'autrui, & mon cœur ne ſait point trouver de mauvais motifs à ce qui eſt bien. Plus je ſentois en moi d'éloignement pour M. de Montmollin, plus je cherchois à le combattre par la reconnoiſſance que je lui devois. Suppoſons derechef poſſible le même cas ; &, tout ce que j'ai fait, je le referois encore.

Aujourd'hui M. de Montmollin lève le maſque & ſe montre vraiment tel qu'il eſt. Sa conduite préſente explique la précédente. Il eſt clair que ſa prétendue tolérance, qui le quitte au moment qu'elle eût été la plus juſte, vient de la même ſource que ce cruel zèle qui l'a pris ſubitement. Quel étoit ſon objet ? Quel eſt-il à préſent ? Je l'ignore : je ſais ſeulement qu'il ne ſauroit être bon. Non-ſeulement il m'admet avec empreſſement, avec honneur à la Communion ; mais il me recherche, me prône, me fête quand je parois avoir attaqué, de gaieté de cœur, le Chriſtianiſme ; & quand je prouve qu'il eſt faux que je l'aie at-

taqué, qu'il eſt faux du moins que j'aie eu ce deſſein, le voilà lui-même attaquant bruſquement ma ſûreté, ma foi, ma perſonne ; il veut m'excommunier, me proſcrire ; il ameute la Paroiſſe après moi ; il me pourſuit avec un acharnement qui tient de la rage. Ces diſparates ſont-elles dans ſon devoir ? Non, la charité n'eſt point inconſtante ; la vertu ne ſe contredit point elle-même, & la conſcience n'a pas deux voix. Après s'être montré ſi peu tolérant, il s'étoit aviſé trop tard de l'être ; cette affectation ne lui alloit point ; &, comme elle n'abuſoit perſonne, il a bien fait de rentrer dans ſon état naturel. En détruiſant ſon propre ouvrage, en me faiſant plus de mal qu'il ne m'avoit fait de bien, il m'acquitte envers lui de toute reconnoiſſance : je ne lui dois plus que la vérité, je me la dois à moi-même, & puiſqu'il me force à la dire, je la dirai.

Vous voulez ſavoir au vrai ce qui s'eſt paſſé entre nous dans cette affaire. M. de Montmollin a fait au public ſa relation en homme d'Egliſe, & trem-

pant ſa plume dans ce miel empoiſonné qui tue, il s'eſt ménagé tous les avantages de ſon état. Pour moi, Monſieur, je vous ferai la mienne du ton ſimple dont les gens d'honneur ſe parlent entr'eux. Je ne m'étendrai point en proteſtations d'être ſincère. Je laiſſe à votre eſprit ſain, à votre cœur, ami de la vérité, le ſoin de la démêler entre lui & moi.

Je ne ſuis point, graces au Ciel, de ces gens qu'on fête & que l'on mépriſe. J'ai l'honneur d'être de ceux que l'on eſtime & qu'on chaſſe. Quand je me réfugiai dans ce pays, je n'y apportai de recommendations pour perſonne, pas même pour Mylord Maréchal. Je n'ai qu'une recommendation que je porte par-tout, & près de Mylord Maréchal il n'en faut point d'autre. Deux heures après mon arrivée, écrivant à S. E. pour l'en informer & me mettre ſous ſa protection, je vis entrer un homme inconnu, qui, s'étant nommé le Paſteur du lieu, me fit des avances de toute eſpèce, & qui, voyant que j'écrivois à Mylord Maréchal, m'offrit d'ajoûter, de ſa main, quel-

ques lignes pour me recommander. Je n'acceptai point cette offre ; ma lettre partit, & j'eus l'accueil que peut eſpérer l'innocence opprimée par-tout où règnera la vertu.

Comme je ne m'attendois pas, dans la circonſtance, à trouver un Paſteur ſi liant, je contai, dès le même jour, cette hiſtoire à tout le monde, & entre autres à M. le Colonel Roguin, qui, plein pour moi des bontés les plus tendres, avoit bien voulu m'accompagner juſqu'ici.

Les empreſſemens de M. de Montmollin continuerent. Je crus devoir en profiter, & voyant approcher la Communion de Septembre, je pris le parti de lui écrire pour ſavoir ſi, malgré la rumeur publique, je pouvois m'y préſenter. Je prétérai une lettre à une viſite pour éviter les explications verbales qu'il auroit pû vouloir pouſſer trop loin. C'eſt même ſur quoi je tâchai de le prévenir : car déclarer que je ne voulois, ni déſavouer, ni défendre mon Livre, c'étoit dire aſſez que je ne voulois entrer, ſur ce point, dans aucune diſcuſſion. Et en effet, forcé de défendre mon honneur & ma

perſonne au ſujet de ce Livre, j'ai toujours paſſé condamnation ſur les erreurs qui pouvoient y être, me bornant à montrer qu'elles ne prouvoient point que l'Auteur voulût attaquer le Chriſtianiſme, & qu'on avoit tort de le pourſuivre criminellement pour cela.

M. de Montmollin écrit que j'allai le lendemain ſavoir ſa réponſe ; c'eſt ce que j'aurois fait s'il ne fût venu me l'apporter : ma mémoire peut me tromper ſur ces bagatelles ; mais il me prévint, ce me ſemble, & je me ſouviens au moins que, par les démonſtrations de la plus vive joie, il me marqua combien ma démarche lui faiſoit de plaiſir. Il me dit en propres termes que lui & ſon troupeau s'en tenoient honorés, & que cette démarche ineſpérée alloit édifier tous les fidèles. Ce moment, je vous l'avoue, fut un des plus doux de ma vie. Il faut connoître tous mes malheurs, il faut avoir éprouvé les peines d'un cœur ſenſible qui perd tout ce qui lui étoit cher, pour juger combien il m'étoit conſolant de tenir à une Société de frères qui me dédommageroit des pertes que

j'avois faites & des amis que je ne pouvois plus cultiver. Il me ſembloit, qu'uni de cœur avec ce petit troupeau dans un culte affectueux & raiſonnable, j'oublierois plus aiſément tous mes ennemis. Dans les premiers tems, je m'attendriſſois au temple juſqu'aux larmes. N'ayant jamais vécu chez les Proteſtans, je m'étois fait d'eux & de leur Clergé des images Angéliques. Ce culte, ſi ſimple & ſi pur, étoit préciſément ce qu'il falloit à mon cœur; il me ſembloit fait exprès pour ſoutenir le courage & l'eſpoir des malheureux; tous ceux qui le partageoient, me ſembloient autant de vrais Chrétiens, unis entr'eux par la plus tendre charité. Qu'ils m'ont bien guéri d'une erreur ſi douce! Mais enfin j'y étois, & c'étoit d'après mes idées que je jugeois du prix d'être admis au milieu d'eux.

Voyant que, durant cette viſite, M. de Montmollin ne me diſoit rien ſur mes ſentimens en matière de foi, je crus qu'il réſervoit cet entretien pour un autre tems, & ſachant combien ces Meſſieurs ſont enclins à s'arroger le droit qu'ils n'ont pas de juger de

la foi des Chrétiens, je lui déclarai que je n'entendois me soumettre à aucune interrogation ni à aucun éclaircissement, quel qu'il pût être. Il me répondit qu'il n'en exigeroit jamais, & il m'a là-dessus si bien tenu parole, je l'ai toujours trouvé si soigneux d'éviter toute discussion sur la doctrine, que jusqu'à la derniere affaire il ne m'en a jamais dit un seul mot, quoiqu'il me soit arrivé de lui en parler quelquefois moi-même.

Les choses se passerent de cette sorte, tant avant qu'après la Communion ; toujours même empressement de la part de M. de Montmollin & toujours même silence sur les matieres théologiques. Il portoit même si loin l'esprit de tolérance & le montroit si ouvertement dans ses sermons, qu'il m'inquiétoit quelquefois pour lui-même. Comme je lui étois sincèrement attaché, je ne lui déguisois point mes allarmes, & je me souviens qu'un jour qu'il prêchoit très-vivement contre l'intolérance des Protestans, je fus effrayé de lui entendre soutenir avec chaleur que l'Eglise réformée avoit grand besoin d'une réformation nou-

velle, tant dans la doctrine que dans les mœurs. Je n'imaginois guère alors qu'il fourniroit dans peu lui-même une ſi grande preuve de ce beſoin.

Sa tolérance & l'honneur qu'elle lui faiſoit dans le monde exciterent la jalouſie de pluſieurs de ſes confreres, ſur-tout à Genève. Ils ne ceſſerent de le harceler par des reproches, & de lui tendre des pièges où il eſt à la fin tombé. J'en ſuis fâché : mais ce n'eſt aſſûrément pas ma faute. Si M. de Montmollin eût voulu ſoutenir une conduite ſi paſtorale par des moyens qui en fuſſent dignes, s'il ſe fût contenté, pour ſa défenſe, d'employer avec courage, avec franchiſe les ſeules armes du Chriſtianiſme & de la vérité, quel exemple ne donnoit-il point à l'Egliſe, à l'Europe entiere ? quel triomphe ne s'aſſuroit-il point ? Il a préféré les armes de ſon métier, & les ſentant mollir contre la vérité pour ſa défenſe, il a voulu les rendre offenſives en m'attaquant. Il s'eſt trompé ; ces vieilles armes, fortes contre qui les craint, foibles contre qui les brave, ſe ſont briſées. Il s'étoit mal adreſſé pour réuſſir.

Quelques mois après mon admiſſion ; je vis entrer un ſoir M. de Montmollin dans ma chambre. Il avoit l'air embarraſſé. Il s'aſſit & garda long-tems le ſilence ; il le rompit enfin par un de ces longs exordes dont le fréquent beſoin lui a fait un talent. Venant enſuite à ſon ſujet, il me dit que le parti qu'il avoit pris de m'admettre à la Communion lui avoit attiré bien des chagrins & le blâme de ſes confrères ; qu'il étoit réduit à ſe juſtifier là-deſſus d'une maniere qui pût leur fermer la bouche, & que, ſi la bonne opinion qu'il avoit de mes ſentimens lui avoit fait ſupprimer les explications qu'à ſa place un autre auroit exigées, il ne pouvoit, ſans ſe compromettre, laiſſer croire qu'il n'en avoit eu aucune.

Là-deſſus, tirant doucement un papier de ſa poche, il ſe mit à lire un projet de lettre à un Miniſtre de Genève des détails d'entretiens qui n'avoient jamais exiſté, mais où il plaçoit, à la vérité fort heureuſement, quelques mots par-ci par-là, dits à la volée & ſur un tout autre objet. Jugez, Monſieur, de mon étonnement : il fut tel, que j'eus beſoin de toute la longueur

longueur de cette lecture pour me remettre en l'écoutant. Dans les endroits où la fiction étoit la plus forte, il s'interrompoit en me disant : *Vous sentez la nécessité.... ma situation....ma place.... il faut bien un peu se prêter.* Cette lettre, au reste, étoit faite avec assez d'adresse, &, à peu de chose près, il avoit grand soin de ne m'y faire dire que ce que j'aurois pu dire en effet. En finissant il me demanda si j'approuvois cette lettre, & s'il pouvoit l'envoyer telle qu'elle étoit.

Je répondis que je le plaignois d'être réduit à de pareilles ressources ; que, quant à moi, je ne pouvois rien dire de semblable ; mais que, puisque c'étoit lui qui se chargeoit de le dire, c'étoit son affaire & non pas la mienne ; que je n'y voyois rien non plus que je fusse obligé de démentir. Comme tout ceci, reprit-il, ne peut nuire à personne & peut vous être utile ainsi qu'à moi, je passe aisément sur un petit scrupule qui ne feroit qu'empêcher le bien. Mais, dites-moi, au surplus, si vous êtes content de cette lettre, & si vous n'y voyez rien à changer pour qu'elle soit mieux. Je lui dis que je la

trouvois bien pour la fin qu'il s'y proposoit. Il me pressa tant, que, pour lui complaire, je lui indiquai quelques corrections qui ne signifioient pas grand'chose. Or, il faut savoir que, de la maniere dont nous étions assis, l'écritoire étoit devant M. de Montmollin; mais, durant tout ce petit colloque, il la poussa comme par hasard devant moi; &, comme je tenois alors sa lettre pour la relire, il me présenta la plume pour faire les changemens indiqués; ce que je fis avec la simplicité que je mets à toute chose. Cela fait, il mit son papier dans sa poche & s'en alla.

Pardonnez-moi ce long détail, il étoit nécessaire. Je vous épargnerai celui de mon dernier entretien avec M. de Montmollin qu'il est plus aisé d'imaginer. Vous comprenez ce qu'on peut répondre à quelqu'un qui vient froidement vous dire : Monsieur, j'ai ordre de vous casser la tête; mais si vous voulez bien vous casser la jambe, peut-être se contentera-t-on de cela. M. de Montmollin doit avoir eu quelquefois à traiter de mauvaises affaires. Cependant je ne vis de ma vie un homme aussi

embarraſſé qu'il le fut vis-à-vis de moi dans celle là. Rien n'eſt plus gênant, en pareil cas, que d'être aux priſes avec un homme ouvert & franc, qui, ſans combattre avec vous de ſubtilités & de ruſes, vous rompt en viſière à tout moment. M. de Montmollin aſſûre que je lui dis, en le quittant, que s'il venoit avec de bonnnes nouvelles je l'embraſſerois, ſinon que nous nous tournerions le dos. J'ai pû dire des choſes équivalentes, mais en termes plus honnêtes, &, quant à ces dernieres expreſſions, je ſuis très ſûr de ne m'en être point ſervi. M. de Montmollin peut reconnoître qu'il ne me fait pas ſi aiſément tourner le dos qu'il l'avoit cru.

Quant au dévot *pathos*, dont il uſe pour prouver la néceſſité de ſévir, on ſent pour quelle ſorte de gens il eſt fait, &, ni vous ni moi, n'avons rien à leur dire. Laiſſant à part ce jargon d'inquiſiteur, je vais examiner ſes raiſons vis-à-vis de moi, ſans entrer dans celles qu'il pouvoit avoir avec d'autres.

Ennuyé du triſte métier d'Auteur, pour lequel j'étois ſi peu fait, j'avois

depuis longtems réſolu d'y renoncer ; quand l'*Emile* parut, j'avois déclaré à tous mes amis à Paris, à Genève & ailleurs, que c'étoit mon dernier ouvrage, & qu'en l'achevant je poſois la plume pour ne la plus reprendre. Beaucoup de lettres me reſtent où l'on cherchoit à me diſſuader de ce deſſein. En arrivant ici j'avois dit la même choſe à tout le monde, à vous-même ainſi qu'à M. de Montmollin. Il eſt le ſeul qui ſe ſoit aviſé de transformer ce propos en promeſſe, & de prétendre que je m'étois engagé avec lui de ne plus écrire, parce que je lui en avois montré l'intention. Si je lui diſois aujourd'hui que je compte aller demain à Neufchâtel, prendroit-il acte de cette parole ? &, ſi j'y manquois, m'en feroit-il un procès ? C'eſt la même choſe abſolument, & je n'ai pas plus ſongé à faire une promeſſe à M. de Montmollin, qu'à vous, d'une réſolution dont j'informois ſimplement l'un & l'autre.

M. de Montmollin oſeroit-il dire qu'il ait entendu la choſe autrement ? Oſeroit-il affirmer, comme il l'oſe faire entendre, que c'eſt ſur cet en-

gagement prétendu qu'il m'admit à la Communion ? La preuve du contraire eſt qu'à la publication de ma lettre à M. l'Archevêque de Paris, M. de Montmollin, loin de m'accuſer de lui avoir manqué de parole, fut très-content de cet ouvrage, & qu'il en fit l'éloge à moi-même & à tout le monde, ſans dire alors un mot de cette fabuleuſe promeſſe qu'il m'accuſe aujourd'hui de lui avoir faite auparavant. Remarquez pourtant que cet écrit eſt bien plus fort ſur les myſtères & même ſur les miracles, que celui dont il fait maintenant tant de bruit. Remarquez encore que j'y parle de même en mon nom, & non plus au nom du Vicaire. Pout-on chercher des ſujets d'excommunication dans ce dernier, qui n'ont pas même été des ſujets de plainte dans l'autre ?

Quand j'aurois fait à M. de Montmollin cette promeſſe à laquelle je ne ſongeai de ma vie, prétendroit-il qu'elle fût ſi abſolue qu'elle ne ſupportât pas la moindre exception, pas même d'imprimer un mémoire pour ma défenſe, lorſque j'aurois un procès ? Et quelle exception m'étoit mieux permiſe que

celle où, me juſtifiant, je le juſtifiois lui-même, où je montrois qu'il étoit faux qu'il eût admis dans ſon Egliſe un aggreſſeur de la Religion? Quelle promeſſe pouvoit m'acquitter de ce que je devois à d'autres & à moi-même? Comment pouvois-je ſupprimer un écrit défenſif pour mon honneur, pour celui de mes anciens compatriotes; un écrit que tant de grands motifs rendoient néceſſaire & où j'avois à remplir de ſi ſaints devoirs? A qui M. de Montmollin fera-t-il croire que je lui ai promis d'endurer l'ignominie en ſilence? A préſent même que j'ai pris, avec un corps reſpectable, un engagement formel, qui eſt-ce, dans ce Corps, qui m'accuſeroit d'y manquer, ſi, forcé par les outrages de M. de Montmollin, je prenois le parti de les repouſſer auſſi publiquement qu'il oſe les faire? Quelque promeſſe que faſſe un honnête-homme, on n'exigera jamais, on préſumera bien moins encore qu'elle aille juſqu'à ſe laiſſer déshonorer.

En publiant les Lettres écrites de la Montagne, je fis mon devoir & je ne manquai point à M. de Montmollin.

Il en jugea lui-même ainſi, puiſqu'après la publication de l'Ouvrage, dont je lui avois envoyé un exemplaire, il ne changea point avec moi de maniere d'agir. Il le lut avec plaiſir, m'en parla avec éloge; pas un mot qui ſentît l'objection. Depuis lors il me vit longtems encore avec la meilleure amitié; jamais la moindre plainte ſur mon Livre. On parloit, dans ce tems-là, d'une édition générale de mes écrits. Non-ſeulement il approuvoit cette entrepriſe, il deſiroit même s'y intéreſſer: il me marqua ce deſir que je n'encourageai pas, ſachant que la compagnie qui s'étoit formée ſe trouvoit déja nombreuſe, & ne vouloit plus d'autre aſſocié. Sur mon peu d'empreſſement qu'il remarqua trop, il réfléchit quelque tems après que la bienſéance de ſon état ne lui permettoit pas d'entrer dans cette entrepriſe. C'eſt alors que la Claſſe prit le parti de s'y oppoſer, & fit des repréſentations à la Cour.

Du reſte, la bonne intelligence étoit ſi parfaite encore entre nous, & mon dernier Ouvrage y mettoit ſi peu d'obſtacles, que longtems après cette

publication, M. de Montmollin causant avec moi, me dit qu'il vouloit demander à la Cour une augmentation de prébende, & me proposa de mettre quelques lignes dans la lettre qu'il écriroit pour cet effet à Mylord Maréchal. Cette forme de recommendation me paroissant trop familiere, je lui demandai quinze jours pour en écrire à Mylord Maréchal auparavant. Il se tut & ne m'a plus parlé de cette affaire. Dès-lors il commença de voir d'un autre œil les Lettres de la Montagne, sans cependant en improuver jamais un seul mot en ma présence. Une fois seulement il me dit: *Pour moi, je crois aux miracles.* J'aurois pû lui répondre: *J'y crois tout autant que vous.*

Puisque je suis sur mes torts avec M. de Montmollin, je dois vous avouer, Monsieur, que je m'en reconnois d'autres encore. Pénétré pour lui de reconnoissance, j'ai cherché toutes les occasions de la lui marquer, tant en public qu'en particulier. Mais je n'ai point fait d'un sentiment si noble un trafic d'intérêt; l'exemple

ne m'a point gagné ; je ne ſais pas acheter les choſes ſaintes. M. de Montmollin vouloit ſavoir toutes mes affaires, connoître tous mes correſpondans, diriger, recevoir mon teſtament, gouverner mon petit ménage : voilà ce que je n'ai point ſouffert. M. de Montmollin aime à tenir table longtems ; pour moi c'eſt un vrai ſupplice. Rarement il a mangé chez moi, jamais je n'ai mangé chez lui. Enfin j'ai toujours repouſſé, avec tous les égards & tout le reſpect poſſibles, l'intimité qu'il vouloit établir entre nous. Elle n'eſt jamais un devoir, dès qu'elle ne convient pas à tous deux.

Voilà mes torts ; je les confeſſe ſans pouvoir m'en repentir. Ils ſont grands, ſi l'on veut, mais ils ſont les ſeuls, & j'atteſte quiconque connoît un peu ces contrées, ſi je ne m'y ſuis pas ſouvent rendu déſagréable aux honnêtes gens par mon zèle à louer dans M. de Montmollin ce que j'y trouvois de louable.

Cependant, quelques mécontentemens ſecrets qu'il eût contre moi, jamais il n'eût pris pour les faire écla-

ter un moment si mal choisi, si d'autres motifs ne l'eussent porté à ressaisir l'occasion fugitive qu'il avoit d'abord laissé échapper. Il voyoit trop combien sa conduite alloit être choquante & contradictoire. Que de combats n'a-t-il pas dû sentir en lui-même avant d'oser afficher une si claire prévarication ? Car passons telle condamnation qu'on voudra sur les Lettres de la Montagne, en diront-elles enfin plus que l'*Emile*, après lequel j'ai été, non pas laissé, mais admis à la table sacrée ? plus que la lettre à M. de Beaumont sur laquelle on ne m'a pas dit un seul mot ? Qu'elles ne soient, si l'on veut, qu'un tissu d'erreurs, que s'ensuivra-t-il ? qu'elles ne m'ont point justifié, & que l'Auteur d'*Emile* demeure inexcusable ; mais jamais que celui des Lettres écrites de la Montagne doive en particulier être condamné. Après avoir fait grace à un homme du crime dont on l'accuse, le punit-on pour s'être mal défendu ? Voilà pourtant ce que fait ici M. de Montmollin, & je le défie, lui & tous ses confrères, de citer dans ce dernier Ouvrage au-

cun des ſentimens qu'ils cenſurent, que je ne prouve être plus fortement établi dans les précédens.

Mais excité ſous main par d'autres gens, il ſaiſit le prétexte qu'on lui préſente ; ſûr, qu'en criant à tort & à travers à l'impie, on met toujours le Peuple en fureur, il ſonne après coup le tocſin de Motiers ſur un pauvre homme pour s'être oſé défendre chez les Genèvois, & ſentant bien que le ſuccès ſeul pouvoit le ſauver du blâme, il n'épargne rien pour ſe l'aſſurer. Je vis à Motiers, je ne veux point parler de ce qui s'y paſſe, vous le ſavez auſſi bien que moi ; perſonne à Neufchâtel ne l'ignore ; les étrangers qui viennent le voient, gémiſſent ; & moi je me tais.

M. de Montmollin s'excuſe ſur les ordres de la Claſſe. Mais ſuppoſons-les exécutés par des voies légitimes ; ſi ces ordres étoient juſtes, comment avoit-il attendu ſi tard à le ſentir ? Comment ne les prévenoit-il point lui-même que cela regardoit ſpécialement ? Comment, après avoir lu & relu les Lettres de la Montagne, n'y avoit-il jamais trouvé un mot à re-

prendre, ou pourquoi ne m'en avoit-il rien dit, à moi ſon paroiſſien, dans pluſieurs viſites qu'il m'avoit faites ? Qu'étoit devenu ſon zèle paſtoral ? Voudroit-il qu'on le prît pour un imbécille, qui ne ſait voir, dans un Livre de ſon métier, ce qui y eſt, que quand on le lui montre ? Si ces ordres étoient injuſtes, pourquoi s'y ſoumettoit-il ? Un Miniſtre de l'Evangile, un Paſteur doit-il perſécuter par obéiſſance un homme qu'il ſait être innocent ? Ignoroit-il que paroître même en Conſiſtoire eſt une peine ignominieuſe, un affront cruel pour un homme de mon âge, ſur-tout dans un village, où l'on ne connoît d'autres matières Conſiſtoriales que des admonitions ſur les mœurs ? Il y a dix ans que je fus diſpenſé à Genève de paroître en Conſiſtoire dans une occaſion beaucoup plus légitime, &, ce que je me reproche preſque, contre le texte formel de la loi. Mais il n'eſt pas étonnant que l'on connoiſſe à Genève des bienſéances que l'on ignore à Motiers.

Je ne ſais pour qui M. de Montmollin prend ſes lecteurs quand il leur

dit qu'il n'y avoit point d'inquiſition dans cette affaire ; c'eſt comme s'il diſoit qu'il n'y avoit point de Conſiſtoire : car c'eſt la même choſe en cette occaſion. Il fait entendre, il aſſure même qu'elle ne devoit point avoir de ſuite temporelle : le contraire eſt connu de tous les gens au fait du projet : & qui ne ſait qu'en ſurprenant la Religion du Conſeil d'Etat, on l'avoit déja engagé à faire des démarches qui tendoient à m'ôter la protection du Roi ? Le pas néceſſaire pour achever étoit l'excommunication. Après quoi de nouvelles remontrances au Conſeil d'Etat auroient fait le reſte ; on s'y étoit engagé, & voilà d'où vient la douleur de n'avoir pû réuſſir. Car d'ailleurs qu'importe à M. de Montmollin ? Craint-il que je ne me préſente pour communier de ſa main. Qu'il ſe raſſure. Je ne ſuis pas aguerri aux communions, comme je vois tant de gens l'être. J'admire ces eſtomacs devots toujours ſi prêts à digérer le pain ſacré : le mien n'eſt pas ſi robuſte.

Il dit qu'il n'avoit qu'une queſtion très-ſimple à me faire de la part de la

Classe. Pourquoi donc en me citant ne me fit-il pas signifier cette question? Quelle est cette ruse d'user de surprise, & de forcer les gens de répondre à l'instant même sans leur donner un moment pour réfléchir? C'est qu'avec cette question de la Classe dont M. de Montmollin parle, il m'en réservoit de son chef d'autres dont il ne parle point, & sur lesquelles il ne vouloit pas que j'eusse le tems de me préparer. On sait que son projet étoit absolument de me prendre en faute, & de m'embarrasser par tant d'interrogations captieuses, qu'il en vînt à bout. Il savoit combien j'étois languissant & foible. Je ne veux pas l'accuser d'avoir eu le dessein d'épuiser mes forces : mais quand je fus cité, j'étois malade, hors d'état de sortir, & gardant la chambre depuis six mois. C'étoit l'hyver, il faisoit froid, & c'est pour un pauvre infirme un étrange spécifique qu'une séance de plusieurs heures, debout, interrogé sans relâche sur des matières de Théologie, devant des Anciens dont les plus instruits déclarent n'y rien entendre. N'importe; on ne s'informa pas même si je pou-

vois ſortir de mon lit, ſi j'avois la force d'aller, s'il faudroit me faire porter ; on ne s'embarraſſoit pas de cela. La charité paſtorale, occupée des choſes de la foi, ne s'abaiſſe pas aux terreſtres ſoins de cette vie.

Vous ſavez, Monſieur, ce qui ſe paſſa dans le Conſiſtoire en mon abſence, comment s'y fit la lecture de ma lettre, & les propos qu'on y tint pour en empêcher l'effet. Vos mémoires là-deſſus vous viennent de la bonne ſource. Concevez-vous qu'après cela M. de Montmollin change tout-à-coup d'état & de titre, & que s'étant fait commiſſaire de la Claſſe pour ſolliciter l'affaire, il redevienne auſſitôt Paſteur pour la juger ? *J'agiſſois*, dit-il, *comme Paſteur, comme chef du Conſiſtoire, & non comme repréſentant de la Vénérable Claſſe.* C'étoit bien tard changer de rôle après en avoir fait juſqu'alors un ſi différent. Craignons, Monſieur, les gens qui font ſi volontiers deux perſonnages dans la même affaire. Il eſt rare que ces deux en faſſent un bon.

Il appuie la néceſſité de ſévir ſur le ſcandale cauſé par mon Livre. Voilà

des ſcrupules tout nouveaux qu'il n'eût point du tems de l'*Emile*. Le ſcandale fut tout auſſi grand pour le moins : les gens d'Egliſe & les gazetiers ne firent pas moins de bruit. On brûloit, on brailloit, on m'inſultoit par toute l'Europe. M. de Montmollin trouve aujourd'hui des raiſons de m'excommunier dans celles qui ne l'empêcherent pas alors de m'admettre. Son zèle, ſuivant le précepte, prend toutes les formes pour agir ſelon les tems & les lieux. Mais qui eſt-ce, je vous prie, qui excita dans ſa paroiſſe le ſcandale dont il ſe plaint au ſujet de mon dernier Livre ? Qui eſt-ce qui affectoit d'en faire un bruit affreux & par ſoi-même & par des gens apoſtés ? Qui eſt-ce, parmi tout ce Peuple ſi ſaintement forcené, qui auroit ſû que j'avois commis le crime énorme de prouver que le Conſeil de Genève m'avoit condamné à tort, ſi l'on n'eût pris ſoin de le leur dire en leur peignant ce ſingulier crime avec les couleurs que chacun ſait ? Qui d'entr'eux eſt même en état de lire mon Livre & d'entendre ce dont il s'agit ? Exceptons, ſi l'on veut, l'ardent ſatellite de

M.

M. de Montmollin, ce grand Maréchal qu'il cite ſi fièrement, ce grand Clerc le Boirude * de ſon Egliſe, qui ſe connoît ſi bien en fers de chevaux & en Livres de Théologie. Je veux le croire en état de lire à jeun & ſans épeller une ligne entiere ; quel autre des ameutés en peut faire autant ? En entrevoyant ſur mes pages les mots d'*Evangile* & de *miracles*, ils auroient cru lire un Livre de dévotion, & me ſachant bon-homme ils auroient dit : *que Dieu le béniſſe, il nous édifie.* Mais on leur a tant aſſuré que j'étois un homme abominable, un impie, qui diſois qu'il n'y avoit point de Dieu & que les femmes n'avoient point d'ame, que, ſans ſonger au langage ſi contraire qu'on leur tenoit ci-devant, ils ont à leur tour répété : c'eſt un impie, un ſcélerat, c'eſt l'Antechriſt, il faut l'excommunier, le brûler. On leur a charitablement répondu : ſans doute ; mais criez & laiſſez-nous faire ; tout ira bien.

(*) Voyez le Lutrin.

La marche ordinaire de Meſſieurs les gens d'Egliſe me paroit admirable pour aller à leur but. Après avoir établi en principe leur compétence ſur tout ſcandale, ils excitent le ſcandale ſur tel objet qu'il leur plaît, & puis en vertu de ce ſcandale, qui eſt leur ouvrage, ils s'emparent de l'affaire pour la juger. Voilà de quoi ſe rendre maîtres de tous les Peuples, de toutes les Loix, de tous les Rois, & de toute la terre, ſans qu'on ait le moindre mot à leur dire. Vous rappellez-vous le conte de ce Chirurgien dont la boutique donnoit ſur deux rues, & qui ſortant par une porte eſtropioit les paſſans, puis rentroit ſubtilement, & pour les panſer reſſortoit par l'autre ? Voilà l'hiſtoire de tous les Clergés du monde, excepté que le Chirurgien guériſſoit du moins ſes bleſſés, & que ces Meſſieurs, en traitant les leurs, les achèvent.

N'entrons point, Monſieur, dans les intrigues ſecrettes qu'il ne faut pas mettre au grand jour. Mais ſi M. de Montmollin n'eût voulu qu'exécuter l'ordre de la Claſſe ou faire l'acquit

de ſa conſcience, pourquoi l'acharnement qu'il a mis à cette affaire? Pourquoi ce tumulte excité dans le pays? Pourquoi ces prédications violentes? Pourquoi ces conciliabules? Pourquoi tant de ſots bruits répandus pour tâcher de m'effrayer par les cris de la populace? Tout cela n'eſt-il pas notoire au public? M. de Montmollin le nie; & pourquoi non, puiſqu'il a bien nié d'avoir prétendu deux voix dans le Conſiſtoire? Moi, j'en vois trois, ſi je ne me trompe. D'abord celle de ſon Diacre, qui n'étoit là que comme ſon repréſentant; la ſienne enſuite qui formoit l'égalité; & celle enfin qu'il vouloit avoir pour départager les ſuffrages. Trois voix à lui ſeul, ç'eût été beaucoup, même pour abſoudre; il les vouloit pour condamner, & ne put les obtenir; où étoit le mal? M. de Montmollin étoit trop heureux que ſon Conſiſtoire, plus ſage que lui, l'eût tiré d'affaire avec la Claſſe, avec ſes confrères, avec ſes correſpondans, avec lui-même. J'ai fait mon devoir, auroit-il dit; j'ai vivement pourſuivi la choſe; mon Conſiſtoire n'a pas jugé comme moi;

il a abſous ROUSSEAU contre mon avis. Ce n'eſt pas ma faute ; je me retire ; je n'en puis faire d'avantage ſans bleſſer les Loix, ſans déſobéir au Prince, ſans troubler le repos public : je ſuis trop bon Chrétien, trop bon Citoyen, trop bon Paſteur pour rien tenter de ſemblable. Après avoir échoué, il pouvoit encore avec un peu d'adreſſe conſerver ſa dignité, & recouvrer ſa réputation. Mais l'amour-propre irrité n'eſt pas ſi ſage. On pardonne encore moins aux autres le mal qu'on leur a voulu faire, que celui qu'on leur a fait en effet. Furieux de voir manquer à la face de l'Europe ce grand crédit dont il aime à ſe vanter, il ne peut quitter la partie ; il dit en Claſſe qu'il n'eſt pas ſans eſpoir de la renouer, il le tente dans un autre Conſiſtoire : mais, pour ſe montrer moins à découvert, il ne la propoſe pas lui-même, il la fait propoſer par ſon Maréchal, par cet inſtrument de ſes menées, qu'il appelle à témoin qu'il n'en a pas fait. Cela n'étoit-il pas finement trouvé ? Ce n'eſt pas que M. de Montmollin ne ſoit fin : mais un homme que la colère aveugle ne fait plus que des

ſottiſes quand il ſe livre à ſa paſſion.

Cette reſſource lui manque encore. Vous croiriez qu'au moins alors ſes efforts s'arrêtent là. Point du tout. Dans l'aſſemblée ſuivante de la Claſſe il propoſe un autre expédient, fondé ſur l'impoſſibilité d'éluder l'activité de l'Officier du Prince dans ſa paroiſſe. C'eſt d'attendre que j'aie paſſé dans une autre, & là de recommencer les pourſuites ſur nouveaux frais. En conſéquence de ce bel expédient les ſermons emportés recommencent; on met derechef le Peuple en rumeur; comptant, à force de déſagrémens, me forcer enfin de quitter la paroiſſe. En voilà trop, en vérité, pour un homme auſſi tolérant que M. de Montmollin prétend l'être, & qui n'agit que par l'ordre de ſon Corps.

Ma lettre s'allonge beaucoup, Monſieur : mais il le faut, & pourquoi la couperois-je ? Seroit-ce l'abréger que d'en multiplier les formules ? Laiſſons à M. de Montmollin le plaiſir de dire dix fois de ſuite : *Dinazarde, ma ſœur, dormez-vous ?*

Je n'ai point entamé la queſtion de droit ; je me ſuis interdit cette matiere.

Je me ſuis borné dans la ſeconde partie de cette lettre à vous prouver que M. de Montmollin, malgré le ton béat qu'il affecte, n'a point été conduit dans cette affaire par le zèle de la foi, ni par ſon devoir; mais qu'il a, ſelon l'uſage, fait ſervir Dieu d'inſtrument à ſes paſſions. Or jugez ſi pour de telles fins on emploie des moyens qui ſoient honnêtes, & diſpenſez-moi d'entrer dans des détails qui feroient gémir la vertu.

Dans la premiere partie de ma lettre je rapporte des faits oppoſés à ceux qu'avance M. de Montmollin. Il avoit eu l'art de ſe ménager des indices auxquels je n'ai pu répondre que par le récit fidèle de ce qui s'eſt paſſé. De ces aſſertions contraires de ſa part & de la mienne vous conclurez que l'un des deux eſt un menteur, & j'avoue que cette concluſion me paroît juſte.

En voulant finir ma lettre & poſer ſa brochure, je la feuillette encore. Les obſervations ſe préſentent ſans nombre, & il ne faut pas toujours recommencer. Cependant comment paſſer ce que j'ai dans cet inſtant ſous

les yeux : *Que feront nos Miniſtres, ſe diſoit-on publiquement ? Défendront-ils l'Evangile attaqué ſi ouvertement par ſes ennemis* ? C'eſt donc moi qui ſuis l'ennemi de l'Evangile, parce que je m'indigne qu'on le défigure & qu'on l'aviliſſe ? Eh ! que ſes prétendus défenſeurs n'imitent-ils l'uſage que j'en voudrois faire ? Que n'en prennent-ils ce qui les rendroit bons & juſtes, que n'en laiſſent-ils ce qui ne ſert de rien à perſonne & qu'ils n'entendent pas plus que moi ?

Si un Citoyen de ce pays avoit oſé dire ou écrire quelque choſe d'approchant à ce qu'avance M. Rouſſeau, ne ſéviroit-on pas contre lui ? Non aſſurément ; j'oſe le croire pour l'honneur de cet Etat. Peuples de Neufchâtel, quelles ſeroient donc vos franchiſes, ſi, pour quelque point qui fourniroit matière de chicane aux Miniſtres, ils pouvoient pourſuivre au milieu de vous l'Auteur d'un *factum*, imprimé à l'autre bout de l'Europe, pour ſa défenſe en pays étranger ? M. de Montmollin m'a choiſi pour vous impoſer en moi ce nouveau joug ; mais ſerois-je digne d'avoir été reçu parmi vous, ſi j'y

laiſſois, par mon exemple, une ſervitude que je n'y ai point trouvée ?

M. Rouſſeau, nouveau Citoyen, a-t-il donc plus de priviléges que tous les anciens Citoyens ? Je ne réclame pas même ici les leurs ; je ne réclame que ceux que j'avois étant homme, & comme ſimple étranger. Le correſpondant que M. de Montmollin fait parler, ce merveilleux correſpondant qu'il ne nomme point & qui lui donne tant de louanges, eſt un ſingulier raiſonneur, ce me ſemble. Je veux avoir, ſelon lui, plus de priviléges que tous les Citoyens, parce que je réſiſte à des vexations que n'endura jamais aucun Citoyen. Pour m'ôter le droit de défendre ma bourſe contre un voleur qui voudroit me la prendre, il n'auroit donc qu'à me dire : *Vous-êtes plaiſant de ne vouloir pas que je vous vole ! Je volerois bien un homme du pays, s'il paſſoit au lieu de vous.*

Remarquez qu'ici Monſieur le Profeſſeur de Montmollin eſt le ſeul Souverain, le ſeul Deſpote qui me condamne, & que la Loi, le Conſiſtoire, le Magiſtrat, le Gouvernement, le Gouverneur, le Roi même, qui me protégent,

ſont autant de rebelles à l'autorité ſuprême de Monſieur le Profeſſeur de Montmollin.

L'Anonyme demande *ſi je ne me ſuis pas ſoumis, comme Citoyen, aux Loix de l'Etat & aux uſages ;* & de l'affirmative, qu'aſſurément on ne lui conteſtera pas, il conclud que je me ſuis ſoumis à une Loi qui n'exiſte point & à un uſage qui n'eut jamais lieu.

M. de Montmollin dit à cela que cette Loi exiſte à Genève, & que je me ſuis plaint moi-même qu'on l'a violée à mon préjudice. Ainſi donc la Loi qui exiſte à Genève, & qui n'exiſte pas à Motiers, on la viole à Genève pour me décréter, & on la ſuit à Motiers pour m'excommunier. Convenez que me voilà dans une agréable poſition. C'étoit ſans doute dans un de ſes momens de gaieté que M. de Montmollin fit ce raiſonnement-là.

Il plaiſante à-peu-près ſur le même ton dans une note ſur l'offre (*a*) que

(*a*) Offre dont le ſecret fut ſi bien gardé que perſonne n'en ſçut rien que quand je la publiai, & qui fut ſi mal-honnêtement reçue

je voulus bien faire à la Classe, à condition qu'on me laissât en repos. Il dit que c'est se moquer, & qu'on ne fait pas ainsi la loi à ses Supérieurs.

Premièrement, il se moque lui-même quand il prétend qu'offrir une satisfaction très-obséquieuse & très-raisonnable à gens qui se plaignent, quoiqu'à tort, c'est leur faire la loi.

Mais la plaisanterie est d'avoir appellé Messieurs de la Classe mes Supérieurs, comme si j'étois homme d'Eglise. Car qui ne sait que la Classe ayant juridiction sur le Clergé seulement, & n'ayant au surplus rien à commander à qui que ce soit, ses membres ne sont, comme tels, les Supérieurs de personne (*b*)? Or, de

---

qu'on ne daigna pas y faire la moindre réponse. Il fallut même que je fisse redemander à M. de Montmollin ma déclaration qu'il s'étoit doucement appropriée.

(*b*) Il faudroit croire que la tête tourne à M. de Montmollin, si on lui supposoit assez d'arrogance pour vouloir sérieusement donner à Messieurs de la Classe quelque supériorité sur les autres sujets du Roi. Il n'y a pas cent ans que ces supérieurs prétendus ne signoient qu'après tous les autres Corps.

me traiter en homme d'Egliſe eſt une plaiſanterie fort déplacée à mon avis. M. de Montmollin ſait très-bien que je ne ſuis point homme d'Egliſe, & que j'ai même, graces au Ciel, très-peu de vocation pour le devenir.

Encore quelques mots ſur la lettre que j'écrivis au Conſiſtoire, & j'ai fini. M. de Montmollin promet peu de Commentaires ſur cette lettre. Je crois qu'il fait très-bien, & qu'il eût mieux fait encore de n'en point donner du tout. Permettez que je paſſe en revue ceux qui me regardent; l'examen ne ſera pas long.

Comment répondre, dit-il, *à des queſtions qu'on ignore* ? Comme j'ai fait; en prouvant d'avance qu'on n'a point le droit de queſtionner.

Une foi dont on ne doit compte qu'à Dieu, ne ſe publie pas dans toute l'Europe.

Et pourquoi une foi dont on ne doit compte qu'à Dieu, ne ſe publieroit-elle pas dans toute l'Europe ?

Remarquez l'étrange prétention d'empêcher un homme de dire ſon ſentiment quand on lui en prête d'au-

tres ; de lui fermer la bouche & de le faire parler.

Celui qui erre en Chrétien redreſſe volontiers ſes erreurs. Plaiſant Sophiſme ! Celui qui erre en Chrétien ne ſait pas qu'il erre. S'il redreſſoit ſes erreurs ſans les connoître, il n'erreroit pas moins, & de plus il mentiroit. Ce ne ſeroit plus errer en Chrétien.

Eſt-ce s'appuyer ſur l'autorité de l'Evangile que de rendre douteux les miracles ? Oui, quand c'eſt par l'autorité même de l'Evangile qu'on rend douteux les miracles.

Et d'y jetter du ridicule. Pourquoi non, quand, s'appuyant ſur l'Evangile, on prouve que ce ridicule n'eſt que dans les interprétations des Théologiens ?

Je ſuis ſûr que M. de Montmollin ſe félicitoit ici beaucoup de ſon Laconiſme. Il eſt toujours aiſé de répondre à de bons raiſonnemens par des ſentences ineptes.

Quant à la note de Théodore de Bèze, il n'a voulu dire autre choſe, ſinon que la foi du Chrétien n'eſt pas appuyée uniquement ſur les miracles.

Prenez garde, Monſieur le Profeſſeur ; ou vous n'entendez pas le latin (c), ou vous-êtes un homme de mauvaiſe foi.

Ce paſſage, *non ſatis tuta fides eorum qui miraculis nituntur*, ne ſignifie point du tout, comme vous le prétendez, que *la foi du Chrétien n'eſt pas appuyée uniquement ſur les miracles.*

Au contraire, il ſignifie très-exactement que *la foi de quiconque s'appuie ſur les miracles eſt peu ſolide.* Ce ſens ſe rapporte fort bien au paſſage de Saint-Jean, qu'il commente, & qui dit de Jéſus que pluſieurs crurent en lui voyant ſes miracles, mais qu'il ne leur confioit point pour cela ſa perſonne, *parce qu'il les connoiſſoit bien.* Penſez-vous qu'il auroit aujourd'hui plus de

(c) La preuve que M. le Profeſſeur entend le Latin, c'eſt qu'après avoir très bien traduit de François en Latin cet adage nouveau : *d'autres tems, d'autres mœurs*, il le traduit non moins correctement de Latin en François pour l'intelligence de ſes Lecteurs. Voulant donner un trait d'érudition dans ſes Lettres, pouvoit-il plus heureuſement choiſir ?

confiance en ceux qui font tant de bruit de la même foi ?

Ne croiroit-on pas entendre M. Rouſſeau dire dans ſa lettre à l'Archevêque de Paris qu'on devroit lui dreſſer des ſtatues pour ſon Emile ? Notez que cela ſe dit au moment, où, preſſé par la comparaiſon d'Emile & des Lettres de la Montagne, M. de Montmollin ne ſait comment s'échapper. Il ſe tire d'affaire par une gambade.

S'il falloit ſuivre pied-à-pied ſes écarts, s'il falloit examiner le poids de ſes affirmations, & analyſer les ſinguliers raiſonnemens dont il nous paye, on ne finiroit pas, & il faut finir. Au bout de tout cela, fier de s'être nommé, il s'en vante. Je ne vois pas trop là de quoi ſe vanter. Quand une fois on a pris ſon parti ſur certaines choſes, on a peu de mérite à ſe nommer.

Pour vous, Monſieur, qui gardiez par ménagement pour lui l'anonyme qu'il vous reproche, nommez-vous puiſqu'il le veut. Acceptez des honnêtes gens l'éloge qui vous eſt dû : montrez-leur le digne Avocat de la cauſe juſte, l'hiſtorien de la vérité, l'apologiſte des droits de l'opprimé,

de ceux du Prince, de l'Etat & des Peuples, tous attaqués par lui dans ma perſonne : mes défenſeurs, mes protecteurs ſont connus : qu'il montre à ſon tour ſon Anonyme & ſes partiſans dans cette affaire : il en a déja nommé deux, qu'il acheve. Il m'a fait bien du mal, il vouloit m'en faire bien d'avantage ; que tout le monde connoiſſe ſes amis & les miens. Je ne veux point d'autre vengeance.

Recevez, Monſieur, mes tendres ſalutations.

J. J. ROUSSEAU ».

A Motiers-Travers, le 8 Août 1765.

Nº. XIII.

REMARQUES

Qui m'ont été fournies.

MON ami du Peyrou, faiſeur de *libelle!* lui trompette de *calomnies*, *de faits faux & trouvés! un menteur, un téméraire qui a la lâcheté, l'ame aſſez noire pour outrager & perſécuter injuſtement & calomnieuſement un homme de bien, attaché à Dieu, à la Religion!* De grace, qu'avez-vous fait? de quoi s'agit-il? Le libelle eſt la lettre de Goa, & l'accuſateur eſt M. le Paſteur de Motiers. Ah! je reſpire; le mal n'eſt pas ſi grand que je l'avois craint. Je viens de relire avec attention la lettre de Goa, dans laquelle je n'ai trouvé qu'un expoſé ſimple de faits atteſtés par des titres reſpectables, ſans injures, ſans qualifications. M. le Paſteur a pris peut-être pour une Epigramme le beau titre d'*homme de Dieu*: félicitons-le de cette humilité; s'il commence

mence à s'apprécier, il n'y a plus à déſeſpérer de lui. Comment n'a-t-il pas ſenti combien vous l'avez menagé en gardant l'anonyme ? Nommez-vous, puiſqu'il le ſouhaite. Le tableau intéreſſera par un ſingulier contraſte. On verra un étranger né en Amérique, homme du monde, doux, modéré, jouiſſant de l'eſtime publique, nouveau Citoyen, mais indépendant de tout état & libre de toute prévention d'enfance ou de famille, qui s'étayant à chaque pas de preuves irréprochables & des ordres du Gouvernement, prend généreuſement la plume en faveur de tous les Citoyens, dont les droits étoient violemment attaqués par les vexations exercées contre Rouſſeau. On verra, dis-je, en oppoſition un Miniſtre du Dieu de charité & de paix, répandant les injures les plus groſſières, & qui prétend réfuter un Ouvrage tout appuyé ſur des titres publics, ſans en préſenter lui-même d'autre que ſa propre déclaration. Vous allez lui répondre, ſans doute : le public décidera bientôt qui de vous deux eſt le faiſeur de libelle, l'homme faux, le menteur : dès long-tems vos répu-

tations ſont faites. En liſant cette prétendue réfutation, j'ai été tenté de faire quelques remarques dont vous uſerez à votre gré : les voici.

Demandez, je vous prie, à M. le Paſteur de Motiers pourquoi l'édition qu'il vient de faire faire de la lettre de Goa eſt ſous le titre de Neufchâtel (*d*) : veut-il dire par-là que Neufchâtel & Goa ſont ſynonymes ? Cela lui plaîroit fort, ſans doute : ou bien a-t-il voulu, par cette petite ruſe, & à la faveur de ce faux titre, faire croire au Public que ſon écrit auſſi à été imprimé à Neufchâtel, & avec permiſſion ? Mais tout le monde ſait qu'il l'a vainement ſollicitée, & qu'il a fallu s'adreſſer ailleurs.

(*d*) L'Auteur de ces Remarques ignore apparemment ce que j'ignorois auſſi, mais que je viens de vérifier dans le moment ; c'eſt que les exemplaires débités à Neufchâtel ne portent pas le titre de Neufchâtel, titre réſervé, ſans doute, à ceux deſtinés pour l'étranger. Je dois en juger par mon exemplaire qui, m'ayant été fourni de l'étranger, porte le titre de Neufchâtel.

Demandez-lui encore ſi, lorſqu'il parle dans ſa derniere lettre de la lecture qu'il a faite en Claſſe de ſa brochure, il a deſſein d'inſinuer que cette Compagnie l'approuva. Mais perſonne n'ignore que la Claſſe refuſa d'y prendre la moindre part, & le laiſſa ſe faire imprimer pour ſon compte particulier.

Bien des gens croient que M. le Paſteur de Motiers n'eſt pas l'Auteur de cet écrit, dans lequel ils ne voient qu'une ſatyre cruelle contre lui : d'autres, bien inſtruits du petit tripot de Motiers, aſſûrent que l'Ouvrage eſt de lui, mais limé, corrigé, augmenté par certain Batteleur, petit perſonnage aſſez mal famé. Je ſuis fort tenté de le croire, & je gagerois que le petit homme eſt l'illuſtre auquel les dix lettres s'adreſſent. Il ne ſera pas difficile de faire la ſéparation des métaux : ſoyez ſûr que toutes les vanteries, les éloges de ſoi-même, les expreſſions fougueuſes, les gros mots ſont l'ouvrage du Paſteur, & que les fades plaiſanteries ſont du petit homme. Voilà le partage de l'Ouvrage entier.

Cependant, ſi nous en croyons M. le Paſteur, il eſt obligé, pour l'hon-

neur de la Religion, pour celui de la Claſſe & pour le ſien propre, de prendre la plume. Heureuſement voilà ſon honneur en bonne Compagnie : *Je me ferai*, dit-il plus bas, *une régle d'écrire avec la plus grande modération, ſi conforme au glorieux caractere que je porte, & à mon caractere perſonnel* : il vous a tenu parole avec toute la modeſtie de ſon double caractère : plus bas il ajoûte : *j'imiterai le Divin Maître que je ſers, qui ne rendoit point outrage pour outrage.* Ah ! mon ami, quelle copie !

C'eſt-là cependant l'Apôtre de la modération & de la vérité. Vous ſavez que, depuis ſes tracaſſeries contre Rouſſeau, il n'a ceſſé de porter ſes paſſions en chaire. Le ſcandale en eſt général parmi les gens ſenſés. Il cherche & réuſſit, dans la foule ignorante, à exciter les eſprits contre Rouſſeau & contre les quatre eſtimables Anciens qui ont eu la ſageſſe de lui reſiſter ; il les déſigne aſſez clairement dans ſes prônes : averti par ſes confreres, repris fortement par ſes proches, ſa fougue va croiſſant chaque jour : en voici un trait aſſez plaiſant : M. le Paſteur prê-

choit avec chaleur le Dimanche 21 Juillet, dirigeant comme de coutume ſa déclamation contre les objets de ſon reſſentiment; & voulant placer un trait heureux, *on reconnoît*, dit-il, *le méchant, à ſon front;* mais auparavant, portant avec véhémence la main ſur ſa tête, il avoit eu ſoin de bien enfoncer ſon chapeau.

Sur l'intéreſſant chapitre de la vérité qu'il aime tant, qu'il connoît ſi bien, vous pourrez lui faire plus d'une queſtion : mais avant toutes choſes demandez lui où & en quoi il eſt Profeſſeur. C'eſt en véracité, apparemment; voici quelques theſes qu'il a ſoutenues à cette occaſion. Il aſſura un jour avec affirmation à M. Petit-pierre l'aîné, Paſteur à Neufchâtel, que ROUSSEAU lui avoit remis un certain nombre de paſſages de l'Evangile, qui ſervoient à juſtifier l'*Emile*. M. Petit-pierre ſouhaita paſſionnément de les voir : ils lui furent promis par le premier courrier & n'arriverent point : à la générale ſuivante, M. le Paſteur de Motiers s'excuſa de ſon mieux ſur ces retards. Les courriers négligeans avoient porté le paquet à Beſançon, & longtems égaré il venoit de lui être rendu, mais en quittant

Motiers il l'avoit oublié sur son bureau. Là-dessus nouvelles sollicitations & nouvelles promesses. Au bout de quelques mois, ces passages tant demandés & tant promis ne paroissant point, M. Petit-pierre les demanda directement à ROUSSEAU, par une lettre qui existe : Celui-ci répondit, qu'il ne savoit ce que c'étoit que ces passages : cette réponse existe aussi.

Priez-le de vous expliquer si c'est par erreur dans son baptistaire ou par la précocité de son esprit, qu'il a été reçu Proposant à treize ans, ainsi qu'il l'a dit & répété, il y a quelques semaines, à M. Schol Pasteur à Bienne, homme du métier, je l'avoue, mais pourtant, à ce qu'on dit, homme vrai. Celui-ci surpris du prodige en témoigna son étonnement à plusieurs reprises, mais M. le Pasteur de Motiers lui certifia si bien le fait, que M. Schol l'a cru, le croit & le croira toujours.

Invitez-le à vous raconter l'histoire dont il régala un matin chez lui, trois militaires, il y a un an : il s'agissoit de Jésuites envoyés en Suisse pour d'importantes affaires avec ordre de s'adresser à lui, ou à M**, Pasteur à Lausanne,

comme aux deux Coryphées de la Réformation. Il vous dira comment l'un de ces Jéſuites, ou peut-être quelqu'autre, a demeuré à Motiers chez le Paſteur un certain tems ; comment & pourquoi il s'en alla ; comment Jean, Cocher de M. le Paſteur, étant à Paris peu de tems après, vit ce Jéſuite ſur une place en converſation avec un Prince ou tout au moins un cordon bleu : comment le Jéſuite, appercevant Jean, l'appella : comment l'heureux Jean fut accueilli dans Paris par un Révérend pere Jéſuite à côté d'un cordon bleu : les choſes intereſſantes qu'ils ſe dirent... M. le Profeſſeur vous contera tout cela.

Une piece curieuſe & qu'il ne vous refuſera pas, c'eſt ſa réponſe au Roi de Pruſſe qui l'avoit conſulté ſur la guerre, ainſi qu'il en fit la confidence à feu Monſieur de Travers; celui-ci, qui étoit un homme vrai, l'a atteſté à des perſonnes de conſidération très-vivantes aujourd'hui. Il pourroit encore vous montrer les lettres qu'il a reçues fréquemment des Princes & Princeſſes de la maiſon Royale de Pruſſe, entr'autres de la Princeſſe Amélie & du fameux

Prince Henri, ſur leſquelles il a fait des détails intéreſſans en plus d'une occaſion, & à gens qui s'en ſouviennent très-bien. Rappellez-lui encore ſes modeſtes confidences à notre ami d'Eſcherny, quand celui-ci paſſa l'hyver à Motiers il y a deux ans : comment il lui conta que le Prince Royal de Dannemarck & le Duc de Modene paſſant autrefois par Neufchâtel n'y voulurent voir que lui, & s'y arrêterent deux fois vingt-quatre heures pour jouir de ſon agréable entretien ; comment il lui fit entendre aſſez clairement que lui Profeſſeur entroit pour la bonne moitié dans la curioſité de cette foule d'étrangers qui viennent de toutes parts témoigner leur eſtime à ROUSSEAU ; comment il lui aſſura que ROUSSEAU, en le nommant ſon Exécuteur Teſtamentaire, lui avoit confié l'hiſtoire de ſa vie, en le priant d'y ajouter un ſupplément, & de ne la publier qu'après ſa mort ; & comment, par égard pour ROUSSEAU, il attendoit à ce tems-là de faire paroître une réfutation de l'*Emile* & du *Contrat Social* en 10 volumes *in*-8°. &c. Demandez-lui qu'il ajoûte à tout cela la

liſte des Grands de la terre avec leſquels il eſt en correſpondance & vous verrez qu'un tel homme méritoit bien d'être Propoſant à treize ans.

Que dites-vous de ſa lettre à ſon frere de Genève qui commence ſi plaiſamment par ces mots : *Je ne ſuis pas à ignorer les ſentiments d'amitié & de bienveillance que vous avez pour moi ?* Ce contreſens a bien l'air d'une correction du petit homme, ou peut-être de l'Huiſſier qui publia la proſcription des Lettres de la Montagne. Si M. ROUSSEAU vouloit jaſer ſur cette lettre, il auroit d'excellentes choſes à vous dire. N'en doutez pas, la lettre eſt du Paſteur : vous y voyez *qu'il n'eſt pas aſſez préſomptueux que de priſer ſes ouvrages*, notamment ſon ſermon du jeûne, qui cependant lui a paru *avoir été goûté*, & dont il offre modeſtement une copie à ſon cher frere, qui paroît ne pas s'en ſoucier beaucoup : eſſayez de lui en demander une & je garantis votre paix faite. Enchanté de ſa belle lettre, il crie au bout de la carrière : *Eh bien? ſuis-je un intolérant & un perſécuteur ?* & là-deſſus il étale toute ſa charité,

c'eſt-à-dire, celle que Saint Paul prêchoit aux Corinthiens. Il eſt très-ſurprenant, en effet, que M. le Paſteur de Motiers n'ait pas perſécuté ROUSSEAU préciſément dans le tems qu'il en parloit par-tout lui-même comme du meilleur Chrétien de ſa Paroiſſe: vingt perſonnes, & de miſe, atteſteront ce propos du Paſteur, s'il le ſouhaite.

Sans contredit, c'eſt le petit homme qui a fourré la fade réverbération de votre jolie note ſur le très-bon propos d'une Dame; mais il n'y a que M. le Paſteur qui puiſſe atteſter une promeſſe de ne plus écrire que certainement ROUSSEAU ne lui fit jamais: c'eſt apparemment ſur cette promeſſe qu'il l'admit à la Communion; cependant oubliant bientôt, l'un & l'autre, cet engagement formel, ROUSSEAU ne tarda pas à écrire ſa lettre à l'Archevêque de Paris, & M. le Paſteur de Motiers fit à tout le monde l'éloge de ce nouvel écrit.

Avez-vous fait attention à cette note? *J'avoue*, dit le véridique Paſteur, *que je fus peu reconnoiſſant de l'exception que* M. Rouſſeau *a bien voulu faire de*

moi, *&c.* voilà ſa réponſe au propos de votre Dame; vous voyez que cette réponſe vaut mieux que celle du petit homme. A cette occaſion demandez à M. le Paſteur ſi les Lettres de la Montagne le ſcandaliſerent d'abord, comme de raiſon; s'il le témoigna d'abord à ROUSSEAU; s'il le reprit, le cenſura, comme cela étoit juſte, lui qui étoit ſon Paſteur; comment-il vécut avec lui dès la publication de ce Livre & longtems après. Demandez auſſi tout cela à ROUSSEAU & vous apprendrez des détails qui vous amuſeront.

Je ne puis m'empêcher de placer ici une circonſtance dont le ſimple récit ſeroit, à mon gré, la meilleure réponſe à faire à tout l'écrit de M. le Paſteur de Motiers. Vous n'ignorez pas que celui-ci ſouhaita & propoſa ſans ſuccès d'avoir part à l'édition générale de tous les ouvrages de ROUSSEAU, projettée dans ce pays & dans laquelle les Lettres de la Montagne étoient compriſes. N'eſt-il pas plaiſant que le Paſteur qui a conduit avec tant de zèle la barque qui devoit noyer ROUSSEAU, comme auteur de Livres contraires à notre Sainte Réligion, & qui

vient de faire imprimer de ſi belles choſes pour la *défenſe de la vérité*, ſoit préciſément le même qui, peu de mois auparavant, ſouhaita, vû que l'affaire étoit bonne, d'être un des éditeurs d'une nouvelle, nombreuſe & belle édition de ces mêmes *Livres contraires à notre Sainte Religion* ? Imaginez pour un moment ce Paſteur agréé par les Aſſociés, la réimpreſſion ſe faiſant avec ſuccès, & *l'homme de Dieu* voyant mille bons louis de profit net pour ſa part, bataillant avec le même zèle en faveur de ROUSSEAU contre les Lamas de ce pays, de Genève & des environs.

Dites bien à M. le Paſteur que cette *Dame très-ſenſée*, qui lui parla naturellement, avoit fort raiſon; & que c'étoit certainement ROUSSEAU qui avoit perdu la tête en le jugeant digne de l'envoi flatteur dont il l'honoroit : depuis long-tems il ne devoit plus s'y tromper.

Il eſt bon de vous prévenir que lorſque M. le Paſteur de Motiers parle dans ſes lettres des Notables de ſa Paroiſſe, des bonnes ames de ſon Egliſe, en un mot de ſes partiſans, il s'agit d'un petit nombre de Caillettes mâles

& femelles, compris le petit homme, leſquels ont de fréquentes conférences ſous la préſidence de M. le Paſteur : vous jugez bien que ROUSSEAU & les quatre Anciens ſont traités avec toute la charité apoſtolique dans ces conférences-là.

Une Compagnie de défenſeurs de la vérité (parmi leſquels ſe trouve néceſſairement M. le Paſteur de Motiers, car que ſeroit la vérité ſans lui ?) *qui doivent ſe montrer pour la cauſe du Seigneur Jéſus*, peut faire de très-humbles remontrances au Gouvernement ſur des Livres contraires à la vérité & à la Réligion : mais cette Compagnie ne peut rien faire de plus, c'eſt là toute ſa juriſdiction; dites bien cela à votre correſpondant ; mais demandez-lui en même tems comment après les remontrances de la Claſſe au ſujet de l'*Emile* & la proſcription de ce Livre à Neufchâtel, comment, dis-je, lui défenſeur de la vérité & de la cauſe du Seigneur Jéſus, admit à la Communion du Seigneur Jéſus, l'Auteur de ce Livre déclaré impie, abominable, deſtructeur de la Religion du Seigneur Jéſus ; comment il ſe déclara au contraire le dé-

fenſeur du Livre & de l'Auteur, en Claſſe, dans ſon Conſiſtoire & en public; comment tout-à-coup la chance a tourné & quels ont été les reſſorts incompréhenſibles de ce changement. Cependant M. le Paſteur de Motiers vous dit de très-bonne foi : *tandis que* M. ROUSSEAU *n'a point troublé l'Egliſe, la Compagnie s'eſt tue ; je n'ai rien dit auſſi de mon côté.* Cet étrange propos eſt certainement du petit homme, puiſque nous venons de voir des remontrances faites par la Claſſe en 1762, au ſujet de l'*Emile*, & ce livre proſcrit par le Magiſtrat de Neufchâtel. Ce ſeroit ici la place de dire à M. le Paſteur de Motiers que le trouble de ſon Egliſe, s'il y en a, vient de lui, de lui ſeul. Il devoit pour les Lettres de la Montagne agir comme il fit pour l'*Emile*, puiſque le premier de ces Livres n'eſt que l'explication adoucie & juſtificative du ſecond ; ou bien il devoit penſer lors de l'*Emile*, comme il a fait à l'egard des Lettres de la Montagne. Que lui donc, & ſes confreres qui penſent comme lui, ſoient bien convaincus, que les troubles qui n'ont ceſſé de déſoler l'Egliſe Chrétienne

ſont l'effet néceſſaire d'un prétendu zèle qui change ſelon les circonſtances, & plus encore des paſſions fatales attachées à leur état ; que l'Egliſe verra ces troubles ſe perpétuer auſſi long-tems qu'il y aura ſur la terre des théologiens qui ne feront pas les maîtres de tout.

Remarquez-vous comment à chaque pas M. le Paſteur de Motiers tâche de greffer ſes intérets ſur ceux de la Claſſe? Il aimeroit à faire croire qu'il y a une alliance offenſive & défenſive entre elle & lui : aſſurez-le très-poſitivement, qu'il combat gratuitement pour la Claſſe ; qu'elle n'a point avoué ſon écrit ; qu'elle ne l'avouera jamais lui pour ſon défenſeur, & qu'elle eſt trop ſage pour prendre la moindre part à ſa mauvaiſe querelle.

On vous renvoie à l'examen des Régiſtres du Conſeil d'Etat pour en tirer un certificat de la *modération de la Vénérable Claſſe, par laquelle elle s'eſt diſtinguée en tout tems.* Je ſuis tenté de vous inviter à travailler au diplôme de cette modération & de feuilleter pour cela les Régiſtres du Gouver-

nement aux années 1724, 1726, 1748, 1749, 1755, 1758, 1760.

C'eſt vraiſemblablement le petit homme qui vous renvoie ſi joliment la balle, à propos de la plaiſante mépriſe de l'Huiſſier. Il faut avouer que l'honneur du Magiſtrat de Neufchâtel que vous n'attaquâtes jamais, eſt défendu par main de maître : car pour M. le Paſteur, il n'eſt pas probable qu'il cherche à faire ſa Cour à un Magiſtrat qui n'a pas ſeulement voulu lire ſon manuſcrit.

Au moment que vous devez le moins vous y attendre, le débonnaire Paſteur a l'ame ſi bonne qu'il vous *pardonne ſincèrement* : vous ne pouvez pas en douter après avoir lû ſes lettres ; mais il a oublié d'ajoûter que c'eſt pour l'amour du Seigneur Jéſus *ſon divin maître, qu'il imite, en ne rendant point outrage pour outrage*, comme il l'aſſûroit dans ſa premiere lettre.

Avez-vous compris le jargon du petit homme ſur les myſteres ou les ſecrets du ſanctuaire, &c. ? Il n'y en a point, dit-il, *quand il eſt queſtion de l'Evangile & de l'édification de l'Egliſe* ;

&

& cependant depuis la réſolution de la Claſſe, M. le Paſteur de Motiers, ami & défenſeur de ROUSSEAU, ceſſe tout-à-coup de le voir; il ne lui fait pas même ſavoir, tout ſimplement par un oui, ou un non, quel étoit le ſort de ſon offre à la Claſſe, & dont il devoit tout au moins lui rendre le papier, puiſqu'il s'étoit chargé de le préſenter; en ſorte que, ſans la cuiſiniere de M. le Paſteur, ROUSSEAU auroit ignoré juſqu'au moment de la citation ce que l'homme Saint lui deſtinoit. Mais à propos de myſtère, & pour être bien perſuadé qu'il n'y en a point dans le Sanctuaire, demandez, je vous prie, à M. le Paſteur de Motiers, en lui promettant le ſecret, une copie fidelle d'un manuſcrit fameux qui garde ſoigneuſement l'*incognito* depuis ſa naiſſance & qui contient la diſcipline ou les Conſtitutions du Sanctuaire: il eſt bon de vous dire que dans plus d'une occaſion la Claſſe a tenté de faire uſage de cette diſcipline ténébreuſe contre des Citoyens, & que ces tentatives ont toujours été repouſſées par le Gouvernement, qui plus d'une fois a ſommé les Miniſtres de montrer, de publier même

ce titre, muni, sans doute, de l'approbation essentiellement nécessaire du Souverain ; ils répondirent qu'ils le produiroient, & cependant il n'a jamais paru ; ils le produiront moins que jamais, aujourd'hui que le sort des Constitutions des Jésuites doit les rendre plus circonspects à montrer les leurs. Notez, s'il vous plaît, que les Constitutions des Jésuites ne lient que les membres de leur Société, & que celles de nos Ministres s'étendent sur les Citoyens d'un Etat où le Souverain lui-même ne peut imposer de loix que de concert avec eux : croiriez-vous que ces Messieurs ont osé prétendre qu'un Citoyen excommunié par eux étoit dès-là censé mort civilement ; qu'un Citoyen qui refusoit d'être Ancien d'Eglise devoit être proclamé au prône comme indigne d'occuper aucun emploi civil, &c. ? le tout *ex Cathedrâ*. Vous trouverez à la Chancellerie les détails de ces faits & leur date.

Le prétendu droit d'inspection sur la foi, si cher à M. le Pasteur de Motiers, si justement contesté, & dont le nom seul révolte, lui porte si violemment à la tête que par *quiproquo* il s'en prend à vous, tandis que c'est le

Gouvernement qui, par un Arrêt *ad hoc*, a déclaré ce droit nul, de toute nullité. Priez-le au nom de tous les Citoyens de vous indiquer les Conſtitutions Eccléſiaſtiques qui donnent au Clergé le droit d'inſpection ſur la foi, c'eſt-à-dire, ſur les ſentimens de chaque Citoyen. Les Conſtitutions Eccléſiaſtiques de cet Etat ſont entre les mains de tout le monde ; c'eſt un grand nom donné à un petit objet ; elles ont été, dans tous les tems, l'ouvrage des ſeuls gens du Prince, ſans que les gens d'Egliſe y aient jamais eu la moindre part ; il y a même aujourd'hui une commiſſion nommée par le Gouvernement & compoſée uniquement de Conſeillers d'Etat pour travailler à la réforme de ces Conſtitutions : & comme dans celles-ci on ne trouve rien qui ait trait au droit d'inſpection ſur la foi des Citoyens que M. le Paſteur de Motiers voudroit attribuer à la Claſſe, demandez-lui ſi par Conſtitutions Eccleſiaſtiques, il n'entend point, peut-être, quelques ſtatuts ténébreux compilés ſourdement par la compagnie des Paſteurs ou par le Colloque du Val de-Travers, & aſſurez-le que de tels ſtatuts

ne feront pas plus loi dans ce pays ; que les Conſtitutions des Jéſuites ne la font dans le Royaume de France. La plûpart de nos Miniſtres ſont trop ſages pour s'imaginer qu'on les laiſſera tranquillement diſpoſer entr'eux des franchiſes des Citoyens. Chaque fois qu'ils l'oſeront tenter, on ſaura s'en tenir aux ſtatuts du maître, & c'eſt avec lui que M. le Paſteur de Motiers courra le riſque d'avoir affaire, quand il voudra s'arroger une autorité qui conſtitue préciſément l'affreuſe Inquiſition : c'eſt apparemment le petit homme qui a voulu la définir ; car on ne ſait ce qu'il veut dire : l'Inquiſition ne ſe borne point aux faits cachés ; au contraire, plus ils ſont publics & plus elle s'en mêle.

Sur l'hiſtoire que l'Auteur fait il eſt juſte, comme il le ſouhaite lui-même, d'en appeller au témoignage de ROUSSEAU ; vous ne feriez pas mal de demander auſſi celui de M. Guyenet, Lieutenant du Val-de-Travers.

C'eſt apparemment le petit homme qui a fourré ridiculement en note (page 125.) *on ne donne pas ainſi la loi à ſes ſupérieurs*, en parlant de la Claſſe ;

il imagine que les Miniſtres ont ici l'autorité qu'il avoit, lui, ſur les hiſtrions de la H ***; il ſe trompe, & l'on ne nous mène pas comme des baladins. La Claſſe connoît trop bien l'heureuſe Conſtitution de l'Etat pour prétendre être la ſupérieure du moindre des Citoyens; elle n'a pas la plus légere autorité, hormis ſur ſes propres membres, qui portent quelquefois la peine de ſon pouvoir. La compagnie des Paſteurs eſt ſi juſtement ſubordonnée dans ce pays, & comme cela convient à de modeſtes Miniſtres, dont l'unique métier doit être de prêcher, par leur exemple ſurtout, le renoncement au monde, le déſintéreſſement, l'obéiſſance & l'humilité, qu'elle n'étoit pas même un Corps de l'Etat: ſi elle en eſt un aujourd'hui c'eſt par une intruſion très-moderne: tout le monde ſait qu'au premier traité d'aſſociation des Corps de l'Etat, à la fin du ſiécle paſſé, la Claſſe pria très-humblement qu'on l'admît à la ſignature de l'acte d'union: que ſes députés ſignerent modeſtement à la queue de tous les autres, voilà ſon unique titre: mais à la premiere occaſion les Miniſtres s'empare-

rent, selon l'usage, des premieres places & signerent à la tête de tous les Corps. Les Consistoires sont les seuls Supérieurs spirituels ; leur autorité a les bornes prescrites dans l'Arrêt du Gouvernement que vous avez rapporté, & cette autorité est toute subordonnée à celle de la Seigneurie.

Avez-vous apperçu de la fermentation à Neufchâtel au sujet des Lettres de la Montagne ? M. le Pasteur de Motiers y en trouva beaucoup ; il le dit, on ne peut pas en douter : cependant nous attesterons vous & moi avec tous nos amis qu'il n'y en eut pas même l'apparence, parmi la bonne compagnie ; nous avons vû ce Livre recherché, dévoré & faisant le sujet des entretiens ordinaires : on remarqua même, à cette occasion, que si quelques personnes s'échaufferent contre ce Livre, ce furent précisément celles qui ne l'avoient pas lû : la même chose arriva lors de l'*Emile*.

Le langage que M. le Pasteur de Motiers prête à son correspondant Anonyme, n'est-il pas traduit mot-à-mot du Moine Bernard, prêchant la Croisade ? Comptez que l'Anonyme

eſt le petit homme ; car quand il eſt en priſon chez des Moines, il leur fait auſſi des Sermons à douze ſols pièce ; le tout pour ſe déſennuyer

Remarquez, je vous prie, que M. le Paſteur ne nie pas que la Claſſe fulmina contre ROUSSEAU une ſentence d'excommunication ; il ſe contente ſeulement de dire : *je ne ſais où l'Auteur a puiſé ce qu'il oſe avancer :* cette maniere de paroître nier une choſe que l'on ſait être véritable, ſans cependant oſer la nier expreſſément, ſe trouve dans les élémens de Loyola & dans des déciſions d'Auteurs graves : mais j'ignorois qu'elle convînt à un Paſteur, à un *défenſeur de la vérité.* Il ajoûte un moment après que *la Claſſe connoît les bornes de ſa Juriſdiction ſpirituelle.* La Juriſdiction ſpirituelle de la Claſſe ! Dieu nous ſoit en aide ! Il n'y a que le petit homme qui ait pû fabriquer une pareille Juriſdiction ; car M. le Paſteur de Motiers ſait très-bien que la Claſſe n'a pas la plus petite Juriſdiction, ni ſpirituelle, ni temporelle ſur les Citoyens. Qu'elle diſpoſe de ſes membres ; qu'elle les

dirige à ſon gré, peu nous importe; ce mal n'eſt que pour elle & pour eux; & dites à M. le Paſteur que, ſi des Conſiſtoires ont demandé des directions à la Claſſe, ce n'eſt que par égarement, puiſqu'ils ne doivent en recevoir que du Gouvernement duquel ils dépendent uniquement, comme l'Arrêt du ſecond Avril le leur apprend ſi bien.

Il eſt faux, abſolument faux que la Claſſe prît en objet la lettre anonyme, s'écrie vigoureuſement M. le Paſteur. Pour le coup la négative eſt formelle & bien nourrie, il ne lui manque qu'un peu d'authenticité. Demandez à l'Auteur ce qu'il entend par *prendre en objet ?* Vous n'avez pas dit que la Claſſe *prît en objet*, mais ſimplement que la Claſſe, *fort ſagement pour elle, ſupprima cette ſentence irréguliere ſur la lettre anonyme qui lui fut adreſſée vraiſemblablement par un de ſes membres*; ce qui veut dire que cette lettre produiſit l'heureux effet d'empêcher un faux pas, & rien n'eſt plus vrai. On ne délibéra pas ſur ſon contenu, ſans doute : mais fut-elle préſentée à l'aſ-

ſemblée ? Etoit-elle connue des Miniſtres opinans ? Fut-elle lue, ſoit tout haut, ſoit tout bas ? Voilà de quoi il s'agit : vous voyez ſur quoi roule la groſſe négative de M. le Paſteur. Vous pourriez ajoûter que c'eſt une fatalité que la Claſſe ait été détournée de ſa premiere réſolution par cette lettre, ſans laquelle le déſordre auroit été ſi grand & les loix fondamentales tellement bleſſées que le Souverain, aux cris des Corps & de tous les Citoyens, auroit apporté à ce mal extrême un prompt remède, & qu'on auroit, ſans doute, ſaiſi cette occaſion de rétablir les choſes dans leur premier état ; chacun auroit été remis à ſa place ; & certainement la Claſſe n'auroit pas gagné à cet arrangement.

Si M. le Paſteur de Motiers n'avoit pas eſpéré d'acquérir deux voix en Conſiſtoire, auroit-il choiſi l'inſtant de cette tracaſſerie pour l'élection de deux nouveaux Anciens, ſur l'obéiſſance aveugle & toute neuve deſquels il avoit droit de compter : il aura pour agréable qu'on lui faſſe remarquer combien ſa charité, ſi étendue en toute occaſion, fut courte en celle-ci

à l'égard de ſes deux élus, auxquels il impoſoit ainſi, pour leur coup d'eſſai, la tâche de juger du Chriſtianiſme de ROUSSEAU, & de le condamner ſur la parole de leur conducteur ſpirituel. Il auroit pû nous conter lui-même certains détails qui auroient jetté un grand jour ſur les menées dont il parle, & deſquelles il ſeroit plus prudent à lui de ne pas parler du tout. Perſonne mieux que lui, par exemple, ne pouvoit nous apprendre qu'il invita preſſamment tous les Anciens à ſe rendre de très-bonne heure chez lui le Dimanche 24. Mai, avant le Sermon du matin, à cauſe des choſes importantes qu'il avoit à leur communiquer; que là il les endoctrina ſans meſure pour les indiſpoſer contre ROUSSEAU; que l'heure du Sermon fut retardée par la longueur d'un enſeignement d'autant moins ſec qu'il fut amplement arroſé; que pour prémunir les Anciens contre la vigueur avec laquelle il ſavoit que M. le Châtelain défendroit ROUSSEAU contre l'oppreſſion, il leur dit que ce Magiſtrat étoit cruellement embarraſſé par une lettre qu'il avoit reçue de Mylord en faveur de ROUS-

SEAU, voulant leur insinuer par-là que M. le Châtelain n'agiroit que par déférence pour Mylord & contre ses propres sentimens; à quoi il ajoûta, pour achever de les encourager à jouer des poings, que pour lui rien ne pouvoit le détourner de son dessein, dût-il perdre sa place & se voir séparer de son cher troupeau, &c. Les débris indiscrets des bouteilles & des verres étoient encore sur la table, lorsqu'au sortir du Sermon M. le Châtelain avec tout le Consistoire s'assembla dans la maison du Pasteur : celui-ci fit des merveilles contre ROUSSEAU dans cette assemblée; il perora avec toute la chaleur qu'il venoit d'entretenir. Il est bon de vous faire remarquer ici, lorsque M. le Pasteur se pavane d'avoir demandé aux Anciens, *sous les yeux de l'Officier du Prince, si jamais il les avoit gênés dans leurs opinions*, qu'en effet son fidèle ancien Clerc lui répondit mille douceurs : mais il est plus vrai encore que M. le Justicier Bezencenet, l'un des Anciens, lui repliqua, *qu'après en avoir bien usé jusqu'à présent avec eux, il seroit fâcheux qu'en cette occasion il changeât de maxime.*

On comprend que ce dernier compliment devoit naturellement échapper à la mémoire de M. le Paſteur.

Encore un écart du petit homme au bas de la même page : ſelon lui vous accuſez *fauſſement* M. le Paſteur *d'avoir dit en Conſiſtoire que* ROUSSEAU *eſt l'Antechriſt :* ce petit homme-là ne ſait pas lire apparemment ; car pourquoi mentiroit-il lui-même avec ſi peu d'adreſſe pour ſe donner le plaiſir de vous accuſer de menſonge ? En parlant des Anciens vous dites ſimplement : *on leur répéta que Jean Jacques* ROUSSEAU *étoit l'Antechriſt* : mais vous ne dites pas un mot du Conſiſtoire, vous ne parlez point de M. le Paſteur, vous ne dites pas même qui fut celui qui tint ce diſcours : il eſt cependant très-vrai qu'on leur a dit cela, tout comme on leur annonça les démarches prochaines des Corps de l'Etat, & la perte aſſurée de nos alliances Helvétiques, ſi on ne condamnoit pas ROUSSEAU. Vous pourriez, dans le beſoin, lui ſoutenir en face, que c'eſt lui-même qui a tenu ce joli propos le Dimanche 24 Mai 1765, entre huit & neuf heures du matin en préſence du Diacre & de ſix Anciens ;

& pour enrichir vos preuves par une circonſtance de poids, vous pourriez ajoûter qu'il tenoit dans cet inſtant une raſade de vin d'abſinthe, & que ſaiſi d'une ſainte horreur en prononçant le mot d'Antechriſt, il en répandit une partie ſur ſon ſacré pourpoint. Mais enfin comme tous ces propos ſont extravagans & menſongers, il n'y a qu'à les mettre ſur le compte du petit homme.

Seroit-ce M. le Paſteur lui-même, qui dit : *l'Auteur réuſſit très-bien à faire rire & à ſe déshonorer ?* Quand vous rapporterez le bruit ſemé au Val-de-Travers que ROUSSEAU dans ſon dernier Ouvrage diſoit que les femmes n'ont point d'ame ; répétez lui que dans les villages de Travers, Couvet, Motiers, Boverefſe, Fleurier, on ne parloit que de cela ; cent perſonnes dans le quartier l'atteſteront. Vous avez donc dit la vérité, & c'eſt-là ce que M. le Paſteur appelle ſe déshonorer ; auſſi perſonne ne ſoigne ſon honneur mieux que lui.

Au premier coup-d'œil la ſeptième lettre paroît toute du petit homme ; c'eſt une déclamation qui ſent furieuſe-

ment le tréteau : cependant pluſieurs traits décélent M. le Paſteur : dites lui, que ſi ROUSSEAU a penſé à quitter Motiers dans le tems de ſes liaiſons avec lui, il n'y penſe plus aujourd'hui que ces liaiſons ſont rompues. Il jette les hauts cris ſur votre *témérité* à l'accuſer d'avoir annoncé l'excommunication future de ROUSSEAU ; remarquez qu'il ne le nie pas & qu'au lieu de ſes expreſſions favorites, *calomnie*, *fait faux*, il ſe borne à vous taxer de témérité : je crains que, quand il s'agira de relever ſes diſcours plus qu'indiſcrets, il ne trouve déſormais bien des téméraires : il revient encore aux Conſtitutions Eccléſiaſtiques dont il s'approprie la manutention : ne ceſſez pas de lui répéter que les Miniſtres ne ſont que les humbles ſerviteurs de ces Conſtitutions : que c'eſt au Prince & à ſon Conſeil d'Etat à veiller à leur conſervation, & à châtier les Paſteurs qui oſeront y manquer en voulant s'arroger, en véritables Inquiſiteurs, le droit d'inſpection ſur la foi, &, par-là même, ſur la liberté des Citoyens. S'il étoit permis de taxer de témérité un révérend Paſteur, à

ſon exemple, on appelleroit celui de Motiers téméraire au premier chef, d'oſer ſoutenir hardiment, & en ſéditieux, ce prétendu droit, au mépris des ordres ſacrés d'un Souverain Auguſte & reſpectable à tant de titres, au mépris de la part intéreſſante que prend à cette affaire Mylord Maréchal notre Illuſtre Gouverneur; au mépris, enfin, d'une déclaration toute fraîche du Gouvernement qui réduit en poudre cette affreuſe prétention, au nom ſeul de laquelle l'ame de tout Citoyen ſe ſoulève avec frémiſſement; mais on ne perd pas ainſi le reſpect à un Ambaſſadeur du *Seigneur Jéſus* & il faut ſe contenter de le renvoyer aux inſtructions de *ſon divin Maître*, qui lui ordonne aſſez expreſſément d'être ſoumis aux Puiſſances ſupérieures.

Vous avez vû un trait qu'on lit & qu'on relit encore avec la même ſurpriſe : en parlant des Conſtitutions de l'Etat, l'Auteur dit : *Dieu me garde d'y porter jamais atteinte; elles me ſont trop précieuſes :* MAIS N'Y-A-T-IL PAS AUSSI DES CONSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES QUE MON ÉTAT M'OBLIGE

A SOUTENIR ? Ce *mais n'y a-t-il pas auſſi* eſt en effet le langage d'un vrai Patriote, c'eſt-à-dire, que lorſque vous reclamez les Conſtitutions de l'Etat en faveur des Citoyens, M. le Paſteur de Motiers reclame les Conſtitutions Eccléſiaſtiques pour lui & ſes pairs ; voilà une oppoſition aſſez formelle; & cependant il ajoûte avec ſa logique ordinaire *que les Conſtitutions civiles & les Conſtitutions Eccléſiaſtiques tendent de concert au bien de la Société & au maintien de la Religion.* Demandez-lui encore ici, ce qu'il entend par *Conſtitutions Eccléſiaſtiques que ſon état l'oblige à ſoutenir*, diſtinctes des Conſtitutions de l'Etat, & qu'il place à l'oppoſite en façon d'équilibre, par ſon *mais n'y a-t-il pas.* Il ne peut pas être queſtion des Conſtitutions Eccléſiaſtiques connues de chacun, & que M. le Paſteur de Motiers n'eſt pas plus appellé à ſoutenir que le dernier des Citoyens, vû que ce ſoin eſt donné aux ſeuls Châtelains & Maires ou à leurs Lieutenans par les termes mêmes de ces Conſtitutions : comptez qu'il s'agit donc ici de Conſtitutions ſecrettes que nous ignorons,

&

& je ſoupçonne que ce n'eſt autre choſe que la diſcipline olographe & le ſerment à la Claſſe ; ce ſont des pièces qu'il faut avoir dans votre ſac & qui rendront l'énigme claire. Ce ſoupçon eſt fortifié par la réponſe catégorique que fit dernièrement M. le Diacre lors qu'on lui ſignifia l'Arrêt du Conſeil d'Etat, par lequel il lui eſt ordonné de catéchiſer tous les quinze jours dans la chapelle de Bovereſſe : ſa réponſe fut *qu'il reſpectoit infiniment les ordres du Gouvernement, mais qu'il étoit obligé d'obéir à la Claſſe.* Ce Diacre-là mérite d'être bientôt Paſteur. Voilà donc l'autorité Souveraine qui a pour rivale celle de la Claſſe, & l'inſtitut d'Ignace qui prend racine parmi nous. Vous voyez que le Général des Jéſuites étoit bien inſtruit du *caractère perſonnel* de M. le Paſteur de Motiers, lorſqu'il lui adreſſa, il y a quelque tems, les Miſſionnaires dont je vous ai parlé ; & qu'il eſt très-probable, comme on l'aſſûre, que M. le Paſteur, déja membre honoraire étranger de la Société, & qui a obtenu la même faveur pour M. le Diacre, ne

tardera pas à être fait Provincial de nos contrées. Si déſormais il leur arrive encore de faire face au Souverain, on les excuſera ſans doute, puiſqu'ils doivent obéir à l'inſtitut de la compagnie des Paſteurs, & à celui de la compagnie de Jéſus, plutôt qu'à Dieu & au Prince.

A la fin de ſa Capucinade il dit : *Il ne faut plus de Paſteurs, plus de Conſiſtoires, plus de culte.* Répondez-lui qu'il faut vraiment de tout cela, mais qu'il faut ſurtout des Paſteurs véridiques, juſtes, doux, moderés, humains, ſobres, continents & prêchant la vertu par les mœurs. Il ajoûte : *Il n'eſt pourtant queſtion dans les Conſiſtoires, ni de feu, ni de bucher, ni d'auto-dà-fé.* Demandez-lui s'il a oublié les ſcandaleux *Auto-dà-fé* que nos peres ont eu la patience de ſouffrir quatre fois l'an dans le Conſiſtoire Seigneurial du Val-de-Travers & que le Gouvernement, excité enfin par les abus crians, abolit ſagement & pour jamais par un Arrêt rigoureux du 18 Novembre 1758, auquel concoururent deux Conſeillers d'Etat du nom de Montmollin, mais qui n'ont

point dégénéré, eux, de leurs ayeux, dont les noms reſpectables occupent les premières places dans nos faſtes. C'étoit à la renaiſſance de tels *Auto-dà-fé* que M. le Paſteur de Motiers travailloit avec tant de zèle dans ſon Conſiſtoire & dont Rouſſeau devoit être la premiere victime. Il paroît que M. le Paſteur n'entend pas l'Eſpagnol; dites lui qu'*Auto-dà-fé* & *Inſpection ſur la foi* ont plus de rapport qu'il ne le penſe.

Sur le récit qu'il fait à ſa façon, oppoſez hardiment le vôtre, tiré, mot à mot, de la relation de M. le Châtelain au Gouvernement, & *ſi les faits ſont déguiſés*, c'eſt avec l'homme du Prince que l'homme de Dieu peut démêler cette fuſée; mais conſeillez-lui de ſe pourvoir alors de titres plus probans que ſa propre déclaration.

Pour toute réponſe à la page 156, vous devriez l'inviter à la relire lui-même avec attention; ſi cela ne ſuffit pas, demandez-lui ſi l'*Emile* n'étoit pas *un écrit public répandu dans tout l'Univers*; s'il *n'étoit pas une action*, &c. Et ſi, après avoir admis avec tranſport Rouſſeau à la Communion, après cette *action* il pouvoit, ſans ſe donner en

ſpectacle, s'acharner ainſi à l'excommunier, après *l'action* des lettres de la Montagne.

Rien ne m'a plus ſurpris dans cette brochure, que d'y voir M. le Paſteur de Motiers aſſez courageux pour entreprendre de juſtifier ſon étrange prétention d'une double voix en Conſiſtoire pour opérer la perte d'un homme, & de quel homme ! ſoyez ſûr que le petit homme a travaillé ſeul tout cet article. Quel galimatias pour prouver qu'une voix prépondérante n'eſt pas double ; qu'une premiere voix & une ſeconde voix ne ſont pas deux voix ! en vérité ce petit homme mériteroit le fouet par le Régent de la paroiſſe pour avoir fait imprimer de pareilles ſornettes à l'ombre du *glorieux caractere* de M. le Paſteur du lieu, en s'appuyant de la déclaration du Maréchal ferrant de Motiers, le plus vieux des Anciens, tandis que quatre autres Anciens, avec M. le Châtelain, ſoutenus d'un Arrêt du Gouvernement, déclarent le contraire. Il eſt bon de remarquer ici que le Paſteur, comme Préſident du Conſiſtoire, peut opiner tout à ſon aiſe, mais que ſa voix ne

doit être comptée que dans le ſeul cas d'égalité dans les ſuffrages des autres aſſiſtans ; ſon avis compté pour rien juſqu'alors devient une voix qui fait pencher la balance & qu'on appelle prépondérante ; tout autre uſage eſt contraire à l'ordre & à nos loix : or, dans ce cas-ci, voyons comment M. le Paſteur de Motiers a procédé. Les ſuffrages du Diacre, du vieux Ancien Clerc & du jeune Ancien Jeanrenaud, au nombre de trois, excommunient Rouſſeau : M. le Châtelain avec les trois Anciens Bezencenet, Barrelet & Jeanrenaud l'ainé, au nombre de quatre, l'abſolvent : il eſt clair que celui-ci eut quatre ſuffrages contre trois. Il eſt clair encore que le Paſteur n'étoit pas appellé à donner ſon ſuffrage, moins encore à prétendre qu'il fût compté, puiſqu'il n'y avoit pas égalité dans le partage des voix ; mais il eſt plus clair encore que le Paſteur, joignant ſon ſuffrage à trois autres, a prétendu l'emporter ſur quatre ; il vouloit s'attribuer deux voix, vû que trois, plus deux, font cinq, & qu'il n'y avoit que cinq qui pût l'emporter ſur quatre.

Si vous deviez répondre ici à M. le

Paſteur, vous lui demanderiez ſi les loix de la plus commune délicateſſe lui permettoient d'uſer du droit de voix *prépondérante* (ſuppoſé qu'il exiſtât) pour écraſer un homme vertueux, qu'il avoit recherché, prôné, admis, après un ouvrage moins indifférent que celui pour lequel on l'attaque; ſi cette délicateſſe approuvoit ſon véhément & très-long diſcours en Conſiſtoire contre Rouſſeau, & la maniere décidée dont il voulut s'emparer de la *prépondérance* pour parvenir à le condamner. Voyez la bigarrure de ſon récit avec celui de M. le Châtelain.

Qui de vous ou de lui mérite le plus de créance ſur ſon reproche aux quatre Anciens de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur ſpirituel, & ſur la très-bonne réponſe des premiers? Vous offrez pour garant M. le Châtelain du Val-de-Travers & quatre Anciens: M. le Paſteur ne préſente, ſelon ſa coutume, que ſa propre déclamation; il prétendra, peut-être, qu'elle eſt *prépondérante*: répondez-lui que, lors même qu'elle ſeroit ſoutenue de celle du Diacre, à peine la compteroit-on pour une.

Levez le masque, homme de ténèbres, audacieux imposteur; c'est M. le Pasteur de Motiers; c'est un conducteur spirituel qui l'ordonne : *un Ange ne tiendroit pas contre vos noirceurs*; preuve de cela, c'est qu'il ne peut y tenir lui-même : *il sent que sa tête s'échauffe*; il ne s'est donc pas apperçu qu'elle étoit déja brûlante au début de la premiere lettre. Quoi qu'il en soit, il faut obéir, mon cher du Peyrou, à une telle sommation, & vous direz en tout respect à ce bon Pasteur que les trois mots dont il se plaint tant, *auri sacra fames*, lui vont être expliqués de reste par ces trois-ci, Prébende, Mylord, Rousseau: s'il souhaite un plus grand détail, promettez-lui de le faire inserer dans la gazette pour faire paroli à l'annonce modeste & bien dite du 31 Juillet où tout, jusqu'au mot d'*indisconvenance*, décèle le petit homme ou les éditeurs du Journal Helvétique.

Les quatre Anciens méritent compliment de partager avec vous les terribles effets du courroux pastoral; ils ne pouvoient s'honorer mieux & plus sûrement; s'ils ont perdu les bonnes graces de leur conducteur spirituel en

n'écoutant pas ſa voix, ils ont acquis en échange le ſuffrage des honnêtes gens : ces deux biens ne ſont pas faits pour aller enſemble : leur ſage conduite a mérité les éloges & l'approbation publique du Gouvernement, qui leur en a donné des marques flatteuſes dans ſes ordres à M. le Châtelain du Val-de-Travers. On comprend qu'il y a en effet là de quoi rire & que M. le Paſteur en a ri lui-même d'autant plus volontiers, que, dans toute cette affaire, les rieurs ont toujours été de ſon côté ; *mais il vaut mieux*, dit-il, *tirer le rideau ſur cette ſcène* : il auroit fait mieux encore de le tirer ſur toute la pièce. *S'il n'étoit retenu par des raiſons de prudence, il auroit bien des choſes à dire ſur les menées de Motiers & Boveresſe.* Cet acte de prudence eſt aſſurément fort naturel de ſa part. Imitez-le pour lui complaire, & bornez-vous à lui dire que des amis de Rouſſeau s'étant heureuſement rencontrés à Motiers lors de ſa citation au Conſiſtoire, s'entretinrent avec quelques Anciens étrangement prévenus, mais dont les ames droites, qui ne cherchoient que la lumiere, ſaiſirent bientôt la vérité

qu'on leur avoit ſi cruellement déguiſée ; ſi M. le Paſteur ſouhaite un peu de détail ſur ces menées, déclarez-lui qu'on eſt en état de le contenter.

Que M. le Paſteur de Motiers ſe loue dévotement & ſans ceſſe ; qu'il loue le Maréchal ferrant de la paroiſſe & ſon collégue, ſes deux fidèles & tant dévoués Anciens ; mais qu'à de tels éloges il uniſſe celui de M. le Diacre, qui eſt *un digne & fidèle Miniſtre de l'Evangile*, puiſqu'il déſobéit au Souverain pour obéir à la Claſſe, & *qu'il remplit avec aſſiduité, avec zèle & avec exactitude toutes les fonctions auxquelles il eſt tenu*, vû qu'il ne fait pas les catéchiſmes qu'il doit à la chapelle de Boveresſe & pour leſquels il eſt payé ; du reſte *un honnête-homme, un homme de bien* ; le trait n'eſt pas ſupportable & c'eſt mal payer ſon exceſſive complaiſance : ſi quelque choſe peut conſoler ce pauvre Diacre, c'eſt d'avoir vû ſon éloge précédé par celui du Magiſtrat & du Clergé de Genève. Mais je ne ſais ſi ces Meſſieurs en ſeront fort flattés.

On croiroit, d'après la note, que le Gouvernement a donné ci-devant

gain de cauſe à la Claſſe ſur les prétentions de la Communauté de Boveresſe pour les catéchiſmes ; faites-vous montrer les Arrêts du Conſeil d'Etat du 28 Juin 1762, du 13 Juin 1763, & du 10 Juin 1765, & vous prendrez une juſte idée des aſſertions de M. le Paſteur de Motiers.

Je ne ſais ſi la Claſſe lui ſaura gré de la mettre ſi ſouvent en jeu pour étayer ſa brochure ; il vous oblige à traiter diverſes queſtions qu'il lui eût été plus profitable de laiſſer dormir. Dans cette même note voudroit-il faire croire que les prébendes ſont indifférentes aux Paſteurs de ce pays ? Il ne perſuadera perſonne : on ſait aſſez que la privation de ces prébendes eſt la verge unique & toujours ſûre dont le Gouvernement ſe ſert pour mettre à la raiſon les Paſteurs qui s'en écartent. Il y a toute apparence qu'il ne tardera pas à être convaincu de l'efficacité du remède pour peu qu'il continue. Les *mauvaiſes denrées* dont il ſe plaint ſont ſans doute les émines de moiſſons des Paroiſſiens étrangers ; & dans ce cas l'apoſtrophe regarde une portion de ſon cher troupeau ;

mais dont il exceptera ROUSSEAU, vû le ſac de beau froment qu'il en a reçu ſans façon ; car s'il s'agiſſoit des grains attachés à ſa prébende ſur la recette du Val-de-Travers, on auroit de très-bonnes choſes à lui dire : on lui rappelleroit l'Arrêt du Conſeil d'Etat en date du 23 Février 1750, en faveur de M. le Receveur Guyenet, à l'occaſion d'une pareille plainte ; Arrêt ſur lequel M. le Paſteur, qui certainement entend le latin, n'eût pas mal fait de prendre pour lui le ſage conſeil que vous donnez dans cette langue à la Claſſe.

M. le Paſteur de Motiers ne doit pas avoir oublié cette affaire, non plus que ſon plus vieux & plus cher Ancien qui lui ſervit de Légat, & qui, dans ſa miſſion, eut ordre de ſa part de menacer des cinq nobles Corps de l'Etat M. le Receveur Guyenet : il ne doit pas avoir oublié, ſur-tout, combien Mylord Maréchal fut édifié de tout cela.

Il faut convenir qu'un ſermon de la façon de M. le Paſteur ſur la tempérance, même ſur celle de la langue, ſeroit une pièce intéreſſante. Avant de

ſe plaindre que le ſecret du Conſiſtoire fut mal gardé, il devoit ſe rappeller que plus d'une perſonne en étoit inſtruite dans ſa propre maiſon ; il ne couche pas en joue, ſans doute, M. le Châtelain, qui en informa d'abord le Gouvernement auquel il en devoit compte ; ni les quatre Anciens qui ſe hâterent de demander une direction au Conſeil d'Etat de qui ſeul ils devoient la recevoir. Il eſt tout auſſi ſingulier que M. le Paſteur ne ſe ſoit pas apperçu qu'à l'article cinquième de leur ſerment, les Anciens ne promettent le ſecret que pour les choſes qui *devront être ſecrettes*. Il eſt clair que la matière traitée dans ce Conſiſtoire auroit dû reſter ſecrette pour l'honneur du Paſteur ; mais pour celui de l'Etat & de l'Humanité, pour la ſûreté des Citoyens, elle devoit bien vîte devenir publique, afin que le maître y pourvût comme il l'a fait.

Il a tort de ſe fâcher du propos que vous lui prêtez, dit-il, gratuitement à l'égard du préſent règne : prudent & ſage comme il l'eſt inconteſtablement, il devroit un peu plus ſe défier de ſa mémoire : tout ce qu'on peut

faire pour lui, c'eſt de rejetter cet étrange propos ſur l'heure & le moment où on prétend qu'il lui échappa à la fin d'un ſouper. En tout cas il ne recuſera pas, ſans doute, le témoignage d'un de ſes confrères, en préſence duquel il tint ce propos.

Monſieur le Paſteur auroit mieux fait de laiſſer à d'autres le juſte ſoin de louer ſa famille; ſes éloges ſont ſujets à porter malheur; mais le mérite diſtingué de la famille de Montmollin eſt au-deſſus de cette fatale influence. Oui, ſans doute, on ſe ſouvient avec plaiſir, avec reconnoiſſance même de pluſieurs Chanceliers de ce nom, de divers Magiſtrats & d'un grand nombre de Conſeillers d'Etat qui tous ont bien mérité de la patrie; de pluſieurs Militaires enfin, qui ſe ſont diſtingués à la tête de leurs régimens, & dont l'un périt glorieuſement à la journée d'Hochſtet avec la plus grande partie du corps qu'il commandoit. Oui, ſans doute, on ſe ſouvient avec admiration du Chancelier George de Montmollin; on ſe rappelle avec attendriſſement le Chancelier Emer de Montmollin, père de M. le Paſteur

de Motiers, qui fut l'un des Plénipotentiaires de Pruſſe à Utrecht, & qui joignit à une ame vertueuſe de belles connoiſſances & de rares talens. Quelqu'un a dit que des ayeux illuſtres étoient une lumière qui, toujours ſuſpendue ſur la tête de leurs deſcendans, éclairoit leurs vertus ou leurs vices. Je ſuis ſurpris que M. le Paſteur de Motiers ne ſoit pas tenté quelquefois de ſouffler cette bougie.

Il paroît cependant très-content de ſa conſcience & je l'en félicite : *le grand Juge*, dit-il, *ſera intermédiaire un jour entre lui & moi.* Entre nous, je crois qu'au fond M. le Paſteur craint peu cette confrontation. Selon toute apparence ROUSSEAU & lui, ſi peu faits pour frayer enſemble dans ce monde, ſe rencontreront difficilement dans l'autre.

AUTRE LETTRE

RELATIVE

A J. J. ROUSSEAU,

Du 19 Septembre;

Servant de Poſt-ſcriptum *à celle du 31 Août* 1765.

JE n'avois pas tort, Mylord, de vous marquer en achevant ma derniere lettre, qu'il étoit difficile de prévoir comment finiroit cette affaire. Qui pouvoit croire en effet que les pieux défenſeurs de la ſainte Orthodoxie deviendroient ouvertement des coupe-jarrets; que l'Auteur d'un Livre, pour n'avoir pas été excommunié, riſqueroit d'être aſſaſſiné; & que ce ſeroit un tems de jeûne & de Communion qu'on choiſiroit pour une ſi bonne œuvre?

La fermentation parmi le Peuple s'étoit bornée à des murmures, à des viſions, à des huées, ou à des attentats

faits avec plus de méchanceté que de violence. Mais le Dimanche premier Septembre on en vint aux voies de fait : après s'être préparé par la Communion du matin à ſanctifier la journée, on la termina en lançant des pierres dans les fenêtres de M. ROUSSEAU. Le lendemain & les jours ſuivans ce furent de nouveaux outrages ; ſi M. ROUSSEAU paſſoit dans la rue il étoit hué, injurié, pourſuivi par la populace ; s'il ſe promenoit dans la campagne on s'apprêtoit à lui tirer deſſus, & toutes les nuits on inſultoit ſa maiſon. La tranquillité avec laquelle il continua de ſe promener tous les jours ſans cortége & ſans armes, parut pourtant en impoſer à ces braves, & nul n'oſa de jour attenter à ſa perſonne. Mais enfin la nuit du ſix au ſept Septembre, il fut attaqué chez lui durant ſon ſommeil ſans ménagement. La maiſon où il loge portoit au dehors les marques des plus grandes violences. Une de ſes portes fut ouverte & l'autre enfoncée ; ſon mur fut criblé de pierres ; on en lança particulièrement une fort groſſe à travers la fenêtre de ſa cuiſine qui porta le verre juſques dans ſa

ſa chambre, & vint de volée frapper à deux pas de ſon lit ; s'il ſe fût levé un moment plutôt pour venir au bruit, il étoit aſſommé. M. le Châtelain, qui fut éveillé par le tumulte, étant accouru, vit avec effroi l'état des choſes & en fit le lendemain ſon rapport au Conſeil d'Etat.

Le même jour la Communauté aſſemblée par l'ordre du Magiſtrat ayant appris ce qui s'étoit paſſé, témoigna froidement qu'elle en étoit fâchée, mais ſans donner au ſurplus aucun ordre pour la ſûreté de M. ROUSSEAU, ni lui faire dire aucun mot d'honnêteté ſur le danger qu'il avoit couru la nuit dernière. Or vous ſaurez, Mylord, que cette même nuit, lendemain de foire, il y avoit eu des gardes extraordinaires tant du village de Motiers que de celui de Fleurier ; que les gardes de Fleurier ayant voulu faire conjointement leur ronde, ceux de Motiers s'y étoient oppoſés ; qu'ils avoient voulu la faire ſeuls, & cela préciſément à l'heure où la maiſon qu'occupoit M. ROUSSEAU fut attaquée.

Tandis que la Communauté de Mo-

tiers étoit si tranquille sur les attentats qui se commettoient dans son sein, celle de Couvet, graces au mérite particulier de ses membres & aux vertus de son respectable Pasteur, se conduisoit bien différemment. Vous savez, Mylord, que cette Communauté, qui dans toute occasion s'est si avantageusement distinguée, a fait à M. ROUSSEAU l'honneur de l'élire unanimement pour un de ses membres, démarche dont le Gouvernement lui a su gré, & dont Mylord Maréchal l'a fait remercier par des Magistrats. Assemblée de grand matin au premier bruit du danger qu'avoit couru M. ROUSSEAU, elle lui fit sur le champ une députation de trois de ses Officiers, pour le prier de venir occuper au milieu d'eux un logement tout meublé qu'on lui tenoit prêt, & où ils sauroient bien le défendre contre quiconque oseroit attenter à sa sûreté, lui offrant en même tems les voitures pour transporter ses effets, & tous les soins nécessaires pour qu'il pût déloger au moment même. Je n'ai pas besoin de vous dire quel effet fit sur M. ROUSSEAU cette offre si géné-

reuſe & ſi noblement faite, lui dont l'ame eſt ſi ſenſible à tous les procédés honnêtes, & qu'aſſurément on n'a pas gâté ſur ce point.

Pénétré de cette offre, il ne l'a pourtant point encore acceptée. On craint que le voiſinage des deux paroiſſes ne l'empêche de ſuivre à cet égard ſon penchant. En attendant, vous ſerez charmé d'apprendre qu'il a pris enfin le parti de s'éloigner de Motiers. On peut reſter parmi des fanatiques en déplorant leur aveuglement, & parmi des foux en plaignant leur folie : mais il n'eſt pas permis à un homme raiſonnable, qui fait quelque cas du repos de ſes amis, de reſter volontairement parmi des furieux toujours prêts à le maſſacrer.

Au moment de fermer ma lettre, j'apprends, Mylord, des particularités qui vous feront juger de l'excès du déſordre qui règne à Motiers. Par ordre exprès de M. le Châtelain, qui a cru cette précaution indiſpenſable, deux gardes bien armés, & choiſis dans la Communauté de Couvet, ont conſtamment paſſé la nuit dans la maiſon qu'occupoit M. ROUSSEAU,

juſques au déménagement complet de ſes effets. On ajoûte que ce Magiſtrat, chargé par le Gouvernement de faire les enquêtes les plus exactes pour découvrir les coupables, & ſe trouvant, à cauſe de cela, menacé, dans une paſquinade, des mêmes violences exercées contre M. ROUSSEAU, s'eſt vû obligé, pour ſa ſûreté, d'avoir auſſi des gardes chez lui pendant la nuit, & qu'enfin il a pris le ſage parti de quitter Motiers, pour aller établir ſon domicile à Couvet. Sans doute que Meſſieurs du Conſeil d'Etat trouveront bientôt les moyens de rétablir la ſûreté publique, & de faire reſpecter le Souverain & l'autorité qu'il leur a confiée ; ſans quoi, rentrant dans l'état de nature, chacun de nous ſe verra forcé à pourvoir à ſa défenſe, & à devenir ſon propre vengeur.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait dévouement & pour la vie, &c.

A Neufchâtel, le 19 Septembre 1765.

SUITE
DE L'ÉMIGRATION
DE
J. J. ROUSSEAU.

MONSIEUR Rouſſeau avoit cru trouver dans la Suiſſe les tranquilles douceurs d'une vie philoſophique ; c'étoit par goût, autant que par réflexion, qu'il avoit choiſi ce petit coin de l'Univers pour en faire ſon tombeau. Le caractère pacifique de la Nation Helvétique ſembloit lui promettre des jours moins agités ; & toute l'Europe le penſoit avec lui ; mais un homme, qui ſe dit Miniſtre d'un Dieu de paix, allumoit contre lui le flambeau des Euménides, & l'avoit dévoué à toutes les fureurs du Fanatiſme.

Nous avons vû qu'au mois de Septembre, quelques coquins du village de Motiers-Travers, où il y avoit eu foire le

jour précédent ; échauffés ſans doute par le vin, autant que par le zèle amer du Miniſtre de ce village, s'étoient attroupés devant la maiſon de M. Rouſſeau, & avoient lancé avec fureur une grêle de pierres contre ſes fenêtres & dans une gallerie pratiquée le long du bâtiment; ils s'étoient mis en devoir d'enfoncer la porte, & ne ſe propoſoient pas moins que de maſſacrer M. Rouſſeau ; celui-ci, éveillé en ſurſaut, cria au ſecours. Le Châtelain, qui logeoit à quelques pas de-là, accourut accompagné de tous les honnêtes-gens qui avoient entendu les cris de M. Rouſſeau : mais les coquins avoient diſparu. Informé de cet événement, le Conſeil d'Etat de Neufchâtel d'abord ordonna les enquêtes les plus ſévères, & même promit une récompenſe pour quiconque lui décéleroit un ou pluſieurs complices de l'attentat, déclarant en même tems que la Communauté de Motiers-Travers ſeroit reſponſable de tout ce qui pourroit arriver déſormais contre la perſonne ou les biens de cet homme célèbre ; néanmoins il prit le ſage parti de ſe retirer au plutôt dans l'Iſle Saint-

Pierre, & c'eſt de cet endroit qu'il a écrit les trois lettres ſuivantes, à un des principaux membres du Gouvernement.

MONSIEUR,

J'OBÉIRAI à l'ordre de leurs Excellences avec le regret de ſortir de votre Gouvernement & de votre voiſinage; mais avec la conſolation d'emporter votre eſtime & celle des honnetes-gens.

Nous entrons dans une ſaiſon dure, ſur-tout pour un pauvre infirme : je ne ſuis pas préparé pour un long voyage ; mes affaires demanderoient quelque préparation. J'aurois ſouhaité, Monſieur, qu'il vous eût plû de me marquer ſi l'on m'ordonnoit de partir ſur le champ, ou ſi l'on vouloit bien m'accorder quelques ſemaines pour prendre les arrangemens néceſſaires à ma ſituation : en attendant qu'il vous plaiſe de me preſcrire un terme que je m'efforcerai même d'abréger, je ſuppoſerai qu'il m'eſt permis de ſéjour-

ner ici jusqu'à ce que j'aie mis l'ordre le plus pressant à mes affaires. Ce qui me rend ce retard presque indispensable, est que, sur des indices que je crois sûrs, je m'étois arrangé pour passer ici le reste de ma vie avec l'agrément tacite du Souverain.

Je voudrois être sûr, Monsieur, que ma visite ne vous déplairoit pas: quelque précieux que me soient les momens en cette occasion, j'en déroberois de bien agréables pour aller vous renouveller, Monsieur, les assurances de mon respect.

A l'Isle Saint-Pierre, le 17 Octobre 1763.

MONSIEUR,

LE triste état où je me trouve, & la confiance que j'ai dans vos bontés, me déterminent à vous supplier de vouloir bien faire agréer à leurs Excellences une proposition qui tend à me délivrer une fois pour toutes des tourmens d'une vie orageuse, & qui va mieux, ce me semble, au but de

ceux qui me pourſuivent, que ne fera mon éloignement. J'ai conſulté ma ſituation, mon âge, mon humeur, mes forces ; rien de tout cela ne me permet d'entreprendre en ce moment, & ſans préparation de longs & pénibles voyages, d'aller errant dans des pays froids, & de me fatiguer à chercher au loin un aſyle, dans une ſaiſon où mes infirmités ne me permettent pas même de ſortir de la chambre. Après ce qui s'eſt paſſé, je ne puis me réſoudre à rentrer dans le territoire de Neufchâtel, où la protection du Prince & du Gouvernement ne ſçauroit me garantir des fureurs d'une populace excitée, & qui ne connoît aucun frein. Vous comprenez, Monſieur, qu'aucun des Etats voiſins ne voudra ou n'oſera donner retraite à un malheureux chaſſé de ce lieu-ci. Dans cette extrémité, je ne vois pour moi qu'une ſeule reſſource, & quelqu'effrayante qu'elle paroiſſe, je la prendrai non-ſeulement ſans répugnance, mais avec empreſſement, ſi leurs Excellences veulent bien y conſentir. C'eſt qu'il leur plaiſe que je paſſe en

priſon le reſte de mes jours dans quelqu'un de leurs châteaux, ou tel autre lieu de leur Etat qu'il leur ſemblera bon de choiſir. J'y vivrai à mes dépens, & je donnerai ſûreté de n'être jamais à leur charge. Je me ſoumets à n'avoir ni papier, ni plume, ni aucune communication au-dehors, ſi ce n'eſt pour l'abſolue néceſſité, & par le canal de ceux qui ſeront chargés de moi. Seulement qu'on me laiſſe, avec quelques livres, la liberté de me promener quelquefois dans un jardin, & je ſuis content.

Ne croyez point, Monſieur, qu'un expédient ſi violent en apparence, ſoit le fruit du déſeſpoir. J'ai l'eſprit très-calme en ce moment; je me ſuis donné le tems d'y bien penſer, & c'eſt d'après la profonde conſidération de mon état que je m'y détermine. Conſidérez, je vous ſupplie, que ſi ce parti eſt extraordinaire, ma ſituation l'eſt encore plus. Mes malheurs ſont ſans exemple; la vie orageuſe que je mène depuis pluſieurs années, ſeroit terrible pour un homme en ſanté; jugez de ce qu'elle doit être pour un

pauvre infirme épuiſé de maux, d'ennuis, & qui n'aſpire qu'à mourir en paix. Toutes les paſſions ſont éteintes dans mon cœur ; il n'y reſte que l'ardent deſir de la retraite & du repos. Je les trouverai dans l'habitation que je demande : délivré de la ſotte importunité des curieux, & à couvert de nouvelles cataſtrophes, j'attendrai tranquillement la derniere, & n'étant plus inſtruit de ce qui ſe fait dans le monde, je ne ſerai plus attriſté de rien. J'aime la liberté, ſans doute : mais la mienne n'eſt point au pouvoir des hommes, & ce ne ſeront ni des murs, ni des clefs qui me l'ôteront. Cette captivité, Monſieur, me paroît ſi peu terrible, je ſens ſi bien que j'y jouirois de tout le bonheur que je puis encore eſpèrer dans cette vie, que par-là même, quoiqu'elle doive délivrer mes ennemis de toute inquiétude à mon égard, je n'oſe eſpèrer de l'obtenir. Mais je ne veux rien avoir à me reprocher vis-à-vis de moi, non plus que vis-à-vis d'autrui : je veux pouvoir me rendre le témoignage que j'ai tenté tous les moyens praticables

& honnêtes, qui pouvoient m'assurer le repos, & prévenir les nouveaux orages, qu'on me force d'aller chercher.

Je connois, Monsieur, les sentimens de justice & d'humanité dont votre ame généreuse est remplie. Je sens tout ce qu'une grace de cette espèce peut vous coûter à demander : mais vous aurez compris que, vû ma situation, cette grace en sera en effet une très-grande pour moi, & ces mêmes sentimens qui font votre répugnance, me sont garans que vous sçaurez la surmonter. J'attends, pour prendre définitivement mon parti, qu'il vous plaise de m'honorer de quelque réponse. Daignez, Monsieur, je vous supplie, agréer mes excuses & mon respect.

Du 2 Octobre 1765.

MONSIEUR,

JE puis quitter Samedi l'Isle Saint-Pierre, & je me conformerai en cela à l'ordre de leurs Excellences : mais vû l'étendue de leurs Etats, & ma triste situation, il m'est absolument impossible de sortir le même jour de l'enceinte de leur territoire. J'obéirai en tout ce qui me sera possible. Si leurs Excellences veulent me punir de n'avoir pas fait ce qui ne l'étoit pas, elles peuvent disposer à leur gré de ma personne & de ma vie.

J'ai appris à m'attendre à tout de la part des hommes ; ils ne prendront pas mon ame au dépourvû.

Recevez, homme juste & généreux, les assurances de ma respectueuse reconnoissance, & d'un souvenir qui ne sortira jamais de mon cœur.

Signé, ROUSSEAU.

Du 22 Octobre 1765.

IL faudroit avoir l'ame bien peu généreuse, pour ne pas s'attendrir sur

le ſort d'un homme auſſi grand. Cependant les principaux membres du Gouvernement de la Suiſſe ne donnerent aucun ſentiment de compaſſion à ſa ſituation & à ſes malheurs, & l'illuſtre infortuné ſe vit contraint d'aller chercher ailleurs un aſyle. Voici une lettre écrite à ce ſujet aux Auteurs du Journal Encyclopédique le 15 Novembre 1765. » Quelques Miniſtres » Evangéliques ont trouvé le ſecret de » ſoulever le Peuple contre le fameux » Ex-Génevois, & vous ſçavez juſ- » qu'où peut aller la haîne des gens » de cette robe. Il eſt actuellement » en route pour ſe rendre à Berlin, » où le Monarque Philoſophe permet » qu'il faſſe ſa réſidence. Dieu veuille » qu'il s'y tienne; mais les Paſteurs de » la Capitale du Brandebourg ſont » en grande relation avec ceux de nos » cantons, & on a vû la haîne théolo- » gique ſe communiquer plus loin. » Le 8 de ce mois, il eſt paſſé à Bâle » avec ſa gouvernante & ſon bagage » littéraire. J'ai beaucoup vécu avec » lui; il m'a fait préſent de ſon eſ- » tampe au bas de laquelle j'ai mis quel-

» ques mauvais vers que je n'oſe vous
» communiquer. On aſſûre qu'il va à
» Straſbourg, où il attendra la belle
» ſaiſon pour ſe rendre à Berlin ».

En effet M. Rouſſeau quitta cette terre chérie, mais devenue dangereuſe par les ſuggeſtions d'un implacable ſéducteur, & livra l'odieux Montmollin à la honte & aux remords. Deux hommes aimables, qui méritent de vivre à jamais dans les faſtes de l'Hiſtoire, M M. Dupeyrou & de Luze, riches habitans de Neufchâtel, s'efforcerent d'effacer la méchanceté de leurs Prêtres par la ſincérité de leurs regrets. Leur amitié étoit très-chere au cœur de M. Rouſſeau, & pouvoit ſeule adoucir dans lui l'idée de ſes malheurs.

On eſt tenté de ſe réconcilier avec une Nation, qui conſtamment a des torts vis-à-vis d'un grand homme, & ſur-tout d'un homme infortuné qu'elle accable, lorſque l'on voit qu'elle renferme dans ſon ſein au moins deux ames ſenſibles qui partagent des diſgraces qu'ils ne peuvent point ré-

parer. Cependant nous devons convenir, à l'honneur de la Nation Helvétique, que M M. Dupeyrou & de Luze ne furent pas les ſeuls qui marquerent, dans cet événement, de la douleur & de la ſenſibilité. Pluſieurs perſonnes auſſi diſtinguées par leur caractère de probité que par leur amour pour les ſciences, déſapprouverent la dureté du Gouvernement. En général toutes les ames honnêtes ſe ſentirent indignées de la manœuvre & des perfidies de leur Paſteur Montmollin; mais le coup étoit porté, & M. Rouſſeau ſe rendit à Straſbourg, où M. le Maréchal de Contades n'omit rien pour lui en rendre le ſéjour agréable. Le 9 Décembre 1765, il ſe rendit à Paris avec le projet de paſſer en Angleterre. Nous ne penſons pas qu'il ait jamais eu celui de ſe retirer en Pruſſe : l'Angleterre le flattoit d'avantage par la douceur de cette liberté que l'on y vante avec tant de complaiſance, & qui y ſeroit en effet très-précieuſe, ſi la méchanceté ne l'empoiſonnoit pas quelquefois.

M. Rouſſeau étoit arrivé à Paris le

le 16 Décembre : le Protecteur des talens, M. le Prince de C** lui avoit fait préparer au Temple l'Hôtel de Saint-Simon. Notre exilé y reçut les visites de tout ce qu'il y a de plus distingué dans la France. Madame la Comtesse de B** lui amena M. Hume, que des affaires devoient rappeller bientôt dans sa Patrie. Cet Anglois fit entrevoir à M. Rousseau l'état de félicité d'un homme né libre, & fait pour l'être ; c'étoit dans son Isle que l'on retrouvoit l'âge d'or de nos premiers pères. Il vouloit être le témoin, ou l'instrument, de cette heureuse tranquillité que recherchoit notre Philosophe. Tout son desir étoit de l'accompagner jusqu'à Londres, & de lui indiquer les routes qui alloient le mener au bonheur. Sans doute il mettoit de la vérité dans ses offres, puisqu'il étoit instruit à en mettre dans l'Histoire. Cependant des François clairvoians douterent qu'une amitié si récente pût être si affectueuse. Ils savoient ce qu'il en a coûté à quelques hommes de leur Nation pour avoir écouté trop légèrement les propositions fastueuses de.

certains de ces Insulaires, polis & insinuans hors de chez eux, mais fiers & dédaigneux quand ils rentrent dans leur Patrie. Mais comme par un malheur attaché à l'humanité nos regards ne s'étendent point jusqu'au fond des cœurs, on aima mieux s'en tenir aux soupçons que d'attribuer à un homme qui paroissoit honnête, des intentions qu'il pouvoit ne pas avoir.

M. Rousseau partit donc avec M. Hume le 3 Janvier 1766, & se rendit à Calais. Son ancien & fidèle ami, M. de Luze, l'accompagna dans ce voyage. Ses affaires & l'amitié le portoient à Londres.

M. Rousseau reçut en arrivant dans ce Royaume les politesses les plus sincères de la part des Ministres. Les hommes éclairés & droits, dont cette Isle abonde, s'empressèrent d'offrir leur amitié & leurs services: le Roi même voulut marquer, par ses bienfaits, toute l'estime dont il étoit pénétré pour ce sçavant. Les Commis des Fermes avoient pris vingt cinq guinées pour les droits d'entrée de la petite bibliothèque de M. Rousseau. Sa Ma-

jeſté ne voulut pas que notre Philoſophe fût traité comme les hommes ordinaires, & elle donna des ordres pour que l'on rendît la ſomme exigée. Penſions, accueil gracieux, amitié douce & uniforme, tout annonçoit à M. Rouſſeau une vie tranquille & des jours ſereins ; mais l'envie ne dort pas. Elle paſſa de l'ame d'un Miniſtre de l'Evangile dans celle d'un homme de Lettres pour former ſes orages. M. Horace Walpole ſe crut fait pour être le Montmollin de l'Angleterre, & jaloux de faire briller ſon eſprit aux dépens de ſon cœur, il jetta dans le Public cette lettre maligne qui a couru toute l'Europe, ſous le nom du Roi de Pruſſe.

On aſſûre que cet Horace Walpole eſt vraiment Auteur de cette ſinguliere Ironie, & qu'un François n'a fait que lui prêter les graces du ſtyle que Walpole n'a pas. On ajoûte qu'il la tint long-tems dans ſa poche, & qu'il ne la tiroit que pour la faire voir à quelques amis dont il vouloit preſſentir le goût. Il étoit alors en France avec M. Hume, & il eut, dit-on,

la délicateſſe de ne pas voir M. Rouſſeau, pour ne pas eſſuyer le reproche de lui avoir rendu des viſites perfides.

Nous voulons bien croire que M. Hume, qui habitoit ſous le même toit que Walpole, n'a point connu cette belle production de ſon génie, dans le tems qu'il prodiguoit à M. Rouſſeau les careſſes de l'amitié. Si quelque choſe doit nous porter à lui refuſer notre croiance, ſur cet objet, c'eſt ſans doute parce qu'il ſeroit honteux de flatter un homme d'une main, & de le livrer de l'autre à la dériſion. Nous ne ferons pas cette injure à M. Hume; nous aimons mieux penſer que Walpole voyoit avec un plaiſir ſecret le ſuccès de ſes démarches auprès de M. Rouſſeau, pour l'attirer dans la grande Bretagne, & lui faire paſſer la mer, & qu'alors peu délicat ſur le choix des moyens pour faire ſentir à M. Rouſſeau les effets d'une haîne gratuite, il a oublié ce que ſa Nation devoit à un homme auſſi grand, & violé les droits ſacrés de l'hoſpitalité envers lui.

Voici donc un nouveau théâtre qui préſente de nouveaux malheurs. Nous allons voir M. Rouſſeau aux priſes avec M. Hume. Cette grande querelle a fixé les yeux de l'Europe ſur ces deux hommes célèbres, & a partagé long-tems les ſuffrages : nous nous garderons bien de prononcer ; nous ne ſommes qu'hiſtoriens, & nous voulons être hiſtoriens fidèles.

Dans la collection des Pièces de ce grand procès, nous commençons par donner au Public un précis de l'expoſé ſuccint qu'en a fait M. Hume ; mais comme il parle dans ſa propre cauſe, nous nous contentons d'emprunter de lui le ſimple récit des faits, ſans nous ſervir des couleurs qu'il emploie. M. Hume a dû voir les objets en homme affecté, & prêter à ſon antagoniſte des vues que peut-être il n'avoit pas. Ainſi nous avons élagué ſon récit ; nous en ſéparons toutes les réflexions par leſquelles un homme veut lire dans l'ame d'un autre : enfin nous n'en prenons que les faits.

Après avoir lû tout ce qui appartient à cette grande affaire, peut-être

verra-t-on qu'elle ne roule que ſur une mépriſe & qu'il n'y a d'homme méchant dans tout cela que le mauvais plaiſant qui a voulu s'égayer aux dépens de M. Rouſſeau.

ŒUVRES DIVERSES DE J. J. ROUSSEAU.

PRÉCIS DE L'ABRÉGÉ SUCCINT

Qui a été donné au Public

PAR M. HÚME.

LA liaiſon de M. Hume avec M. Rouſſeau commença en 1762, lorſque le Parlement de Paris décréta de priſe de corps l'Auteur d'*Emile*. M. Hume étoit alors à Edimbourg. Une

perſonne de mérite lui écrivit de Paris que M. Rouſſeau étoit dans le deſſein de paſſer en Angleterre pour y chercher un aſyle & lui demanda ſes bons offices pour lui. M. Hume écrivit à pluſieurs de ſes amis à Londres, pour leur recommander ce célèbre Exilé, & il lui écrivit à lui-même pour l'aſſurer de ſon zèle & de ſon empreſſement à le ſervir. Il l'invitoit en même tems à venir à Edimbourg, ſi ce ſéjour pouvoit lui convenir, & lui offroit une retraite dans ſa maiſon pour tout le tems qu'il daigneroit la partager avec lui. Il n'avoit pas beſoin d'autre motif pour être excité à cet acte d'humanité, que l'idée que lui avoit donné du caractère de M. Rouſſeau la perſonne qui le lui avoit recommandé, & la célèbrité de ſon génie, de ſes talens, & ſur-tout de ſes malheurs, dont la cauſe même étoit une raiſon de plus pour s'intéreſſer à lui. C'eſt ainſi que M. Hume le raconte. Voici la réponſe qu'il reçut de M. Rouſſeau.

LETTRE DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

De Motiers-Travers le 19 Février 1763.

» JE n'ai reçu qu'ici, Monſieur, &
» depuis peu, la lettre dont vous
» m'honoriez à Londres, le 2 Juillet
» dernier, ſuppoſant que j'étois dans
» cette Capitale. C'étoit ſans doute
» dans votre nation, & le plus près
» de vous qu'il m'eût été poſſible,
» que j'aurois cherché ma retraite, ſi
» j'avois prévu l'accueil qui m'atten-
» doit dans ma Patrie. Il n'y avoit
» qu'elle que je puſſe préférer à l'An-
» gleterre, & cette prévention, dont
» j'ai été trop puni, m'étoit alors
» bien pardonnable; mais, à mon
» grand étonnement, & même à celui
» du Public, je n'ai trouvé que des
» affronts & des outrages où j'eſpèrois,
» ſinon de la reconnoiſſance, au
» moins des conſolations. Que de
» choſes m'ont fait regretter l'aſyle
» & l'hoſpitalité philoſophique qui
» m'attendoient près de vous! Toute-
» fois mes malheurs m'en ont toujours

» rapproché en quelque maniere. La
» protection & les bontés de Mylord
» Maréchal, votre illuſtre & digne
» compatriote, m'ont fait trouver,
» pour ainſi dire, l'Ecoſſe au milieu
» de la Suiſſe ; il vous a rendu pré-
» ſent à nos entretiens ; il m'a fait
» faire avec vos vertus la connoiſſance
» que je n'avois faite encore qu'avec
» vos talens ; il m'a inſpiré la plus
» tendre amitié pour vous & le plus
» ardent deſir d'obtenir la vôtre, avant
» que je ſuſſe que vous étiez diſpoſé
» à me l'accorder. Jugez, quand je
» trouve ce penchant réciproque,
» combien j'aurois de plaiſir à m'y
» livrer ! Non, Monſieur, je ne vous
» rendois que la moitié de ce qui
» vous étoit dû quand je n'avois pour
» vous que de l'admiration. Vos grandes
» vues, votre étonnante impartialité,
» votre génie, vous éleveroient trop
» au-deſſus des hommes, ſi votre bon
» cœur ne vous en rapprochoit. Mylord
» Maréchal, en m'apprenant à vous
» voir encore plus aimable que ſublime,
» me rend tous les jours votre com-
» merce plus deſirable & nourrit en
» moi l'empreſſement qu'il m'a fait

» naître de finir mes jours près de
» vous. Monsieur, qu'une meilleure
» santé, qu'une situation plus com-
» mode ne me met-elle à portée de
» faire ce voyage comme je le de-
» sirerois ? Que ne puis-je espérer de
» nous voir un jour rassemblés avec
» Mylord dans votre commune Patrie,
» qui deviendroit la mienne ? Je bé-
» nirois dans une société si douce les
» malheurs par lesquels j'y fus conduit,
» & je croirois n'avoir commencé de
» vivre que du jour qu'elle auroit
» commencé. Puissé-je voir cet heu-
» reux jour plus desiré qu'espéré !
» Avec quel transport je m'écrierois
» en touchant l'heureuse terre où sont
» nés David Hume & le Maréchal
» d'Ecosse : »

. . . . . *Salve, fatis mihi debita tellus :*
Hæc domus, hæc patria est.

J. J. ROUSSEAU.

M. Hume dit, dans l'exposé succint de ses contestations avec M. Rousseau, que ce n'est point par vanité qu'il publie cette lettre ; puisque bien-

tôt il met au jour une rétractation de tous ces éloges ; que c'eſt ſeulement pour completter la ſuite de cette correſpondance & faire voir qu'il y a long-tems qu'il étoit diſpoſé à rendre ſervice à M. Rouſſeau.

Leur commerce avoit entièrement ceſſé juſqu'au milieu de l'Eté de l'année 1765, lorſque la circonſtance ſuivante le renouvella. Une perſonne qui s'intéreſſe à M. Rouſſeau, étant allée faire un voyage dans une des Provinces de France qui avoiſinent la Suiſſe, profita de cette occaſion pour rendre viſite au Philoſophe ſolitaire, dans ſa retraite à Motiers-Travers. Il dit à cette perſonne que le ſéjour de Neufchâtel lui devenoit très-déſagréable, tant par la ſuperſtition du Peuple que par la rage dont les Prêtres étoient animés contre lui ; qu'il craignoit d'être bientôt dans la néceſſité d'aller chercher un aſyle ailleurs, & que dans ce cas l'Angleterre lui paroiſſoit, par la nature de ſes loix & de ſon Gouvernement, le ſeul endroit où il pût trouver une retraite aſſurée : il ajoûta que Mylord Maréchal, ſon ancien Protecteur, lui avoit conſeillé de ſe

mettre ſous la *protection* de M. Hume ; & qu'en conſéquence il étoit diſpoſé à s'adreſſer à lui, s'il croyoit que cela ne lui donnât pas trop d'embarras.

M. Hume étoit alors chargé des affaires d'Angleterre à la Cour de France ; mais comme il avoit la perſpective de retourner bientôt à Londres, il ne rejetta point une propoſition faite dans de ſemblables circonſtances par un homme que ſon génie & ſes malheurs avoient rendu célèbre. Dès qu'il fut informé de la ſituation & des intentions de M. Rouſſeau, il lui écrivit pour lui offrir ſes ſervices ; M. Rouſſeau lui fit la réponſe ſuivante.

LETTRE DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Strasbourg, le 4 Décembre 1765.

» VOs bontés, Monſieur, me pénetrent autant qu'elles m'honorent. » La plus digne réponſe que je puiſſe » faire à vos offres, eſt de les accep- » ter, & je les accepte. Je partirai dans » cinq ou ſix jours pour aller me jetter

» entre vos bras. C'eſt le conſeil de » Mylord Maréchal, mon Protecteur, » mon ami, mon père; c'eſt celui de » Madame de ***, dont la bienveuil- » lance éclairée me guide autant qu'elle » me conſole; enfin, j'oſe dire que » c'eſt celui de mon cœur qui ſe plaît » à devoir beaucoup au plus illuſtre » de mes Contemporains, dont la » bonté ſurpaſſe la gloire. Je ſoupire » après une retraite ſolitaire & libre » où je puiſſe finir mes jours en paix. » Si vos ſoins bienfaiſans me la pro- » curent, je jouirai tout enſemble & » du ſeul bien que mon cœur deſire, » & du plaiſir de le tenir de vous; » Je vous ſalue, Monſieur, de tout » mon cœur ».

J. J. ROUSSEAU.

En recevant cette lettre M. Hume ſentit s'élever dans ſon cœur un mouvement de pitié, mêlé d'indignation; il frémit en voyant qu'un homme de Lettres, d'un mérite ſi éminent, étoit réduit, malgré la ſimplicité de ſa maniere de vivre, aux dernieres extrémités de l'indigence, & que cet

état malheureux étoit encore aggravé par la maladie, par les approches de la vieilleſſe & par les implacables fureurs des dévots.

Il ſavoit que pluſieurs perſonnes attribuoient l'état fâcheux où ſe trouvoit M. Rouſſeau, à ce noble orgueil qui lui avoit fait rejetter les ſecours de ſes amis ; mais il crut que ce défaut, ſi c'en étoit un, étoit un défaut reſpectable. Trop de gens de Lettres ont avili leur caractère en s'abaiſſant à ſolliciter les ſecours des hommes riches ou puiſſans, indignes de les protéger ; & il crut que ce ſentiment de l'ame, quoique porté à l'excès, méritoit de l'indulgence dans un homme de génie, qui, ſoutenu par le ſentiment de ſa propre ſupériorité & par l'amour de l'indépendance, bravoit les outrages de la fortune & les impertinences des hommes. Il ſe propoſa donc de ſervir M. Rouſſeau à ſa maniere. Il pria M. Clairaut de lui donner ſa lettre, & il la fit voir à pluſieurs des amis & des Protecteurs que M. Rouſſeau avoit à Paris. Il leur propoſa un arrangement par lequel on pouvoit procurer des ſecours

à M. Rouſſeau ſans qu'il s'en doutât. C'étoit d'engager le Libraire qui ſe chargeroit de ſon *Dictionnaire de Muſique* à lui en donner une ſomme plus conſidérable que celle qu'il en auroit offerte de lui-même, & de rembourſer cet excédent au Libraire. Mais ce projet, pour l'exécution duquel les ſoins de M. Clairaut étoient néceſſaires, échoua par la mort inopinée de ce ſçavant.

Comme il conſervoit toujours la même idée de l'extrême pauvreté de M. Rouſſeau, il conſerva auſſi la même diſpoſition à l'obliger, &, dès qu'il fut aſſuré de l'intention où il étoit de paſſer en Angleterre ſous ſa conduite, il forma le plan d'un artifice à-peu-près ſemblable à celui qu'il n'avoit pû exécuter à Paris. Il écrivit ſur le champ à ſon ami, M. Jean Stewart, de Buckingham-Street, qu'il avoit une affaire à lui communiquer, d'une nature ſi ſecrette & ſi délicate qu'il n'oſoit même la confier au papier, mais qu'il en apprendroit les détails de M. Elliot (aujourd'hui le Chevalier Gilbert Elliot) qui devoit bientôt retourner de Paris à Londres.

Voici

Voici ce plan, que M. Elliot communiqua en effet quelque tems après à M. Stewart, en lui recommandant le plus grand ſecret. M. Stewart devoit chercher dans le voiſinage de ſa maiſon de campagne quelque Fermier honnête & diſcret, qui voulût ſe charger de loger & nourrir M. Rouſſeau & ſa gouvernante, & leur fournir abondamment toutes les commodités dont ils auroient beſoin ; moyennant une penſion, que M. Stewart pouvoit porter juſqu'à cinquante ou ſoixante livres (*) ſterling par an ; mais le Fermier devoit s'engager à garder exactement le ſecret, & à ne recevoir de M. Rouſſeau que vingt ou vingt-cinq livres ſterling par an, & on lui auroit tenu compte du ſurplus.

M. Stewart écrivit bientôt après à M. Hume, qu'il avoit trouvé une habitation qu'il croyoit convenable ; M. Hume le pria de faire meubler l'appartement, à ſes frais, d'une maniere propre & commode. Ce plan,

(*) La livre ſterling vaut environ 22 liv. 10 ſols de notre monnoie.

dans lequel il n'entroit, dit M. Hume, aucun motif de vanité, puiſque le ſecret en faiſoit une condition néceſſaire, n'eut pas lieu, parce qu'il ſe préſenta d'autres arrangemens plus commodes & plus agréables. Tout cela, ajoûte-t-on, eſt connu de M. Stewart & du Chevalier Gilbert Elliot.

Il ne ſera peut-être pas hors de propos de parler ici d'un autre arrangement qui avoit été concerté dans les mêmes intentions. M. Hume avoit accompagné M. Rouſſeau à une campagne très-agréable, dans le Comté de Surrey, où ils paſſerent deux jours chez le Colonel Webb. M. Rouſſeau parut épris des beautés naturelles & ſolitaires de cet endroit. Auſſi-tôt, par l'entremiſe de M. Stewart, M. Hume entra en marché avec le Colonel Webb, pour acheter ſa maiſon avec un petit bien qui y appartenoit, afin d'en faire un établiſſement pour M. Rouſſeau. On prétend que ces faits ſont connus de M. Stewart, du Général Clarke & en partie du Colonel Webb.

Pendant plus de deux mois, M. Hume employa tous ſes ſoins & ceux

de ſes amis, pour trouver quelqu'arrangement qui pût convenir à M. Rouſſeau. On ſe prêtoit à tout ; on excuſoit tout ; on n'épargna ni tems ni complaiſance pour lui procurer ce qu'il deſiroit ; &, quoique pluſieurs des projets formés pour ſon établiſſement euſſent été rejettés, M. Hume ſe crut aſſez récompenſé de ſes peines par la reconnoiſſance & la tendreſſe même avec laquelle M. Rouſſeau paroiſſoit recevoir ſon zèle & ſes bons offices.

Enfin M. Davenport, Gentilhomme diſtingué par ſa naiſſance, ſa fortune & ſon mérite, offrit une maiſon, appellée Wootton, ſituée dans le Comté de Derby, & qu'il habite rarement ; M. Rouſſeau l'accepta & lui paia pour lui & pour ſa gouvernante une penſion modique.

Dès que M. Rouſſeau fut arrivé à Vootton, il écrivit à M. Hume la lettre ſuivante.

LETTRE DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Vootton, le 22 Mars 1766.

» VOUS voyez déjà, mon cher Pa-
» tron, par la date de ma lettre, que
» je ſuis arrivé au lieu de ma deſ-
» tination. Mais vous ne pouvez voir
» tous les charmes que j'y trouve ;
» il faudroit connoître le lieu & lire
» dans mon cœur. Vous y devez lire
» au moins les ſentimens qui vous
» regardent & que vous avez ſi bien
» mérités. Si je vis dans cet agréable
» aſyle auſſi heureux que je l'eſpère,
» une des douceurs de ma vie ſera
» de penſer que je vous les dois.
» Faire un homme heureux, c'eſt mé-
» riter de l'être. Puiſſiez-vous trouver
» en vous-même le prix de tout ce
» que vous avez fait pour moi ! Seul,
» j'aurois pu trouver de l'hoſpitalité,
» peut-être ; mais je ne l'aurois jamais
» auſſi bien goûtée qu'en la tenant de
» votre amitié. Conſervez-la-moi tou-
» jours, mon cher Patron, aimez-
» moi pour moi qui vous dois tant ;

» pour vous-même ; aimez-moi pour
» le bien que vous m'avez fait. Je
» ſens tout le prix de votre ſincère
» amitié ; je la deſire ardemment ; j'y
» veux répondre par toute la mienne,
» & je ſens dans mon cœur de quoi
» vous convaincre un jour qu'elle
» n'eſt pas non plus ſans quelque prix.
» Comme, pour des raiſons dont nous
» avons parlé, je ne veux rien rece-
» voir par la poſte ; je vous prie,
» lorſque vous ferez la bonne œuvre
» de m'écrire, de remettre votre lettre
» à M. Davenport. L'affaire de ma
» voiture n'eſt pas arrangée, parce
» que je ſais qu'on m'en a impoſé :
» c'eſt une petite faute qui peut n'être
» que l'ouvrage d'une vanité obli-
» geante, quand elle ne revient pas
» deux fois. Si vous y avez trempé,
» je vous conſeille de quitter une fois
» pour toutes ces petites ruſes qui ne
» peuvent avoir un bon principe quand
» elles ſe tournent en piéges contre
» la ſimplicité. Je vous embraſſe, mon
» cher Patron, avec le même cœur
» que j'eſpère & deſire trouver en
» vous ».

J. J. ROUSSEAU.

Peu de jours après, M. Hume reçut une autre lettre dont voici la copie.

LETTRE DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Vootton, le 29 Mars 1766.

» VOus avez vu, mon cher Patron, » par la lettre que M. Davenport a » dû vous remettre, combien je me » trouve ici placé selon mon goût. » J'y serois peut-être plus à mon aise » si l'on y avoit pour moi moins d'at- » tentions; mais les soins d'un si ga- » lant homme sont trop obligeans » pour s'en fâcher; &, comme tout » est mêlé d'inconvéniens dans la vie, » celui d'être trop bien est un de ceux » qui se tolerent le plus aisément. J'en » trouve un plus grand à ne pouvoir » me faire bien entendre des domes- » tiques, ni sur-tout entendre un mot » de ce qu'ils me disent. Heureuse- » ment Mademoiselle le Vasseur me » sert d'interprète, & ses doigts par- » lent mieux que ma langue. Je trouve » même à mon ignorance un avantage

» qui pourra faire compenſation, c'eſt
» d'écarter les oiſifs en les ennuyant.
» J'ai eu hier la viſite de M. le Miniſ-
» tre qui, voyant que je ne lui parlois
» que François, n'a pas voulu me
» parler Anglois, de ſorte que l'en-
» trevue s'eſt paſſée à-peu-près ſans
» mot dire. J'ai pris goût à l'expé-
» dient; je m'en ſervirai avec tous
» mes voiſins, ſi j'en ai, & duſſé-je
» apprendre l'Anglois, je ne leur
» parlerai que François, ſur-tout ſi
» j'ai le bonheur qu'ils n'en ſachent
» pas un mot. C'eſt à-peu-près la ruſe
» des ſinges qui, diſent les Negres,
» ne veulent pas parler, quoiqu'ils le
» puiſſent, de peur qu'on ne les faſſe
» travailler.

» Il n'eſt point vrai du tout que je
» ſois convenu avec M. Goſſet de re-
» cevoir un modèle en préſent. Au
» contraire, je lui en demandai le
» prix, qu'il me dit être d'une guinée
» & demie, ajoûtant qu'il m'en vou-
» loit faire la galanterie, ce que je
» n'ai point accepté. Je vous prie
» donc de vouloir bien lui payer le
» modèle en queſtion, dont M. Da-
» venport aura la bonté de vous

» rembourſer. S'il n'y conſent pas ;
» il faut le lui rendre & le faire ache-
» ter par une autre main. Il eſt deſtiné
» pour M. du Peyrou qui depuis long-
» tems deſire avoir mon portrait &
» en a fait faire un en miniature, qui
» n'eſt point du tout reſſemblant.
» Vous-êtes pourvu mieux que lui,
» mais je ſuis fâché que vous m'ayez
» ôté par une diligence auſſi flatteuſe
» le plaiſir de remplir le même devoir
» envers vous. Ayez la bonté, mon
» cher Patron, de faire remettre ce
» modèle à MM. *Guinand & Hankey*,
» *Little-St. Hellen's Bishopſgate-Street*,
» pour l'envoyer à M. du Peyrou par
» la premiere occaſion sûre. Il gêle
» ici depuis que j'y ſuis : il a neigé
» tous les jours : le vent coupe le
» viſage ; malgré cela, j'aimerois mieux
» habiter le trou d'un des lapins de
» cette garenne que le plus bel appar-
» tement de Londres. Bon jour, mon
» cher Patron, je vous embraſſe de
» tout mon cœur ».

J. J. ROUSSEAU.

Comme on étoit convenu de ne point ſe gêner l'un l'autre par un

commerce de lettres ſuivi, on n'avoit plus d'autre objet de correſpondance épiſtolaire que celui d'une penſion qu'il s'agiſſoit d'obtenir du Roi d'Angleterre, pour M. Rouſſeau.

Un ſoir qu'ils en conféroient enſemble à Calais, où ils ſe trouvoient retenus par les vents contraires, M. Hume demanda à M. Rouſſeau s'il n'accepteroit pas une penſion du Roi d'Angleterre, au cas que Sa Majeſté voulût bien la lui accorder. M. Rouſſeau répondit que cela n'étoit pas ſans difficulté, mais qu'il s'en rapporteroit entièrement à l'avis de Mylord Maréchal. Encouragé par cette réponſe, M. Hume, arrivé à Londres, s'adreſſa pour cet objet aux Miniſtres du Roi, & particulièrement au Général Conway, Secrétaire d'Etat, & au Général Grœme, Secrétaire & Chambellan de la Reine. Ils firent la demande de la penſion à Leurs Majeſtés qui y conſentirent avec bonté, à condition ſeulement que la choſe reſteroit ſecrette. On en écrivit à M. Rouſſeau & à Mylord Maréchal; M. Rouſſeau répondit que le ſecret de-

mandé étoit pour lui une circonſtance très-agréable. Le conſentement de Mylord Maréchal arriva, comme on ſe l'imagine bien; M. Rouſſeau partit peu de jours après pour Wootton, & cette affaire reſta quelque tems ſuſpendue, par un dérangement qui ſurvint dans la ſanté du Général Conway.

Cependant on répandoit en Angleterre & dans toute l'Europe cette fameuſe lettre que l'on avoit cru devoir atribuer au Roi de Pruſſe; lettre méchamment ironique, & aſſaiſſonnée de cette ſorte de ſel qui peut bien marquer quelque eſprit, mais dont un honnête-homme doit rougir d'être l'auteur, & qui, en même tems qu'elle arrache quelques ris forcés aux dépens de celui qui en eſt l'objet, révolte, indigne & ſoulève l'ame contre l'homme qui l'enfante. M. Walpole ne ſe diſſimulera pas au moins que des hommes de cette eſpèce ne ſont pas fort ſûrs dans la ſociété. Enfin il ne réſiſta plus à la démangeaiſon de la rendre publique. Que l'on ſonde les actions des gens de Lettres, elles ont toûjours pour mobile une petite vanité, ou une

haîne ſecrette. Une main inconnue, & qui ſans doute avoit quelque intérêt à l'être, l'inſéra dans le *Saint-James's Chronicle.*

LETTRE
SUPPOSÉE
DU ROI DE PRUSSE,
A M. ROUSSEAU.

MON CHER JEAN-JACQUES,

» VOUS avez renoncé à Genève, » votre Patrie. Vous vous êtes fait » chaſſer de la Suiſſe, Pays tant vanté » dans vos Ecrits; la France vous a » décrété; venez donc chez-moi. J'ad- » mire vos talens; je m'amuſe de vos » rêveries qui (ſoit dit en paſſant) » vous occupent trop & trop long- » tems. Il faut à la fin être ſage & » heureux; vous avez fait aſſez parler » de vous par des ſingularités peu » convenables à un véritable grand-

» homme : démontrez à vos ennemis
» que vous pouvez avoir quelquefois
» le ſens commun ; cela les fâchera
» ſans vous faire tort. Mes Etats vous
» offrent une retraite paiſible : je vous
» veux du bien, & je vous en ferai,
» ſi vous le trouvez bon. Mais ſi vous
» vous obſtinez à rejetter mon ſecours,
» attendez-vous que je ne le dirai à
» perſonne. Si vous perſiſtez à vous
» creuſer l'eſprit pour trouver de nou-
» veaux malheurs, choiſiſſez-les tels
» que vous voudrez ; je ſuis Roi, je
» puis vous en procurer au gré de
» vos ſouhaits ; &, ce qui ſûrement
» ne vous arrivera pas vis-à-vis de
» vos ennemis, je ceſſerai de vous
» perſécuter ; quand vous ceſſerez de
» mettre votre gloire à l'Etre ».

» Votre bon ami, FRÉDÉRIC ».

Lorſque cette lettre parut, M. Rouſſeau ſoupçonna qu'elle pouvoit venir de M. Hume, ou avoit été rendue publique par ſes ſoins, & il écrivit à l'Auteur du *Saint-James's Chronicle* la lettre ſuivante.

LETTRE DE M. ROUSSEAU

A l'Auteur du *Saint-James's Chronicle.*

De Wootton, le 7 Avril 1766.

» VOUS avez manqué, Monſieur,
» au reſpect que tout particulier doit
» aux Têtes Couronnées, en attribuant
» publiquement au Roi de Pruſſe une
» lettre pleine d'extravagance & de
» méchanceté, dont, par cela ſeul,
» vous deviez ſavoir qu'il ne pouvoit
» être l'Auteur. Vous avez même oſé
» tranſcrire ſa ſignature, comme ſi
» vous l'aviez vue écrite de ſa main.
» Je vous apprends, Monſieur, que
» cette lettre a été fabriquée à Paris,
» & ce qui navre & déchire mon
» cœur, que l'impoſteur a des com-
» plices en Angleterre.

» Vous devez au Roi de Pruſſe,
» à la vérité, à moi, d'imprimer la
» lettre que je vous écris & que je
» ſigne, en réparation d'une faute que
» vous vous reprocheriez ſans doute,
» ſi vous ſaviez de quelles noirceurs
» vous vous rendez l'inſtrument. Je

» vous fais, Monsieur, mes sincères » salutations ».

J. J. Rousseau.

M. Hume qui n'avoit garde, dit-il, de se croire l'objet d'un soupçon si atroce, continua, à ce qu'il assure, à servir M. Rousseau de la maniere la plus constante & la moins équivoque. Il renouvella ses sollicitations auprès du Général Conway, dès que l'état de sa santé put lui permettre de s'occuper de quelque chose. Le Général s'adressa de nouveau au Roi pour la pension que l'on demandoit, & Sa Majesté y donna une seconde fois son consentement. On s'adressa aussi au Marquis de Rockingham, Premier Lord de la Trésorerie, pour arranger cette affaire; enfin, elle fut heureusement terminée, M. Hume en manda la nouvelle à son ami. Il n'en reçut point de réponse; mais voici la lettre que M. Rousseau écrivit au Général Conway.

LETTRE DE M. ROUSSEAU AU GÉNÉRAL CONWAY.

Le 12 Mai 1766.

MONSIEUR,

» VIVEMENT touché des graces « dont il plaît à Sa Majesté de m'ho- » norer, & de vos bontés qui me les » ont attirées, j'y trouve, dès-à-pré- » sent, ce bien précieux à mon cœur, » d'intéresser à mon sort le meilleur » des Rois & l'homme le plus digne » d'être aimé de lui. Voilà, Monsieur, » un avantage dont je suis jaloux & » que je ne mériterai jamais de perdre. » Mais il faut vous parler avec la » franchise que vous aimez. Après » tant de malheurs, je me croyois » préparé à tous les événemens pos- » sibles ; il m'en arrive pourtant que » je n'avois pas prévus & qu'il n'est » pas permis à un honnête-homme de » prévoir. Ils m'en affectent d'autant » plus cruellement ; & le trouble où » ils me jettent m'ôtant la liberté

» d'eſprit néceſſaire pour me bien
» conduire ; tout ce que me dit la
» raiſon, dans un état auſſi triſte, eſt
» de ſuſpendre mes réſolutions ſur
» toute affaire importante, telle qu'eſt
» pour moi celle dont il s'agit. Loin
» de me refuſer aux bienfaits du Roi
» par l'orgueil qu'on m'impute, je le
» mettrois à m'en glorifier, & tout
» ce que j'y vois de pénible eſt de
» ne pouvoir m'en honorer aux yeux
» du Public comme aux miens. Mais
» lorſque je les recevrai, je veux
» pouvoir me livrer tout entier aux
» ſentimens qu'ils m'inſpirent & n'a-
» voir le cœur plein que des bontés
» de Sa Majeſté & des vôtres. Je ne
» crains pas que cette façon de penſer
» les puiſſe altérer. Daignez donc,
» Monſieur, me les conſerver pour
» des tems plus heureux ; vous con-
» noîtrez alors que je ne differe de
» m'en prévaloir que pour tâcher de
» m'en rendre plus digne. Agréez,
» Monſieur, je vous ſupplie, mes
» très-humbles ſalutations & mon reſ-
» pect ».

J. J. ROUSSEAU.

Cette

Cette lettre parut au Général Conway un refus net d'accepter la pension tant qu'on en feroit un secret : mais comme M. Rousseau avoit été dès le commencement instruit de cette condition, & que toute sa conduite, ses discours, ses lettres, avoient persuadé M. Hume qu'elle lui convenoit, il jugea qu'il avoit honte de se rétracter là-dessus en lui écrivant, & il crut trouver là-dedans la raison du silence dont il étoit surpris.

Il obtint du Général Conway qu'il ne prendroit aucune résolution relativement à cette affaire, & écrivit à M. Rousseau une lettre pleine d'amitié, dans laquelle il l'exhortoit à reprendre sa premiere façon de penser & à accepter la pension.

Quant à l'accablement profond dont M. Rousseau se plaint dans sa lettre au Général Conway, & qui lui ôtoit jusqu'à la liberté de son esprit, M. Hume nous dit qu'il fut rassuré à cet égard par une lettre de M. Davenport, qui lui marquoit que précisément dans ce tems-là son hôte étoit très-content, très-gai & même très-sociable.

Il attendit trois semaines sans avoir de réponse. Ce procédé lui parut un peu étrange, & cependant il ne voulut pas se décourager, & perdre, pour un vain cérémonial, l'occasion de rendre un service essentiel. Il renouvella donc ses sollicitations auprès des Ministres, & fut assez heureux dans ses soins pour être autorisé à écrire la lettre suivante à M. Rousseau: c'est la premiere dont il ait conservé une copie.

LETTRE DE M. HUME A M. ROUSSEAU.

De Londres, le 19 Juin 1766.

» COMME je n'ai reçu, Monsieur, » aucune réponse de vous, j'en conclus » que vous persévèrez dans la résolu- » tion de refuser les bienfaits de Sa » Majesté, tant qu'on en fera un se- » cret. Je me suis en conséquence » adressé au Général Conway pour » faire supprimer cette condition, & » j'ai été assez heureux pour obtenir » de lui la promesse d'en parler au

» Roi. Il faut ſeulement, m'a-t-il » dit, que nous ſachions préalable- » ment de M. Rouſſeau s'il eſt diſpoſé » à accepter une penſion qui lui ſeroit » accordée publiquement, afin que » Sa Majeſté ne ſoit pas expoſée à » un ſecond refus. Il m'a autoriſé à » vous écrire là-deſſus, & je vous » prie de me faire ſavoir vôtre ré- » ſolution le plutôt que vous pour- » rez. Si vous m'envoyez votre con- » ſentement, ce que je vous prie inſ- » tamment de faire, je ſais que je » peux compter ſur les bons offices » du Duc de Richmond pour appuyer » la demande du Général Conway; » ainſi je ne doute nullement du » ſuccès.

« Je ſuis, mon cher Monſieur, très- » ſincèrement tout à vous ».

D. HUME.

Au bout de cinq jours il reçut la réponſe ſuivante.

LETTRE DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Wootton, le 23 Juin 1766.

» JE croyois, Monſieur, que mon
» ſilence interprété par votre conſ-
» cience en diſoit aſſez ; mais puiſqu'il
» entre dans vos vues de ne pas
» l'entendre, je parlerai. Vous vous
» êtes mal caché, je vous connois &
» vous ne l'ignorez pas. Sans liaiſons
» antérieures, ſans querelles, ſans
» démêlés, ſans nous connoître au-
» trement que par la réputation litté-
» raire, vous vous empreſſez à m'offrir
» vos amis & vos ſoins ; touché de
» votre généroſité, je me jette entre
» vos bras ; vous m'amenez en Angle-
« terre, en apparence pour m'y pro-
« curer un aſyle, & en effet pour
» m'y déshonorer. Vous vous appli-
» quez à cette noble œuvre, avec un
» zèle digne de votre cœur & avec
» un ſuccès digne de vos talens. Il
» n'en falloit pas tant pour réuſſir :

» vous vivez dans le monde, & moi
» dans la retraite ; le Public aime à
» être trompé, & vous êtes fait pour
» le tromper. Je connois pourtant un
» homme que vous ne tromperez pas :
» c'eſt vous-même. Vous ſavez avec
» quelle horreur mon cœur repouſſa
» le premier ſoupçon de vos deſſeins.
» Je vous dis, en vous embraſſant,
» les yeux en larmes, que, ſi vous
» n'étiez pas le meilleur des hommes,
» il falloit que vous en fuſſiez le plus
» noir. En penſant à votre conduite
« ſecrette, vous vous direz quelque-
» fois que vous n'êtes pas le meilleur
» des hommes, & je doute qu'avec
» cette idée vous en ſoyez jamais le
» plus heureux.

» Je laiſſe un libre cours aux ma-
» nœuvres de vos amis, aux vôtres,
» & je vous abandonne, avec peu de
» regret ma réputation pendant ma
» vie, bien sûr qu'un jour on nous
» rendra juſtice à tous deux. Quant
» aux bons offices en matiere d'intérêt
» avec leſquels vous vous maſquez,
» je vous en remercie & vous en
» diſpenſe. Je me dois de n'avoir plus
» de commerce avec vous, & de

» n'accepter pas même à mon avan-
» tage aucune affaire dont vous ſoyez
» le médiateur. Adieu, Monſieur, je
» vous ſouhaite le plus vrai bonheur;
» mais, comme nous ne devons plus
» rien avoir à nous dire, voici la
» derniere lettre que vous recevrez
» de moi ».

J. J. ROUSSEAU.

M. Hume lui fit ſur le champ la réponſe ſuivante.

LETTRE DE M. HUME A M. ROUSSEAU.

Ce 26 Juin 1766.

» COMME la conſcience me dit que
» j'en ai toujours agi avec vous de
» la maniere la plus amicale & que je
» vous ai donné, en toute occaſion,
» les preuves les plus tendres & les
» plus actives d'une ſincère affection,
» vous pouvez juger de l'extrême
» ſurpriſe que m'a cauſé la lecture
» de votre lettre. Il eſt auſſi impoſſible
» de répondre à des accuſations ſi

» violentes & bornées à de ſimples
» généralités, qu'il eſt impoſſible de
» les concevoir. Mais cette affaire ne
» peut, ne doit pas en reſter-là. Je
» ſuppoſe charitablement que quel-
» qu'infâme calomniateur m'a noirci
» auprès de vous; mais en ce cas,
» le devoir vous oblige, & je ſuis
» perſuadé que votre propre inclina-
» tion vous porte à me donner les
» moyens de connoître mon accuſateur
» & de me juſtifier; ce que vous ne
» pouvez faire qu'en m'inſtruiſant de
» ce dont on m'accuſe. Vous dites
» que je ſais moi-même que je vous
» ai trahi; mais, je le dis hautement
» & je le dirai à tout l'Univers: je
» ſais le contraire; je ſais que mon
» amitié pour vous a été ſans bornes
» & ſans relâche: &, quoique je vous
» en aie donné des preuves qui ſont
» univerſellement connues en France
» & en Angleterre, le Public n'en
» connoît encore que la plus petite
» partie. Je demande que vous me
» nommiez l'homme qui oſe affirmer
» le contraire, & ſur-tout je demande
» qu'il cite une ſeule circonſtance

» dans laquelle je vous aie manqué.
» Vous le devez à moi ; vous le devez
» à vous-même ; vous le devez à la
» vérité, à l'honneur, à la juſtice,
» à tout ce qu'il y a de ſacré parmi
» les hommes. C'eſt comme innocent,
» car je ne dirai pas comme votre
» ami, je ne dirai pas comme votre
» bienfaiteur ; c'eſt, je le répète,
» comme innocent, que je réclame
» le droit de prouver mon innocence
» & de confondre les ſcandaleuſes
» fauſſetés qu'on peut avoir forgées
» contre moi. J'eſpère que M. Daven-
» port, à qui j'ai envoyé une copie
» de votre lettre, & qui lira celle-ci
» avant de vous la remettre, appuiera
» ma demande & vous dira qu'elle
» eſt juſte. J'ai heureuſement conſer-
» vé la lettre que vous m'avez écrite
» après votre arrivée à Wootton &
» où vous me marquez, dans les ter-
» mes les plus forts, & même dans
» des termes trop forts, combien
» vous êtes ſenſible aux foibles efforts
» que j'ai faits pour vous être utile.
» Le petit commerce de lettres que
» nous avons eu enſuite, n'a eu pour

» objet, de ma part, que des vues
» dictées par l'amitié. Dites-moi donc
» ce qui, depuis ce tems-là, a pu
» vous offenser ? dites-moi de quoi
» l'on m'accuse ? dites-moi quel est
» mon accusateur ? Et quand vous au-
» rez rempli ces conditions à ma satis-
» faction & à celle de M. Davenport,
» vous aurez encore beaucoup de peine
» à vous justifier d'employer des ex-
» pressions si outrageantes contre un
» homme avec qui vous avez été si
» étroitement lié & qui méritoit, à
» plusieurs titres, d'être traité par
» vous avec plus d'égards & de dé-
» cence.

» M. Davenport sait tout ce qui
» s'est passé relativement à votre
» pension, parce qu'il m'a paru né-
» cessaire que la personne qui s'est
» chargée de vous procurer un établis-
» sement connoisse exactement l'état
» de votre fortune, afin qu'elle ne
» soit pas tentée d'exercer à votre
» égard des actes de générosité, qui,
» en parvenant par hasard à votre
» connoissance, pourroient vous don-
» ner quelque sujet de mécontentement.

» Je suis, Monsieur, &c. D. H. »

M. Hume reçut au bout de trois ſemaines la lettre ſuivante, nous la donnons avec les notes qu'il y a miſes, & celles qui y ont été ajoûtées par M. Rouſſeau.

LETTRE DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Wootton, le 10 Juillet 1766.

* » JE ſuis malade, Monſieur, & » peu en état d'écrire ; mais vous » voulez une explication, il faut vous » la donner. Il n'a tenu qu'à vous de » l'avoir depuis long-tems (1) : vous

* Les Notes de M. Hume ſont diſtinguées par des chiffres & imprimées en caractères romains ; celles de M. Rouſſeau ſont marquées par une étoile & imprimées en caractères italiques. *Note des Editeurs.*

(1) M. Rouſſeau ne m'a aſſûrément jamais donné lieu de lui demander une explication. Si, pendant que nous avons vécu enſemble, il a eu quelques-uns des indignes ſoupçons dont cette Lettre eſt remplie, il les a tenu bien ſecrets.

» n'en voulûtes point alors, je me » tus ; vous la voulez aujourd'hui, je » vous l'envoie. Elle ſera longue, » j'en ſuis fâché ; mais j'ai beaucoup » à dire, & je n'y veux pas revenir » à deux fois.

» Je ne vis point dans le monde ; » j'ignore ce qui s'y paſſe ; je n'ai » point de parti, point d'aſſocié, point » d'intrigue ; on ne me dit rien, je » ne ſais que ce que je ſens ; mais » comme on me le fait bien ſentir, » je le ſais bien. Le premier ſoin de » ceux qui trament des noirceurs eſt » de ſe mettre à couvert des preuves » juridiques ; il ne feroit pas bon leur » intenter procès. La conviction inté- » rieure admet un autre genre de » preuves qui reglent les ſentimens » d'un honnête-homme. Vous ſaurez » ſur quoi ſont fondés les miens.

» Vous demandez avec beaucoup » de confiance qu'on vous nomme » votre accuſateur. Cet accuſateur, » Monſieur, eſt le ſeul homme au » monde qui, dépoſant contre vous, » pouvoit ſe faire écouter de moi ; » c'eſt vous-même. Je vais me livrer » ſans réſerve & ſans crainte à mon

» caractère ouvert ; ennemi de tout
» artifice, je vous parlerai avec la
» même franchiſe que ſi vous étiez
» un autre en qui j'euſſe toute la
» confiance que je n'ai plus en vous.
» Je vous ferai l'hiſtoire des mouve-
» mens de mon ame & de ce qui les
» a produits, & nommant M. Hume
» en tierce perſonne, je vous ferai
» juge vous-même de ce que je dois
» penſer de lui. Malgré la longueur
» de ma lettre, je n'y ſuivrai point
» d'autre ordre que celui de mes idées,
» commençant par les indices & finiſ-
» ſant par la démonſtration.

» Je quittois la Suiſſe, fatigué de
» traitemens barbares, mais qui du
» moins ne mettoient en péril que ma
» perſonne & laiſſoient mon honneur
» en ſûreté. Je ſuivois les mouvemens
» de mon cœur pour aller joindre
» Mylord Maréchal ; quand je reçus
» à Straſbourg de M. Hume l'invita-
» tion la plus tendre de paſſer avec
» lui en Angleterre où il me promet-
» toit l'accueil le plus agréable, &
» plus de tranquillité que je n'y en ai
» trouvé. Je balançai entre l'ancien
» ami & le nouveau, j'eus tort ; je

» préférai ce dernier; j'eus plus grand
» tort : mais le desir de connoître par
» moi-même une Nation célèbre, dont
» on me disoit tant de mal & tant de
» bien, l'emporta. Sûr de ne pas per-
» dre George Keith, j'étois flatté d'ac-
» quérir David Hume. Son mérite,
» ses rares talens, l'honnêteté bien
» établie de son caractère me faisoient
» desirer de joindre son amitié à celle
» dont m'honoroit son illustre com-
» patriote; & je me faisois une sorte
» de gloire de montrer un bel exem-
» ple aux Gens de Lettres dans l'union
» sincère de deux hommes dont les
» principes étoient si différens.

» Avant l'invitation du Roi de Prus-
» se & de Mylord Maréchal, incertain
» sur le lieu de ma retraite, j'avois
» demandé & obtenu par mes amis un
» passeport de la Cour de France,
» dont je me servis pour aller à Paris
» joindre M. Hume. Il vit, & vit
» trop peut-être l'accueil que je reçus
» d'un grand Prince, &, j'ose dire,
» du Public. Je me prêtai par devoir,
» mais avec répugnance, à cet éclat,
» jugeant combien l'envie de mes en-
» nemis en seroit irritée. Ce fut un

» ſpectacle bien doux pour moi que » l'augmentation ſenſible de bienveuil- » lance pour M. Hume, que la bonne » œuvre qu'il alloit faire produiſit dans » tout Paris. Il devoit en être touché » comme moi ; je ne ſais s'il le fut de » la même maniere.

» Nous partons avec un de mes amis » qui preſqu'uniquement pour moi fai- » ſoit le voyage d'Angleterre. En dé- » barquant à Douvres, tranſporté de » toucher enfin cette terre de liberté » & d'y être amené par cet homme » illuſtre, je lui ſaute au cou, je » l'embraſſe étroitement ſans rien dire, » mais en couvrant ſon viſage de bai- » ſers & de larmes qui parloient aſſez. » Ce n'eſt pas la ſeule fois ni la plus » remarquable où il ait pu voir en » moi les ſaiſiſſemens d'un cœur pé- » nétré. Je ne ſais ce qu'il fait de ces » ſouvenirs, s'ils lui viennent ; j'ai dans » l'eſprit qu'il en doit quelquefois être » importuné.

» Nous ſommes fêtés arrivant à Lon- » dres. On s'empreſſe dans tous les » états à me marquer de la bienveuil- » lance & de l'eſtime. M. Hume me » préſente de bonne grace à tout le

» monde ; il étoit naturel de lui attri-
» buer, comme je faiſois, la meil-
» leure partie de ce bon accueil : mon
» cœur étoit plein de lui ; j'en parlois
» à tout le monde ; j'en écrivois à
» tous mes amis ; mon attachement
» pour lui prenoit chaque jour de
» nouvelles forces ; le ſien paroiſſoit
» pour moi des plus tendres, & il
» m'en a quelquefois donné des mar-
» ques dont je me ſuis ſenti très-tou-
» ché. Celle de faire faire mon por-
» trait en grand ne fut pourtant pas
» de ce nombre. Cette fantaiſie me
» parut trop affichée, & j'y trouvai je
» ne ſais quel air d'oſtentation qui ne
» me plut pas. C'eſt tout ce que j'au-
» rois pu paſſer à M. Hume s'il eût
» été homme à jetter ſon argent par
» les fenêtres, & qu'il eût eu dans
» une gallerie tous les portraits de ſes
» amis. Au reſte, j'avouerai ſans peine
» qu'en cela je puis avoir tort (2).

---

(2) Voici le fait. M. Ramſai, mon ami, Peintre diſtingué & homme de mérite, me propoſa de faire le portrait de M. Rouſſeau ; &,

» Mais ce qui me parut un acte
» d'amitié & de générosité des plus
» vrais & des plus estimables, des
» plus dignes en un mot de M. Hume,
» ce fut le soin qu'il prit de solliciter
» pour moi de lui-même une pension
» du Roi, à laquelle je n'avois assu-
» rément aucun droit d'aspirer. Té-
» moin du zèle qu'il mit à cette af-
» faire, j'en fus vivement pénétré :
» rien ne pouvoit plus me flatter
» qu'un service de cette espèce, non
» pour l'intérêt assurément; car trop
» attaché peut-être à ce que je pos-
» sède, je ne sais point desirer ce
» que je n'ai pas, & ayant par mes
» amis & par mon travail du pain
» suffisamment pour vivre, je n'am-
» bitionne rien de plus; mais l'hon-

---

lorsqu'il l'eut commencé, il me dit que son intention étoit de m'en faire présent. Ainsi ce n'est point à moi que l'idée en vint, & ce portrait ne me coûta rien. M. Rousseau s'est donc également mépris, & lorsqu'il me fait un compliment sur cette prétendue galanterie de ma part dans sa lettre du 29 Mars, & lorsqu'il s'en moque dans celle-ci.

» neur

» neur de recevoir des témoignages
» de bonté, je ne dirai pas d'un ſi
» grand Monarque, mais d'un ſi bon
» père, d'un ſi bon mari, d'un ſi bon
» maître, d'un ſi bon ami, & ſur-
» tout d'un ſi honnête-homme, m'af-
» fectoit ſenſiblement; & quand je
» conſidérois encore dans cette grace
» que le Miniſtre qui l'avoit obtenue
» étoit la probité vivante, cette pro-
» bité ſi utile aux Peuples, & ſi rare
» dans ſon état, je ne pouvois que
» me glorifier d'avoir pour bienfai-
» teurs trois des hommes du monde
» que j'aurois le plus deſirés pour
» amis. Auſſi, loin de me refuſer à
» la penſion offerte, je ne mis pour
» l'accepter qu'une condition néceſ-
» ſaire, ſavoir, un conſentement dont,
» ſans manquer à mon devoir, je ne
» pouvois me paſſer.

» Honoré des empreſſemens de tout
» le monde, je tâchois d'y répondre
» convenablement. Cependant ma mau-
» vaiſe ſanté & l'habitude de vivre à
» la campagne me firent trouver le
» ſéjour de la Ville incommode. Auſſi-
» tôt les maiſons de campagne ſe pré-

» ſentent en foule ; on m'en offre à
» choiſir dans toutes les Provinces.
» M. Hume ſe charge des propoſitions,
» il me les fait, il me conduit même
» à deux ou trois campagnes voiſines;
» j'héſite long-tems ſur le choix ; il
» augmentoit cette incertitude. Je me
» détermine enfin pour cette Provin-
» ce, & d'abord M. Hume arrange
» tout ; les embarras s'applaniſſent ;
» je pars, j'arrive dans cette habita-
» tion ſolitaire, commode, agréable :
» le maître de la maiſon prévoit tout,
» pourvoit à tout ; rien ne manque.
» Je ſuis tranquille, indépendant ;
» voilà le moment ſi deſiré où tous
» mes maux doivent finir. Non, c'eſt-
» là qu'ils commencent, plus cruels
» que je ne les avois encore éprouvés.
» J'ai parlé juſqu'ici d'abondance
» de cœur, & rendant avec le plus
» grand plaiſir juſtice aux bons offices
» de M. Hume. Que ce qui me reſte
» à dire, n'eſt-il de même nature !
» Rien ne me coûtera jamais de ce
» qui pourra l'honorer. Il n'eſt permis
» de marchander ſur le prix des bien-
» faits que quand on nous accuſe d'in-

» gratitude, & M. Hume m'en accuſe
» aujourd'hui. J'oſerai donc faire une
» obſervation qu'il rend néceſſaire.
» En appréciant ſes ſoins par la peine
» & le tems qu'ils lui coûtoient, ils
» étoient d'un prix ineſtimable, en-
» core plus par ſa bonne volonté :
» pour le bien réel qu'ils m'ont fait,
» ils ont plus d'apparence que de
» poids. Je ne venois point comme
» un mendiant quêter du pain en An-
» gleterre, j'y apportois le mien ; j'y
» venois abſolument chercher un aſyle,
» & il eſt ouvert à tout étranger. D'ail-
» leurs, je n'y étois point tellement
» inconnu qu'arrivant ſeul, j'euſſe man-
» qué d'aſſiſtance & de ſervices. Si
» quelques perſonnes m'ont recherché
» pour M. Hume, d'autres auſſi m'ont
» recherché pour moi ; &, par exem-
» ple, quand M. Davenport voulut
» bien m'offrir l'aſyle que j'habite,
» ce ne fut pas pour lui qu'il ne con-
» noiſſoit point, & qu'il vit ſeulement
» pour le prier de faire & d'appuyer
» ſon obligeante propoſition. Ainſi
» quand M. Hume tâche aujourd'hui
» d'aliéner de moi cet honnête-homme,
» il cherche à m'ôter ce qu'il ne m'a

» pas donné (3). Tout ce qui s'eſt fait » de bien, ſe ſeroit fait ſans lui à-peu- » près de même, & peut-être mieux ; » mais le mal ne fut point fait ; car » pourquoi ai-je des ennemis en An- » gleterre ? Pourquoi ces ennemis ſont- » ils préciſément les amis de M. Hume ? » Qui eſt-ce qui a pu m'attirer leur » inimitié ? ce n'eſt pas moi qui ne » les vis de ma vie & qui ne les con- » nois pas ; je n'en aurois aucun, ſi j'y » étois venu ſeul (4).

» J'ai parlé juſqu'ici de faits publics » & notoires, qui par leur nature &

---

(3) M. Rouſſeau me juge mal & devroit me connoître mieux. Depuis notre rupture, j'ai écrit à M. Davenport pour l'engager à conſerver les mêmes bontés à ſon malheureux hôte.

(4) Etranges effets d'une imagination bleſſée ! M. Rouſſeau ignore, dit-il, ce qui ſe paſſe dans le monde, & il parle cependant des ennemis qu'il a en Angleterre. D'où le ſait-il ? Où les voit-il ? Il n'y a reçu que des marques de bienfaiſance & d'hoſpitalité. M. Walpole ſeul avoit fait une plaiſanterie ſur lui, mais n'étoit point pour cela ſon ennemi Si M. Rouſſeau voyoit les choſes comme elles ſont, il verroit qu'il n'a eu en Angleterre d'autre ami que moi, ni d'autre ennemi que lui-même.

» par ma reconnoiſſance ont eu le plus
» grand éclat. Ceux qui me reſtent à
» dire ſont, non-ſeulement particu-
» liers, mais ſecrets, du moins dans
» leur cauſe, & l'on a pris toutes
» les meſures poſſibles pour qu'ils reſ-
» taſſent cachés au Public; mais, bien
» connus de la perſonne intéreſſée,
» ils n'en opèrent pas moins ſa propre
» conviction.

» Peu de tems après notre arrivée
» à Londres, j'y remarquai dans les
» eſprits, à mon égard, un change-
» ment ſourd qui bientôt devint très-
» ſenſible. Avant que je vinſſe en
» Angleterre, elle étoit un des Pays
» de l'Europe où j'avois le plus de
» réputation, j'oſerois preſque dire de
» conſidération. Les papiers publics
» étoient pleins de mes éloges, & il
» n'y avoit qu'un cri contre mes per-
» ſécuteurs. Ce ton ſe ſoutint à mon
» arrivée; les papiers l'annoncerent en
» triomphe; l'Angleterre s'honoroit
» d'être mon refuge; elle en glorifioit
» avec juſtice ſes loix & ſon Gouver-
» nement. Tout-à-coup, & ſans au-
» cune cauſe aſſignable, ce ton change,
» mais ſi fort & ſi vîte que dans tous

» les caprices du Public, on n'en voit » guère de plus étonnant. Le ſignal » fut donné dans un certain *Magaſin*, » auſſi plein d'inepties que de men- » ſonges, où l'Auteur, bien inſtruit » ou feignant de l'être, me donnoit » pour fils de Muſicien. Dès ce mo- » ment les imprimés ne parlerent plus » de moi que d'une maniere équivoque » ou malhonnête. Tout ce qui avoit » trait à mes malheurs étoit déguiſé, » altéré, préſenté ſous un faux jour, » & toujours le moins à mon avan- » tage qu'il étoit poſſible. Loin de » parler de l'accueil que j'avois reçu » à Paris, & qui n'avoit fait que trop » de bruit, on ne ſuppoſoit pas même » que j'euſſe oſé paroître dans cette » Ville, & un des amis de M. Hume » fut très-ſurpris quand je lui dis que » j'y avois paſſé.

» Trop accoutumé à l'inconſtance » du Public pour m'en affecter en- » core, je ne laiſſois pas d'être étonné » de ce changement ſi bruſque, de » ce concert ſi ſingulièrement unanime, » que pas un de ceux qui m'avoient » tant loué abſent, ne parut, moi » préſent, ſe ſouvenir de mon exiſten-

» ce. Je trouvois biſarre que préciſé-
» ment après le retour de M. Hume
» qui a tant de crédit à Londres,
» tant d'influence ſur les gens de Lettres
» & les Libraires, & de ſi grandes
» liaiſons avec eux, ſa préſence eût
» produit un effet ſi contraire à celui
» qu'on en pouvoit attendre; que,
» parmi tant d'Ecrivains de toute eſ-
» pèce, pas un de ſes amis ne ſe
» montrât le mien; & l'on voyoit
» bien que ceux qui parloient de moi
» n'étoient pas ſes ennemis, puiſqu'en
» faiſant ſonner ſon caractère public,
» ils diſoient que j'avois traverſé la
» France ſous ſa protection, à la fa-
» veur d'un paſſeport qu'il m'avoit
» obtenu de la Cour, & peu s'en
» falloit qu'ils ne fiſſent entendre que
» j'avois fait le voyage à ſa ſuite & à
» ſes frais.

» Ceci ne ſignifioit rien encore &
» n'étoit que ſingulier; mais ce qui
» l'étoit davantage fut que le ton de
» ſes amis ne changea pas moins avec
» moi que celui du Public. Toujours,
» je me fais un plaiſir de le dire,
» leurs ſoins, leurs bons offices ont
» été les mêmes, & très-grands en ma

» faveur ; mais loin de me marquer
» la même eſtime, celui ſur-tout dont
» je veux parler & chez qui nous
» étions deſcendus à notre arrivée,
» accompagnoit tout cela de propos
» ſi durs & quelquefois ſi choquans
» qu'on eût dit qu'il ne cherchoit à
» m'obliger que pour avoir droit de
» me marquer du mépris (5). Son
» frère, d'abord très-accueillant, très-
» honnête, changea bientôt avec ſi
» peu de meſure qu'il ne daignoit pas
» même dans leur propre maiſon me
» dire un ſeul mot, ni me rendre le
» ſalut, ni aucun des devoirs que l'on
» rend chez ſoi aux étrangers. Rien
» cependant n'étoit ſurvenu de nou-
» veau que l'arrivée de J. J. Rouſſeau
» & de David Hume ; & certainement

(5) Il s'agit ici de M. Jean Steward, mon ami, qui a reçu M. Rouſſeau chez lui & lui a rendu tous les bons offices qu'il a pu lui rendre. En ſe plaignant de ſes procédés, M. Rouſſeau a oublié qu'il lui a écrit de Wootton même une lettre pleine des témoignages de reconnoiſſance les plus expreſſifs & les plus juſtes. Ce que M. Rouſſeau ajoûte ſur le frere de M. Steward, n'eſt ni vrai ni honnête.

» la cauſe de ces changemens ne vint
» pas de moi ; à moins que trop de
» ſimplicité, de diſcrétion, de modeſ-
» tie ne ſoit un moyen de mécontenter
» les Anglois.

» Pour M. Hume, loin de prendre
» avec moi un ton révoltant, il don-
» noit dans l'autre extrême. Les fla-
» gorneries m'ont toujours été ſuſpec-
» tes. Il m'en a fait de toutes les
» façons * , au point de me forcer,
» n'y pouvant tenir davantage (6),
» à lui en dire mon ſentiment. Sa
» conduite le diſpenſoit fort de s'é-

---

* *J'en dirai ſeulement une qui fait rire ; c'étoit de faire en ſorte, quand je venois le voir, que je trouvaſſe toujours ſur ſa table un tome de l'*Héloïſe ; *comme ſi je ne connoiſſois pas aſſez le goût de M. Hume, pour être aſſuré que, de tous les livres qui exiſtent, l'*Héloïſe *doit être pour lui le plus ennuyeux.*

(6) On peut juger par les deux premieres Lettres de M. Rouſſeau, que j'ai publiées à deſſein, de quel côté les *flagorneries* ont commencé. Au reſte, j'aimois & j'eſtimois M. Rouſſeau, & j'avois du plaiſir à le lui marquer. Peut être, en effet, l'ai-je trop loué ; mais je peux aſſurer qu'il ne s'en eſt jamais plaint.

» tendre en paroles ; cependant, puiſ-
» qu'il en vouloit dire, j'aurois voulu
» qu'à toutes ces louanges fades il eût
» ſubſtitué quelquefois la voix d'un
» ami ; mais je n'ai jamais trouvé dans
» ſon langage rien qui ſentît la vraie
» amitié, pas même dans la façon
» dont il parloit de moi à d'autres
» en ma préſence. On eût dit qu'en
» voulant me faire des Patrons il cher-
» choit à m'ôter leur bienveuillance,
» qu'il vouloit plutôt que j'en fuſſe
» aſſiſté qu'aimé ; & j'ai quelquefois
» été ſurpris du tour révoltant qu'il
» donnoit à ma conduite près des gens
» qui pouvoient s'en offenſer. Un exem-
» ple éclaircira ceci. M. Penneck du
» Muſæum, ami de Mylord Maréchal
» & Paſteur d'une Paroiſſe où l'on
» vouloit m'établir, vient nous voir.
» M. Hume, moi préſent, lui fait
» mes excuſes de ne l'avoir pas pré-
» venu ; le Docteur Maty, lui dit-il,
» nous avoit invités pour Jeudi au
» Muſæum où M. Rouſſeau devoit
» vous voir ; mais il préféra d'aller
» avec Madame Garrick à la Comédie ;
» on ne peut pas faire tant de choſes

» en un jour (7). Vous m'avouerez, » Monſieur, que c'étoit-là une étrange » façon de me capter la bienveuillance » de M. Penneck.

» Je ne ſais ce qu'avoit pu dire en » ſecret M. Hume à ſes connoiſſances : » mais rien n'étoit plus biſarre que » leur façon d'en uſer avec moi de » ſon aveu, ſouvent même par ſon » aſſiſtance. Quoique ma bourſe ne fût » pas vuide, que je n'euſſe beſoin de » celle de perſonne, & qu'il le ſût » très-bien, l'on eût dit que je n'é- » tois-là que pour vivre aux dépens » du Public, & qu'il n'étoit queſtion » que de me faire l'aumône, de ma- » niere à m'en ſauver un peu l'em- » barras (8); je puis dire que cette

(7) Je ne me rappelle pas un mot de toute cette hiſtoire; mais, ce qui me diſpenſe d'y ajoûter foi, c'eſt que je me ſouviens très-bien que nous avions pris deux jours différens pour viſiter le *Muſæum* & pour aller à la Comédie.

(8) J'imagine que M. Rouſſeau veut parler ici de deux ou trois dîners qui lui furent envoyés de la maiſon de M. Steward lorſqu'il voulut manger chez lui; & ce n'étoit pas pour lui épargner la dépenſe d'un repas, mais ſeulement

» affectation continuelle & choquante » eſt une des choſes qui m'ont fait » prendre le plus en averſion le ſéjour » de Londres. Ce n'eſt ſûrement pas » ſur ce pied qu'il faut préſenter en » Angleterre un homme à qui l'on » veut attirer un peu de conſidération: » mais cette charité peut être bénigne- » ment interprétée, & je conſens qu'elle » le ſoit. Avançons.

» On répand à Paris une fauſſe lettre » du Roi de Pruſſe, à moi adreſſée » & pleine de la plus cruelle malignité. » J'apprends avec ſurpriſe que c'eſt un » M. Walpole, ami de M. Hume, qui » répand cette lettre; je lui demande » ſi cela eſt vrai; mais pour toute » réponſe il me demande de qui je le » tiens. Un moment auparavant, il » m'avoit donné une carte, pour ce » même M. Walpole, afin qu'il ſe » chargeât de papiers qui m'importent, » & que je veux faire venir de Paris » en ſûreté.

---

parce qu'il n'y avoit pas de Traiteur dans le voiſinage. Je demande pardon aux Lecteurs de les entretenir de ſemblables détails.

» J'apprends que le fils du * Jon-
» gleur Tronchin, mon plus mortel
» ennemi, eſt non-ſeulement l'ami,
» le protégé de M. Hume, mais qu'ils
» logent enſemble, & quand M. Hume
» voit que je fais cela, il m'en fait
» la confidence, m'aſſurant que le fils
» ne reſſemble pas au père. J'ai logé
» quelques nuits dans cette maiſon
» chez M. Hume avec ma gouver-
» nante, & à l'air, à l'accueil dont
» nous ont honoré ſes hôteſſes, qui
» ſont ſes amies, j'ai jugé de la façon
» dont lui ou cet homme qu'il dit ne
» pas reſſembler à ſon père ont pu leur
» parler d'elle & de moi (9).

---

* Nous n'avons pas été autoriſés à ſupprimer ce terme qui convient ſi peu à l'un des plus célebres & des plus eſtimables Médecins de l'Europe. *Note des Editeurs.*

(9) Me voilà donc accuſé de trahiſon parce que je ſuis l'ami de M. Walpole, qui a fait une plaiſanterie ſur M. Rouſſeau; parce que le fils d'un homme que M. Rouſſeau n'aime pas ſe trouve par haſard logé dans la même maiſon que moi; parce que mes hôteſſes, qui ne ſavent pas un mot de François, ont regardé M.

» Ces faits, combinés entr'eux & » avec une certaine apparence géné- » rale, me donnent insensiblement une » inquiétude que je repousse avec hor- » reur. Cependant les lettres que j'é- » cris n'arrivent pas ; j'en reçois qui » ont été ouvertes, & toutes ont passé » par les mains de M. Hume (10). » Si quelqu'une lui échappe, il ne » peut cacher l'ardente avidité de la » voir. Un soir, je vois encore chez » lui une manœuvre de lettre dont je » suis frappé *. Après le souper, gar-

---

Rousseau froidement !... Au reste, j'ai dit seulement à M. Rousseau que le jeune Tronchin n'avoit pas contre lui les mêmes préventions que son pere.

(10) Ces imputations d'indiscrétion & d'infidélité sont si odieuses, & les preuves en sont si ridicules, que je me crois dispensé d'y répondre.

* *Il faut dire ce que c'est que cette manœuvre. J'écrivois sur la table de M. Hume, en son absence, une réponse à une Lettre que je venois de recevoir. Il arrive, très-curieux de savoir ce que j'écrivois, & ne pouvant presque s'abstenir d'y lire. Je ferme ma Lettre sans la lui montrer, & comme je la mettois dans ma poche, il la demande avidement, disant qu'il l'enverra le len-*

» dant tous deux le silence au coin
» de son feu, je m'apperçois qu'il me
» fixe, comme il lui arrivoit souvent
» & d'une maniere dont l'idée est dif-
» ficile à rendre. Pour cette fois, son
» regard sec, ardent, moqueur &
» prolongé devint plus qu'inquiétant.

---

demain jour de poste. La lettre reste sur la table. Lord Newnham arrive. M. Hume sort un moment; je reprends ma lettre, disant que j'aurai le tems de l'envoyer le lendemain. Lord Newnham m'offre de l'envoyer par le paquet de M. l'Ambassadeur de France : j'accepte. M. Hume rentre tandis que Lord Newnham fait son enveloppe, il tire son cachet, M. Hume offre le sien avec tant d'empressement qu'il faut s'en servir par préférence. On sonne ; Lord Newnham donne la lettre au Laquais de M. Hume pour la remettre au sien qui attend en bas avec son carrosse, afin qu'il la porte chez M. l'Ambassadeur. A peine le Laquais de M. Hume étoit hors de la porte que je me dis, je parie que le Maître va le suivre. Il n'y manqua pas. Ne sachant comment laisser seul Mylord Newnham, j'hésitai quelque tems avant que de suivre à mon tour M. Hume, je n'apperçus rien, mais il vit très-bien que j'étois inquiet. Ainsi, quoique je n'aie reçu aucune réponse à ma lettre, je ne doute pas qu'elle ne soit parvenue ; mais je doute un peu, je l'avoue, qu'elle n'ait pas été lue auparavant.

» Pour m'en débarraſſer, j'eſſayai de
» le fixer à mon tour ; mais en arrê-
» tant mes yeux ſur les ſiens, je ſens
» un frémiſſement inexplicable, &
» bientôt je ſuis forcé de les baiſſer.
» La phyſionomie & le ton du bon
» David ſont d'un bon homme : mais
» où, grand Dieu ! ce bon homme
» emprunte-t-il les yeux dont il fixe
» ſes amis ?

» L'impreſſion de ce regard me reſte
» & m'agite ; mon trouble augmente
» juſqu'au ſaiſiſſement : ſi l'épanche-
« ment n'eût ſuccédé, j'étouffois. Bien-
» tôt un violent remords me gagne ; je
» m'indigne de moi-même ; enfin dans
» un tranſport que je me rappelle en-
» core avec délices, je m'élance à ſon
» cou, je le ſerre étroitement ; ſuffoqué
» de ſanglots, inondé de larmes, je
» m'écrie d'une voix entrecoupée :
» *Non, non, David Hume n'eſt pas un*
» *traître ; s'il n'étoit le meilleur des*
» *hommes, il faudroit qu'il en fût le*
» *plus noir* (11). David Hume me

(11) Tout le dialogue de cette ſcène eſt artificieuſement concerté pour préparer & fonder

rend

» rend poliment mes embraſſemens,
» & tout en me frappant de petits
« coups ſur le dos, me repète pluſieurs
» fois d'un ton tranquille : *Quoi ! mon*
» *cher Monſieur ! Eh ! mon cher Mon-*
» *ſieur ! Quoi donc ! mon cher Monſieur !*
» Il ne me dit rien de plus ; je ſens
» que mon cœur ſe reſſerre ; nous al-
» lons nous coucher, & je pars le len-
» demain pour la Province.

» Arrivé dans cet agréable aſyle où
» j'étois venu chercher le repos de ſi
» loin, je devois le trouver dans une
» maiſon ſolitaire, commode & riante,
» dont le maître, homme d'eſprit &
» de mérite, n'épargnoit rien de ce
» qui pouvoit m'en faire aimer le ſé-
» jour. Mais quel repos peut-on goû-
» ter dans la vie quand le cœur eſt
» agité ? Troublé de la plus cruelle
» incertitude, & ne ſachant que penſer
» d'un homme que je devois aimer,

---

une partie de la fable tiſſue dans cette lettre. On verra ce que j'ai à dire ſur cet article dans ma réponſe à M. Rouſſeau.

» je cherchai à me délivrer de ce doute
» funeſte en rendant ma confiance à
» mon bienfaiteur. Car, pourquoi,
» par quel caprice inconcevable eût-il
» eu tant de zèle à l'extérieur pour
» mon bien-être, avec des projets ſe-
» crets contre mon honneur ? Dans
» les obſervations qui m'avoient in-
» quiété, chaque fait en lui-même étoit
» peu de choſe, il n'y avoit que leur
» concours d'étonnant ; & peut-être
» inſtruit d'autres faits que j'ignorois,
» M. Hume pouvoit-il, dans un éclair-
» ciſſement, me donner une ſolution
» ſatisfaiſante. La ſeule choſe inexpli-
» cable étoit qu'il ſe fût refuſé à un
» éclairciſſement que ſon honneur &
» ſon amitié pour moi rendoient éga-
» lement néceſſaire. Je voyois qu'il y
» avoit là quelque choſe que je ne
» comprenois pas & que je mourois
» d'envie d'entendre. Avant donc de me
« décider abſolument ſur ſon compte,
» je voulus faire un dernier effort &
» lui écrire pour le ramener, s'il ſe
» laiſſoit ſéduire par mes ennemis, ou
» pour le faire expliquer de maniere
» ou d'autre. Je lui écrivis une lettre

» qu'il dut trouver fort naturelle * s'il
» étoit coupable, mais fort extraor-
» dinaire s'il ne l'étoit pas : car, quoi
» de plus extraordinaire qu'une lettre
» pleine à la fois de gratitude sur ses
» services & d'inquiétude sur ses senti-
» mens, & où, mettant, pour ainsi
» dire, ses actions d'un côté & ses
» intentions de l'autre, au lieu de
» parler des preuves d'amitié qu'il m'a-
» voit données, je le prie de m'aimer
» à cause du bien qu'il m'avoit fait (12)?
» Je n'ai pas pris mes précautions d'as-
» sez loin pour garder une copie de
» cette lettre ; mais, puisqu'il les a
» prises lui, qu'il la montre ; & qui-
» conque la lira, y voyant un homme
» tourmenté d'une peine secrette, qu'il
» veut faire entendre & qu'il n'ose

---

* *Il paroît par ce qu'il m'écrit en dernier lieu qu'il est très-content de cette lettre, & qu'il la trouve fort bien.*

(12) Ma réponse à cela est dans la lettre même de M. Rousseau, du 22 Mars, où l'on trouve le ton de la plus grande cordialité, sans aucune réserve, sans la moindre apparence de soupçon.

» dire, ſera curieux, je m'aſſûre, de » ſavoir quel éclairciſſement cette let- » tre aura produit, ſur-tout à la ſuite » de la ſcène précédente : aucun, rien » du tout. M. Hume ſe contente, en ré- » ponſe, de me parler des ſoins obli- » geans que M. Davenport ſe propoſe » de prendre en ma faveur. Du reſte, » pas un mot ſur le principal ſujet de » ma lettre, ni ſur l'état de mon cœur » dont il devoit ſi bien voir le tour- » ment. Je fus frappé de ce ſilence » encore plus que je ne l'avois été de » ſon flegme à notre dernier entre- » tien. J'avois tort : ce ſilence étoit » fort naturel après l'autre, & j'aurois » dû m'y attendre. Car, quand on a » oſé dire en face à un homme : *Je* » *ſuis tenté de vous croire un traître*, » & qu'il n'a pas la curioſité de vous » demander *ſur quoi* (13), l'on peut » compter qu'il n'aura pareille curio- » ſité de ſa vie, & pour peu que » les indices le chargent, cet homme » eſt jugé.

---

(13) Tout cela porte ſur la même fable. Voyez la onzième note.

» Après la réception de ſa lettre, » qui tarda beaucoup, je pris enfin » mon parti, & réſolus de ne lui plus » écrire. Tout me confirma bien-tôt » dans la réſolution de rompre avec » lui tout commerce. Curieux au der- » nier point du détail de mes moindres » affaires, il ne s'étoit pas borné à s'en » informer de moi dans nos entretiens: » mais j'appris qu'après avoir com- » mencé par faire avouer à ma gou- » vernante qu'elle en étoit inſtruite, » il n'avoit pas laiſſé échapper avec » elle un ſeul tête-à-tête (14) ſans l'in- » terroger, juſqu'à l'importunité, ſur » mes occupations, ſur mes reſſources, » ſur mes amis, ſur mes connoiſſances, » ſur leurs noms, leur état, leur de- » meure; &, avec une adreſſe Jéſui- » tique, il avoit demandé ſéparément » les mêmes choſes à elle & à moi. » On doit prendre intérêt aux affaires

(14) Je n'ai eu qu'un ſeul *tête-à-tête* avec ſa gouvernante; ce fut lorſqu'elle arriva à Londres. J'avoue qu'il ne me vint pas dans l'eſprit de l'entretenir d'autre choſe que de M Rouſſeau.

» d'un ami : mais on doit ſe contenter » de ce qu'il veut nous en dire, ſur- » tout quand il eſt auſſi ouvert, auſſi » confiant que moi, & tout ce petit » cailletage de commère convient, » on ne peut pas plus mal, à un Phi- » loſophe.

» Dans le même tems je reçois en- » core deux lettres qui ont été ouver- » tes. L'une de M. Boſwel, dont le » cachet étoit en ſi mauvais état que » M. Davenport, en la recevant, le » fit remarquer au laquais de M. Hu- » me; & l'autre de M. d'Ivernois, dans » un paquet de M. Hume, laquelle » avoit été recachetée au moyen d'un » fer chaud qui, mal-adroitement ap- » pliqué, avoit brûlé le papier autour » de l'empreinte. J'écrivis à M. Da- » venport pour le prier de garder par- » devers lui toutes les lettres qui lui » ſeroient remiſes pour moi, & de » n'en remettre aucune à perſonne, » ſous quelque prétexte que ce fût. J'i- » gnore ſi M. Davenport, bien éloi- » gné de penſer que cette précaution » pût regarder M. Hume, lui montra » ma lettre; mais je ſais que tout di- » ſoit à celui-ci qu'il avoit perdu ma

» confiance, & qu'il n'en alloit pas » moins ſon train ſans s'embarraſſer de » la recouvrer.

» Mais que devins-je, lorſque je vis » dans les papiers publics la prétendue » Lettre du Roi de Pruſſe que je n'a- » vois pas encore vue, cette fauſſe » Lettre imprimée en françois & en » anglois, donnée pour vraie, même » avec la ſignature du Roi, & que j'y » reconnus la plume de M. d'Alem- » bert * auſſi ſûrement que ſi je l'avois » vu écrire !

» A l'inſtant un trait de lumière vint » m'éclairer ſur la cauſe ſecrette du » changement étonnant & prompt du » Public Anglois à mon égard, & je » vis à Paris le foyer du complot qui » s'exécutoit à Londres.

» M. d'Alembert, autre ami très-in- » time de M. Hume, étoit, depuis » long-tems, mon ennemi caché, & » n'épioit que les occaſions de me » nuire ſans ſe commettre; il étoit le

* Voyez là-deſſus la déclaration de M. d'Alembert, imprimée à la ſuite de ce Précis. *Note des Éditeur*

» ſeul des gens de Lettres d'un certain
» nom & de mes anciennes connoiſ-
» ſances qui ne me fût point venu
» voir (15), ou qui ne m'eût rien
» fait dire à mon dernier paſſage à
» Paris. Je connoiſſois ſes diſpoſitions
» ſecrettes, mais je m'en inquiétois
» peu, me contentant d'en avertir mes
» amis dans l'occaſion. Je me ſouviens
» qu'un jour, queſtionné ſur ſon comp-
» te par M. Hume, qui queſtionna en-
» ſuite ma gouvernante, je lui dis que
» M. d'Alembert étoit un homme
» adroit & ruſé. Il me contredit avec
» une chaleur dont je m'étonnai, ne
» ſachant pas alors qu'ils étoient ſi bien
» enſemble, & que c'étoit ſa propre
» cauſe qu'il défendoit.

» La lecture de cette Lettre m'al-
» larma beaucoup, & ſentant que j'a-
» vois été attiré en Angleterre en vertu
» d'un projet qui commençoit à s'exé-
» cuter, mais dont j'ignorois le but,

(15) M. Rouſſeau étoit excédé, diſoit-il, des viſites qu'il recevoit : doit-il ſe plaindre que M. d'Alembert, qu'il n'aimoit pas, ne l'ait pas importuné de la ſienne ?

» je ſentois le péril ſans ſavoir où il
» pouvoit être ni de quoi j'avois à me
» garantir ; je me rappellai alors qua-
» tre mots effrayans de M. Hume, que
» je rapporterai ci-aprés. Que penſer
» d'un écrit où l'on me faiſoit un
» crime de mes miſères ; qui tendoit à
» m'ôter la commiſération de tout le
» monde dans mes malheurs, & qu'on
» donnoit ſous le nom du Prince même
» qui m'avoit protégé, pour en rendre
» l'effet plus cruel encore ? Que de-
» vois-je augurer de la ſuite d'un tel
» début ? Le Peuple Anglois lit les
» papiers publics, & n'eſt pas déjà
» trop favorable aux étrangers. Un vê-
» tement qui n'eſt pas le ſien ſuffit
» pour le mettre de mauvaiſe hu-
» meur. Qu'en doit attendre un pau-
» vre étranger dans ſes promenades
» champêtres, le ſeul plaiſir de la vie
» auquel il s'eſt borné, quand on aura
» perſuadé à ces bonnes gens que
» cet homme aime qu'on le lapide ?
» Ils ſeront fort tentés de lui en don-
» ner l'amuſement. Mais ma douleur,
» ma douleur profonde & cruelle, la
» plus amère que j'aie jamais reſſentie,

» ne venoit pas du péril auquel j'é-
» tois exposé. J'en avois trop bravé
» d'autres pour être fort ému de celui-
» là. La trahison (16) d'un faux ami
» dont j'étois la proie, étoit ce qui
» portoit dans mon cœur trop sensi-
» ble l'accablement, la tristesse & la
» mort. Dans l'impétuosité d'un pre-
» mier mouvement, dont jamais je ne
» fus le maître & que mes adroits en-
» nemis savent faire naître pour s'en
» prévaloir, j'écris ces lettres pleines
» de désordre où je ne déguise ni mon
» trouble ni mon indignation.

„ Monsieur, j'ai tant de choses à
» dire, qu'en chemin faisant j'en ou-
» blie la moitié. Par exemple, une re-
» lation en forme de lettre sur mon sé-
» jour à Montmorency fut portée par

(16) Ce *faux ami*, c'est moi, sans doute; mais cette *trahison* quelle est-elle? Quel mal ai-je fait ou ai-je pû faire à M. Rousseau? En me supposant le projet caché de le perdre, comment pouvois-je y parvenir par les services que je lui rendois? Si M. Rousseau en étoit cru, on me trouveroit bien plus imbécille que méchant.

» des Libraires à M. Hume qui me » la montra. Je consentis qu'elle fût » imprimée ; il se chargea d'y veiller ; » elle n'a jamais paru. J'avois apporté » un exemplaire des lettres de M. du » Peyrou, contenant la relation des » affaires de Neufchâtel, qui me re- » gardent ; je les remis aux mêmes Li- » braires à leur priere pour les faire » traduire & réimprimer ; M. Hume » se chargea d'y veiller ; elles n'ont » jamais paru *. Dès que la fausse Let- » tre du Roi de Prusse & sa traduc- » tion parurent, je compris pourquoi » les autres écrits restoient suppri- » més (17), & je l'écrivis aux Li- » braires. J'écrivis d'autres lettres qui

---

* *Les Libraires viennent de me marquer que cette édition est faite & prête à paroître. Cela peut être ; mais c'est trop tard, &, qui pis est, trop à propos.*

(17) Il y a environ quatre mois que M. Becket, Libraire, dit à M. Rousseau que c'étoit une maladie survenue au Traducteur qui avoit retardé cette publication. Au reste je n'ai jamais promis de donner aucun soin à cette édition. M. Becket m'en est garant.

» probablement ont couru dans Lon-
» dres : enfin j'employai le crédit d'un
» homme de mérite & de qualité pour
» faire mettre dans les papiers publics
» une déclaration de l'impoſture. Dans
» cette déclaration, je laiſſois paroître
» toute ma douleur & je n'en déguiſois
» pas la cauſe.

„ Juſqu'ici M. Hume a ſemblé mar-
» cher dans les ténèbres. Vous l'allez
» voir déſormais dans la lumiere &
» marcher à découvert. Il n'y a qu'à
» toujours aller droit avec les gens
» ruſés : tôt ou tard ils ſe décèlent par
» leurs ruſes mêmes.

„ Lorſque cette prétendue Lettre du
» Roi de Pruſſe fut publiée à Londres,
» M. Hume, qui certainement ſavoit
» qu'elle étoit ſuppoſée, puiſque je le
» lui avois dit, n'en dit rien, ne m'é-
» crit rien, ſe taît & ne ſonge pas
» même à faire, en faveur de ſon ami
» abſent, aucune déclaration de la vé-
» rité (18). Il ne falloit, pour aller au

(18) Perſonne ne pouvoit ſe méprendre ſur la ſuppoſition de la Lettre, & d'ailleurs M. Walpole étoit connu pour en être l'Auteur.

» but, que laiſſer dire & ſe tenir coi ;
» c'eſt ce qu'il fit.

„ M. Hume ayant été mon conduc-
» teur en Angleterre, y étoit, en quel-
» que façon, mon protecteur, mon
» patron. S'il étoit naturel qu'il prît
» ma défenſe, il ne l'étoit pas moins
» qu'ayant une proteſtation publique
» à faire, je m'adreſſaſſe à lui pour ce-
» la. Ayant déjà ceſſé (19) de lui écrire,
» je n'avois garde de recommencer. Je
» m'adreſſe à un autre. Premier ſouf-
» flet ſur la joue de mon patron. Il n'en
» ſent rien.

„ En diſant que la Lettre étoit fabri-
» quée à Paris, il m'importoit fort peu
» lequel on entendît de M. d'Alembert
» ou de ſon prête-nom M. Walpole ;
» mais en ajoûtant que ce qui navroit
» & déchiroit mon cœur étoit que l'im-
» poſteur avoit des complices en An-
» gleterre, je m'expliquois avec la plus
» grande clarté pour leur ami qui étoit

---

(19) M. Rouſſeau manque ici de mémoire. Il oublie que ſeulement huit jours auparavant, il m'avoit écrit une lettre très-cordiale. *Voyez la lettre du 29 Mars.*

» à Londres, & qui vouloit passer » pour le mien. Il n'y avoit certai- » nement que lui seul en Angleterre » dont la haîne pût déchirer & na- » vrer mon cœur. Second soufflet sur » la joue de mon patron. Il n'en sent » rien.

„ Au contraire, il feint malignement » que mon affliction venoit seulement » de la publication de cette Lettre, » afin de me faire passer pour un homme » vain qu'une satyre affecte beaucoup. » Vain ou non, j'étois mortellement » affligé; il le savoit & ne m'écrivoit » pas un mot. Ce tendre ami, qui a » tant à cœur que ma bourse soit pleine, » se soucie assez peu que mon cœur soit » déchiré.

„ Un autre écrit paroît bien-tôt dans » les mêmes Feuilles de la même main » que le premier, plus cruel encore, » s'il étoit possible, & où l'Auteur ne » peut déguiser sa rage sur l'accueil que » j'avois reçu à Paris (20). Cet écrit » ne m'affecta plus; il ne m'apprenoit

(20) Je n'ai aucune connoissance de ce prétendu libelle.

» rien de nouveau. Les libelles pou-
» voient aller leur train ſans m'émou-
» voir, & le volage Public lui-même
» ſe laſſoit d'être longtems occupé du
» même ſujet. Ce n'eſt pas le compte
» des comploteurs qui, ayant ma ré-
» putation d'honnête-homme à dé-
» truire, veulent, de maniere ou
» d'autre, en venir à bout. Il fallut
» changer de batterie.

» L'affaire de la penſion n'étoit pas
» terminée. Il ne fut pas difficile à
» M. Hume d'obtenir de l'humanité du
» Miniſtre & de la généroſité du Prince
» qu'elle le fût. Il fut chargé de me le
» marquer, il le fit. Ce moment fut,
» je l'avoue, un des plus critiques de
» ma vie. Combien il m'en coûta pour
» faire mon devoir! Mes engagemens
» précédens, l'obligation de correſ-
» pondre avec reſpect aux bontés du
» Roi, l'honneur d'être l'objet de ſes
» attentions, de celles de ſon Miniſtre,
» le deſir de marquer combien j'y étois
» ſenſible, même l'avantage d'être un
» peu plus au large en approchant de la
» vieilleſſe, accablé d'ennuis & de
» maux, enfin l'embarras de trouver

» une excuſe honnête pour éluder un
» bienfait déjà preſqu'accepté ; tout
» me rendoit difficile & cruelle la né-
» ceſſité d'y renoncer ; car il le falloit
» aſſûrément, ou me rendre le plus vil
» de tous les hommes en devenant vo-
» lontairement l'obligé de celui dont
» j'étois trahi.

» Je fis mon devoir, non ſans peine ;
» j'écrivis directement à M. le Géné-
» ral Conway, & avec autant de reſ-
» pect & d'honnêteté qu'il me fut poſ-
» ſible, ſans refus abſolu, je me dé-
» fendis, pour le préſent, d'accepter.
» M. Hume avoit été le négociateur
» de l'affaire, le ſeul même qui en
» eût parlé ; non-ſeulement je ne lui
» répondis point, quoique ce fût lui
» qui m'eût écrit, mais je ne dis pas
» un mot de lui dans ma lettre. Troi-
» ſième ſoufflet ſur la joue de mon pa-
» tron ; & pour celui-là, s'il ne le ſent
» pas, c'eſt aſſûrément ſa faute. Il n'en
» ſent rien.

» Ma lettre n'étoit pas claire & ne
» pouvoit l'être pour M. le Général
» Conway, qui ne ſavoit pas à quoi
» tenoit ce refus, mais elle l'étoit fort

» pour

» pour M. Hume qui le ſavoit très-
» bien ; cependant il feint de prendre
» le change, tant ſur le ſujet de ma dou-
» leur, que ſur celui de mon refus, &
» dans un billet qu'il m'écrit il me fait
» entendre qu'on me ménagera la con-
» tinuation des bontés du Roi ſi je me
» raviſe ſur la penſion. En un mot il
» prétend à toute force, & quoi qu'il
» arrive, demeurer mon patron mal-
» gré moi. Vous jugez bien, Monſieur,
» qu'il n'attendoit pas de réponſe & il
» n'en eut point.

» Dans ce même tems à-peu-près (car
» je ne ſais pas les dates, & cette exac-
» titude ici n'eſt pas néceſſaire) parut
» une lettre de M. de Voltaire à moi
» adreſſée avec une traduction An-
» gloiſe, qui renchérit encore ſur l'ori-
» ginal. Le noble objet de ce ſpirituel
» ouvrage eſt de m'attirer le mépris &
» la haîne de ceux chez qui je me ſuis
» réfugié. Je ne doutai point que mon
» cher patron n'eût été un des inſtru-
» mens de cette publication, ſur-tout
» quand je vis qu'en tâchant d'aliéner
» de moi ceux qui pouvoient en ce
» pays me rendre la vie agréable, on
» avoit omis de nommer celui qui n'y

» avoit conduit. On ſçavoit, ſans
» doute, que c'étoit un ſoin ſuper-
» flu, & qu'à cet égard rien ne reſ-
» toit à faire. Ce nom ſi mal-adroi-
» tement oublié dans cette lettre, me
» rappella ce que dit Tacite du por-
» trait de Brutus, omis dans une pom-
» pe funebre : que chacun l'y diſtin-
» goit, préciſément parce qu'il n'y
» étoit pas.

» On ne nommoit donc pas M.
» Hume; mais il vit avec les gens qu'on
» nommoit. Il a pour amis tous mes
» ennemis, on le ſait : ailleurs les
» Tronchin (21), les d'Alembert, les
» Voltaire : mais il y a bien pis à Lon-
» dres, c'eſt que je n'y ai pour ennemis
» que ſes amis. Et pourquoi y en au-
» rois-je d'autres? Pourquoi même y
» ai-je ceux-là? Qu'ai-je fait à Lord

(21) Je n'ai jamais été aſſez heureux pour me rencontrer avec M. de Voltaire : il m'a fait ſeulement l'honneur de m'écrire une lettre il y a environ trois ans. Je n'ai vu de ma vie M. Tronchin, & je n'ai jamais eu le moindre commerce avec lui. Quant à M. d'Alembert, je me fais gloire de ſon amitié.

» Littleton (22), que je ne connois
» même pas ? Qu'ai-je fait à M Wal-
» pole que je ne connois pas davan-
» tage ? Que ſavent-ils de moi, ſinon
» que je ſuis malheureux & l'ami de
» leur ami Hume ? Que leur a-t-il donc
» dit, puiſque ce n'eſt que par lui qu'ils
» me connoiſſent ? Je crois bien qu'a-
» vec le rôle qu'il fait, il ne ſe démaſque
» pas devant tout le monde ; ce ne ſe-
» roit plus être démaſqué. Je crois bien
» qu'il ne parle pas de moi à M. le Gé-
» néral Conway, ni à M. le Duc de
» Richmond, comme il en parle dans
» ſes entretiens ſecrets avec M. Wal-

---

(22) M. Rouſſeau voyant dans les papiers publics l'annonce d'une Lettre qui lui étoit adreſſée ſous le nom de M. de Voltaire, écrivit à M. Davenport, qui étoit alors à Londres, pour le prier de la lui apporter. Je dis à M. Davenport que la copie imprimée étoit très-fautive ; mais que j'en demanderois au Lord Littleton une copie manuſcrite qui étoit correcte. Cela ſuffit à M Rouſſeau pour lui faire conclure que le Lord Littleton eſt ſon ennemi mortel & mon intime ami, & que nous conſpirons enſemble contre lui. Il auroit dû plutôt conclure que la copie, qui avoit été imprimée, ne venoit pas de moi.

» pole & dans sa correspondance se-
» crette avec M. d'Alembert ; mais
» qu'on découvre la trame qui s'ourdit
» à Londres depuis mon arrivée, &
» l'on verra si M. Hume n'en tient pas
» les principaux fils.

» Enfin le moment venu qu'on croit
» propre à frapper le grand coup, on
» en prépare l'effet par un nouvel écrit
» satyrique qu'on fait mettre dans les
» papiers (23). S'il m'étoit resté jus-
» qu'alors le moindre doute, comment
» auroit-il pû tenir devant cet écrit,
» puisqu'il contenoit des faits qui
» n'étoient connus que de M. Hume,
» chargés, il est vrai, pour les rendre
» odieux au Public.

» On dit dans cet écrit que j'ouvre
» ma porte aux grands & que je la
» ferme aux petits. Qui est-ce qui sait
» à qui j'ai ouvert ou fermé ma porte,
» que M. Hume, avec qui j'ai demeuré
» & par qui sont venus tous ceux
» que j'ai vus ? Il faut en excepter

(23) Je n'ai jamais vu cette pièce, ni avant ni après sa publication, & tous ceux à qui j'en ai parlé n'en ont aucune connoissance.

» un grand que j'ai reçu de bon cœur » ſans le connoître, & que j'aurois » reçu de bien meilleur cœur encore » ſi je l'avois connu. Ce fut M. Hume » qui me dit ſon nom quand il fut » parti. En l'apprenant, j'eus un vrai » chagrin que, daignant monter au » ſecond étage, il ne fût pas entré au » premier.

» Quant aux petits, je n'ai rien à » dire. J'aurois deſiré voir moins de » monde; mais, ne voulant déplaire à » perſonne, je me laiſſois diriger par » M. Hume, & j'ai reçu de mon mieux » tous ceux qu'il m'a préſentés ſans » diſtinction de petits ni de grands.

» On dit dans ce même écrit que je » reçois mes parens froidement, *pour* » *ne rien dire de plus.* Cette généralité » conſiſte à avoir une fois reçu aſſez » froidement le ſeul parent que j'aie » hors de Genève, & cela en préſence » de M. Hume (24). C'eſt néceſſaire-

(24) Je n'étois pas préſent, lorſque M. Rouſſeau reçut ſon couſin. Je les vis enſuite enſemble, un ſeul moment, ſur la terraſſe de Buckingham-Street.

» ment ou M. Hume ou ce parent qui
» a fourni cet article. Or mon couſin,
» que j'ai toujours connu pour bon
» parent & pour honnête-homme, n'eſt
» point capable de fournir à des ſatyres
» publiques contre moi. D'ailleurs,
» borné par ſon état à la ſociété des
» gens de commerce, il ne vit pas avec
» les gens de Lettres, ni avec ceux qui
» fourniſſent des articles dans les pa-
» piers, encore moins avec ceux qui
» s'occupent à des ſatyres. Ainſi l'ar-
» ticle ne vient pas de lui. Tout au plus
» puis-je penſer que M. Hume aura
» tâché de le faire jaſer, ce qui n'eſt
» pas abſolument difficile, & qu'il aura
» tourné ce qu'il lui a dit de la maniere
» la plus favorable à ſes vues. Il eſt bon
» d'ajoûter qu'après ma rupture avec
» M. Hume j'en avois écrit à ce cou-
» ſin-là.

» Enfin, on dit dans ce même écrit
» que je ſuis ſujet à changer d'amis. Il
» ne faut pas être bien fin pour com-
» prendre à quoi cela prépare.

» Diſtinguons. J'ai depuis vingt-
» cinq & trente ans des amis très-
» ſolides. J'en ai de plus nouveaux,
» mais non moins ſûrs, que je garderai

» plus long-tems ſi je vis. Je n'ai pas
» en général trouvé la même ſûreté
» chez ceux que j'ai faits parmi les gens
» de Lettres. Auſſi j'en ai changé quel-
» quefois, & j'en changerai tant qu'ils
» me feront ſuſpects ; car je ſuis bien
» déterminé à ne garder jamais d'amis
» par bienſéance : je n'en veux avoir
» que pour les aimer.

» Si jamais j'eus une conviction in-
» time & certaine, je l'ai que M. Hume
» a fourni les matériaux de cet écrit.
» Bien plus, non-ſeulement j'ai cette
» certitude, mais il m'eſt clair qu'il a
» voulu que je l'euſſe : car comment
» ſuppoſer un homme auſſi fin aſſez
» mal-adroit pour ſe découvrir à ce
» point, voulant ſe cacher ?

» Quel étoit ſon but ? Rien n'eſt
» plus clair encore. C'étoit de porter
» mon indignation à ſon dernier terme,
» pour amener avec plus d'éclat le coup
» qu'il me préparoit. Il ſait que pour
» me faire faire bien des ſottiſes il
» ſuffit de me mettre en colère. Nous
» ſommes au moment critique qui mon-
» trera s'il a bien ou mal raiſonné.

» Il faut ſe poſſéder autant que fait

» M. Hume, il faut avoir ſon flegme
» & toute ſa force d'eſprit pour pren-
» dre le parti qu'il prit, après tout ce
» qui s'étoit paſſé. Dans l'embarras où
» j'étois, écrivant à M. le Général
» Conway, je ne pus remplir ma let-
» tre que de phraſes obſcures dont
» M. Hume fit, comme mon ami,
» l'interprétation qu'il lui plut. Sup-
» poſant donc, quoiqu'il fût très-bien
» le contraire, que c'étoit la clauſe du
» ſecret qui me faiſoit de la peine, il
» obtient de M. le Général qu'il vou-
» droit bien s'employer pour la faire
» lever. Alors cet homme ſtoïque &
» vraiment inſenſible m'écrit la lettre
» la plus amicale, où il me marque
» qu'il s'eſt employé pour faire lever
» la clauſe, mais qu'avant toute choſe
» il faut ſavoir ſi je veux accepter ſans
» cette condition, pour ne pas expoſer
» Sa Majeſté à un ſecond refus.

» C'étoit ici le moment déciſif, la
» fin, l'objet de tous ſes travaux. Il
» lui falloit une réponſe, il la vou-
» loit. Pour que je ne puſſe me diſ-
» penſer de la faire, il envoie à M.
» Davenport un duplicata de ſa lettre,

» & non content de cette précaution,
» il m'écrit dans un autre billet qu'il
» ne ſauroit reſter plus long tems à
» Londres pour mon ſervice. La tête
» me tourna preſque en liſant ce billet.
» De mes jours je n'ai rien trouvé de
» plus inconcevable.

» Il l'a donc enfin cette réponſe
» tant deſirée, & ſe preſſe déjà d'en
» triompher. Déjà écrivant à M. Da-
» venport, il me traite d'homme fé-
» roce & de monſtre d'ingratitude.
» Mais il lui faut plus. Ses meſures
» ſont bien priſes, à ce qu'il penſe;
» nulle preuve contre lui ne peut
» échapper. Il veut une explication:
» il l'aura; & la voici.

» Rien ne la conclut mieux que le
» dernier trait qui l'amène. Seul il
» prouve tout & ſans réplique.

» Je veux ſuppoſer, par impoſſible,
» qu'il n'eſt rien revenu à M. Hume
» de mes plaintes contre lui: il n'en
» fait rien, il les ignore auſſi parfaite-
» ment que s'il n'eût été faufilé avec
» perſonne qui en fût inſtruit, auſſi
» parfaitement que ſi durant ce tems

» il eût vécu à la Chine (25). Mais » ma conduite immédiate entre lui & » moi ; les derniers mots ſi frappans » que je lui dis à Londres ; la lettre » qui ſuivit pleine d'inquiétude & de » crainte ; mon ſilence obſtiné plus » énergique que des paroles ; ma plainte » amère & publique au ſujet de la lettre » de M. d'Alembert ; ma lettre au » Miniſtre, qui ne m'a point écrit, » en réponſe à celle qu'il m'écrit lui- » même, & dans laquelle je ne dis pas » un mot de lui ; enfin mon refus, » ſans daigner m'adreſſer à lui, d'ac- » quieſcer à une affaire qu'il a traitée » en ma faveur, moi le ſachant, & » ſans oppoſition de ma part ; tout » cela parle ſeul du ton le plus fort, » je ne dis pas à tout homme qui auroit » quelque ſentiment dans l'ame, mais » à tout homme qui n'eſt pas hébêté.

---

(25) Comment aurois-je deviné ces chimériques ſoupçons ? M. Davenport, la ſeule perſonne de ma connoiſſance qui vît alors M. Rouſſeau, m'aſſûre qu'il les ignoroit parfaitement lui-même.

» Quoi ! après que j'ai rompu tout » commerce avec lui depuis près de » trois mois, après que je n'ai répondu » à pas une de ſes lettres, quelqu'im- » portant qu'en fût le ſujet, environné » des marques publiques & particulieres » de l'affliction que ſon infidélité me » cauſe, cet homme éclairé, ce beau » génie naturellement ſi clair-voyant » & volontairement ſi ſtupide, ne voit » rien, n'entend rien, ne ſent rien, » n'eſt ému de rien, & ſans un ſeul » mot de plainte, de juſtification, » d'explication, il continue à ſe don- » ner, malgré moi, pour moi les ſoins » les plus grands, les plus empreſſés ! » il m'écrit affectueuſement qu'il ne » peut reſter à Londres plus long-tems » pour mon ſervice, comme ſi nous » étions d'accord qu'il y reſtera pour » cela ! Cet aveuglement, cette im » poſſibilité, cette obſtination ne ſont » pas dans la nature : il faut expliquer » cela par d'autres motifs. Mettons » cette conduite dans un plus grand » jour, car c'eſt un point déciſif.

» Dans cette affaire il faut néceſ- » ſairement que M. Hume ſoit le plus » grand ou le dernier des hommes,

» il n'y a pas de milieu. Reſte à voir
» lequel c'eſt des deux.

» Malgré tant de marques de dédain
» de ma part, M. Hume avoit-il l'é-
» tonnante généroſité de vouloir me
» ſervir ſincèrement ? Il ſavoit qu'il
» m'étoit impoſſible d'accepter ſes bons
» offices tant que j'aurois de lui les
» ſentimens que j'avois conçus. Il avoit
» éludé l'explication lui-même. Ainſi
» me ſervant ſans ſe juſtifier, il rendoit
» ſes ſoins inutiles ; il n'étoit donc pas
» généreux.

» S'il ſuppoſoit qu'en cet état j'ac-
» cepterois ſes ſoins, il ſuppoſoit donc
» que j'étois un infâme ? C'étoit donc
» pour un homme qu'il jugeoit être
» un infâme qu'il ſollicitoit avec tant
» d'ardeur une penſion du Roi ? Peut-
» on rien penſer de plus extravagant ?

» Mais que M. Hume, ſuivant tou-
» jours ſon plan, ſe ſoit dit à lui-
» même : voici le moment de l'exé-
» cution ; car, preſſant Rouſſeau d'ac-
» cepter la penſion, il faudra qu'il
» l'accepte ou qu'il la refuſe. S'il
» l'accepte, avec les preuves que j'ai
» en main, je le déshonore complet-
» tement ; s'il la refuſe, après l'avoir

» acceptée, on a levé tout prétexte,
» il faudra qu'il diſe pourquoi. C'eſt-
» là que je l'attends ; s'il m'accuſe, il
» eſt perdu.

» Si, dis-je, M. Hume a raiſonné
» ainſi, il a fait une choſe fort conſé-
» quente à ſon plan, & par-là même
» ici fort naturelle, & il n'y a que
» cette unique façon d'expliquer ſa
» conduite dans cette affaire ; car elle
» eſt inexplicable dans toute autre
» ſuppoſition : ſi ceci n'eſt pas démon-
» tré, jamais rien ne le ſera.

» L'état critique où il m'a réduit
» me rappelle bien fortement les qua-
» tre mots dont j'ai parlé ci-devant,
» & que je lui entendis dire & répéter
» dans un tems où je n'en pénétrois
» guères la force. C'étoit la premiere
» nuit qui ſuivit notre départ de Paris.
» Nous étions couchés dans la même
» chambre, & pluſieurs fois dans la
» nuit, je l'entends s'écrier en fran-
» çois avec une vehémence extrê-
» me (26) : *je tiens J. J. Rouſſeau.*

---

(26) Je ne ſaurois répondre de ce que je dis en rêvant & je ſais encore moins ſi c'eſt en

» J'ignore s'il veilloit ou s'il dormoit.
» L'expreſſion eſt remarquable dans
» la bouche d'un homme qui ſait trop
» bien le françois pour ſe tromper
» ſur la force & le choix des termes.
» Cependant je pris, & je ne pouvois
» manquer alors de prendre ces mots
» dans un ſens favorable, quoique le
» ton l'indiquât encore moins que
» l'expreſſion : c'eſt un ton dont il
» m'eſt impoſſible de donner l'idée,
» & qui correſpond très-bien aux re-
» gards dont j'ai parlé. Chaque fois
» qu'il dit ces mots, je ſentis un treſ-
» ſaillement d'effroi dont je n'étois pas
» le maître ; mais il ne me fallut qu'un
» moment pour me remettre & rire
» de ma terreur. Dès le lendemain
» tout fut ſi parfaitement oublié que
» je n'y ai pas même penſé durant
» tout mon ſéjour à Londres & au
» voiſinage. Je ne m'en ſuis ſouvenu

---

françois que je rêve ; mais M. Rouſſeau qui ne ſait pas ſi je dormois ou ſi je veillois quand je prononçois ces terribles paroles, avec une ſi terrible voix, eſt-il certain d'avoir été bien éveillé lorſqu'il les a entendues ?

» qu'ici où tant de choſes m'ont rappellé ces paroles, & me les rappellent, pour ainſi dire, à chaque » inſtant.

» Ces mots dont le ton retentit ſur » mon cœur comme s'ils venoient » d'être prononcés, les longs & funeſtes regards tant de fois lancés ſur » moi, les petits coups ſur le dos avec » les mots de *Mon cher Monſieur*, en » réponſe au ſoupçon d'être un traître; » tout cela m'affecte à un tel point, » après le reſte, que ces ſouvenirs, » fuſſent-ils les ſeuls, fermeroient tout » retour à la confiance, & il n'y a » pas une nuit où ces mots, *je tiens* » *J. J. Rouſſeau*, ne ſonnent encore » à mon oreille, comme ſi je les entendois de nouveau.

» Oui, M. Hume, vous me tenez, » je le ſais; mais ſeulement par des » choſes qui me ſont extérieures: vous » me tenez par l'opinion, par les jugemens des hommes: vous me tenez » par ma réputation, par ma ſûreté » peut-être; tous les préjugés ſont pour » vous; il vous eſt aiſé de me faire » paſſer pour un monſtre, comme vous » avez commencé, & je vois déjà

» l'exultation barbare de mes implacables ennemis. Le public, en général, ne me fera pas plus de grace. » Sans autre examen, il eſt toujours » pour les ſervices rendus, parce que » chacun eſt bien-aiſe d'inviter à lui » en rendre, en montrant qu'il ſait » les ſentir. Je prévois aiſément la » ſuite de tout cela, ſur-tout dans le » pays où vous m'avez conduit, & » où, ſans amis, étranger à tout le » monde, je ſuis preſque à votre merci. » Les gens ſenſés comprendront ce- » pendant que, loin que j'aie pû cher- » cher cette affaire, elle étoit ce qui » pouvoit m'arriver de plus terrible « dans la poſition où je ſuis: ils ſen- » tiront qu'il n'y a que ma haîne in- » vincible pour toute fauſſeté & l'im- » poſſibilité de marquer de l'eſtime à » celui pour qui je l'ai perdue, qui » aient pû m'empêcher de diſſimuler, » quand tant d'intérêts m'en faiſoient » une loi: mais les gens ſenſés ſont » en petit nombre; & ce ne ſont pas » eux qui font du bruit.

» Oui, M. Hume, vous me tenez » par tous les liens de cette vie; mais » vous ne me tenez ni par ma vertu,

» ni

» ni par mon courage, indépendant
» de vous & des hommes, & qui me
» reſtera tout entier malgré vous. Ne
» penſez pas m'effrayer par la crainte
» du ſort qui m'attend. Je connois les
» jugemens des hommes, je ſuis accou-
» tumé à leur injuſtice, & j'ai appris
» à les peu redouter. Si votre parti
» eſt pris, comme j'ai tout lieu de le
» croire, ſoyez ſûr que le mien ne l'eſt
» pas moins. Mon corps eſt affoibli,
» mais jamais mon ame ne fut plus
» ferme. Les hommes feront & diront
» ce qu'ils voudront, peu m'importe;
» ce qui m'importe eſt d'achever,
» comme j'ai commencé, d'être droit
» & vrai juſqu'à la fin, quoi qu'il ar-
» rive, & de n'avoir pas plus à me re-
» procher une lâcheté dans mes mi-
» ſères qu'une inſolence dans ma proſ-
» périté. Quelque opprobre qui m'at-
» tende & quelque malheur qui me
» menace, je ſuis prêt. Quoiqu'à plain-
» dre, je le ſerai moins, & je vous
» laiſſe pour toute vengeance le tour-
» ment de reſpecter, malgré vous, l'in-
» fortuné que vous accablez.

» En achevant cette lettre, je ſuis
» ſurpris de la force que j'ai eue de

» l'écrire. Si l'on mouroit de douleur
» j'en ſerois mort à chaque ligne. Tout
» eſt également incompréhenſible dans
» ce qui ſe paſſe. Une conduite pareille
» à la vôtre n'eſt pas dans la nature,
» elle eſt contradictoire, & cependant
» elle m'eſt démontrée. Abîme des
» deux côtés ! je péris dans l'un ou
» dans l'autre. Je ſuis le plus mal-
» heureux des humains ſi vous êtes
» coupable ; j'en ſuis le plus vil ſi vous
» êtes innocent. Vous me faites deſirer
» d'être cet objet mépriſable. Oui,
» l'état où je me verrois proſterné,
» foulé ſous vos pieds, criant miſéri-
» corde & faiſant tout pour l'obtenir,
» publiant à haute voix mon indignité
» & rendant à vos vertus le plus écla-
» tant hommage, ſeroit pour mon cœur
» un état d'épanouiſſement & de joie,
» après l'état d'étouffement & de mort
» où vous l'avez mis. Il ne me reſte
» qu'un mot à vous dire. Si vous êtes
» coupable, ne m'écrivez plus ; cela
» ſeroit inutile, & ſûrement vous ne
» me tromperez pas. Si vous êtes inno-
» cent, daignez vous juſtifier. Je con-
» nois mon devoir, je l'aime & l'aime-
» rai toujours, quelque rude qu'il puiſſe

» être. Il n'y a point d'abjection dont » un cœur, qui n'eſt pas né pour elle, » ne puiſſe revenir. Encore un coup, ſi » vous êtes innocent, daignez vous » juſtifier : ſi vous ne l'êtes pas, adieu » pour jamais.

J. J. ROUSSEAU.

M. Hume délibéra pendant quelque tems s'il feroit réponſe à ce Mémoire ; enfin il ſe détermina à écrire la lettre ſuivante.

LETTRE DE M. HUME A M. ROUSSEAU

Le 22 Juillet 1766.

» MONSIEUR,

» JE ne répondrai qu'à un ſeul article de votre longue lettre ; c'eſt à celui qui regarde la converſation que nous avons eue enſemble, le ſoir qui a précédé votre départ. M. Davenport avoit imaginé un honnête artifice pour vous faire croire qu'il y avoit une chaiſe de retour prête à partir pour Woot-

ton ; je crois même qu'il le fit annoncer dans les papiers publics, afin de mieux vous tromper. Son intention étoit de vous épargner une partie de la dépense du voyage, ce que je regardois comme un projet louable ; mais je n'eus aucune part à cette idée ni à son exécution. Il vous vint cependant quelque soupçon de l'artifice, tandis que nous étions au coin de mon feu, & vous me reprochâtes d'y avoir participé : je tâchai de vous appaiser & de détourner la conversation ; mais ce fut inutilement. Vous restâtes quelque tems assis, ayant un air sombre & gardant le silence, ou me répondant avec beaucoup d'humeur ; après quoi vous vous levâtes & fites un tour ou deux dans la chambre ; enfin tout d'un coup, & à mon grand étonnement, vous vîntes vous jetter sur mes genoux, & passant vos bras autour de mon cou, vous m'embrassâtes avec un air de transport, vous baignâtes mon visage de vos larmes & vous vous écriâtes : *Mon cher ami, me pardonnerez-vous jamais cette extravagance ? Après tant de peines que vous avez prises pour m'obliger, après les preuves d'amitié que vous m'avez don-*

nées, ſe peut-il que je paye vos ſervices de tant d'humeur & de bruſqueries? Mais en me pardonnant vous me donnerez une nouvelle marque de votre amitié, & j'eſpere que, lorſque vous verrez le fond de mon cœur, vous trouverez qu'il n'en eſt pas indigne. Je fus extrêmement touché, & je crois qu'il ſe paſſa entre nous une ſcène très-tendre. Vous ajoûtâtes, ſans doute par forme de compliment, que, quoi que j'euſſe d'autres titres plus ſûrs pour mériter l'eſtime de la poſtérité, cependant l'attachement extraordinaire que je marquois à un homme malheureux & perſécuté, ſeroit peut-être compté pour quelque choſe.

Cet incident étoit aſſez remarquable, & il eſt impoſſible que vous ou moi l'ayons ſi promptement oublié; mais vous avez eu l'aſſurance de m'en parler deux fois d'une maniere ſi différente, ou plutôt ſi oppoſée, qu'en perſiſtant, comme je fais dans mon récit, il s'enſuit néceſſairement qu'un de nous deux eſt un menteur. Vous imaginez peut être que cette aventure s'étant paſſée entre nous & ſans témoins, il faudra balancer la crédibi-

lité de votre témoignage & du mien : mais vous n'aurez pas cet avantage ou ce désavantage, de quelque manière que vous vouliez l'appeller : je produirai contre vous d'autres preuves, qui mettront la chose hors de contestation.

1°. Vous n'avez pas fait attention que j'avois une lettre écrite de votre main (1), qui ne peut pas absolument se concilier avec votre récit, & qui confirme le mien.

2°. J'ai conté le fait le lendemain ou le surlendemain à M. Davenport, dans l'intention d'empêcher qu'il n'eût recours, pour vous obliger dans la suite, à de semblables finesses ; il s'en souviendra sûrement.

3°. Comme cette aventure me paroissoit vous faire honneur, je l'ai

(1) C'est celle du 22 Mars, qui est pleine de cordialité & qui prouve que M. Rousseau ne m'avoit jamais laissé entrevoir aucun de ces noirs soupçons de perfidie sur lesquels il insiste à présent. On voit seulement à la fin de sa lettre quelques restes d'humeur sur l'affaire de sa chaise.

contée ici à pluſieurs de mes amis : je l'ai même écrite à Madame * la C. de ** à Paris. Perſonne, je penſe, n'imaginera que je préparois d'avance une apologie, au cas que je me brouillaſſe avec vous, événement que j'aurois regardé alors comme le plus incroyable de tous les événemens humains ; d'autant plus que nous étions peut-être ſéparés pour jamais, & que je continuois à vous rendre les ſervices les plus eſſentiels.

4°. Le fait, tel que je le rapporte, eſt conſéquent & raiſonnable ; mais il n'y a pas le ſens commun dans votre récit. Quoi ! parce que dans quelques momens de diſtraction ou de rêverie, aſſez ordinaires aux perſonnes occupées, j'aurai eu un regard fixe, vous me ſoupçonnez d'être un traître, & vous avez l'aſſurance de me déclarer cet atroce & ridicule ſoupçon ! Car vous ne prétendez pas même avoir eu, avant votre départ de Londres,

* Cette Dame a exigé qu'on ſupprimât ſon nom. *Note des Editeurs.*

d'autres motifs ſolides de ſoupçon contre moi.

Je n'entrerai dans aucun autre détail ſur votre lettre ; vous ſçavez trop bien vous-même combien tous les autres articles ſont dénués de fondement. J'ajoûterai ſeulement en général que je goûtois il y a un mois un plaiſir très-ſenſible, en ſongeant que, malgré bien des difficultés, j'étois parvenu par ma conſtance & mes ſoins, & par de-là même mes plus vives eſpérances, à aſſurer votre repos, votre honneur & votre fortune ; mais cette jouiſſance a bientôt été ſuivie du déplaiſir le plus amer, en vous voyant gratuitement & volontairement repouſſer ces biens loin de vous & vous déclarer l'ennemi de votre propre repos, de votre fortune & de votre honneur : dois-je être étonné, après cela, que vous ſoyez mon ennemi ?

Adieu, & pour toujours ».

D. HUME.

Tels ſont les faits avoués par M. Hume dans cette affaire étrange, la-

quelle, dit-il, contient plus d'incidens extraordinaires qu'aucune autre aventure de sa vie.

Dans le nombre des personnes à qui il montra les pièces originales pour établir l'authenticité des faits, les uns penserent que M. Rousseau étoit de mauvaise foi dans la querelle qu'il faisoit à M. Hume & dans l'opinion qu'il avoit de ses torts. Ils prétendoient voir là-dedans un dessein formé de refuser avec éclat les bienfaits du Roi d'Angleterre, & un desir secret de se débarrasser envers M. Hume du fardeau de la reconnoissance. Les autres feignoient de vouloir excuser le Philosophe ; ils prenoient le ton d'une bienveillance simulée pour trouver les motifs de sa conduite dans la nature même de son tempérament, & dans cette fermentation de la bile ou du sang qui rend un homme inquiet, soupçonneux, agité, & jamais semblable à lui-même. M. Hume dit avec beaucoup de bonhommie que ces bisarreries singulieres sont la *ressource commune de ces têtes foibles qui flottent perpétuellement entre la raison & la folie.* Il pousa même

la bonté d'ame jusqu'à regarder M. Rousseau plutôt comme un objet de sa pitié que de sa colère. O l'homme indulgent!

C'étoit contre l'Auteur de la prétendue lettre du Roi de Prusse, qu'il falloit que M. Hume tournât, non point sa pitié, mais sa colère. L'Angleterre même, qui avoit adopté M. Rousseau, devoit faire sentir à Walpole tout le poids de son indignation, ou bien ce pays n'a point de loix.

Cependant Walpole, fier de la liberté ou de la licence qui régne dans sa patrie, compta si bien sur l'impunité qu'il osa faire un aveu public de sa lettre, & n'eut pas assez de bon-sens pour prévoir qu'il alloit se flétrir de nouveau aux yeux de ceux qui pensent, en entreprenant de la justifier.

LETTRE DE M. WALPOLE A M. HUME.

Arlington-Street, le 26 Juillet 1766.

» JE ne peux pas me rappeller avec préciſion le tems où j'ai écrit la *lettre du Roi de Pruſſe*; mais je vous aſſure, avec la plus grande vérité, que c'étoit pluſieurs jours avant votre départ de Paris & avant l'arrivée de Rouſſeau à Londres; & je peux vous en donner une forte preuve; car, non-ſeulement par égard pour vous, je cachai la lettre tant que vous reſtâtes à Paris; mais ce fut auſſi la raiſon pour laquelle, par délicateſſe pour moi-même, je ne voulus pas aller le voir, quoique vous me l'euſſiez ſouvent propoſé. Je ne trouvois pas qu'il fût honnête d'aller faire une viſite cordiale à un homme, ayant dans ma poche une lettre où je le tournois en ridicule. Vous avez pleine liberté, mon cher Monſieur, de faire uſage, ſoit auprès de Rouſſeau, ſoit auprès de tout autre, de ce que je dis ici pour votre juſtification: je ſerois bien fâché d'être cauſe qu'on

vous fît aucun reproche. J'ai un mépris profond pour Rouſſeau & une parfaite indifférence ſur ce qu'on penſera de cette affaire ; mais, s'il y a en cela quelque faute, ce que je ſuis bien loin de croire, je la prends ſur mon compte. Il n'y a point de talens qui m'empêchent de rire de celui qui les poſſéde, s'il eſt un charlatan ; mais, s'il a de plus un cœur ingrat & méchant, comme Rouſſeau l'a fait voir à votre égard, il ſera déteſté par moi comme par tous les honnêtes gens, &c ».

M. d'Alembert penſa d'une maniere bien plus délicate ; il rejetta avec horreur l'imputation qu'on lui faiſoit de cette lettre odieuſe, & apprit ſagement à Walpole qu'il eſt auſſi monſtrueux qu'indécent d'inſulter les malheureux.

DÉCLARATION

Adreſſée par M. D'ALEMBERT *aux Editeurs de l'*EXPOSÉ SUCCINT, &c.

» J'Ai appris par M. Hume avec la plus grande ſurpriſe, que M. Rouſſeau m'accuſe d'être l'Auteur d'une lettre ironique qui lui a été adreſſée dans les papiers publics, ſous le nom du Roi de Pruſſe. Tout le monde ſait, à Paris & à Londres, que cette lettre eſt de M. Walpole, qui même ne la déſavoue pas. Il convient ſeulement d'avoir été aidé, pour le ſtyle, par une perſonne qu'il ne nomme point, & qui devroit peut-être ſe nommer. Pour moi, ſur qui les ſoupçons du public ne ſont jamais tombés à cet égard, je ne connois nullement M. Walpole : je ne crois pas meme lui avoir jamais parlé, ne l'ayant rencontré qu'une fois dans une maiſon particuliere. Non-ſeulement je n'ai pas la plus légere part, ni directe ni indirecte, à la lettre dont il s'agit, mais

je puis citer plus de cent perſonnes, amies & ennemies de M. Rouſſeau, qui m'ont entendu la déſapprouver beaucoup, par la raiſon qu'il ne faut point ſe moquer des malheureux, ſur-tout quand ils ne nous ont point fait de mal. D'ailleurs, mon reſpect pour le Roi de Pruſſe, & la reconnoiſſance que je lui dois, pouvoient, ce me ſemble, faire ſuppoſer à M. Rouſſeau, que je n'aurois pas voulu abuſer du nom de ce Prince, même pour une plaiſanterie.

J'ajoûte que je n'ai jamais été l'ennemi de M. Rouſſeau, ni déclaré ni même ſecret, comme il le prétend; & je défie qu'on apporte la moindre preuve que j'aie jamais cherché à lui nuire en quoi que ce puiſſe être. Je pourrois prouver au contraire, par les témoignages les plus reſpectables, que j'ai cherché à l'obliger en ce qui a dépendu de moi.

Quant à ma prétendue *correſpondance ſecrette* avec M. Hume, il eſt très-certain que nous n'avons commencé à nous écrire que cinq à ſix mois après ſon départ, à l'occaſion de la querelle que M. Rouſſeau lui

a ſuſcitée, & dans laquelle il juge à propos de me mêler ſi gratuitement.

Je crois devoir cette déclaration à moi-même, à la vérité, & à la ſituation de M. Rouſſeau : je le plains bien ſincèrement de croire ſi peu à la vertu, & ſur-tout à celle de M. Hume ».

Cette lettre d'un illuſtre François peut-être regardée comme l'expreſſion des ſentimens de toute la nation. Auſſi M. Rouſſeau ne tarda-t-il pas à connoître que ce n'étoit que chez ce peuple doux & poli qu'il pourroit trouver une véritable ſenſibilité ſur ſes malheurs. Il ſe repentit d'avoir franchi le bras de mer qui nous ſépare, & qui nous rend ſi diſſemblables par le cœur. Cependant lorſqu'il tourna ſes regards vers les bords de la Seine, il éprouva des craintes, & ſe perſuada que ſes querelles littéraires y avoient laiſſé d'éternels ennemis de la tranquillité de ſes jours. Ce fut dans cette fauſſe idée, & ne connoiſſant point encore l'*Expoſé ſuccint* de M. Hume, qu'il écrivit à M. Guy la lettre ſuivante.

LETTRE
DE
J. J. ROUSSEAU
A M. GUY.

A Wootton, le 2 Août 1766.

JE me ſerois bien paſſé, Monſieur, d'apprendre les bruits obligeans qu'on répand à Paris ſur mon compte, & vous auriez bien pû vous paſſer de vous joindre à ces cruels amis, qui ſe plaiſent à m'enfoncer vingt poignards dans le cœur. Le parti que j'ai pris de m'enſevelir dans cette ſolitude, ſans entretenir plus aucune correſpondance dans le monde eſt l'effet de ma ſituation bien examinée. La ligue qui s'eſt formée contre moi eſt trop puiſſante, trop adroite, trop ardente, trop accréditée, pour que dans ma poſition, ſans autre appui que la vérité, je ſois en état de lui faire face dans le Public: couper les têtes de cet hydre, ne

ſerviroit

ſerviroit qu'à les multiplier, & je n'aurois pas détruit une de leurs calomnies, que vingt autres plus cruelles lui ſuccéderoient à l'inſtant. Ce que j'ai à faire eſt de prendre bien mon parti ſur les jugemens du public, de me taire, & de tâcher au moins de vivre & mourir en repos.

Je n'en ſuis pas moins reconnoiſſant pour ceux que l'intérêt qu'ils prennent à moi engage à m'inſtruire de ce qui ſe paſſe. En m'affligeant ils m'obligent ; s'ils me font du mal, c'eſt en voulant me faire du bien. Ils croient que ma réputation dépend d'une lettre injurieuſe : cela peut être ; mais s'ils croient que mon honneur en dépend, ils ſe trompent. Si l'honneur d'un homme dépendoit des injures qu'on lui dit & des outrages qu'on lui fait, il y a long-tems qu'il ne me reſteroit plus d'honneur à perdre. Mais au contraire il eſt même au-deſſous d'un honnête-homme de repouſſer de certains outrages. On dit que M. Hume me traite de vile canaille & de ſcélerat. Si je ſavois répondre à de pareils noms, je m'en croirois digne.

Montrez cette lettre à mes amis, & priez-les de se tranquilliser. Ceux qui ne jugent que sur des preuves ne me condamneront certainement pas, & ceux qui jugent sans preuve, ne valent pas la peine qu'on les désabuse. M. Hume écrit, dit-on, qu'il veut publier toutes les pièces relatives à cette affaire. C'est, j'en réponds, ce qu'il se gardera de faire, ou qu'il se gardera bien, au moins, de faire fidèlement. Que ceux qui seront au fait nous jugent, je le desire. Que ceux qui ne sçauront que ce que M. Hume voudra leur dire, ne laissent pas de nous juger; cela m'est, je vous jure, très-indifférent. J'ai un défenseur dont les opérations sont lentes, mais sûres; je les attends.

Je me bornerai à vous présenter une seule réflexion. Il s'agit, Monsieur, de deux hommes, dont l'un a été amené par l'autre en Angleterre presque malgré lui: l'étranger ignorant la langue du pays, ne pouvant ni parler, ni entendre, seul; sans ami, sans appui, sans connoissance, sans savoir même à qui confier une lettre en sûreté,

livré ſans réſerve à l'autre & aux ſiens, malade, retiré, ne voyant perſonne, écrivant peu, eſt allé s'enfermer dans le fond d'une retraite où il herboriſe pour toute occupation : le Breton, homme actif, liant, intriguant, au milieu de ſon pays, de ſes amis, de ſes parens, de ſes patrons, de ſes patriotes, en grand crédit à la Cour, à la ville, répandu dans le plus grand monde, à la tête des gens de Lettres, diſpoſant des papiers publics, en grande relation chez l'étranger, ſur-tout avec les plus mortels ennemis du premier. Dans cette poſition il ſe trouve que l'un des deux a tendu des piéges à l'autre. Le Breton crie en public que c'eſt cette vile canaille, ce ſcélerat d'étranger qui lui en tend. L'étranger ſeul, malade, abandonné, gémit, & ne répond rien. Là-deſſus le voilà jugé, & il demeure clair qu'il s'eſt laiſſé mener dans le pays de l'autre; qu'il s'eſt mis à ſa merci tout exprès pour lui faire pièce, & pour conſpirer contre lui. Que penſez-vous de ce jugement ? Si j'avois été capable de former un projet auſſi monſtrueuſement

extravagant, où eſt l'homme ayant quelque ſens, quelque humanité qui ne devroit pas dire : vous faites tort à ce pauvre miſérable ; il eſt trop fou pour pouvoir être un ſcélerat. Plaignez-le, ſaignez-le, mais ne l'injuriez pas.

J'ajoûterai que le ton ſeul que prend M. Hume devroit décrediter ce qu'il dit. Ce ton ſi brutal, ſi bas, ſi indigne d'un homme qui ſe reſpecte, marque aſſez que l'ame qui l'a dicté, n'eſt pas ſaine ; il n'annonce pas un langage digne de foi. Je ſuis étonné, je l'avoue, comment ce ton ſeul n'a pas excité l'indignation publique. C'eſt qu'à Paris c'eſt toujours celui qui crie le plus fort qui a raiſon. A ce combat-là je ne remporterai jamais la victoire, & je ne la diſputerai pas.

Voici, Monſieur, le fait en peu de mots. Il m'eſt prouvé que M. Hume lié avec mes plus cruels ennemis, d'accord à Londres avec des gens qui ſe montrent, & à Paris avec tel qui ne ſe montre pas, m'a attiré dans ſon pays, en apparence pour m'y ſervir avec la plus grande oſtentation, & en effet pour m'y diffamer avec la plus

grande adreſſe, à quoi il a très-bien réuſſi. Je m'en ſuis plaint; il a voulu ſavoir mes raiſons; je les lui ai écrites dans le plus grand détail; ſi on les demande, il peut les dire. Quant à moi, je n'ai rien à dire du tout.

Plus je penſe à la publication promiſe par M. Hume, moins je puis concevoir qu'il l'exécute. S'il l'oſe faire, à moins d'énormes falſifications, je prédis hardiment que, malgré ſon extrême adreſſe & celle de ſes amis, ſans même que je m'en méle, M. Hume eſt un homme démaſqué.

Je vous ſuis très-obligé du livre de Botanique que vous me faites l'amitié de m'envoyer: mais comment me parviendra-t-il? De tout ce qu'on m'envoie, il en paſſe très-peu de choſe à travers les filets qui ſont tendus autour de moi. Il faut eſpèrer qu'un livre de Botanique pourra paſſer; mais il n'eſt pas prudent de m'écrire ſous mon nom. Je joins ici une adreſſe ſous laquelle j'eſpère que vos lettres me parviendront, pourvu que vous ne la montriez à perſonne au monde: car ſi-tôt qu'elle ſera connue,

ſoyez ſûr que la communication ſera coupée encore par-là.

L'Angleterre perdit bientôt cet illuſtre infortuné, peu fait pour ces tracaſſeries de la duplicité, de la baſſe jalouſie, & des menſonges, & il ſe chercha un aſyle plus aſſuré dans une contrée moins orageuſe, & plus digne de le poſſéder.

Nous ne donnerons point place dans cet ouvrage à une certaine production aſſez mépriſable, qui a paru ſous le titre du *Docteur Panſophe*. Elle ſouilleroit trop cette collection. Nous la renvoyons aux hommes vils, & décidés méchans, pour qui probablement elle a été faite. Nous nous contenterons de dire que M. l'Abbé Coyer, que l'on en faiſoit l'Auteur, la déſavoue hautement dans cette lettre écrite à M. Guy.

LETTRE.

DE

M. L'ABBÉ COYER,

A M. G**,

Au ſujet du Docteur Panſophe, &c.

Du 2 Janvier 1767.

MONSIEUR G**, quoique je vous aie parlé hier de l'imputation que M. de V... m'a faite de la Lettre *au Docteur Panſophe*, je crains de ne vous l'avoir pas aſſez dit. Quand vous écrirez à M. Rouſſeau, dites-lui que M. de V... eſt l'unique ſource de ce bruit; que c'eſt lui qui l'a répandu par ſes lettres à Paris & à Londres, & qu'il a reconnu lui-même ſon erreur, dans la lettre que je vous ai communiquée. » Après » avoir été informé, dit-il, que la Lettre » au *Docteur Panſophe* eſt de M. de B... » de l'Académie de Lyon, &c. «. Effectivement cet Académicien étoit à Lon-

dres, lorſque la Lettre à paru imprimée en anglois. Vous ſavez l'admiration que j'ai toujours eue pour les grands talens de M. Rouſſeau, votre ami, & que j'ai toujours déſapprouvé les perſécutions qu'on lui ſuſcite dans ſon malheur. Je ſerois très-fâché qu'il me mît au rang de ſes perſécuteurs, & d'ailleurs je n'ai jamais emprunté le nom de perſonne. Je me ſers du mien, ou je garde l'anonyme.

COMME on a fait dans ce *Docteur Panſophe* un abus étrange des Lettres écrites de Veniſe par M. Rouſſeau, & que la malignité leur a fait prendre des tournures ſingulieres en les mutilant, en les défigurant, nous les inſérerons tout au long dans ce volume, afin que le Public apperçoive la différence qu'il y a à voir les choſes en total ou par lambeaux découſus.

LETTRES
DE M. ROUSSEAU,

Adreſſées vraiſemblablement à M. Amelot de Chaillou, chargé alors des affaires étrangeres.

PREMIERE LETTRE.

A Veniſe, le 8 Août 1744.

MONSIEUR,

JE ſens combien la liberté que je prends ſeroit déplacée pour un homme à qui il reſteroit quelqu'autre reſſource. Mais la ſituation où je ſuis rend ma témérité pardonnable. J'oſe porter juſqu'à vous mes juſtes & très-reſpectueuſes plaintes contre un Ambaſſadeur du Roi, & contre un Maître dont j'ai mangé le pain. Un homme raiſonnable ne fait pas de pareilles démarches ſans néceſſité ; un homme auſſi exercé

que moi à la réſignation & à la patience, ne s'y réſoudroit pas, ſi ſon devoir même ne l'y contraignoit. Je rougis, Monſieur, de diſtraire votre attention deſtinée aux plus grandes affaires ſur des objets, qui, je l'avoue, ne ſont pas dignes par eux-mêmes de vous occuper un inſtant ; mais qui cependant font le malheur de la vie & le déſeſpoir d'un honnête-homme, & qui, par-là, deviennent intéreſſans pour un cœur auſſi généreux que le vôtre.

Il y a quatorze mois que je ſuis entré au ſervice de M. le Comte de Montaigu en qualité de Secrétaire. Ce n'eſt pas à moi d'examiner ſi j'étois capable, ou non, de cet emploi ; il eſt certain, de plus, que des dépêches telles que celles qui, depuis près d'un an, paroiſſent à la Cour écrites de ma main, ne ſont pas propres à donner fort bonne opinion de ma capacité, puiſqu'il eſt naturel de mettre du moins ſur mon compte les fautes & les incorrections dont elles ſont remplies : mais c'eſt ſur quoi il me ſeroit plus aiſé que bienſéant de me juſtifier. Je ne relèverai pas non plus les duretés conti-

nuelles & les déſagrémens infinis que j'ai ſoufferts, tant parce qu'un excès de délicateſſe peut m'y avoir rendu trop ſenſible, que parce qu'il m'en coûteroit, en les exténuant aſſez pour les rendre croyables, & qu'enfin je ne dois point abuſer de votre bonté par des détails qui ne vont point au fait.

Les mécontentemens étoient réciproques, & il eſt aiſé de juger que chacun n'a reconnu que les ſiens pour légitimes. M. l'Ambaſſadeur a enfin pris le parti de me congédier. Je comptois que la choſe ſe paſſeroit avec l'honnêteté accoutumée entre un Maître qui a de la dignité & un Domeſtique honorable à qui quelques défauts particuliers ne doivent point ôter les égards dûs à ſon état, à ſon zèle & à ſa probité. Je me ſuis trompé : M. l'Ambaſſadeur, qui s'eſt fait des maximes de confondre tous ceux qui ſont à ſon ſervice ſous le vil titre de Valets, & de traiter tous les gens qui ſortent de ſa maiſon comme autant de coquins dignes de la potence, a jugé mal-à-propos d'exercer avec moi cette étrange politique. Après des procédés inouis, après avoir manqué à la plûpart de

ſes engagemens, M. l'Ambaſſadeur voulut avant-hier me faire ce qu'il appelloit mon compte. Ce fut d'un ton à faire trembler que ce compte fut commencé; les termes dont il ſe ſervit, les épithètes odieuſes dont il m'accabla furent autant de préparatifs pour m'intimider & me rendre docile aux injuſtes réductions qu'il me faiſoit. Après pluſieurs repréſentations inutiles, me voyant léſé d'une maniere ſi criante, je demandai reſpectueuſement à Son Excellence ſi elle ſouhaitoit de regler avec moi ce compte ſuivant l'équité, ou ſi elle étoit déterminée à ne conſulter que ſa volonté ſeule, parce qu'en ce dernier cas ma préſence lui étoit inutile. Alors Son Excellence s'emporta horriblement, ſuppoſant que j'avois dit que ſa volonté & l'équité n'étoient pas toujours la même choſe, & véritablement je ne recuſai pas l'explication, d'autant plus que les injures dont j'étois accablé, ne me laiſſoient pas le loiſir de placer un ſeul mot. Enfin, Son Excellence ne pouvant m'obliger à conſentir à paſſer ce compte comme elle le vouloit, me propoſa, en termes

très-nets, d'y souscrire ou de sauter par la fenêtre, jurant de m'y faire jetter sur le champ, & je vis le moment qu'elle se mettoit en devoir d'exécuter sa menace elle-même. Mais voulant éviter une aussi cruelle alternative & ne pouvant d'ailleurs supporter plus longtems les horreurs dont ma mémoire est encore souillée, je sortis en me félicitant de ce que l'émotion que m'avoient causé de tels traitemens, ne m'avoit pas assez transporté pour imiter M. l'Ambassadeur, en perdant le profond respect dû à l'auguste caractère dont il est revêtu. Il m'ordonna, en me voyant sortir, de quitter son Palais sur le champ & de n'y remettre jamais les pieds; ce que je fis, bien résolu de ne m'exposer de ma vie à reparoître en sa présence, non que je craignisse beaucoup la mort dont il me menace; mais par une juste défiance de moi-même, pour ne plus m'exposer à avoir tort avec l'Ambassadeur du plus grand Roi du monde.

Me voici cependant sur le pavé; languissant, infirme, sans secours, sans bien, sans patrie, à 400 lieues

de toutes mes connoiſſances, ſurchargé de dettes que j'ai été contraint de faire, faute, de la part de M. l'Ambaſſadeur, d'avoir rempli ſes conditions avec moi, & n'ayant d'autre reſſource que quelques médiocres talens qui ne ſont pas à couvert de l'injuſtice de ceux qui les emploient: dans une telle ſituation, pardonnez, Monſieur, la liberté que je prends d'implorer vôtre protection contre les cruels traitemens que M. l'Ambaſſadeur exerce ſur le plus zèlé & le plus fidèle domeſtique qu'il aura jamais. Je ne puis porter mes juſtes plaintes à aucun Tribunal: ce n'eſt qu'aux pieds du Trône de ſa Majeſté qu'il m'eſt permis d'implorer juſtice: je la demande très-reſpectueuſement & dans l'amertume de mon ame, & je ne me ſerois jamais déterminé à faire cette démarche, ſi j'avois cru pouvoir trouver quelques reſſources pour acquitter mes dettes & retourner en France, autres que le paiement de mes appointemens & de mon voyage, & celui des frais que je ſuis contraint de faire ici en attendant qu'il vous plaiſe de me faire parvenir vos ordres.

Je ſais, Monſieur, combien de préjugés ſont contre moi ; je ſais que dans les démêlés entre le maître & le domeſtique, c'eſt toujours le dernier qui a tort. Je ſais d'ailleurs qu'étant entièrement inconnu, je n'ai perſonne qui s'intéreſſe pour moi : votre généroſité & mon bon droit ſont mes ſeuls protecteurs ; mais je me confie également en l'un & en l'autre. Peut-être même les préjugés ne me ſont-ils pas tous contraires : celui, par exemple, de la voix publique ; il n'eſt pas, Monſieur, que vous ne ſoyez inſtruit de ce qui ſe paſſe en ce pays-ci, & de la maniere dont on y penſe : c'eſt tout ce que je puis dire en ma faveur, aimant mieux négliger quelques moyens de défenſe, que d'exercer contre un maître que j'ai ſervi l'odieuſe fonction de délateur. Il me ſera permis du moins de réclamer le témoignage de toutes les perſonnes avec qui j'ai vécu juſqu'ici ſur le caractère & les ſentimens dont je fais profeſſion.

Au reſte, s'il ſe trouve que j'aie ajoûté un ſeul mot à la vérité, dans l'expoſé que j'ai l'honneur de vous

faire, (& cela ne ſera pas difficile à vérifier), je conſens de payer de ma tête ma calomnie & mon inſolence.

J'ai l'honneur d'être avec un profond reſpect, Monſieur, &c.

J. J. ROUSSEAU ».

P. S. Si vous daignez, Monſieur, m'honorer de vos ordres, M. le Blond eſt à portée de me les communiquer.

LETTRE II.

A Veniſe, le 15 Août 1744.

MONSIEUR,

DEPUIS la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 8 de ce mois, M. l'Ambaſſadeur a continué de m'accabler de traitemens dont il n'y a d'exemples que contre les derniers des ſcélerats : il m'a fait pourſuivre de maiſon en maiſon, compromettant ſon autorité juſqu'à défendre aux propriétaires

taires de me loger. Il a chargé ſucceſſivement pluſieurs de ſes gens de prendre des hommes avec eux & de me faire périr ſous le bâton, & comme il n'a trouvé perſonne d'aſſez lâche pour accepter un ſemblable emploi, il m'a envoyé ſept ou huit fois ſon Gentil-homme avec la ſolde du compte le plus injuſte qu'un maître ait jamais fait avec ſon domeſtique, & que je produirai écrit de ſa propre main; lequel compte il m'a voulu faire accepter par force, m'intimant l'ordre de partir ſur le champ de Véniſe, ſous peine d'être aſſommé de coups matin & ſoir, auſſi long-tems que j'y ſéjournerois. J'obéirai donc pour éviter des traitemens infâmes aux-quels un homme d'honneur ne ſurvit pas, & pour témoigner juſqu'au bout ma déférence & mon reſpect pour les ordres de M. l'Ambaſſadeur. Ainſi, quoique Son Excellence me retienne ce qu'elle me doit légitimement; que, de plus, on me retienne encore mes hardes dans ſa maiſon, ſous des prétextes non moins odieux n'y moins injuſtes, je ne laiſſerai pas de me mettre en route dans deux ou trois jours que je vais em-

ployer à tâcher de rassembler quelque argent pour mon voyage ; je me rendrai à Paris accablé, il est vrai, d'opprobre & d'ignominie par M. le Comte de Montaigu, mais soutenu par les témoignages d'une bonne conscience & par l'estime des honnêtes gens. C'est là, Monsieur, que j'oserai prendre la liberté d'implorer de nouveau votre protection & la justice du Roi, ne demandant que d'être puni si je suis coupable ; mais si je suis innocent, si je me suis toujours comporté conformément au devoir d'un bon & fidèle serviteur, je ne cesserai de recourir à l'équité & à la clémence de Sa Majesté pour obtenir la satisfaction qui m'est due, sur les injustices criantes & les outrages sanglans par lesquels M. l'Ambassadeur a prétendu signaler contre moi son autorité, en diffamant un homme d'honneur qui n'a de faute à se reprocher à son sujet que celle d'être entré dans sa maison.

J'ai l'honneur, &c.

LETTRE III.

A Paris, le 11 Octobre 1744.

MONSIEUR ;

VOICI la derniere fois que je prendrai la liberté de vous écrire, juſqu'à ce qu'il vous ait plu de me faire parvenir vos ordres. Je ſens combien mes lettres doivent vous importuner, & ce n'eſt qu'avec beaucoup de regret que je me vois réduit à un métier ſi contraire à mon caractère. Mais, Monſieur, je ne pouvois, en conſéquence de ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire précédemment, me diſpenſer de vous informer de mon arrivée à Paris ; je reconnois que le ton de mes lettres demanderoit bien des explications que la diſcrétion m'oblige cependant d'abandonner en partie, & que je réduirai à une ſimple expoſition du motif qui me les a fait écrire.

Si vous daignez, Monſieur, faire prendre quelques informations ſur ma

conduite & ſur mon caractère, ſoit à Veniſe, ſoit à Gènes, où j'ai l'honneur d'être connu de M. de Jonville, ſoit à Lyon, ſoit à Genève ma patrie, j'eſpère que vous n'apprendrez rien qui n'aggrave l'injuſtice des violences dont M. le Comte de Montaigu a jugé à propos de m'accabler. Les traitemens qu'il m'a faits, ſont de ceux contre leſquels un honnête-homme ne ſe précautionne point. Avec les devoirs que je me ſuis impoſés, & les ſentimens dont je me ſuis nourri, je m'étois cru aſſez ſupérieur à de ſemblables accidens, pour n'avoir point à chercher dans mes principes des régles de conduite en pareil cas. Le zèle & l'exactitude avec leſquels je me ſuis acquitté de l'emploi que Son Excellence m'avoit confié, n'ont pas dû m'inſpirer plus de défiance : peut-être ſerois-je aſſez heureux pour que vous en puiſſiez entendre parler par quelqu'un qui ſoit en état d'en juger & qui n'ait point d'intérêt à me calomnier. S'il m'eſt donc arrivé, Monſieur, de vous écrire quelque choſe d'irrégulier, je vous ſupplie de le pardonner au trouble affreux & au dé-

ſeſpoir où m'ont jetté de ſi étranges traitemens. Connoit-on rien de plus triſte pour un honnête-homme, que de ſe voir indignement diffamer aux yeux du public & en péril de ſa propre vie, ſans ombre de prétexte, & ſeulement pour de miſérables diſcuſſions d'intérêt, ſans qu'il lui ſoit permis de ſe défendre, ni poſſible de ſe juſtifier ? Inutilement ai-je ſenti que je m'allois donner du ridicule, & que l'inférieur auroit toujours tort vis-à-vis de ſon ſupérieur, puiſque je n'ai point vû d'autre voie, que de juſtes & reſpectueuſes répréſentations pour ſoutenir mon honneur outragé. Ce ne ſont point les traitemens de M. le Comte de Montaigu qui me touchent en eux-mêmes. J'ai lieu de ne le pas croire aſſez connoiſſeur en mérite pour faire un cas infini de ſon eſtime : mais, Monſieur, que penſera le public, qui, content de juger ſur les apparences, ſe donne rarement la peine d'examiner ſi celui qu'on maltraite l'a mérité ? C'eſt aux perſonnes qui aiment l'équité & qui ſont en droit d'approfondir les choſes, de réparer en cela

l'injuſtice du public & d'y rétablir l'honneur d'un honnête-homme qui compte ſa vie pour rien quand il a perdu ſa réputation. Rien n'eſt ſi ſimple que cette diſcuſſion à mon égard. S'agit-il de l'intérêt : le compte que j'aurai l'honneur de vous remettre écrit de la propre main de M. le Comte de Montaigu, eſt un témoignage ſans réplique qui ne fera pas honneur à ſa bonne-foi. S'agit-il de l'honneur : tout Veniſe a vû avec indignation les traitemens honteux dont il m'a accablé. Je ſuis déja inſtruit de quelles couleurs Son Excellence ſait peindre les perſonnes qu'elle a priſes en haine ; ſi donc on l'en croit ſur ſa parole, je ne doute point, à la vérité, que je ne ſois perdu & déshonoré : mais qu'on daigne prendre quelques informations & vérifier les choſes, & j'oſe croire que M. le Comte de Montaigu m'aura, ſans y penſer, rendu ſervice en me faiſant connoître.

Je ne prétends point, Monſieur, exiger de ſatisfaction de M. l'Ambaſſadeur. Je n'ignore pas, quelque juſte qu'elle fût, les raiſons qui doivent

s'y oppoſer. Je ne demande que d'être puni rigoureuſement ſi je ſuis coupable. Mais ſi je ne le ſuis point, & que vous trouviez mon caractère digne de quelque eſtime & mon ſort de quelque pitié, j'oſe implorer, Monſieur, vôtre protection & quelque marque de bonté de vôtre part qui puiſſe me réhabiliter aux yeux du public. Peut-être y gagnerois-je plus que je n'aurai perdu : mais je ſens que le zèle qui me porteroit à m'en rendre digne, laiſſeroit un jour en doute ſi vous avez exercé envers moi plus de généroſité que de juſtice.

J'ai l'honneur, &c.

J. J. ROUSSEAU.

A l'Hôtel d'Orléans, rue du Chantre, près le Palais Royal.

DANS les notes ſur la Lettre de M. de V. . . à M. Hume, on avance avec beaucoup de confiance que ces Lettres ont été écrites à M. du Theil, premier Commis des Affaires Etrangeres,

que plusieurs personnes y en ont vû l'original, & qu'on les conserve chez ses héritiers : si quelqu'un doit être instruit de ce fait, c'est probablement le fils de ce même M. du Theil : voici la lettre qu'il a écrite à ce sujet à M. Rousseau. Le Public la verra avec plaisir : on jugera par-là si ceux qui disent avoir vû chez M. du Theil l'original même des Lettres de Venise ont bien vû, & ce que l'on doit penser des falsifications qu'ils se sont permises.

LETTRE

DE M. DU THEIL, FILS,

Écrite à M. J. J. Rousseau.

A Paris, le 26 Décembre 1766.

JEAN-JACQUES, si vous ne dédaignez pas de rire des vains efforts que l'on fait pour vous nuire, le libelle sur la lettre de M. de V... à M. Hume vous tombera peut-être entre les mains ;

vous y verrez citées des lettres écrites par vous, & conſervées, dit l'Auteur, chez les héritiers de M. du Theil. Je ſuis ſon fils ; ſi jamais le haſard vous eût fait connoître mon exiſtence, vous auriez pu me croire complice de ces vils Ecrivains ; je ne puis ſupporter cette idée. Je n'avois jamais ſçu que vous euſſiez écrit à mon pere. Si vos lettres ont exiſté, je ne puis concevoir comment elles ſont devenues publiques. Si elles euſſent été conſervées chez moi, Jean-Jacques, je jure par vous-même, & je crois jurer ſur l'autel de la vérité, que jamais elles n'euſſent vû le jour ſans votre ordre. En ce moment j'oublie votre gloire pour ne ſentir que l'horreur de trahir un homme, & peut-être en vous écrivant j'euſſe, ſans balancer, juré le nom de Hume, s'il m'eût parû plus ſaint que le vôtre. Mais ſi je puis me rendre témoignage que les écrits, les exemples vertueux m'ont inſpiré l'amour de la vertu, Jean-Jacques, réjouiſſez-vous ; dites : voilà encore une ame que j'ai rendu vertueuſe. Gardez vous au reſte de ſoupçonner que quelqu'un de mes parens ne puiſſe pas te-

nir ici le même langage que moi. Sans vous, leur exemple ſeroit le ſeul qui m'auroit appris à être honnête.

TERMINONS cette longue querelle par une Lettre ingénieuſe & ſage adreſſée à l'Auteur de la Juſtification de M. Rouſſeau. Elle jettera un grand jour ſur la conduite de M. Hume, & elle ne laiſſera rien à deſirer ſur M. Walpole.

LETTRE
A L'AUTEUR
DE
LA JUSTIFICATION
DE J. J. ROUSSEAU,

Dans la conteſtation qui lui eſt ſurvenue avec M. Hume.

MONSIEUR,

CETTE lettre n'eſt écrite que pour vous; & je ne l'aurois pas rendu publique, ſi j'avois eu un autre moyen de vous la faire parvenir. Mais je n'ai pas pû réſiſter au deſir de vous communiquer les réflexions que j'ai faites, en liſant l'écrit trop peu volumineux, qui a pour titre, *Juſtification de Jean-Jacques Rouſſeau, dans la conteſtation qui lui eſt ſurvenue avec M. Hume*, & je riſque d'autant plus volontiers la

voie de l'impreſſion, qu'elle ne peut faire de tort qu'à moi.

Je n'ai pas aſſez d'eſprit pour que votre amour-propre doive être ſatisfait que j'applaudiſſe à votre ſtyle, Monſieur : ainſi je n'en parlerai point. Mais, j'ai le ſens aſſez droit, & le cœur aſſez bon, pour que vous puiſſiez être flatté de l'admiration que j'ai conçue pour votre caractère ; & j'aime à la faire éclater. Il faut avoir bien du mérite pour entreprendre la défenſe d'un homme que de malheureuſes circonſtances ont livré à la malignité de ſes ennemis ; ſur-tout, quand la ſévérité de ſa morale, l'auſtérité de ſes mœurs, & la ſupériorité de ſon génie, lui en ont fait un ſi grand nombre ; vous devez donc être ſûr de l'approbation de tous les gens de bien. Mais, permettez-moi de vous le dire, vous auriez dû, ce me ſemble, mettre votre nom à la téte de votre ouvrage. Pourquoi garder l'anonyme ? Cette réſerve peut être différemment interprétée ; les Partiſans de Jean-Jacques l'attribueront à la modeſtie ; & ſes Antagoniſtes, à la timidité : car, comment pourroient-ils concevoir

qu'on eût le courage de bien faire ? Vous ne deviez pas vous expoſer à la diverſité de ces jugemens. D'ailleurs, ſi vous êtes connu, votre réputation eſt bonne; j'en ai pour garant l'honorable rôle dont vous vous êtes chargé : elle auroit donc ajoûté ſon propre poids à celui de vos raiſons. Si vous êtes ignoré, vous ne pouviez attendre du tems une occaſion plus favorable pour vous faire connoître; en la ſaiſiſſant vous auriez partagé avec Jean-Jacques l'eſtime que ſes plus cruels ennemis ne peuvent lui refuſer, & qui me paroit ſi bien prouvée par le dédain dont ils affectent de l'accabler. Peut-être auſſi ne vous ſouciez-vous pas d'attirer, même à ce prix, les regards du public : j'en ſerois d'autant moins ſurpriſe, qu'à la beauté de votre procédé, je ne vous crois pas homme de Lettres. Mais, ſi vous l'êtes, Monſieur, de grace nommez-vous; & pour que nous connoiſſions deux hommes capables de ſuivre cette carriere, ſans s'occuper ni à détruire à force ouverte, ni à miner ſourdement l'honneur & la tranquillité de leurs concurrens; & pour adoucir l'amertume dont Jean-

Jacques doit être pénétré, en voyant une profeſſion qu'il honore, ſi généralement déshonorée. Car ne vous y trompez-pas ; votre ouvrage eſt déja arrivé juſqu'à lui, ou y arrivera, malgré *l'épaiſſeur des filets dont il eſt environné* : l'amitié, ou la haîne, lui procurent tous les écrits dont il eſt le ſujet.

Vous dites, Monſieur, que l'Expoſé de la conteſtation de Jean-Jacques avec M. Hume a jetté les amis du premier dans un ſi ſingulier abattement, qu'ils n'oſent prendre ſon parti. Ceux qui vous entourent, ont très-bien fait de ſe taire ; puiſque leur ſilence vous a fait parler. Je conçois cependant qu'un cœur tel que le vôtre s'annonce, a dû en être triſtement affecté. Pour moi, placée, à cet égard, plus avantageuſement que vous, je connois pluſieurs perſonnes, dont la probité rend les opinions précieuſes ; qui penſent & diſent, que la juſtification de Jean-Jacques eſt moins encore dans ſa lettre du 10 Juillet 1766, que dans l'apologie de M. Hume ; & qui ne peuvent ſe défendre de ſuſpecter les lumières, ou les intentions *des têtes ſages* qui lui

ent conſeillé de mettre au jour les pièces de ſon procès; tant elles trouvent cette démarche ridicule. Quant à vous, Monſieur, vous juſtifiez la conduite de Jean-Jacques, & vous blâmez celle de M. Hume, avec une modération, qui prouve bien que le ſeul intérêt de la vérité vous anime. Vous ne décidez pas que M. Hume ſoit coupable de trahiſon : mais vous affirmez que Jean-Jacques eſt innocent de l'ingratitude qu'on lui impute. Vous ne pouviez le ſervir plus à ſon gré, qu'en ménageant ſon adverſaire. Il y a encore dans votre écrit, une choſe dont Jean-Jacques ſera bien flatté ; c'eſt le choix des éloges que vous lui donnez ; ils portent tous, ſur la beauté, la généroſité, la délicateſſe, la ſenſibilité de ſon ame, l'honnêteté, la franchiſe, la candeur de ſon caractère; & voilà, j'en réponds, ce qu'il priſe le plus en lui. Mais, pourquoi ces qualités lui ſont-elles conteſtées ? Sont-ce bien elles qui lui font des jaloux ? Non, mais ſes talens ſont trop inconteſtables ; il faut bien l'attaquer du côté du cœur, qui a toujours bien moins d'occaſions que l'eſprit de paroître.

Je ſuis fâchée, Monſieur, que le louable empreſſement de rendre hommage à la vertu méconnue, vous ait empêché d'étendre plus loin vos obſervations. Vous auriez dit que l'accuſation dont Jean-Jacques charge M. d'Alembert, quoiqu'elle ſoit injuſte, doit paroître bien excuſable.

1°. Jean-Jacques a cru reconnoître le ſtyle de ce célèbre Ecrivain, dans la lettre qu'on oſa produire ſous le nom du Roi de Pruſſe; & il faut convenir que, pour un homme tel que Jean-Jacques, cette préſomption a la force d'une preuve. Or cette raiſon de croire que M. d'Alembert étoit l'Auteur de cette lettre, n'étoit balancée par aucune raiſon d'en douter, à moins qu'elle ne fût priſe dans le caractère de M. d'Alembert, choſe très-problématique pour le public, qui ne le connoît que par ſes ouvrages; puiſqu'on ſe croit en droit de diffamer Jean-Jacques, malgré les ſiens. C'eſt donc un point du procès ſur lequel tous ceux qui ne vivent pas intimement avec M. d'Alembert doivent juger Jean-Jacques avec la plus grande circonſpection.

2°. Cette accuſation a précédé la déclaration

déclaration que M. d'Alembert adreſſe aux Editeurs de l'*Expoſé ſuccint*, *&c.* puiſque c'eſt elle qui paroît y donner lieu. D'ailleurs, bien que cette déclaration ſoit ſans date, elle ne doit avoir été faite qu'après que le ſoupçon de Jean-Jacques a été divulgué par M. Hume : il n'étoit pas naturel que M. d'Alembert allât au-devant.

3°. L'Auteur de la traduction françoiſe de l'impertinente lettre de M. Walpole s'obſtine à ſe cacher ; & ce n'eſt certainement pas dans l'original Anglois que Jean-Jacques a cru connoître la plume de M. d'Alembert.

4°. Enfin, il étoit tout ſimple que Jean-Jacques imaginât que M. Walpole & M. d'Alembert étoient devenus amis, l'étant tous deux de M. Hume. Et ſi M. d'Alembert n'affirmoit pas qu'il ne connoit *nullement* M. Walpole, on auroit peine à croire que M. Hume ait négligé de procurer à ſon compatriote la connoiſſance & l'amitié d'un homme d'un auſſi grand mérite que M. d'Alembert. Peut-être auſſi que ce grand Philoſophe, ne ſachant pas le prix de ce qu'il refuſoit, ne ſe ſera pas prêté

comme il le devoit aux avances qui lui auront été faites. En vérité, Monsieur, *je le plains sincerement*, de n'être pas lié avec M. Walpole. L'honnête, le conséquent M. Walpole, qui s'amuse innocemment à traduire en ridicule aux yeux de l'Univers, un homme *qu'il n'a jamais vû, qu'il ne veut pas voir*, (de peur sans doute de perdre l'envie de le traiter de Charlatan) & qu'il ne connoît que par l'éclat de sa célébrité, le bruit des disgraces qu'il éprouve, & le titre d'ami de son ami M. Hume!

Le bienfaisant M. Walpole, qui sachant combien sa nation est facile à indisposer, lui peint ce même homme *qu'il ne connoît pas*, comme un orgueilleux forcené qui préfère les horreurs de l'indigence à l'humiliation d'être secouru par un Roi : ou comme un fourbe qui n'ayant réellement pas besoin de secours, affiche la pauvreté pour intéresser la commisération des Princes, exciter leur libéralité, & se ménager l'honneur des refus ; & cela, dans le moment où M. Walpole sait bien que les plus critiques circons-

tances forcent cet homme à chercher un aſyle en Angleterre ſous les auſpices de ſon ami M. Hume!

L'intrépide M. Walpole, qui bien ſûr que, quoi qu'il faſſe, les remords n'approcheront jamais de ſon cœur, brave, avec la plus généreuſe audace, l'opinion que le Public prendra de ſa conduite envers un infortuné *qu'il ne connoît pas*, que tous les honnêtes gens réverent & qui a été recherché de ſon ami M. Hume!

Enfin l'équitable M. Walpole, qui ſe vante d'avoir pour Jean-Jacques *le plus profond mépris*, *quoiqu'il ne le connoiſſe point*, & ſans ſavoir pourquoi Car il n'eſt pas préſumable qu'il mépriſe profondément Jean-Jacques, parce que celui-ci a trouvé ſa plaiſanterie mauvaiſe, & s'eſt formaliſé de la foibleſſe de ſon ami M. Hume.

Il ſeroit original que le clairvoyant M. Walpole eût puiſé dans les ouvrages de Jean-Jacques *le profond mépris* qu'il a pour ſa perſonne, & qu'en en indiquant la ſource à toute l'Europe, qui, juſqu'à préſent, ne l'a pas vue, il ſauvât Jean-Jacques du re-

proche d'hypocrisie dont M. Hume & ses adhérens s'efforcent de le noircir.

Vous auriez dit, Monsieur, que M. Hume ne raisonne pas avec toute la justesse qu'on attend de lui, quand il met en question, page 359 du Précis de l'*Exposé* succinct, *si l'orgueil extrême de Jean-Jacques est un défaut ;* qu'il établit qu'en admettant l'affirmative pour laquelle il paroît ne pas pencher, ce seroit un défaut respectable; & qu'il dit huit lignes plus bas *qu'un noble orgueil, quoique porté à l'excès, mériteroit de l'indulgence dans Jean-Jacques Rousseau.* Donc, selon M. Hume, la même qualité, chez le même homme & dans les mêmes circonstances, peut être à la fois l'objet de l'indulgence & du respect. C'est dommage que cet endroit péche contre la Logique : car il me semble être, à d'autres égards, le mieux frappé de tout l'*Exposé.*

Vous auriez dit, Monsieur, qu'il n'y a point d'ame délicate qui ne soit blessée de l'ostentation avec laquelle M. Hume étale les prodigieux efforts qu'il a inutilement faits pour servir Jean-Jacques jusqu'au moment où il engagea M. le Général Conway à de-

mander pour lui une penſion au Roi: (ſuccès que le caractère de ce Miniſtre a dû rendre bien facile); & qu'auſſitôt que le ſentiment fait place à la réflexion, on ſe demande à quoi ſervent donc, en Angleterre, le crédit, la réputation, la fortune même, puiſque tout cela joint, chez M. Hume, à la plus forte paſſion d'obliger Jean-Jacques, n'a rien produit pour celui-ci, & n'a valu à M. Hume même, que le prétexte de prendre un titre dont ſa vanité s'alimente.

Vous auriez dit, Monſieur, que le choix des articles de la Lettre de Jean-Jacques auxquels M. Hume répond, eſt un argument victorieux en faveur de Jean-Jacques. De plus; que les affirmations de Jean-Jacques ne méritent en elles-mêmes pas moins de confiance, que les négociations de M. Hume, & qu'elles en méritent davantage, en ce que c'eſt vis-à-vis de M. Hume, que Jean-Jacques affirme, & que c'eſt vis-à-vis du Public que M. Hume nie.

Vous auriez ajoûté, Monſieur, à ce que vous dites ſur la façon dont ſe termine la fameuſe Lettre du 10 Juillet, qu'il faut que la crainte de faire une

injuſtice ait un empire bien abſolu ſur l'ame de Jean-Jacques, pour qu'il lui reſtât encore *des doutes de la trahiſon de M. Hume*. En effet, lorſque queſtionné par M. Hume ſur le compte de M. d'Alembert Jean-Jacques lui dit que ce ſavant étoit un homme *adroit & ruſé*, M. Hume *le contredit*, & fit bien, *avec une chaleur dont il s'étonna, parce qu'il ne ſavoit pas alors qu'ils fuſſent ſi bien enſemble*. Leur intelligence s'eſt découverte, Jean-Jacques a donc la preuve que M. Hume ſait fort bien défendre ſes amis. Sans parler des inexplicables infidélités dont Jean-Jacques ſe plaint relativement à ſes correſpondances; de l'air de protection que M. Hume prend avec lui; du peu d'égards qu'il lui marque dans un moment où il lui en devoit tant, *puiſqu'il lui rendoit de bons offices en matiere d'intérêt*, & qu'il étoit naturel que ſes compatriotes montaſſent leur ton ſur le ſien; il ſouffre que les gens de Lettres ſur qui il a une influence dont il ſeroit bien fâché qu'on doutât, déchirent Jean-Jacques dans les papiers publics; il ne prend point à injure les outrages qu'on lui fait; on calomnie Jean-Jacques, M.

Hume *ne contredit perſonne* ; il reſte étroitement uni avec tous les ennemis de ſon ami ; cependant, il s'emploie ouvertement pour lui, le produit, le flatte, le careſſe.... J'ai bien pû préparer la concluſion ; mais je ne ſaurois la prononcer : elle eſt trop dure.

Vous auriez dit, Monſieur, que les gens qui cenſurent aigrement quelques épithètes choquantes, que Jean-Jacques s'eſt permiſes dans ſa lettre du 10 Juillet, préoccupés de ce que cette lettre ſe trouve dans les mains de tout le monde, ne font pas attention qu'elle n'étoit pas faite pour y paſſer ; que ce n'eſt point Jean-Jacques qui l'a rendu publique ; qu'il ne pouvoit pas croire, ne regardant M. Hume ſeulement que comme un homme ſenſé, qu'elle le devînt jamais ; & qu'il eſt fort différent de ſe plaindre à un homme des ſujets de mécontentement qu'on a reçus de lui & de ſes amis, ou de mettre l'Univers dans la confidence de ſa façon de penſer ſur le compte de cet homme & de ceux qui tiennent à lui ; & qu'ainſi Jean-Jacques a pû dire tout ce qu'il a dit à M. Hume, ſans déroger à l'horreur qu'il a toujours eue pour les perſonnalités.

Vous auriez dit, Monſieur, que c'eſt M. Hume, en divulguant le ſoupçon de Jean-Jacques, & non pas Jean-Jacques, en le lui communiquant, qui force M. d'Alembert à paroître lié avec les Editeurs de M. Hume. Déſagrément qui doit être bien ſenſible à un homme auſſi ſcrupuleuſement délicat, droit & honnête que M. d'Alembert. Quels gens ce ſont, Monſieur, que ces Editeurs! Le Ciel nous préſerve qu'ils s'aviſent de ſe faire Auteurs.

Enfin, Monſieur, vous auriez dit, que la ſeule choſe répréhenſible dans la lettre de Jean-Jacques, eſt la confiance avec laquelle il avance que M. de Voltaire lui a écrit une lettre *dont le noble objet eſt de lui attirer le mépris & la haîne de ceux chez qui il s'eſt réfugié.* Je ne conçois pas comment Jean-Jacques a pû attribuer à M. de Voltaire cet infâme libelle intitulé : *le Docteur Jean-Jacques Panſophe*, ou *lettre de M. de Voltaire ;* & j'avoue que j'aurois peine à lui pardonner cette mépriſe, s'il ne l'avoit faite dans un tems où l'oppreſſion de ſon cœur devoit gêner la liberté de ſon eſprit. Quoi! parce que M. de Voltaire fait quelquefois des

méchancetés, en faut-il inférer qu'il faſſe toutes celles que des méchans ſubalternes donnent pour être de lui ? Ce genre eſt ſi facile, & la proſe de M. de Voltaire eſt ſi aiſée à imiter ! Cette opinion eſt injuſte : elle eſt même dangereuſe : car elle peut encourager les Auteurs encore plus vils qu'obſcurs, qui ſe plaiſent à dégrader aux yeux du public, deux hommes fameux, l'un par ſon eſprit & ſes proſpérités, l'autre par ſon génie & ſes malheurs, qui partagent, quoiqu'inégalement, ſes ſuffrages. Pour moi, je penſe avoir de très-bonnes raiſons pour croire que M. de Voltaire n'eſt point l'Auteur de la lettre intitulée : *le Docteur Jean-Jacques Panſophe.*

1°. Elle a paru ſous ſon nom.

2°. On y relève de prétendues contradictions de Jean-Jacques. M. de Voltaire relever des contradictions ! Ah ! Monſieur, peut-on le croire, ſans s'écarter de l'opinion, ſans doute appuyée ſur des faits, qu'on a généralement de ſa prudence ?

3°. On y accuſe Jean-Jacques des vices les plus atroces ; & on l'en plaiſante, comme on pourroit plaiſanter

M. de Voltaire d'une erreur d'hiſtoire, de Chronologie, de Géographie, &c. &c. En pareil cas le ton léger n'eſt pas celui de l'amour de la vertu : & M. de Voltaire veut qu'on croye qu'il aime la vertu.

4°. Cette lettre contient quelques platitudes & des écarts d'imagination que M. de Voltaire pourroit ſe permettre au milieu de ſes protégés ; mais qu'il ſe garderoit bien de donner ſous ſon nom au public : car puiſque M. de Voltaire écrit encore, il veut encore être admiré.

5°. On a inſéré dans cette lettre quelques phraſes qui ſe trouvent dans les ouvrages de Jean-Jacques ; & que tout le monde reconnoît à force de les avoir lues. Mais elles ſont ſi bêtement, ou ſi indignement défigurées, qu'elles ne peuvent avoir été miſes dans cet état que par quelqu'un dont la tête eſt aliénée, ou dont le cœur eſt corrompu. En vérité, cela reſſemble bien à M. de Voltaire, lui dont la juſteſſe de l'eſprit & la droiture de l'ame ſont les attributs diſtinctifs ! Et puis, ſi M. de Voltaire pouvoit être ſoupçonné d'animoſité contre Jean-Jacques, le moyen

d'imaginer qu'il fût assez gauche pour prouver, en altérant ceux de ses passages qu'il cite, qu'il est lui-même convaincu qu'on ne peut nuire à cet Auteur, en le citant fidèlement ? Ah ! Jean-Jacques, pour avoir tant étudié les hommes, vous connoissez bien peu l'homme dont il est question.

6°. Je sais bien que M. de Voltaire, dont la grande ame ne s'occupe que de l'intérêt général, s'embarrasse peu de faire pleurer celui à qui il parle, pourvu qu'il fasse rire ceux qui l'écoutent. Mais quand il veut faire rire aux dépens de quelqu'un, il s'attache à en saisir les ridicules, plutôt qu'à lui en supposer : son ironie est fine, & ses tournures ingénieuses. Or tout le persifflage de la lettre dont il s'agit porte à faux, & n'a ni sel, ni variété.

7°. Enfin l'Auteur de cette lettre dit à Jean-Jacques, que *ses livres ne méritoient pas de faire tant de scandale & tant de bruit.* C'est comme s'il disoit que les Puissances Ecclésiastiques & Séculieres, qui se sont allarmées des *livres* de Jean-Jacques, n'ont pas le sens commun ; que le public, sur qui les *livres* de Jean-Jacques on fait tant

de ſenſation, n'a pas le ſens commun; que le Roi de Pruſſe, qui ne connoit Jean-Jacques que par ſes *livres*, & qui l'a ouvertement honoré de la plus ſpéciale protection, non-ſeulement à titre d'infortuné, mais à titre d'homme de mérite, n'a pas le ſens commun. Eh! Monſieur, ſans compter ce que M. de Voltaire doit de reconnoiſſance aux Puiſſances Eccléſiaſtiques, & Séculieres, au public, & au Roi de Pruſſe; comment M. de Voltaire, qui a tant de jugement, auroit-il fait une telle bévue?

Ces raiſons me ſuffiſent pour croire que M. de Voltaire n'a point fait *le Docteur Jean-Jacques Panſophe*, ni même la lettre (adreſſée à M. Hume) qui le précéde dans une brochure qui vient de paroître, malgré le déſaveu que cette lettre contient. Un déſaveu! C'eſt pourtant bien là le cachet de M. de Voltaire..... N'importe; ces lettres ne ſont pas de lui; elles n'en peuvent pas être. Sans doute elles viennent de la même ſource qu'un autre libelle intitulé *Confeſſion de M. de Voltaire*, qui parut il y a quelques années, auſſi ſous ſon nom. Vous ne la connoiſſez peut-

être pas, Monſieur, cette *Confeſſion*. C'eſt une Pièce de vers, mal faite, & de mauvais goût, mais pleine de choſes ſi fortes, que M. de Voltaire ne pourroit les avouer, quand elles ſeroient vraies, (ce qu'il faut bien ſe garder de croire,) qu'aux pieds d'un Capucin, dans quelque violent accès de Colique, qui rendroit ſa profeſſion de foi plus étendue que celle qu'on lui fait faire dans *le Docteur Jean-Jacques Panſophe*.

En vérité, Monſieur, il eſt bien malheureux que les loix ne ſéviſſent pas contre ces monſtres de méchanceté & de baſſeſſe, qui, à la faveur des noms les plus impoſans, exhalent le poiſon qui ſurabonde dans leur ame. La ſociété du moins, auſſi-tôt qu'elle les connoît, devroit en faire juſtice, en les écraſant de tout le poids de ſon mépris. Car, à mon avis, qui n'eſt honnête-homme qu'aux termes de la loi, ne peut prétendre qu'au reſpect du bourreau.

Si je n'étois pas femme, je prendrois pour moi-même le conſeil que j'ai oſé vous donner, Monſieur; je me nommerois. Mais ce ſeroit me faire trop remarquer, que de me déclarer hautement pour un homme qui, dit-on, ou-

trage mon ſexe. Quoique je ne veuille point choquer ce ſentiment, je ſuis bien éloignée de l'adopter; je penſe au contraire qu'il n'y a point d'Auteur qui nous traite auſſi favorablement que Jean-Jacques, puiſqu'en exigeant de nous une plus grande perfection, il prouve qu'il nous en croit ſuſceptibles; & je trouve qu'il nous rend exactement juſtice, en diſant de nous beaucoup de bien, & un peu de mal.

Fin du Tome ſeptième.

TABLE

Des Lettres & Pièces contenues dans ce Volume.

AVIS sur cette Édition, . Page 3
Lettre de M. Rouſſeau à ſon Libraire, 5
Sentimens des Citoyens, 7
Lettre de M. Rouſſeau à M. le Profeſſeur de Montmollin, 19
Autre Lettre de M. Rouſſeau à M. le Premier Syndic de Genève, 22
Lettre de M. Rouſſeau à M. Marc Chapuis, 25
*Lettre à M****. 30
Réfutation du Libelle précédent, par M. le Profeſſeur de Montmollin, 69
Lettre du Profeſſeur de Montmollin à M. N. N., à Genève, 75
Autre Lettre de M. Rouſſeau au Profeſſeur de Montmollin, 93
Lettre relative à M. Rouſſeau, adreſſée à Mylord Comte Wemyſſ, 143

Pièces juſtificatives tranſcrites ſur les originaux.

I. *Arrêt du Conſeil d'État*, 171
II. *Reſcrit du Roi de Pruſſe*, 173
III. *Autre Arrêt du Conſeil d'État*, 175
IV. *Arrêt extrait du Manuel*, 177
V. *Autre Reſcrit du Roi de Pruſſe*, 190
VI. *Requête de la Communauté de Boverefſe*, 192
VII. *Autre Arrêt du Conſeil*, 227
VIII. *Autre Requête de la Communauté de Boverefſe*, 228

IX. *Autre Arrêt du Conseil d'État*, Page 233
X. *Déclaration des Gouverneurs de la Communauté de Boveresse*, 235
XI. *Arrêt concernant les Constitutions Ecclésiastiques*, 236
XII. *Lettre de M. Rousseau*, 239
XIII. *Remarques fournies à M. Rousseau*, 280

Autre Lettre relative à M. Rousseau, 327
Suite de l'émigration de M. Rousseau, 333
Précis de l'Exposé succint, par M. Hume, 351
Déclaration de M. d'Alembert, 453
Lettre de M. Rousseau à M. Guy, 456
Lettre de M. l'Abbé Coyer à M. Guy, 463

Lettres de M. Rousseau, adressées vraisemblablement à M. Amelot de Chaillou, chargé des Affaires Étrangères.

Premiere Lettre, 465
Seconde Lettre, 472
Troisième Lettre, 475
Lettre de M. du Theil fils à M. Rousseau, 480
Lettre à l'Auteur de la Justification de M. Rousseau, 483

Fin de la Table.

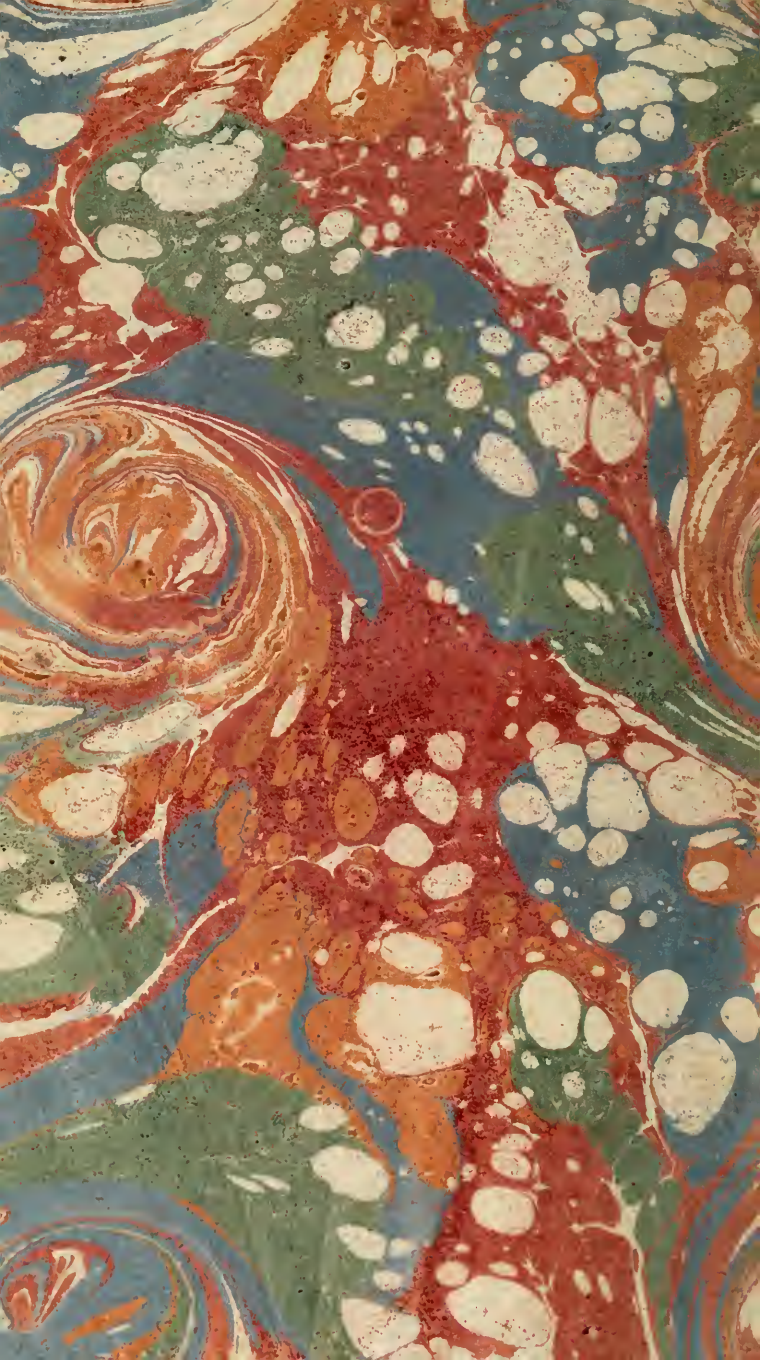

PB49722

Library
of the
University of Toronto